Commune de Champagnier

# Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires

**Tarification applicable à compter du 1er novembre 2026**

## RESTAURATION SCOLAIRE

### 1. TARIF DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Pour les enfants scolarisés à l'école de Champagnier :

**Tarif restauration scolaire =**

**Tarif du repas =** (quotient x 0,001) **+ Tarif animation =** (quotient x 0,0036) -2

| | Tarif repas | Tarif animation | Tarif restauration scolaire |
|---|---|---|---|
| **Formule de calcul** | QF < OU = à 1000 = tarif < ou = à 1€ = (quotient x 0,001) | QF < à 560 = 0 € QF > ou = à 560 : = (quotient x 0,0036) -2 | = Tarif repas + Tarif animation Tarif plafonné à 7.20€ |
| **Exemples :** | | | |
| Si le quotient est à 480 | 0,48 euros | 0,00 euros | **0,48 euros** |
| Si le quotient est à 678 | 0,68 euros | 0,44 euros | **1,12 euros** |
| Si le quotient est à 1500 | 1,50 euros | 3,40 euros | **4,90 euros** |

Les tarifications sont arrondies au centième. Si le troisième chiffre après la virgule est supérieur ou égal à 5, la tarification est arrondie au centième supérieur.

La gratuité du tarif d'animation est accordée pour un quotient familial inférieur à **560 €**.

Le tarif restauration scolaire est plafonné à 7,20 euros.

Il est précisé que ces tarifs s'appliquent au **premier enfant d'une même famille inscrit au service**. Une réduction de **10 %** est appliquée pour les enfants suivants lorsque leurs inscriptions sont constatées simultanément le même jour.

### 2. TARIFICATION « PAI »

En cas de non-fourniture du repas par la collectivité, notamment lorsque l'enfant bénéficie d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** lui imposant d'apporter son propre repas, le temps de restauration est facturé sur la base du **tarif d'animation**.

La gratuité est accordée lorsque le quotient familial est inférieur ou égal à **550 €**.

Le tarif est plafonné à **3,60 €**.

En cas de grève ou de tout autre problème empêchant la collectivité de fournir le repas, lorsque l'accueil des enfants est maintenu et que les familles fournissent un repas sous forme de pique-nique, le **tarif PAI** est appliqué.

Partagez et réutilisez le contenu de ce document

**> Objet : Protection sociale complémentaire santé**
**> Type document :** Convention
**> Référence :** 2026/09/RI
**> Date : 20/08/2026**

**> Pôle : Ressources internes**
**> Contact :** Stéphane Alexis

# Convention d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du CDG38

**Entre**

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère, 493, rue des Universités – CS 50097 – 38401 Saint Martin d'Hères

Représenté par son Président, Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'administration du 9 juillet 2026,

Ci-après dénommé « le CDG38 »

D'une part,

**Et**

Nom de la collectivité/établissement : Commune de Champagnier

Représenté(e) par : M. Florent CHOLAt

En qualité de :Maire

Habilité(e) aux présentes par (*acte autorisant à signer*). : DEL2026_093

Du Conseil municipal

En date du 12 octobre 2026

Ci-après dénommé « la Collectivité »,

D'autre part,

Vu, le Code général de la fonction publique, notamment ses articles, L452-42, L827-7 et L827- 8 ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ; non encore codifié ;

Vu le code des assurances ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 octobre 2025 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission de passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu la délibération n°30.2026 du 9 juillet 2026 du conseil d'administration du centre de gestion de l'Isère attribuant la convention d'assurance statutaire au groupement RELYENS/CNP pour les années 2027/2030, et la convention de participation subséquente signée entre le Centre de gestion de l'Isère en date du 22 juillet 2026 ;

# 1 Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les collectivités iséroises adhèrent au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le CDG38 pour la couverture de leurs obligations statutaires, auprès de RELYENS/ CNP, conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Ce contrat groupe garantit les risques financiers encourus par la collectivité en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

# 2 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire

Par la présente convention, la Collectivité adhère au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le CDG38, qui lui permet de bénéficier des prestations d'assurances précisées.

La présente convention est donc indissociable du contrat groupe d'assurance.

Le CDG38 intervient dans les conditions définies par la présente convention.

# 3 Durée du contrat groupe

La présente convention prend effet à la date de signature et s'achève le 31 décembre 2030 sauf en cas de résiliation anticipée ou de prorogation de la convention de participation. En cas de prorogation, la convention sera automatiquement renouvelée.

La résiliation du contrat groupe d'assurance statutaire par le CDG38 ou la résiliation de l'adhésion de la collectivité au contrat groupe entraîne de facto la résiliation de la présente convention.

# 4 Obligations de la Collectivité

L'adhésion de la collectivité à la convention de participation de protection sociale du CDG38 emporte acceptation des conditions générales de fonctionnement fixées dans la convention de participation souscrite par le CDG38.

La collectivité doit fournir les informations nécessaires à la constitution de son dossier d'adhésion.

La collectivité règle les participations financières telles que définies à l'article 6 de la présente convention.

# 5 Missions dévolues au centre de gestion

**Le CDG38 est tenu :**

- **D'assurer l'information sur la convention cadre et de veiller à sa bonne application ;**
- **D'assurer pour le compte de la collectivité une médiation auprès du titulaire de la convention cadre, en cas de litige.**

En aucun cas le CDG38 ne peut être tenu pour responsable à l'égard des agents et des collectivités en cas de non-attribution d'une prestation ou un défaut de prestation.

Le CDG38 assure également :

- Des conseils aux employeurs téléphone dans la mise en place et l'exécution du contrat d'assurance groupe,
- La réception des comptes financiers annuels.

# 6 Dispositions financières

Le contrat groupe d'assurance en tant que mission facultative, implique une participation financière des Collectivités adhérentes au frais d'intervention engagés par le CDG38.

Le Conseil d'administration du CDG38 par délibération du 9 octobre 2025 a fixé le montant de cette participation. La Collectivité participe à raison d'un pourcentage de la masse salariale assurée (agents CNRACL et/ou IRCANTEC), déclarée chaque année auprès du prestataire d'assurances.

Ce pourcentage s'élève à 0,12 % de la masse salariale assurée.

Le recouvrement de cette participation est assuré annuellement par le CDG38, dans le courant du 1er semestre de chaque année. Le versement de la contribution doit intervenir dans les 30 jours à réception du titre de recettes établi par le CDG38.

Le taux appliqué ne pourra évoluer que par voie de délibération du Conseil d'administration dûment notifiée à la collectivité. Cette modification ne pourra être applicable qu'au 1er janvier de l'année suivante. Elle interviendra de manière à préserver à la collectivité sa possibilité de résilier son adhésion au contrat groupe et à la présente convention soit quatre mois avant l'échéance annuelle. L'évolution éventuelle du taux fera l'objet d'un avenant.

# 7 Retrait de la Collectivité de la convention de participation de protection sociale du CDG38

La collectivité peut se retirer de la convention de participation. Le retrait est constaté par une délibération de l'assemblée délibérante ou par une décision de l'instance autorisée de la collectivité. Une copie de la délibération ou de la décision est notifiée au CDG38.

Toute demande de résiliation est effectuée par lettre ou tout autre support durable ou moyen prévu à l'article LII3-14 du code des assurances sans frais ni pénalités. L'adhésion peut être résiliée soit pour l'assuré et l'employeur, moyennant un préavis de deux mois avant l'échéance.

La présente adhésion est indissociable de la convention de participation cadre souscrite par le Centre de gestion de l'Isère.

Elle est associée au contrat proposé par le prestataire dans le cadre de la consultation et accepté par le Centre de gestion.

# 8 Litige

En cas de litige survenant entre les parties, à l'occasion de l'exécution de la présente convention, compétence sera donnée au tribunal administratif de Grenoble.

# 9 Clause relative aux données personnelles

LA COLLECTIVITÉ est responsable du traitement des données personnelles de ses agents. Ces données personnelles apparaissent sur les pièces justificatives déposées sur le logiciel proposé par le CDG38 dans les demandes de remboursement à l'assurance statutaire effectuées par LA COLLECTIVITÉ. A ce titre, et à ce titre seulement, le CDG38 est considéré comme sous-traitant au titre du contrat-groupe d'assurance statutaire proposé à LA COLLECTIVITÉ.

Le CDG38 s'engage, conformément à l'article 32 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, à prendre toutes précautions conformes à l'état de l'art et aux règles internes dans le cadre de ses attributions afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.

Convention établie en double exemplaire, le ....., à Champagnier

Pour le CDG38,

Le Président,

JEAN-DAMIEN MERMILLOD-BLONDIN

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère

Pour la Collectivité,

Le Maire
CHOLAT Florent

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE TOPOGRAPHIQUE**

**Entre Grenoble-Alpes Métropole**
**Et la Commune de Champagnier**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ENTRE

Grenoble-Alpes Metropole, représentée par Guillaume LISSY, son Président, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil métropolitain n°XXX du XXX ;

Ci-après désignée « la Métropole »

D'une part,

ET

La commune de Champagnier, représentée par Florent CHOLAT, Maire, dûment autorisé à cet effet par délibération n°2026_095 du 12 octobre 2026 ;

Ci-après désignées « la Commune»

D'autre part,

**Préambule**

Le débat en Conseil métropolitain du 16 octobre 2020 sur le Pacte de gouvernance a affirmé une volonté partagée de développer la mutualisation de services entre la Métropole et ses communes membres. Les objectifs poursuivis sont de :

- bâtir des formes nouvelles de coopération entre les communes et la Métropole,
- permettre une homogénéisation du niveau de services et d'ingénierie pour l'ensemble des habitants de la Métropole,
- réaliser des économies d'échelle partagées.

Une démarche de constitution d'une offre de mutualisation, actualisée annuellement, a été engagée en 2021. Dans ce cadre, la mutualisation autour du Système d'Information Territorial (SIT) de la métropole a été construite en faisant l'objet d'ateliers de travail entre les communes et les services métropolitains.

La présente offre de mutualisation en matière de topographie s'inscrit dans cette démarche.

Elle se correspond à une volonté de développer une démarche homogène pour la gestion des données topographiques, afin de faciliter leur collecte, leur capitalisation et leur ré-utilisation.

Les activités proposées pourront évoluer, avec une révision de la convention, par avenant et suite au Comité de Pilotage, pour tendre vers une efficience dans la qualité des données notamment en vue des projets d'aménagement.

**Article 1er : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la commune adhère et participe à l'offre de mutualisation « Topographie » de la Métropole et précise le contenu de cette offre, via la présente convention de prestation de services.

**Article 2 : Définition de l'offre de prestation de service**

La prestation de service que la Métropole propose comprend les missions suivantes :

- Travail de terrain (en extérieur et sur domaine public)
  - Réalisation d'implantations
  - Réalisation de levés sol
  - Contrôle terrain de la base topographique

- Travail de gestion des données topo en base
  - Extraction des données
  - Dessins (DAO)
  - Contrôle des données reçues
  - Intégration des données levées ou reçues dans la base de données topo
  - Impression de plan

- Ingénierie :
  - Mise à disposition de conseils et d'expertises techniques
  - Accompagnement à la sous-traitance (passation de marché topo)
  - Assistance pour l'application de la charte topo

- Accès aux outils :
  - Accès à l'application cartographique permettant de consulter et d'extraire des données topo

La Métropole assurera ces missions pour le compte de la Commune en conformité avec les dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

**Article 3 : Passation des commandes dans le cadre de l'offre de prestation de service**

La métropole exécutera les prestations de services qui lui seront commandées par la Commune à compter de l'entrée en vigueur de la présente convention.

**Modalités de passation de commande :**

Chaque demande formulée par la Commune sera trancrite dans un « Bon de Prestation ». Ce « Bon de Prestation » (cf. pièce annexe n°1) fera apparaître le besoin de la Commune et les échéances souhaitées pour la prestation confiée.
La Métropole complètera le Bon de Prestation en indiquant :

- les moyens proposés par les services métropolitains,
- une estimation financière prévisionnelle à partir d'un nombre de jour de travail estimé,
- un calendrier prévisionnel de réalisation.

Le Bon de Prestation validé par la Commune et la Métropole sera le support de l'engagement de la Commune via un bon de commande qui sera adressé à la Métropole par mail à demande_sit-topo@grenoblealpesmetropole.fr et comportera toutes les informations permettant la facturation de la prestation par la Métropole (n°engagement comptable, n°SIRET de la Commune…).

Le montant du bon de commande envoyé par la Commune à Métropole sera rédigé par la Commune en fonction du bon de prestation envoyé par la Métropole ; ce derier sera établi selon les montants détaillés à l'article 5.

L'envoi d'un bon de commande est obligatoire pour déclencher l'intervention des services de la Métropole.

La Métropole s'engage à réaliser la prestation commandée dans le respect du cadre déterminé par le bon de commande passé par la Commune. En cas d'imprévu, notamment technique, qui engendrerait un retard pour réaliser le travail, la Métropole en informe la Commune par mail et donne le nouveau délai de réalisation.

**Modalité de gouvernance :**

Afin de gérer le plan de travail, il sera demandé à la commune signataire de faire part, de manière semestrielle, de l'état de ses besoins prévisionnels. Les demandes de prestations seront donc définies une fois par semestre, lors d'une réunion entre la commune et la métropole.
Les demandes non identifiées lors de ces temps semestriels pourront ne pas être pris en compte pour le semestre considéré, notamment si le plan de charge du service ne permet pas d'absorder la commande supplémentaire.

Un tableau de suivi sera partagé entre les signataires pour assurer de la transparence dans le pilotage de cette mutualisation.
La Métropole communique chaque fin d'année civile le rapport d'activité annuel global pour toutes les communes signataires de la convention de la prestation de service et le transmet par courrier à la Commune. Ce bilan sera également partagé lors d'un comité de pilotage annuel, qui regroupera les interlocuteurs définis par les communes signatraires ainsi que le service SIT de la Métropole. Ce comité de pilotage pourra également traiter des enjeux d'évolution de la mutualisation topographie.

## Article 4 : Définition des obligations incombant à la Commune et à la Métropole

La commune adhère à l'offre proposée et participe aux activités qui sont déployées et assurées par Grenoble Alpes Métropole. La commune reste propriétaire de ses données. La métropole permet la consultation et l'utilisation de ses données topograhiques par la commune. La commune permet à la métropole la consultation et l'utilisation de ses données topographiques. Les communes signataires de la convention pourront consulter les données topographiques du territoire métropolitain qui sont en base (données de la métropole et des autres communes signataires), dans un objectif de « faire territoire métropolitain ».

**Participation de la commune**

La commune :

- Désigne un représentant unique qui sera l'interlocuteur technique de la commune pour le service SIT ; cet interlocuteur transmettra les demandes de prestation et assurera le suivi des bons de prestation, il participera aux réunions semestrielles ;
- S'engage à participer aux réunions semestrielles de planification du besoin ;
- S'engage à respecter les conditions d'utilisation des outils et données développés au sein de l'offre (CGU et charte informatique métropole).

Les décisions de réalisation de missions topographiques restent de la responsabilité de la Commune, la Métropole ayant uniquement un rôle de prestation.

Le Maire ou son représentant reste ainsi signataire de tous les bons de commande issus des bons de prestation, et est responsable du paiement des factures émises par la métropole et relatives aux missions demandées par la Commune à la métropole.

A l'issue de la réception de la mission, lorsqu'il s'agit de données levées, ces données seront intégrées dans la base de données métropolitaine et seront à disposition de la Métropole, de la Commune ainsi que des communes signataires de la convention.

**Participation de la métropole**
La métropole s'engage à :

- Animer le réseau entre les communes membres et la métropole, à travers des cafés de la topo, en visio et semestriels,
- Organiser les réunions de définition des besoins (1 réunion semestrielle) et la réunion de bilan annuel ;
- Réaliser les missions demandées lors des réunions semestrielles ;
- Donner accès aux données topographiques, via un outil de porter à connaissance et d'extraction des données topographiques de la Commune et de la Métropole.

## Article 5 : Adhésion et coût du des prestations

La commune cotise pour l'année avec un coût d'adhésion de 50 € TTC.

A cela, s'ajouteront les coûts de la prestation de service, précisés dans le tableau ci-dessous :

| **Détail par catégorie d'agents pour les missions de topographie réalisées par le service Système d'Information Territorial pour le compte des communes** | **Coût à l'heure - prix net (soit TTC) (montant moyen divisé par 1607h)** |
|---|---|
| Ingénieur-e (responsable de l'unité topo ) | 43 € / h |
| Technicien-ne topo | 40 € / h |
| Opérateur-trice topo | 37 € / h |

Ces coûts de prestations, défini dans le tableau ci-dessus sur la base d'un coût horaire moyen, comprennent :

- le coût de la masse salariale brute chargée,
- les charges additionnelles de structure : charges de fonctionnement supports au fonctionnement des service évaluée à 3,65%) ,
- ainsi que les charges liées à l'environnement de travail des agents (coût des véhicules, des fournitures administratives, dépenses d'affranchissement, frais de télécommunications, coût des systèmes d'information, coût des PC, équipement mobilier d'un agent, coût des locaux occupés par les agents).

Une actualisation des coûts ci-dessus pourra être décidée par délibération du conseil métropolitain et fera alors l'objet d'un avenant à la présente convention. Les communes en seront informées préalablement par courrier, le cas échéant.

**Article 6 : Facturation**

La facturation de la Métropole est établie sur la base des bons de commandes qui lui auront été adressés par la Commune.
La Métropole vérifie que le bon de commande correspond au bon de prestation.

Le service fait est validé par l'interlocuteur désigné par la commune.

Le déclenchement d'un bon de commande émanant de la commune donnera lieu à l'émission d'un titre d'engagement par la Métropole.

La Métropole enverra la facture à la commune une fois le service fait via chorus.

La facturation sera faite par la Métropole auprès de la Commune une fois par semestre.
La commune devra fournir son RIB et numéro de SIRET.

**Article 7 : Sauvegarde et gestion des données en base**

Les données communales intégrées par la métropole dans la base de données topographie seront sauvegardées sur la base métropolitaine qui est sauvegardée par la DSI . Actuellement la sauvegarde est hebdomadaire.
La commune bénéficiera également du travail de fond réalisé par le service de la gestion des données en base, notamment :

- la maintenance de la base,
- les enrichissements en continu de données,
- les contrôles de cohérence des données et de la structuration
- la sauvegarde

**Article : Confidentialité**

Tous les documents et informations qui sont confiés ou diffusés à la Métropole en amont des demandes de prestation sont confidentiels. Ils ne peuvent être communiqués à d'autres personnes sans l'autorisation préalable de la Commune.

Par ailleurs, la Métropole se reconnaît tenue au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits et informations dont elle peut avoir connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

**Article 9 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature. La convention pourra être renouvellé de manoière expresse au bout des 3 ans.

**Article 10 : Résiliation**

La présente convention prendra fin par :

- Résiliation amiable entre la Métropole et la Commune, celle-ci pouvant intervenir en fin d'année civile, pendant la durée de la convention.
- Résiliation par l'une des parties chaque année à la date de signature de la convention.

Dans tous les cas ci-dessus, un préavis de 3 mois, après réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception, devra être respecté.

Durant le préavis de 3 mois, les deux parties restent soumises aux différents termes définis précédemment.

En cas de résiliation, un état des lieux technique et financier des prestations effectivement réalisées par la Métropole pour le compte de la Commune sera établi à la date de résiliation. Une facturation sera alors émise par la Métropole correspondant à cet état des lieux, validé entre la Métropole et la Commune.

**Article 11 : Restitution des données**

Lors d'une résiliation ou à la fin de la convention, la Commune recevra :

- une copie des fichiers de levers dans leur version d'origine.
- une extraction des données qui sont en base sur le territoire de la Commune.

Dans les 2 cas, le format d'export sera le DWG. Un export PDF ourra également être fourni à la demande.

Ces données seront transmises dans les 3 mois maximum qui suivent la fin de la convention.

Les données serotn fournies via un système de téléchargement ou via le cloud métropolitain.

**Article 12 : Litiges**

Tout litige inhérent à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du tribunal administratif de Grenoble.
Les parties s'engagent, préalablement à une action juridictionnelle, pour tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'application et de la mise en œuvre de la présente convention, à se rapprocher afin de rechercher une issue amiable à celui-ci.

**Article 13 : Dispositions terminales**

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux conservés par la Métropole. Une copie de la convention sera notifiée à la Commune par courrier.

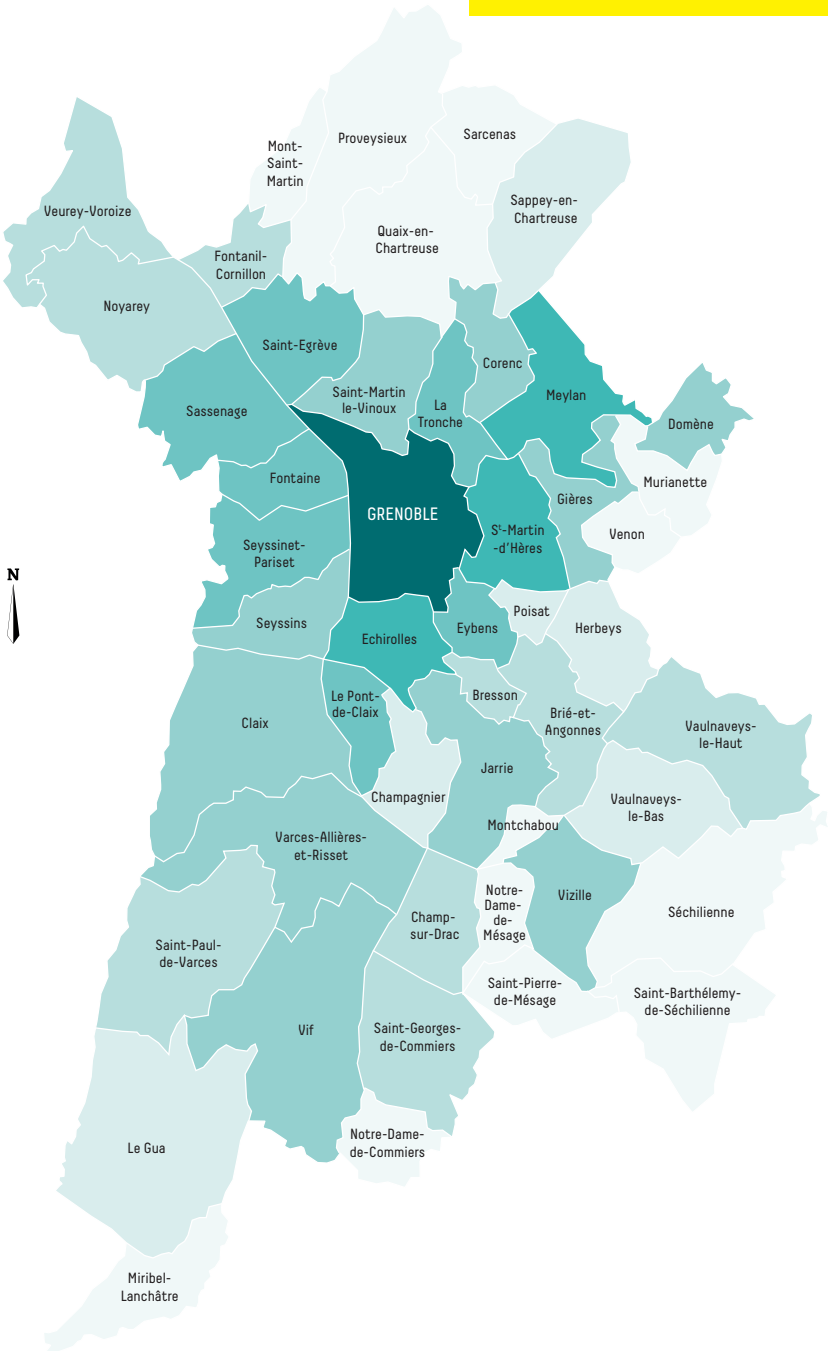
Fait à Grenoble, le

Pour la Métropole
Monsieur le Président
Nom Prénom

Pour la Commune Champagnier
Monsieur CHOLAT Florent

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

# 2025 SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE




## Les usagers

**450 000** habitants

**180 617** abonnés

**148L** consommés par hab. chaque jour en 2025

## Le réseau

**1,5 M** m³/an d'eau économisés depuis 2017 en moyenne grâce à la réparation de fuites sur les réseaux

## Les moyens

**332** agents en moyenne sur l'année (eau et assainissement confondus)

**7** apprentis

**22,1 M€** budget de la compétence eau potable (Fonctionnement)

**14,2 M€** budget de la compétence eau potable (Investissement)

Volumes consommés en 2025 en m³

- < 50 000
- 50 000 à 100 000
- 100 000 à 200 000
- 200 000 à 500 000
- 500 000 à 1 000 000
- 1 000 000 à 2 500 000
- > 8 000 000

# FOCUS SUR LES FAITS MARQUANTS

## RÉFORMES DES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

La loi de finances 2024 a reformé les redevances de l'Agence de l'Eau à partir de janvier 2025 : suppression des redevances pollution et modernisation, remplacées par des redevances sur la consommation d'eau potable et la performance des réseaux, tandis que celle sur les prélèvements reste inchangée. Ces nouvelles redevances, variables selon l'état des réseaux, pèsent peu face à la redevance consommation.

## NOUVELLE ORGANISATION DU DÉPARTEMENT AU 1ER JANVIER 2025

À partir de janvier 2025, le Conseil Métropolitain a repris en régie la distribution d'eau, entraînant une réorganisation avec la création d'unités dédiées à la performance hydraulique, aux raccordements, et à l'ingénierie d'exploitation, ainsi qu'une cellule unifiée pour les métiers de la connaissance. Ces changements visent à optimiser la gestion technique et la mutualisation des services entre les régies eau potable et assainissement.

## CERTIFICATION QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT DE L'ENSEMBLE DU PETIT CYCLE DE L'EAU

En 2025, l'objectif était d'étendre la certification QSE à toutes les activités existantes, comme la gestion des ressources en eau, l'exploitation des réseaux, ou encore la gestion administrative. Cet objectif a été atteint, certifiant ainsi l'intégralité du petit cycle de l'eau en Qualité, Sécurité et Environnement.

# LES RESSOURCES GÉRÉES PAR LA MÉTROPOLE

**54 m³/AN**
Consommation moyenne d'un habitant

**36,2 MILLIONS m³**
Volume d'eau produits en 2024

**90%**
de l'eau distribuée est potable sans traitement

**14,3 KM** de réseau renouvelé, soit 0,78 % des réseaux d'adduction et de distribution

**6 000** contrôles de la qualité de l'eau toutes communes confondues

**99,56%**
Taux de conformité microbiologique

**98,66%**
Taux de conformité physicochimique

**86,02%**
rendement global des réseaux

# LE PATRIMOINE DE L'EAU POTABLE

**57 captages constitués de 124 points de captage**
permettent de prélever l'eau des montagnes ou des plaines alluviales

**153 réservoirs actifs**
stockent cette eau entre les captages et les habitations. Leur taille va de 1m³ à 40 000m³

**4 microcentrales**
utilisent de l'énergie hydraulique pour produire de l'électricité

**1 726 km**
de conduites apportent l'eau des captages jusqu'aux habitations

**6 203**
poteaux incendies publics et privés sur la métropole

# LE BILAN DES TRAVAUX 2025

**14**
ouvrages ont été rénovés

**0,78 %**
des canalisations d'adduction et de distribution ont été renouvelées en 2025, soit 14,36 km.

Le taux moyen sur 5 ans est de 0,75% .

**442**
branchements ont été renouvelés

# INDICATEURS FINANCIERS



| Année 2025 (en million d'€) | |
|---|---|
| RECETTE D'EXPLOITATION | 38,09 |
| DÉPENSES D'EXPLOITATION | 22,10 |
| OPÉRATIONS FINANCIÈRES | -1,33 |
| REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE | 3,79 |
| **EPARGNE NETTE** | **10,87** |

Cette épargne permet de couvrir près de 76,5% des dépenses d'équipement qui s'élèvent à :

**10,87** M€ HT

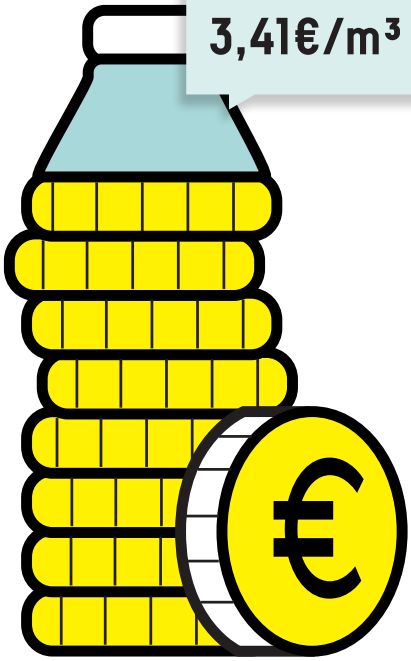
# LE PRIX DE L'EAU ET LA RELATION AUX USAGERS

En 2026, le tarif de l'eau évolue et se monte à 3,42 €/m³TTC. Ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison, **le prix moyen des Métropoles en France était de 4,25 €/m³ TTC en 2025.**

**4 319**

visiteurs ont été accueillis dans les 3 pôles abonnés de la régie

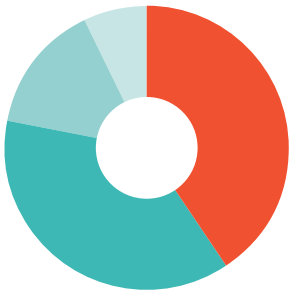
**Prix de l'eau TTC en 2025 :**
**3,41€/m³**





**18 701**

ménages ont bénéficié de l'allocation eau d'une valeur moyenne de 23 €.



RÉPARTITION DE LA FACTURE D'EAU 120M³ HT 2025

| | |
|---|---|
| Part moyenne eau potable | 1,39€/m³ |
| Part Assainissement (tarif unique) | 1,29€/m³ |
| Part Agence de l'eau (tarif unique) | 0,51€/m³ |
| Part moyenne TVA | 0,24€/m³ |

Réalisation : Grenoble-Alpes Métropole : mai 2026

**Régie Eau potable**

**Le Forum - 3 rue Malakoff - 38 031 Grenoble cedex 01**
**Numéro accueil eau potable : 04 85 59 50 00**

GRENOBLEALPESMÉTROPOLE

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

COLLECTION **RAPPORT**

EAU POTABLE 2025

# RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC



# Cartographie des activités du Département de l'eau

*Eau potable* *Assainissement* *Mutualisé*

**ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES**
métiers du petit cycle de l'eau

1. Préservation des Ressources et qualité de l'eau
2. Exploitation eau potable réseaux et sources
3. Relation aux abonnés
4. Exploitation des réseaux d'assainissement
5. Raccordement et contrôle des projets externes
6. Traitement des Eaux Usées
7. Gestion Territoriale de l'Eau

**PILOTAGE ET SUPPORT DÉPARTEMENT DE L'EAU**

8. Electromécanique - Informatique Technique
9. Direction - Stratégie
10. Connaissance et Gestion Patrimoniale
11. Animation Démarche Qualité ISO 9001
12. Travaux
13. Achats
14. Gestion administrative et financière




Belledonne
Massif des Écrins
1
Sources
1
Puits champs captant
Drac : Rochefort
Romanche : Jouchy Pré Grivel
Les Javaux
Eybens
Assainissement
non collectif
1
6
Drac et Romanche
8
1
Reservoirs
(traitement éventuel)
Activité
industrielle
2
3
Accueil usager
Pont-de-Claix
2
4
12
Vercors
Accueil usager
Seyssinet-Pariset
Drac
3

# Sommaire


**03 Édito**

**04 L'histoire de l'eau potable du bassin grenoblois**

**05 Fiche d'identité du service**

**07 Faits marquants généraux**

**08 Perspectives**

**09 L'année en photos**

**10 Les agent-e-s**

11 Les agent-e-s du service public d'eau potable

12 Informations sociales sur le personnel des régies

13 Les instances de réprésentation du personnel

14 Actualités du personnel

**15 La préservation des ressources**

16 Le patrimoine naturel

17 Bilan des activités quotidiennes

19 Projets conduits

**20 La production d'eau**

21 Le patrimoine technique

22 Bilan des activités quotidiennes

24 Projets conduits

**25 La distribution d'eau**

26 Le patrimoine technique

27 Bilan des activités quotidiennes

29 Projets conduits

30 L'état des réseaux : le rendement et les fuites

**32 La qualité du service à l'usager**

33 Les moyens pour la qualité du service à l'usager

34 Bilan des activités quotidiennes

36 Projets conduits

**37 Les investissements et travaux**

38 Les activités du service travaux

39 Bilan des activités quotidiennes des travaux

41 Les projets menés pour les travaux

42 Bilan d'année de la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau

**43 La gestion financière**

44 Le prix de l'eau potable 2026...

45 ... Et son utilité

46 La santé financière du service d'eau potable

**48 Gourvernance et contrôle analogue**

49 Présentation des instances

50 Bilan des délibérations de l'année

51 Projets conduits pour la gouvernace

52 Le contrôle contractuel de la SPL EDGA

**53 Défense exterieure contre l'incendie**

54 Le patrimoine technique de la D.E.C.I.

55 Bilan des activités quotidiennes de la D.E.C.I.

57 Bilan financier des la défense extérieur contre l'incendie

**58 Annexes**

# Activités du département de l'eau

## CERTIFIÉES ISO 9001, 14001 ET 45001 SAUF MENTION CONTRAIRE

### 1 Préservation des Ressources et qualité de l'eau / Production eau potable Drac Romanche

- Connaitre la ressource
- Préserver
- Prendre en compte les enjeux de préservations dans les autres compétences
- Protéger
- Exploitation des équipements de production, adduction et stockage
- Assurer le bon état des maillages de secours
- Contrôler les coûts de production
- Surveillance de la qualité de l'eau produite
- Traitement de l'eau
- Assurer la sécurité des sites de production

### 2 Exploitation eau potable réseaux et source

- Exploitation des réseaux de distribution
- Astreintes
- Recherche de fuite
- Travaux divers d'exploitation
- Instruction des DT-DICT
- DECI

### 3 Relation aux abonnés

- Répondre à toutes les demandes des usagers de l'eau par :
  - L'accueil physique et téléphonique
  - L'agence en ligne
  - Les mails
  - La facturation et le recouvrement
- Médiation
- Gestion des demandes d'interventions techniques auprès de l'exploitation
- Gestion des demandes relatives à la qualité de l'eau

### 4 Exploitation des réseaux d'assainissement

- Entretien et exploitation des réseaux et ouvrages annexes
- Maintenance des équipements
- Gestion des demandes d'interventions
- Gestion des prestations de service
- Dératisation
- SPANC
- Gestion des RND
- Autosurveillance réseau et petites STEP

### 5 Raccordement et contrôle des projets externes

- Réponse aux demandes d'urbanisme
- Gestion des demandes de raccordements
- Contrôle et suivi des projets externes

### 6 Traitement des Eaux Usées

- Exploitation
- Maintenance
- Processus et métrologie
- Laboratoire et autosurveillance
- Gestion des prestations de service [four]

### 7 Gestion Territoriale de l'Eau Activité non certifiée ISO

- GEMAPI
- Gestion des milieux naturels

### 8 Electromécanique - Informatique Technique

- Informatique technique des réseaux eau et assain. [hors Aquapole]
- Lutte contre les cyberattaques envers l'informatique technique
- Électromécanique

### 9 Direction - Stratégie

- Définir les orientations stratégiques du Département de l'eau
- Définir la politique qualité du Département de l'Eau
- Stratégie de communication avec les usagers
- Contenu des sujets étudiés en instances décisionnelles et consultatives
- Gestion des contentieux stratégiques
[financier, pénal, orientations Règlement de Service: domanialité]
- Convergence tarifaire
- Suivi RH, organisation du personnel et des moyens disponibles
- Suivi et Pilotage de l'activité
[régie et opérateurs privés]
- Organiser la qualité de la relation avec l'usager

### 10 Connaissance et Gestion Patrimoniale

- Connaitre le patrimoine, son état, son environnement
- Connaitre et maitriser le fonctionnement global des réseaux
- Orienter la politique d'investissement

### 11 Animation QSE

- Animation de la démarche qualité
- Mise en œuvre des audits internes
- Aide/conseil [utilité de la DQ, mise en place des indicateurs]
- Cadencer la production des indicateurs
- Suivi du pilotage des actions d'amélioration par les pilotes de processus
- Suivre le pilotage de la documentation qualité

### 12 Travaux

- Réaliser les travaux des Schémas Directeurs Eau / Assain. / Pluvial et DECI
- Définir la programmation et réaliser les gros travaux d'investissement
- Optimisation budgétaire, financière et technique des opérations de travaux

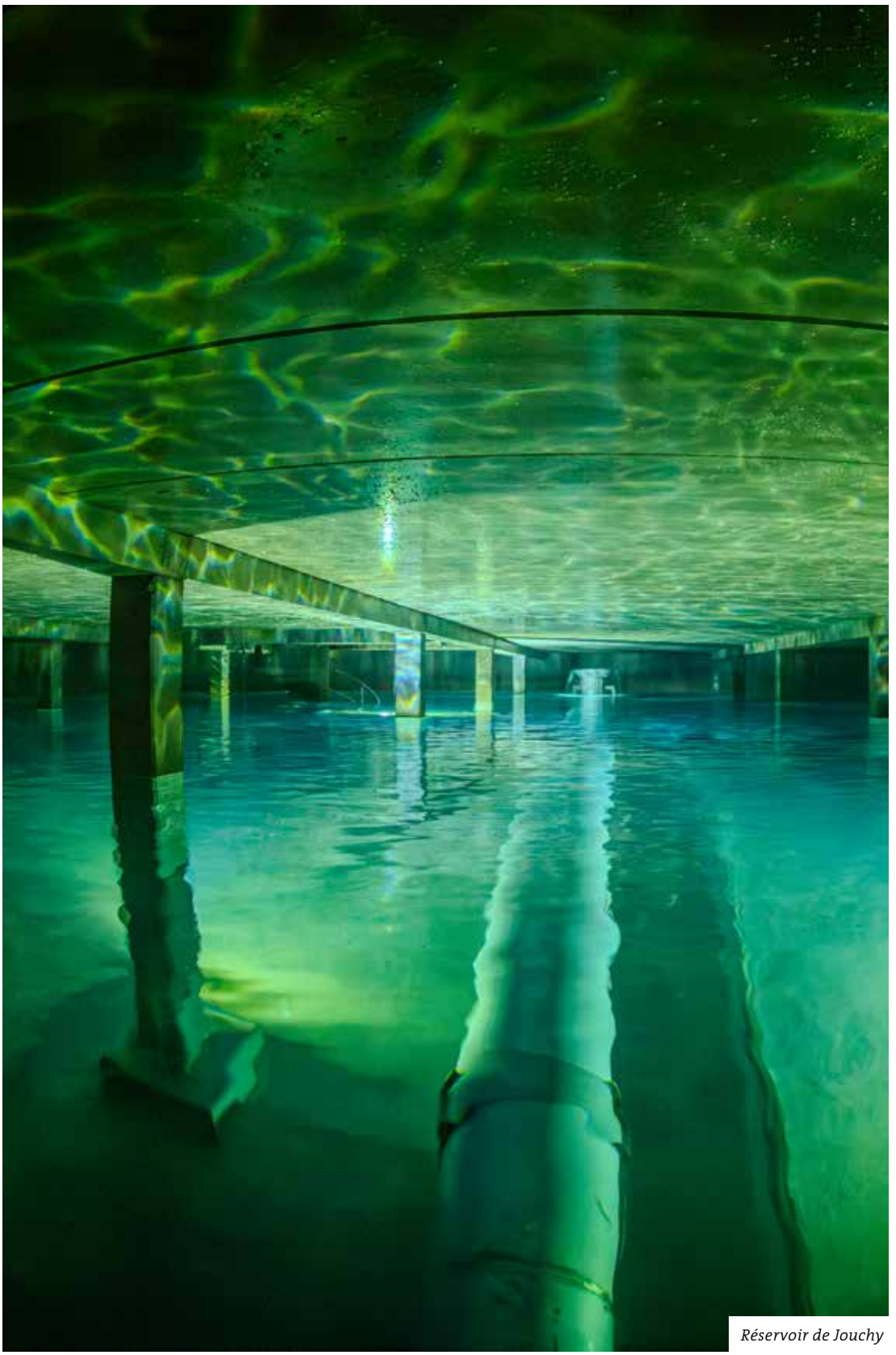
### 13 Achats

- Marchés
- Achats hors marchés
- Contrôle factures des fournisseurs
- Évaluation des fournisseurs

### 14 Gestion administrative et financière Eau et Assainissement

- PPI
- Budgets
- Instances
- Allocation sociale
- Secrétariat

*Eau potable* — *Assainissement*
*Gestion territoriale de l'eau* — *Pilotage et support mutualisés*



*Réservoir de Jouchy*

# Édito

LAURA
**SIEFERT**
**Vice-présidente en charge du cycle de l'eau**



« Chères usagères, chers usagers du service public de l'eau potable,

L'année 2025 marque l'aboutissement d'une transformation engagée depuis plusieurs années pour renforcer durablement le service public de l'eau. L'intégration complète des activités de production, de distribution et d'ingénierie d'exploitation, anciennement confiées à la Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes, est désormais pleinement effective. Le petit cycle de l'eau est aujourd'hui structuré autour de trois directions complémentaires : exploitation (252 ETP), études et travaux (37 ETP), administration et finances (43 ETP). Cette organisation permet de mutualiser les compétences autour de l'eau potable et avec la régie assainissement, de consolider les fonctions supports et de développer des unités spécialisées, notamment pour les travaux d'exploitation et la recherche de fuites. Ceci permet une meilleure efficacité dans la gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement, et de leur renouvellement. La performance des réseaux d'eau potable est le premier élément clé pour limiter la pression sur les ressources ! L'année 2025 consacre également une étape majeure avec l'obtention de la triple certification ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (santé et sécurité au travail). À l'issue d'un audit approfondi conduit par AFNOR, cette reconnaissance a été accordée pour la première fois à l'ensemble des métiers du petit cycle de l'eau. Elle témoigne du professionnalisme des équipes et de notre exigence en matière de qualité de service, de responsabilité environnementale et de conditions de travail.

Ce bilan s'inscrit dans une dynamique plus large engagée depuis six ans, marquée par de profondes évolutions conduisant à la maturité du Département de l'Eau : harmonisation du prix de l'eau, structuration du petit cycle de l'eau, reprise en régie des métiers techniques, renforcement de la cybersécurité, renouvellement des déclarations d'utilité publique des champs captant, consolidation des liens territoriaux avec le Grésivaudan, mise en conformité du parc de défense extérieure contre l'incendie, et déploiement des schémas directeurs. Ce travail constant est aujourd'hui récompensé par la confiance du public : plus de 90 % des habitants de la métropole déclarent boire l'eau du robinet. Nous avons la chance d'avoir des sources d'eau potable de grande qualité et en quantité sur le territoire de la Métropole. Il est important de préserver ces ressources, les équipes travaillent pour cela sur le renouvellement des Déclarations d'Utilité Publique des deux champs captant principaux, mais aussi à la protection des sources de coteaux.

Le changement climatique et ses impacts sur la disponibilité en eau nous impose également de travailler sur le partage de ces ressources, avec les territoires voisins et entre les différents usages. C'est le sens du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau qui a été engagé en 2025 avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan, animé par le SYMBHI. Ce travail va se poursuivre dans les années à venir et permettra je l'espère de créer une culture commune sur notre territoire autour des enjeux liés à l'eau. Je tiens à remercier l'ensemble des agents pour leur engagement au quotidien à faire fonctionner ce service vital et essentiel à chacun d'entre nous. Plus que jamais, le Département de l'Eau affirme son engagement pour un service public performant, solidaire et résolument tourné vers l'avenir.

Bonne lecture à toutes et à tous. »



*Construction salle des pompes - Rochefort*

# L'histoire de l'eau potable du bassin grenoblois

Le territoire grenoblois est marqué par la présence des trois massifs de Belledonne, de la Chartreuse, et du Vercors, ainsi que par les confluences du Drac et de la Romanche mais aussi du Drac et de l'Isère. Cette géographie a favorisé le développement de nombreux réseaux rudimentaires d'eau dès le début du XIXe siècle. Ils reliaient habituellement de petites ressources à une fontaine publique alimentant une partie des communes situées à flanc de montagne. Ces aménagements contrastaient avec la plupart des grandes villes françaises qui concentraient leurs efforts sur quelques sites de production majeurs.

Une deuxième phase de développement eut lieu dans le tournant du siècle dernier, avec la création de deux sites majeurs de production d'eau potable :

- en 1885, la ville de Grenoble impulse la construction du captage de Rochefort dans la nappe alluviale du Drac. Ce projet, né sous l'influence du mouvement hygiéniste et de l'essor industriel (industrie gantière et cimentière d'abord, puis de la houille blanche) initie la création d'un service public de l'eau desservant la ville,
- en 1947 est créé le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG) pour l'alimentation de la couronne grenobloise.

Le SIERG lance la construction des captages de Jouchy et Pré Grivel dans la nappe alluviale de la Romanche.

Ces deux sites ont progressivement mis à disposition du territoire de très grandes quantités d'eau naturellement filtrées par leurs sous-sols alluvionnaires. Au cours du temps, l'exploitation à faible coût de cette richesse de qualité a contribué au développement démographique et industriel du territoire.

Les origines de Grenoble-Alpes Métropole remontent au lancement du SIEPURG (Syndicat Intercommunal d'Études des Problèmes d'Urbanisme de la Région Grenobloise) en 1966. Devenu communauté de communes en 1994, puis communauté d'agglomération en 2000, cette structure adopte son nom définitif de Grenoble-Alpes Métropole en 1996. Le décret N°2014-1601 du 23 décembre 2014 l'a transformée au 1er janvier 2015 en Métropole, qui impliquait le transfert de la compétence eau potable depuis les structures historiques vers la Métropole. Elle est désormais propriétaire et autorité organisatrice des ouvrages d'eau potable. Afin de mener à bien la gestion du service, elle s'est dotée d'une régie de l'eau potable par délibération du 19 décembre 2014, appuyée par la SPL Eaux de Grenoble Alpes dont elle est actionnaire majoritaire.

# Fiche d'identité du service

Sur le territoire, la gestion de l'eau potable doit être assurée sur un bassin de vie de 55 000 ha présentant des dénivelés de plus de 700m (allant de 215m à 1000m).

La population de la Métropole avoisine les 450 000 habitants. La Métropole fournit également de l'eau potable au Grésivaudan (pour environ 23 000 habitants et deux entreprises utilisatrices d'eau). La topographie montagneuse conduit à une répartition très inégale de la démographie, allant de 160 000 habitants sur Grenoble à 80 habitants à Mont-Saint-Martin. Il faut noter également l'existence de très nombreux hameaux montagnards alimentés par la Métropole et souvent déconnectés du réseau principal.

Sous l'autorité du directeur des régies eau potable et assainissement, le personnel assure la mise en œuvre des compétences eau potable et défense extérieure contre l'incendie. La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services supports entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services.

Par ailleurs, les services de la Métropole réalisent pour le compte de la régie, certaines missions (assistance juridique, suivi de la dette, enregistrements comptables, questure, logistique locaux et véhicules, ressources humaines, informatique, ...). Ces frais de structure sont remboursés forfaitairement par la régie de l'eau potable au budget général de la Métropole.



## LES USAGERS

**465 600**
Habitants

**24 M m³/an**
Consommation autorisée (hors export)

**180 617**
Abonnés



## LE RÉSEAU

**153**
Réservoirs

**86,02 %**
Rendement global

**6 203 u**
Equipements de DECI publics et privés

**57**
Captages exploités

**124**
Points de captages

**1 726 km**
Linéaire (adduction et distribution)



## LES MOYENS

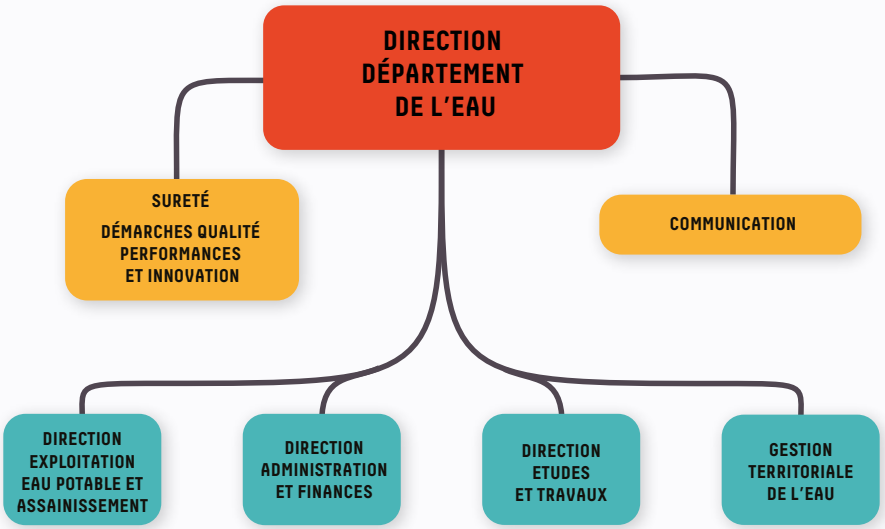
**332 ETP**
Personnel des Regies eau et assainissement

**47 ETP**
Personnel de la Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes

**22,1 M€**
Budget de la compétence eau potable (Fonctionnement)

**14,2 M€**
Budget de la compétence eau potable ( Investissement )

# ORGANISATION DES ACTIVITÉS






*Réservoir de Bresson*

# Faits marquants généraux

01

## Certification Qualité Sécurité Environnement de l'ensemble du petit cycle de l'eau

Pour cette année 2025, l'objectif était d'étendre la triple certification QSE aux autres activités déjà certifiées, à savoir :

- préservation des ressources en eau,
- exploitation des réseaux d'eau potable et sources,
- exploitation des réseaux d'assainissement,
- électromécanique,

Informatique technique,

- raccordement et contrôle des projets externes,
- programmation et réalisation des gros travaux patrimoniaux,
- gestion administrative et financière.

Cet objectif a été atteint, c'est désormais l'ensemble du petit cycle de l'eau qui est certifié Qualité, Sécurité et Environnement.

02

## Réformes des redevances de l'Agence de l'Eau

A la suite de la loi de finances pour 2024, un arrêté du 2 octobre 2024 introduit plusieurs modifications concernant les redevances de l'Agence de l'Eau liées à l'eau et à l'assainissement, effectives au 1er janvier 2025.

Les redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte sont supprimées et remplacées par de nouvelles redevances : une pour la consommation d'eau potable et deux pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif, dont les collectivités sont responsables.

La redevance de prélèvement d'eau potable est maintenue et inchangée.

Le montant des redevances de performance est variable selon l'état du réseau, mais reste mineur par rapport à la redevance consommation.

03

## Nouvelle organisation du département au 1er janvier 2025

Il a été décidé par le Conseil Métropolitain de reprendre en régie les missions de distribution confiées à Eaux de Grenoble Alpes au 1er Janvier 2025.

La reprise d'activités de la SPL EDGA, au sein du Département de l'Eau a amené à mettre en œuvre une nouvelle organisation.

Les évolutions organisationnelles principales sont :

- des objectifs prioritaires de performance technique avec la création d'une unité performance hydraulique,
- une cohérence avec la mise en œuvre de services mutualisés répondant aux besoins des régies eau potable et assainissement avec la création d'une unité raccordements et suivi des projets eau et assainissement,
- la création d'une unité ingénierie d'exploitation au sein de la direction études et travaux,
- la réunion des métiers de la connaissance (SIG et patrimoine) dans une cellule unique.

# Perspectives

01

## Projet de Territoire pour la Gestion des Eaux (PTGE)

Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), créés par l'État en 2015 sont des démarches concertées visant à équilibrer durablement besoins et ressources en eau, en priorité dans les zones en déficit. Pilotés par les préfets et les Agences de l'eau, ils reposent sur un diagnostic (usages, ressources, besoins des milieux, volumes prélevables, vulnérabilité climatique) puis sur un plan d'actions de 6 ans.

Par délibération le 26 septembre 2025, la Métropole a acté l'engagement de cette démarche.

Le SYMBHI la porterait avec une gouvernance associant collectivités, usagers, citoyens et comité scientifique. Un diagnostic territorial (300 000 € HT, financé à 70 % par l'Agence de l'eau) est prévu en 2026.

Le service de la participation citoyenne de la Métropole a été sollicité et pourrait porter le volet concertation et appui  la définition de la gouvernance.

02

## Nouveau Règlement Départemental de la DECI

En 2026 devrait être adopté par la préfecture de l'Isère le nouveau règlement départemental de la Défense extérieure contre l'incendie.

Cette modification devrait réévaluer les besoins en couverture incendie (débit, pression, éloignement entre PEI) pour les bâtiments à risques courants ordinaires et importants ainsi que pour les pour les bâtiments agricoles.

Il devrait également repréciser les périodicité des contrôles techniques et les PEI couvrant des besoins propres et particuliers (ERP, ICPE, ensembles immobiliers...

03

## Nouvelle Feuille de Route du Département de l'eau

En 2025, la Département de l'eau a engagé la rédaction de sa future feuille de route pour la période 2026-2032.

Il s'agit d'un document de pilotage rassemblant les services du Département autour de projets structurant.

Les 3 lignes directrices sont la préservation de l'environnement, la durabilité du patrimoine et la qualité du service public.

Ce document réunit les projets d'envergure politique, ceux contractualisés avec des tiers (AERMC..) et ceux à portée uniquement interne ainsi que les enjeux financiers.

# L'année en photos



Janvier

Fuite rue Dugesclin à Grenoble.



Avril

Remplacement de vannes stratégiques au carrefour Vallier–Catane à Grenoble.



Mars

Remplacement d'un by-pass et d'un tuyau vieillissant de 55 ans à la station de pompage de Rochefort, réalisé en 14 heures grâce à une préparation rigoureuse pour sécuriser notamment l'alimentation en eau de Grenoble.



Juillet

Exposé aux chutes de blocs depuis 1929, le captage d'eau potable de Saint-Paul-de-Varces à fait l'objet, à l'été 2025, d'un chantier spectaculaire de sécurisation (ancrage de blocs, filet métallique, remplacement de conduite, etc.), mené par des cordistes et hélicoptère, pour protéger durablement cette ressource vitale pour la commune.



Juin

Dans le cadre du projet d'alimentation en eau de meilleure qualité pour Saint-Georges-de-Commiers et Notre-Dame-de-Commiers, une fresque murale de 54 m², réalisée en 2025 sur une station de pompage, allie sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques et embellissement durable du paysage local.

PARTIE 1

# Les agents et les agentes

# LES AGENTS ET LES AGENTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE



← *Thibaut, agent d'exploitation et de maintenance réseau d'eau potable*

01

## Le personnel de la régie de l'eau potable

La Régie de l'eau potable est l'opérateur de la Métropole assurant la gestion directe des réseaux de la totalité des communes métropolitaines. Ses agents assurent principalement les missions de préservation, de production et de distribution d'eau pour les réseaux dont la Régie a la gestion.

↓ *Bastien, Mickaël et Sylvain du service informatique technique aux Jovaux*

02



## Le personnel mutualisé avec l'assainissement

La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services support entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services. On compte la relation aux abonnés, les services administratifs et financiers, la commande publique, l'électromécanique et l'informatique technique, la connaissance patrimoniale et le service travaux, la gestion des raccordements et le contrôle des projets externes.



← *Vincent (service Relève Eaux de Grenoble Alpes)*

03

## Le personnel de la SPL EDGA

Deuxième opérateur de la métropole, l'Eaux de Grenoble Alpes emploie 47 personnes. Elles assurent les missions de relève, facturation, recouvrement et une partie de la relation aux abonnés du territoire.

# INFORMATIONS SOCIALES SUR LE PERSONNEL DES RÉGIES

| | Eau potable et DECI (métiers terrain) | Assainissement (métiers terrains – dont EIT) | Services Mutualisés technico-administratifs | TOTAL REGIES EAU & ASSAIN. |
|---|---|---|---|---|
| | De 171200 à 171219 | De 171100 à 171124 | De 171000 à 171051 sauf 171010 | De 171000 à 171219 sauf 171010 |
| **Agents en poste au 31 décembre** | | | | |
| Nombre d'agents en poste | 125 | 111 | 96 | 332 |
| Effectif moyen à l'année (ETP) | 124 | 106 | 94 | 324 |
| **Type de contrat de travail** | | | | |
| Titulaires au 31.12.24 | 19 | 7 | 20 | 56 |
| Stagiaires de la FP au 31.12.24 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Agents de droit public CDI au 31.12.24 | Non concerné | Non concerné | Non concerné | Non concerné |
| Contractuels CDD de la FP au 31.12.24 | Non concerné | Non concerné | 1 | 1 |
| Détachés au 31.12.24 | 23 | 50 | 41 | 114 |
| Agents de droit privé CDI au 31.12.24 | 74 | 49 | 30 | 153 |
| Agents de droit privé CDD au 31.12.24 | 2 | 5 | 4 | 11 |
| Apprenti au 31.12.24 | 7 | 0 | 0 | 7 |
| **Sexe des agents au 31 décembre** | | | | |
| Femmes | 11 | 13 | 58 | 82 |
| Hommes | 114 | 98 | 38 | 250 |
| **Tranches d'âge des agents au 31 décembre** | | | | |
| Âge < 20 ans | 3 | 0 | 0 | 3 |
| Âge : [20 - 30] | 19 | 8 | 8 | 35 |
| Âge : [30 - 40] | 29 | 21 | 12 | 62 |
| Âge : [40 - 50] | 31 | 33 | 36 | 100 |
| Âge : [50 - 60] | 37 | 38 | 30 | 105 |
| Âge : [60 - 70] | 6 | 11 | 10 | 27 |
| **Mouvements « dans l'année »** | | | | |
| Arrivées, renforts et remplacements | 51 | 12 | 9 | 72 |
| Départs (retraite, mutation, fin de contrat, etc..) | 13 | 8 | 9 | 30 |
| **Absentéisme (calculé avec Effectif moyen à l'année)** | | | | |
| Taux d'absentéisme | 10 % | 8,5% | 2,3% | 7,9% |
| **Accidents (calculé avec ETP moyen à l'année)** | | | | |
| Nombre d'accidents de travail avec arrêt | 7 | 6 | 2 | 15 |
| Nombre d'accidents de trajet avec arrêt | 1 | 1 | 0 | 2 |
| Nombre d'accidents de trajet/travail sans arrêt | 3 | 9 | 1 | 13 |
| Taux de fréquence | 35,1 % | 35,2 % | 13,2 % | 28,8 % |
| Taux de gravité | 2 % | 3,81 % | 0,03 % | 2,32 % |
| **Formation** | | | | |
| Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation | 251 | 67 | 37 | 352 |
| Nombre total de jours de formation | 500 | 295 | 273 | 1068 |
| Dont nombre de jours dédié à l'hygiène et la sécurité au travail | 167 | 182 | 12 | 361 |

En 2025, le service distribution de la SPL EDGA a rejoint les équipes du département de l'eau de Grenoble Alpes Métropole, 36 employés ont été transférés majoritairement des CDI de droit privé. Le nombre d'agents détachés est en progression (+16%), évolution allant de pair avec une baisse du nombre d'agents titulaires (-18%).La majorité relative du personnel (40%) se situe dans la tranche d'âge [50-60[, ce qui induira des départs massifs en retraite dans les 10 prochaines années. Les très nombreuses actions sécurité renforcées depuis mars 2023 avec l'arrivée du responsable sécurité (sensibilisations, séminaires sécurité, 1/4H sécurité, visites managériales, formations...) commencent à porter leurs fruits avec une baisse du taux de fréquence des AT et un taux de gravité divisé par 2. Toutefois le nombre d'accidents du travail reste élevé (15 avec arrêt et 13 sans arrêt).

# LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

## COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

Le Comité Social et Economique est l'instance représentative du personnel de droit privé qui a succédé aux anciennes instances représentatives suivantes : délégués du personnel, comité hygiène sécurité et conditions de travail et comité d'entreprise.

Le CSE a pour rôle d'exprimer les réclamations individuelles et collectives des salariés, de veiller à l'application des réglementations du travail, de promouvoir la santé, la sécurité sur le lieu de travail. Le CSE des salariés des régies eau potable et assainissement de Grenoble-Alpes Métropole a été élu en novembre 2021 pour un mandat débutant en décembre 2021 d'une durée de 4 ans. Le CSE est constitué de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

**En 2025, 10 séances ont eu lieu ayant traité les sujets suivants (non exhaustif) :**

- aquapole : Exploitation : Point sur le dispositif d'urgence mis en place en fin d'année,
- tableau de calcul des temps de repos en astreinte,
- retour enquête Malakoff,
- nouveaux horaires, Heures de nuit,
- travaux définitifs et déménagements provisoires pôle abonnés Eau de Seyssinet,
- désengagement sécurité sociale sur les arrêts maladie, impact, prise en compte via prévoyance.

## COMITÉ TERRITORIAL (CT)

Le comité technique (CT) est une instance de dialogue social composée de représentant.e.s du personnel et de la collectivité, qui se réunit régulièrement (environ 6 fois par an). Son rôle est consultatif. Il émet des avis sur l'organisation et au fonctionnement des services, l'aménagement du temps de travail, les suppressions d'emploi, les règlements intérieurs, les contrats d'apprentissage, le plan de formation...

| | |
|---|---|
| CT 22/05/25 (pour avis) | Présentation du plan forte chaleur 2025 |
| CT 22/05/25 (pour avis) | Règlement des astreintes service GTE – surveillance des systèmes d'endiguement |
| CT 03/06/25 (pour avis) | Règlement des astreintes service GTE – surveillance des systèmes d'endiguement |
| CT 19/06/25 (pour info) | Elections professionnelles 2025 - renouvellement du CSE des régies |
| CT 16/19/25 (pour avis) | Mise à jour de la note d'organisation du temps de travail du personnel d'exploitation du service réseaux eau et sources : intégration d'horaires d'été dans le cycle de travail du personnel affecté à l'équipe travaux |
| CT 30/10/25 (pour info) | Bilan intégration des agents de la commission locale de l'eau (CLE) au SYMBHI |
| CT 30/10/25 (pour avis) | Règlement des astreintes des régies eau potable et assainissement |

## LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 aout 2019 prévoit la rédaction chaque année du Rapport Social Unique (RSU). Il est présenté aux membres du comité technique pour avis puis à l'assemblée délibérante et est rendu public sur le site internet de la collectivité. Les indicateurs du RSU ont vocation à constituer le socle d'analyse pour établir les lignes directrices de gestion. Il permet la réalisation d'un état des lieux des données RH et vise à promouvoir le dialogue social.

Le rapport de cette année n'est pas disponible au moment de l'écriture du présent rapport annuel.

# ACTUALITÉS DU PERSONNEL

## Elargissement des formations à l'IMT

En 2022, la Régie Eau Potable engageait un partenariat avec l'Institut des métiers techniques (IMT) pour la création d'une filière locale d'apprentissage de niveau CAP « agent de la qualité de l'eau » afin de pallier le manque de formation régionale, et résoudre la problématique de départ massif à la retraite du personnel d'exploitation.

Chaque année, le contenu de cette formation s'enrichit avec la création de 3 bancs d'essais entre 2022 et 2024 et la consolidation du programme de validation.

Ce centre de formation sur les métiers de l'eau cette formation rencontre un succès marqué, les classes ont été élargies de 6 à 9 élèves pour la session CAP en 2 ans et ouvertes aux reconversion en 1 an pour toute personne de moins de 30 ans et en contrat professionnalisation après 30 ans.

En 2025, la formation aux métiers de l'eau a encore passé un cap avec le développement de formation interne au personnel technique et administratif du département de l'eau. Trois nouveaux modules dispensé en interne leur sont proposés :

- métier de l'eau (niveau de base),
- initiation métier de l'eau potable & réglementation,
- formation interne contrôleurs aep / ass – deci.

D'autres modules de formation internes ont également été créés pour faire monter en compétence et faire de la transversalité entre les agents.

Le succès était au rendez-vous avec des dizaines de personnes volontairement inscrites pour ces formations internes.

## Journée du Département de l'Eau



Le mardi 7 octobre 2025 a eu lieu la traditionnelle journée du Département de l'eau et Direction des régies, moment dédié aux 350 agents qui la composent.

Cette année marque les 25 ans du transfert de la compétence assainissement, les 10 ans du transfert de la compétence eau potable, autant d'anniversaires qui ont conduit à cette journée particulière.

Comme chaque année des visites et ateliers ont été organisés par et pour les agents, afin de connaître et faire connaître son métier.

A 10h30, c'est à Alpexpo que les agents se sont retrouvés pour les présentations des points forts de l'année et les actualités de chaque service. Cette année la réunion fut rythmée par les interventions de la troupe de théâtre d'improvisation Imp'Acte. A la fin des présentations, un buffet déjeunatoire attendait les agents afin de prolonger ce temps d'échanges et de partage.

Cette journée s'ancre, au fil du temps, comme « le » moment dédié à l'ensemble des agents, un remerciement pour le travail de l'année et une pause accordée pour se réunir et se connaître. Un temps fort, singulier et unique.

## Elections professionnelles du Comité Economique et Social (CSE)

Grenoble-Alpes Métropole compte, parmi ses effectifs, des salariées et salariés de droit privé travaillant au sein des régies assainissement / eau potable. Le CSE a été élu, dans le cadre des élections professionnelles obligatoires qui se sont déroulées, par vote électronique, le 7 novembre 2025 pour un mandat de 4 années. Ces représentantes et représentants sont issus d'une liste commune intersyndicale (CGT, CFDT et Syndicat des agents des eaux). Les membres du CSE (11 membres titulaires et 11 membres suppléants )ont pour principales missions :

- d'assurer les intérêts des salariées et salariés sur les évolutions économiques et organisationnelles du travail,
- de mener les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) pendant lesquelles sont fixées les augmentations salariales et les avantages sociaux,
- de contribuer à la promotion de la santé et de la sécurité au travail pour les salariées et salariés des régies au sein des instances existantes de la Métropole : Formation Spécialisée en matière de santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSCT).

Le CSE dispose d'un budget propre dédié aux activités sociales et culturelles. Une plateforme Internet : https://club-employes.com permet de profiter de nombreux avantages sur des thèmes variés.

Depuis le 1er janvier 2020, le CSE constitue l'unique instance représentative du personnel de droit privé de la collectivité. Cette instance a fusionné et remplacé les 3 anciennes instances : comité d'entreprise (CE), déléguées et délégués du personnel (DP), et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

PARTIE 2

# La préservation des ressources

# LE PATRIMOINE NATUREL

**L'eau potable distribuée a 3 origines principales :**



← *Puits du Drac*

01

## **Le champ captant du Drac** (Rochefort)

Les eaux de Rochefort sont prélevées dans la nappe alluviale du Drac (champ captant du Drac situé à Varces) et pompées à environ 30m de profondeur. Le champ captant bénéficie d'un des plus grands périmètres de protection de captage d'Europe avec 2 329 hectares, dont 500 de protection absolue. Une partie importante est classée en Réserve Naturelle Régionale (RNR des Isles du Drac).



← *Puits de la Romanche*

02

## **Le champ captant de la Romanche** (Jouchy et Pré-Grivel)

Les eaux de Jouchy et Pré Grivel sont prélevées dans la nappe alluviale de la Romanche sur les communes de Vizille (Pré Grivel) et de Saint Pierre de Mésage (Jouchy), à environ 30m de profondeur. Ce champ captant est protégé par un périmètre de protection de 324 hectares, dont 12,5 hectares de périmètre immédiat et absolu.

Drac et Romanche. Les eaux de ces 2 champs captants sont distribuées sans aucun traitement. C'est une spécificité rare en Europe.



← *Captage Arthaud à Seyssins*

03

## **Les autres ressources**

De nombreuses sources gravitaires sont situées sur les contreforts des 3 massifs (Vercors, Chartreuse et Belledonne) et 2 puits en nappe. L'exploitation de ces ressources locales permet l'économie d'installations d'adduction et de pompage, elles nécessitent généralement des traitements de désinfection compte tenu d'une filtration naturelle insuffisante.

# BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA PRÉSERVATION



*Champ captant du Drac*

## ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DE DUP

Tout captage exploité pour un usage d'eau potable doit avoir une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) qui précise la quantité de prélèvement d'eau autorisée sur le milieu, les limites des différents périmètres de protection et les servitudes associées. Cette procédure qui passe par une phase d'études, des avis d'hydrogéologues, une enquête publique (...) est longue et prend plusieurs années.

Parmi les 57 captages utilisés par la Métropole, 14 n'ont pas de DUP dont 6 ont été identifiés comme étant pérennes dans le cadre du schéma directeur. Par ailleurs, les 4 captages de la ROMANCHE (Jouchy et Pré Grivel) et du DRAC (Rochefort et puits des Iles) alimentent 90% de l'agglomération et ont des DUP très anciennes qui ont besoin d'être révisées.

La priorité a été portée sur ces 10 captages pour l'obtention d'un arrêté de DUP .

| Captages Prioritaires | Nombre captages | Avancement obtention DUP (2024) | Avancement obtention DUP (2025) |
|---|---|---|---|
| JOUCHY et PRE GRIVEL (VIZILLE/SAINT PIERRRE DE MESAGE) | 2 | 48% | 63% |
| DRAC ET PUITS DES ISLES (VIF/VARCES) | 2 | 42% | 50% |
| CROZ/FONTFROIDE et RUISSET (SARCENAS)° | 3 | 59% | 63% |
| EZY / SAINT JEAN (NOYAREY) | 2 | 56% | 56% |
| MATHIEUX (SECHILIENNE) | 1 | 4% | 4% |
| JONIER (LE GUA) | 1 | 55% | 55% |

A noter que les dossiers EZY / SAINT JEAN (NOYAREY), JONIER (LE GUA) ont été déposés à l'ARS pour la nomination d'un hydrogéologue agréé en octobre 2024.

Une programmation globale a par ailleurs été mise en place pour l'ensemble des ressources de Grenoble Alpes Métropole à l'horizon 2035.

## RÉVISION DE LA DUP DES CAPTAGES DE SEYSSINS

Les captages de Seyssins, constitués de quatre sources, assurent l'alimentation en eau potable de plus de 6 000 habitants. À ce jour, ils ne disposent pas de ressource de substitution.

Ils sont encadrés par un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) datant de 1995, qui définit les périmètres de protection et les servitudes associées, sur la base d'études réalisées dans les années 1980.

Depuis lors, les connaissances scientifiques ainsi que le contexte territorial ont évolué. Dans ce cadre, la collectivité a engagé une étude afin d'évaluer l'adéquation des dispositifs de protection existants au regard des enjeux actuels.

Cette analyse met en évidence l'étendue de l'aire d'alimentation des captages, ainsi que l'évolution des usages du territoire, notamment liée au développement du secteur du Haut-Seyssins et à des projets agricoles tels que celui de la Ferme des Arcelles à Seyssinet-Pariset. Ces éléments appellent une attention particulière afin de garantir la préservation durable de la ressource.

Au regard de ces éléments, il a été décidé d'engager une révision de la DUP des captages de Seyssins. Le dossier préalable à la visite de l'hydrogéologue agréé sera déposé auprès de l'ARS en 2026.

Par ailleurs, le diagnostic des ouvrages a permis d'identifier un programme de travaux visant à améliorer leur fonctionnement.

## DIAGNOSTICS DES OUVRAGES ET TRAVAUX

135 ouvrages de captage ont été transférés des communes à la Métropole en 2015.

La Métropole a élaboré en 2025 une grille d'évaluation de l'état de ces ouvrages afin d'établir un programme d'investissement pluriannuel pour la mise en conformité de ces ouvrages (rénovation , sécurité, sureté, mesure des débits, accès, ...) :

- travaux de sécurisation contre les chutes de blocs du captage des MOUSSES à Saint Paul de Varces (rénovation des installations, amélioration du fonctionnement, mise en conformité),
- sécurisation du captage de la GORGE par le captage de VIGNES à Saint Barthélémy de Séchilienne,
- étude technique du nouveau captage de PLATRES, recherche de l'obtention des autorisations foncières, dossiers administratifs... à Saint Barthélémy de Séchilienne,
- finalisation des travaux de sécurisation du captage des ARCELLES à Seyssins.



# PROJETS CONDUITS POUR LA PRÉSERVATION

01

## Plaquette changement climatique

Les derniers rapports du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) prévoient des effets importants du changement climatique sur les ressources en eau.

Afin d'évaluer l'impact du changement climatique sur les 2 principales ressources qui alimentent 90 % des besoins de l'agglomération (captages du DRAC et de la ROMANCHE), la Métropole a lancé en 2024 une étude pour évaluer les conséquences à moyen (2050) et long terme (2100) des différents scénarios d'évolution climatique ; les résultats de ce travail sont synthétisés dans une plaquette disponible auprès des services.

03

## Nettoyage du Ruisseau du Jonier

Un traçage colorimétrique a mis en évidence une connexion entre le captage d'eau potable et le cours d'eau de Jonier à Le Gua.

Un dépôt de déchets anciens a été identifié dans le ruisseau, en amont du captage.

Après avoir vérifié l'absence d'impact sur la qualité de l'eau, une opération de nettoyage a été mise en place, prise en charge au double titre des compétences eau potable et GEMAPI.

Au final, près d'1 km de linéaire du cours d'eau a été inspecté et nettoyé.



02

## Travaux de sécurisation du captage des Mousses à Saint-Paul-de-Varces

Le captage des Mousses à Saint-Paul-de-Varces est sans doute l'un des plus vertigineux. Situé sous la falaise du Vercors, il faut 45 minutes de marche depuis le parking 4x4 le plus proche pour y accéder, avec une fin de trajet équipé d'une ligne de vie type via-ferrata.

Cette année, le captage a été sécurisé contre les chutes de blocs qui menaçaient de le détruire par l'installation d'une « casquette anti-bloc », d'ancrages de rochers et de protection de conduite. Les ouvrages et conduites ont également été rénovés et leur fonctionnement optimisé.

Pour ce chantier inhabituel, tous les travaux ont été réalisés encordés par une entreprise spécialisée, et le matériel héliporté.

Le montant global de l'opération est de 200 000 € HT.

PARTIE 3

# La Production d'eau

# LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE PRODUCTION



← *Bresson - réservoir de stockage*

01

## L'adduction

Les conduites d'adduction transportent l'eau prélevée sur les captages vers les réservoirs de stockage. La Métropole recense 223 km de réseau d'adduction.



← *Réservoir Jouchy*

02

## Le stockage

La topographie de la région grenobloise a conduit les services d'eau à s'équiper de nombreux points de stockage pour garantir l'alimentation de multiples lieux d'habitation avec des pressions adaptées. Sur le territoire métropolitain, 153 réservoirs ont été recensés dont 10 sont en arrêt définitif de service.



← *Analyseur de chlore*

03

## Le traitement

À l'inverse des autres ressources, l'eau distribuée depuis les champs captant du Drac et de la Romanche (environ 90% des besoins) ne nécessite aucun traitement pour satisfaire aux exigences sanitaires. Toutefois, pour garantir la sécurité des usagers, l'intégralité du réseau est équipée d'appareils de traitement de secours..

# BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA PRODUCTION

## LES VOLUMES PRODUITS

Les volumes sont disponibles dans l'annexe des « volumes circulants ».

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Total Production | 34 865 240 $m^3$ | 35 391 921 $m^3$ | 35 798 703 $m^3$ | 36 153 978 $m^3$ | 36 248 975 $m^3$ |
| Évolution | + 1,7% | +1,5% | +1,1% | +1,2% | -0,01% |

## LA CONFORMITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE



*Contrôle de qualité de l'eau sur site avec Rafaël Farley, apprenti à la régie.*

La qualité de l'eau est surveillée par deux démarches : le suivi réglementaire et l'autosurveillance interne. Le premier est administré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et répond aux attentes fixées dans la réglementation française en termes de nature des analyses à réaliser et de leur fréquence. Les résultats sont exposés à travers les bilans annuels ARS distribués aux usagers chaque année avec la facture. Le second est un contrôle complémentaire organisé par l'exploitant pour une meilleure réactivité en cas d'anomalie.

Une synthèse des deux modes d'analyse permet de mettre en valeur une évaluation représentative de la qualité générale de l'eau des réseaux de la métropole.

| Contrôles réglementaires (ARS) | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Taux de conformité microbiologique | Nb prélèvement total | 1462 | 1210 | 1413 | 1413 | 1363 |
| | Nb prélèvements conformes | 1451 | 1201 | 1396 | 1400 | 1357 |
| | Taux de conformité (%) | 99,25% | 99,26% | 98,78% | 99,08% | 99,56% |
| Taux de conformité physicochimique | Nb prélèvement total | 597 | 198 | 612 | 352 | 298 |
| | Nb prélèvements conformes | 593 | 196 | 585 | 352 | 294 |
| | Taux de conformité (%) | 99,33% | 98,99% | 95,6% | 100% | 98,66% |

## LE NOMBRE DE RESTRICTIONS DE CONSOMMATION

Les restrictions de consommations d'eau en 2025 sont liées à la diminution forte de disponibilité de la ressource en eau potable durant la période estivale sur la commune ce Claix hameau Savoyère et Saint-Barthélémy-de-Séchilienne hameau Sapey. Ces restrictions ont permis de limiter les usages non-indispensables de l'eau potable et ainsi garantir un accès à l'eau sans arrêt de la continuité de service.

## RÉSULTATS D'ENQUÊTES SUR LES NON-CONFORMITÉS RÉGLEMENTAIRES DE L'ARS

En 2025, le taux de conformité réglementaire moyen microbiologique de la Métropole est de 99,56% sur le réseau de distribution avec 1363 prélèvements. Le taux de conformité réglementaire moyen physico-chimique était de 98,66% sur 298 prélèvements sur le réseau de distribution. Ces taux de conformité moyens sont stables dans le temps et traduisent de très bons résultats notamment cette année. Ce bilan met en évidence la très bonne qualité de l'eau distribuée sur le territoire en situation habituelle. A noter que la majorité de l'eau distribuée présente cette qualité sans nécessiter le moindre traitement, ce qui est unique en France pour des volumes aussi importants.

Les non-conformités microbiologiques mineures ont été constatées dans les communes de Bresson (1 NC sur 8 prélèvements), Eybens (1 NC sur 15 prélèvements), Vaulnaveys-le-Bas (2 NC sur 17 prélèvements), Le Gua (1 NC sur 21 prélèvements et Vizille (1 NC sur 26 prélèvements). Ces indicateurs sont calculés sur la base du nombre de rapport non-conformes réceptionnés pour le compte de l'Agence Régionale de Santé.

Leur faible nombre traduit souvent un défaut relatif au domaine privé de l'usager contrôlé aléatoirement plutôt qu'une mauvaise qualité du réseau de distribution public d'eau potable. Ces développements bactériens affectent le plus souvent l'eau provenant de sources issues de sous-sols qui ne permettent pas une filtration naturelle suffisante de l'eau, en particulier lors des épisodes pluvieux intenses qui lessivent les sols. Dans une moindre mesure, une pollution bactérienne peut aussi trouver son origine dans un ouvrage de stockage (réservoir) vieillissant ou être favorisée par le surdimensionnement des réservoirs associés à la défense incendie. Ces écarts sont pris en gestion sous 24h donnent systématiquement lieu à des actions de recontrôles et des travaux ou actions correctifs.



*Filtration de l'eau brute aux Bits à Séchilienne*

## LE NOMBRE D'INTERRUPTION NON PROGRAMMÉE DES RÉSEAUX DRAC ET ROMANCHE

Les réseaux Drac et Romanche sont les voies majeures d'acheminement d'eau potable de la Métropole et du Grésivaudan. Tous les efforts sont déployés pour éviter les interruptions de service non programmées sur ces conduites.

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'interruptions de service non programmées des réseaux Drac et Romanche | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

# PROJETS CONDUITS POUR LA PRODUCTION

01

## Travaux de renouvellement du bypass de la station élévatoire de Rochefort

La station élévatoire de Rochefort est la plus grosse station de pompage de la Métropole. Elle relève de 40 mètres un volume de 45000 m3 d'eau par jour vers le réservoir principal.

Construite en 1968, les canalisations qui s'y trouvent sont en acier peint de diamètre 1000 mm. Celles-ci présentent des points de corrosion localisés sur les soudures qui créent des fuites. En 2025, le service production Drac/Romanche a réalisé la première phase de renouvellement de ces canalisations par des tuyaux neufs en acier inox. Les anciennes canalisations seront progressivement





02

## Travaux de réfection d'étanchéité de la coupole du puits PR1

SCette année, le puits principal des captages de Rochefort a vu son étanchéité intégralement rénovée. Avant travaux, l'étanchéité présentait des défauts, quelques infiltrations et des traces de réparations anciennes en mauvais état.

La rénovation a rendu son aspect neuf à l'ouvrage, d'un blanc brillant aveuglant sous le soleil !



03

## Eboulement au captage de Rif Tronchard à Saint-Egrève.

Fin janvier 2025, un éboulement remarquable s'est produit à proximité immédiate des ouvrages. 200 m3 de roche se sont détachées de la falaise, et ont descendu la pente par le lit du Rif Tronchard. Une inspection a été organisée avec RTM pour diagnostiquer les conséquences sur les ouvrages d'eau potable ainsi que le lit du cours d'eau.

L'enquête a conclu à l'absence d'impact sur les ouvrages.

PARTIE 4

# La distribution d'eau

# LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA DISTRIBUTION



← *Remplacement d'une conduite percée*

01

## Les conduites

Les conduites de distribution transportent l'eau depuis les réservoirs de stockage jusqu'à l'abonné. La Métropole recense 1 503 km de réseau de distribution.



← *Ventouse*

02

## Les organes hydrauliques : les points de fragilité

Le réseau de Grenoble-Alpes Métropole est parsemé d'accessoires essentiels permettant d'en contrôler le comportement hydraulique. Il compte 359 régulateurs de pression et 1 072 ventouses (certaines étant sur les réseaux d'adduction).

La maintenance préventive de ces appareils est au cœur de la politique d'exploitation des réseaux. Assurer leur entretien régulier permet de restreindre les coupures d'eau vécues par les usagers à l'imprévisible (casses de conduite, accidents etc...).



← *Compteur d'eau*

03

## Les compteurs

Chaque abonné au service est équipé d'un compteur permettant d'établir une facture sur la base d'une relève annuelle. Il y a 175 000 compteurs sur le réseau.

L'âge du parc est disponible en annexe « pyramide des âges ».

# BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA DISTRIBUTION

Suite à l'intégration des équipes d'EDGA au sein de la Régie, une nouvelle organisation a été travaillée qui doit aboutir à la centralisation d'un certain nombre d'activités : pilotage du parc compteur, surveillance des débits, recherche de fuite terrain, pilotage de l'activité travaux.
2025 a été une année de transition où ces activités ont été centralisées (y compris la sous traitance) uni-quement sur le secteur centre et le secteur Nord-Ouest d'où la décomposition présentée ci-dessous.

## LES CONDUITES : BILAN DES RECHERCHES DE FUITES ET DE LEUR RÉPARATION

| | Equipes centralisées | Equipes en secteur | Total |
|---|---|---|---|
| Recherche de fuite 2023 (Régie + EDGA) | - | - | 659 |
| Recherche de fuite 2024 (Régie + EDGA) | - | - | 502 |
| Fuites localisées à la RDF 2025 | 253 | 53 | 306 |
| | **Equipes centralisées** | **Pilotage secteur** | **Total** |
| Interventions sur canalisation 2023 (Régie + EDGA) | - | - | 122 |
| Interventions sur canalisation 2024 (Régie + EDGA) | - | - | 106 |
| Interventions sur canalisation 2025 | 119 | 8 | 127 |
| Interventions sur branchements 2023 (Régie + EDGA) | - | - | 253 |
| Interventions sur branchements 2024 (Régie + EDGA) | - | - | 211 |
| Interventions sur branchements 2025 | 43 | 6 | 49 |

## LES ORGANES HYDRAULIQUES : BILAN DU CONTRÔLE PRÉVENTIF

Les régulateurs et les ventouses sont des points névralgiques d'un réseau d'eau.

Un dysfonctionnement de ces appareils conduit à des interventions d'urgence et parfois des interruptions de services qui peuvent être évitées par une maintenance préventive organisée.

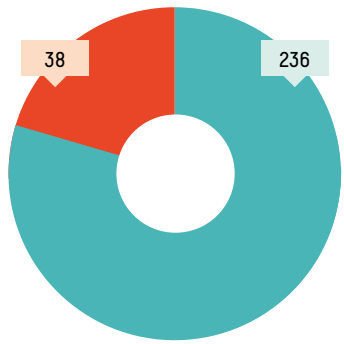
Pour cela, la Régie d'exploitation de l'eau potable planifie un contrôle préventif annuel ou tous les deux ans (selon les organes).

Depuis 2024, le rythme des contrôles des régulateurs et des ventouses passe pour les :

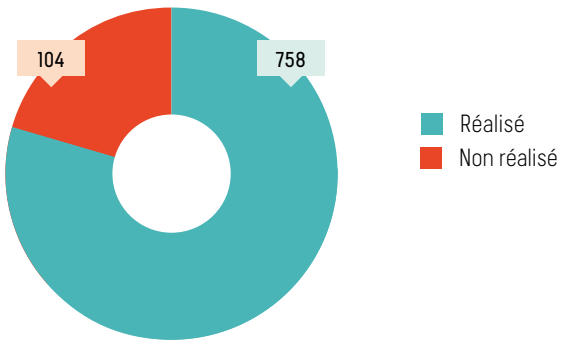
- régulateurs a  une fois tous les 2,5 ans en alternant contrôle simple et contrôle avec démontage ;
- ventouses a une fois tous les 5 ans.

Ce nouveau rythme est conforme aux prescriptions constructeur et libérera du temps aux équipes pour engager le contrôle préventif des vannes stratégiques. Le rythme de 1 an avait été fixé en 2021 pour dresser un inventaire des équipements et engager la culture préventive tout en améliorant la connaissance des agents de leur réseau. Ces objectifs sont atteints.

**Bilan du contrôle préventif des régulateurs au 31.12.2025**




**Bilan du contrôle préventif des ventouses au 31.12.2025**



## LES COMPTEURS : BILAN DU RENOUVELLEMENT

**La pyramide des âges est disponible en annexe.**

Le budget prévoyait 10 000 compteurs à renouveler.
En 2025, 9 489 compteurs ont été renouvelés.

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| Compteurs remplacés | 9 317 | 10 272 | 10 627 | 9 489 |



*↑ Thibaut intervient sur un compteur*

# PROJETS CONDUITS POUR LA DISTRIBUTION

01

## Fusion pôle distribution EDGA/GAM création du service réseaux eau et sources

Dans le cadre de la fusion, il a fallu repenser en grande partie l'organisation du service puisque l'organisation historique de la Régie était axée sur la polyvalence et sur la sectorisation géographique au contraire de l'organisation d'EDGA qui était axée sur la spécialisation et la centralisation.

Une organisation cible a été définie reprenant les points forts des deux organisations et a conduit à de notables changements :

- évolution de la territorialisation avec transfert de communes de secteur à secteur,
- création de la nouvelle unité Performances hydrauliques regroupant les activités centralisées à savoir le pilotage des compteurs, le pilotage et la réalisation de travaux, la surveillance des débits et la recherche de fuite terrain.

Cette nouvelle organisation a été expérimentée sur le secteur Nord-Ouest et a donné des résultats probants à savoir 47 fuites localisées dans le premier trimestre 2025 et 42 interventions de nos équipes travaux.

L'année 2025 s'est également accompagné d'un plan de formation important pour prendre en compte les évolutions de l'organisation. Cela s'est traduit notamment pour les agent d'EDGA par une montée en compétence sur les activités de qualité de l'eau et de régulation.

02

## Evolution démarche qualité vers la sécurité et l'environnement

Un travail a été effectué tout au long de l'année 2025 sur le renforcement de la culture sécurité et environnementale au seins du service.

Sur la partie sécurité, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- systématisation des ¼ d'heure sécurité,
- réalisation des visites de terrain avec pour les activités centralisées débriefing de ces fiches et échanges avec les agents,
- intégration des EPI, échelles et matériel de levage à la GMAO Carl,
- réalisation de certaines notices de poste.

Sur la partie environnement, les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- inventaire des produits chimiques en secteur,
- affichage des FDS simplifiées,
- mise en place du tri sélectif.

# L'ÉTAT DES RÉSEAUX : LE RENDEMENT ET LES FUITES

## LE RENDEMENT DU RÉSEAU PUBLIC

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Total production en m³ | 34 865 240 | 35 391 921 | 35 798 703 | 36 153 978 | 36 248 975 |
| Total exportation en m³ | 6 468 793 | 6 969 983 | 7 295 866 | 7 152 077 | 7 229 847 |
| Total importation en m³ | 2 035 031 | 1 631 177 | 1 238 590 | 1 323 597 | 380 939 |
| Total consommation en m³ (rapporté sur 365jours ) | 25 293 570 | 24 753 802 | 24 436 236 | 24 426 846 | 24 287 074 |
| *dont estimation sans comptage* | *328 631* | *690 840* | *281 504* | *534 355* | *869 688* |
| *dont consommation de service* | *124 194* | *112 901* | *87 586* | *297 763* | *111 172* |
| Rendement global GAM | 87% | 85,7% | 84,3% | 84,3% | 86,02% |
| Seuil réglementaire GAM | 76,2% | 76,0% | 76,5% | 76,5% | 75,11% |
| Volumes perdus dans les fuites en m³ | 4 823 777 | 5 305 191 | 5 998 652 | 5 998 652 | 5 122 300 |
| Indice linéaire de pertes (ilp) | 8,4 m³/km/j | 9,2 m³/km/j | 10,6 m³/km/j | 10,6 m³/km/j | 8.2 m³/km/j |

L'année 2025 a vu une réduction importante des volumes importés du Grésivaudan. En effet, nous avons alimenté la majeure partie des communes de la Tronche et de Meylan par l'eau Du Drac en substitution de l'eau des sources de la DHUY.

On observe également une amélioration significative du rendement de l'agglomération avec une réduction des pertes en eau de plus de 800 000 m3 par rapport à l'année 2024.

La consommation facturée a diminué en 2025 avec l'arrêt du forfait de lavage voirie de Grenoble (- 200 000m³), ainsi qu'avec l'arrêt de certaines activités industrielles (Vencorex, la plateforme Arkema de Jarrie).

Cela est encore trop tôt pour savoir si ces résultats encourageants sont le fruit de notre nouvelle organisation mais les points suivants y ont significativement contribué :

- centralisation de l'activité de RDF (terrain) sur le secteur Centre et sur le secteur Nord Ouest,
- pilotage de l'activité travaux à 100% sur le secteur Centre et sur le secteur Nord Ouest,
- déploiement de la méthode de suivi mensuel des rendements sur la totalité des secteurs avec généralisation des plans d'actions,
- harmonisation des méthodes de calcul : volumes de services et volumes non comptés avec une évaluation plus proche de la réalité,
- fiabilisation de la donnée issue de Waterp avec méthode unique.

L'année 2026 devrait voir s'étendre la centralisation de la RDF terrain sur un nouveau secteur (NE) et le pilotage des travaux sur la totalité des secteurs de manière à continuer la transition d'organisation entamée.

En outre et de manière à gagner en efficacité, le généralisation de la mise en place de chambres de sectorisation sur les secteurs urbains (Saint Martin d'Hères notamment) doit nous permettre de diviser le débit de nuit et de cibler plus rapidement les secteurs fuyards.

## LA CONFORMITÉ AU SEUIL RÉGLEMENTAIRE

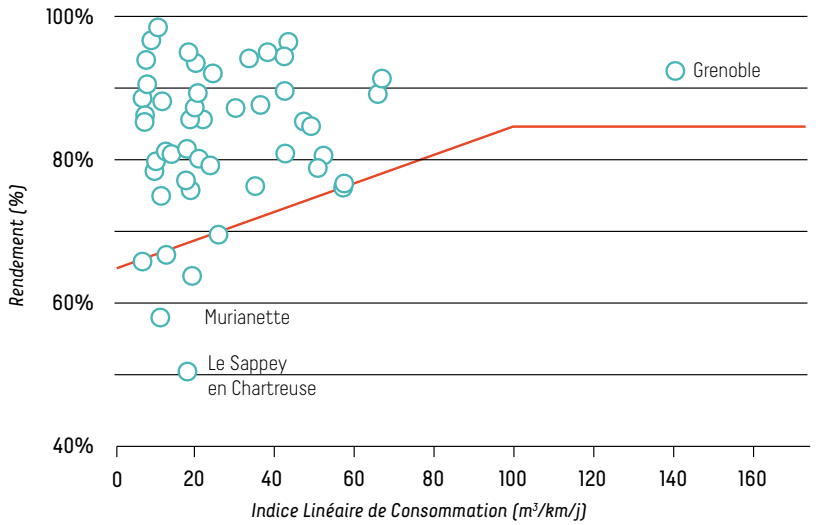
En 2016, les rendements ne dépassaient pas le seuil réglementaire pour 16 réseaux communaux.

En 2023 les rendements ne dépassent pas le seuil réglementaire pour 2 réseaux communaux.

En 2024 les rendements ne dépassent pas le seuil réglementaire pour 7 réseaux communaux.

En 2025 les rendements ne dépassent pas le seuil réglementaire pour 3 réseaux communaux.

**Conformité des rendements au seuil réglementaire 2025**




De manière globale, les résultats sont satisfaisants même si 3 communes ne sont pas réglementaires et une dizaine de communes trop proches des seuils réglementaires.

Les actions suivantes doivent nous aider à progresser :

1. pour les communes avec un ILC important (Saint Martin d'Hères, La Tronche, Vizille,...), un travail de réflexion en terme de sectorisation doit être mené dans les années à venir,
2. pour les communes avec un ILC plus faible (Quaix En chartreuse, Notre Dame de Commiers,...), une réactivité accrue dans la localisation puis le traitement des fuites doit être travaillé.

Les point suivant se doivent d'être notés :

1. l'installation d'un point de comptage au niveau du Rondeau a permis de calculer pour la première fois un rendement de réseau uniquement sur le réseau de distribution de la ville de Grenoble. Le rendement est en nette amélioration puisqu'il franchit les 92%,
2. les interventions terrain de la RDF a permis de réduire significativement le débit de nuit de la commune de Saint Egrève le faisant passer de 100 m3/h à 20 m3/h.

PARTIE 5

# La qualité du service à l'usager

# LES MOYENS POUR LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER




← *Facture d'eau*

01

## Un prix inférieur à la moyenne nationale

Pour une consommation de 120 m3, le prix moyen 2025 de l'eau et de l'assainissement moyenne est de 3,42 €/m3 TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France.



← *Leïla, Marine et Rosalie accueillent les usagers au pôle abonnés de Saint-Martin-d'Hères*

02

## La disponibilité du service 24h/24

La relation directe entre les usagers et le service public d'eau potable est assurée par :

- 4 sites d'accueil des abonnés à Grenoble, Seyssinet-Pariset, le Pont de Claix et Saint Martin d'Hères ;
- un standard téléphonique commun aux régies eau potable et assainissement ;
- un standard d'astreinte (nuit et week-end).



← *Chantier nocturne à Muriannette en 2022*

03

## Les astreintes techniques

La Régie d'exploitation est organisée pour assurer une disponibilité permanente couvrant tous les besoins d'exploitation et d'intervention d'urgence, y compris la nuit, le week-end et les jours fériés.

Une rotation hebdomadaire du personnel d'astreinte garantit la disponibilité de huit agents d'exploitation et d'un cadre. Des chantiers de nuits sont aussi organisés pour limiter les nuisances au trafic et à la consommation.

# BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA RELATION À L'USAGER

## LES ABONNÉS DU SERVICE

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Nb d'abonnés | 170 346 | 172 369 | 174 125 | 179 121 | 180 617 |

A partir de 2024, le mode de calcul du nombre d'abonné change. Tout compteur faisant l'objet d'une facturation permanente est désormais considéré comme abonné soit 4930 abonnés supplémentaires.

## L'ACCUEIL PHYSIQUE DU PUBLIC

- Dans les 3 secteurs de la régie de l'eau potable, 4 319 visiteurs ont été accueillis.
- À Vaucanson, 5 539 visiteurs ont été accueillis.

Un tiers des visites concerne la mise en place de facilités de paiement et un quart concerne la souscription ou la résiliation d'abonnement au service.

## LES APPELS TÉLÉPHONIQUES

**L'activité téléphonique a représenté pour le service public de l'eau 119 356 appels.**

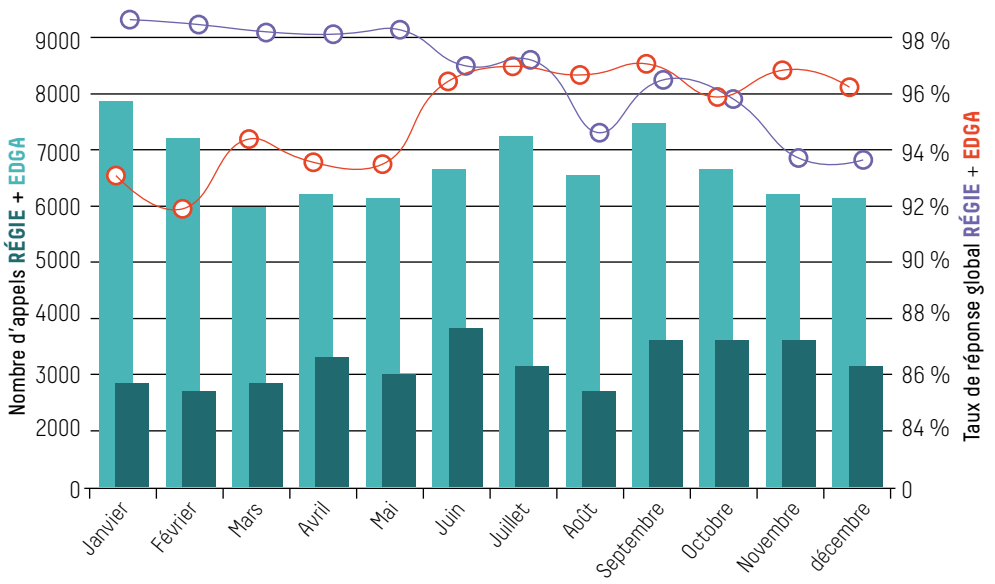
- 38 826 appels téléphoniques ont été pris en charge par le personnel de la Régie.

Le temps moyen d'attente avant mise en relation a été mesuré à 12 secondes.

- 80 530 appels téléphoniques ont été pris en charge par le personnel d'EDGA.

Le temps moyen d'attente avant mise en relation a été mesuré à 31 secondes.

- Après déduction des abandons rapides et des appels hors heures ouvrées, le taux de réponse global de 2025 est de 95,7 %.



## LES DEMANDES ÉCRITES (DONT RÉCLAMATIONS)

Le taux de réclamation P155.1 est disponible en première annexe.

La Régie reçoit des courriers en tant qu'exploitant technique et autorité organisatrice. Les sujets portent fréquemment sur les limites d'intervention des domaines publics et privés.

La SPL EDGA reçoit des courriers en tant qu'exploitant technique mais surtout en lien avec sa mission de facturation et de recouvrement. Les courriers qui lui parviennent concernent le plus souvent des erreurs de facturation, des problèmes d'accès au site internet ou les délais de traitement.

| | Courriers reçus | Délai moyen de réponse (j) |
|---|---|---|
| Total | 2 701 | 5,54 |
| Courriers de réclamation | 18 | 53 |

## LE RECOURS À LA MÉDIATION DE L'EAU

Ces dossiers portent soit sur des litiges concernant des fuites en domaine privé, soit sur des cas de surconsommation d'eau potable. On constate une diminution du nombre de recours à la médiation de l'eau.

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Dossiers liés à l'exploitation Régie | | | | | |
| Nombre de dossiers | 7 | 7 | 7 | 12 | 2 |
| Dossiers liés à l'exploitation SPL EDGA | | | | | |
| Nombre de dossiers | 16 | 18 | 9 | 4 | 4 |

## DISPOSITIF SOLIDAIRE D'ACCÈS À L'EAU – ALLOCATION SOCIALE

Grenoble-Alpes Métropole participe depuis 2016 à l'expérimentation nationale en vue de favoriser l'accès social à l'eau. La délibération du 7/04/2023 a modifié les critères d'attribution de l'allocation afin de toucher les personnes seules et les étudiants boursiers. .

- **Axe 1 :** nombre de diagnostics volontaires de consommation des ménages : 18 diagnostics ont été réalisés. Le pôle abonné est en cours de réorganisation afin de redynamiser cet axe.
- **Axe 2 :** une allocation d'une moyenne de 23 € a été accordée à 18 701 foyers en précarité. Cette solidarité représente un budget de 438 441 € réparti entre le budget assainissement (48%), le budget eau potable (48%) et le budget principal de GAM (4%).
- **Axe 3 :** Le budget eau potable a contribué au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) géré par le Département à hauteur de 36 776 €. Le Département a accordé 323 aides aux abonnés précaires de la Métropole pour un montant global de 63 815 €.
- **Axe 4 :** Le Conseil a adopté une délibération le 7 avril 2023 afin de travailler avec les associations du mal logement pour leur verser une somme équivalente à 18m3 d'eau gratuite par an et par personne prise en charge par ces associations. En 2025, une association a pu bénéficier de ce dispositif pour une somme totale de 1 473,14 €.

# PROJETS CONDUITS
# POUR LE SERVICE AUX USAGERS

01

## Reconnaissance de l'appel téléphonique avec la fiche client

Dès que l'appel est connecté, le système affiche les informations du contrat de l'appelant. La fiche du client associé au numéro s'ouvre directement sans que l'agent ait besoin d'effectuer une recherche manuelle.

Grâce à la remontée automatique de la fiche client, l'agent d'accueil visualise l'ensemble des informations concernant l'usager.

Cette simplification d'utilisation permet de gagner du temps et de se concentrer sur l'essentiel : optimiser le traitement des appels et ainsi la qualité des services rendus aux usagers.

02

## De très bons résultats

Des indicateurs téléphoniques en 2025 excellents. Un grand bravo aux équipes !

Sur l'année 2025, le pôle abonnés de Grenoble Alpes Métropole a reçu près de 39 000 appels avec un taux de réponse à 96.7 % et un temps moyen d'attente de 12 secondes.

03

## Enquête Satisfaction

L'enquête de satisfaction réalisée en février 2025 révèle une relation client optimisée et une confiance renforcée.

L'accueil téléphonique est particulièrement gratifié : 97 % des usagers trouvent facilement les coordonnées et 91 % obtiennent un interlocuteur dès le premier appel.

95 % des usagers sont satisfaits concernant les services de l'agence en ligne.

Les paiements en ligne facilitent les transactions, rendant le processus plus fluide.

PARTIE 6

# les investissements et travaux

# LES ACTIVITÉS DU SERVICE TRAVAUX

01

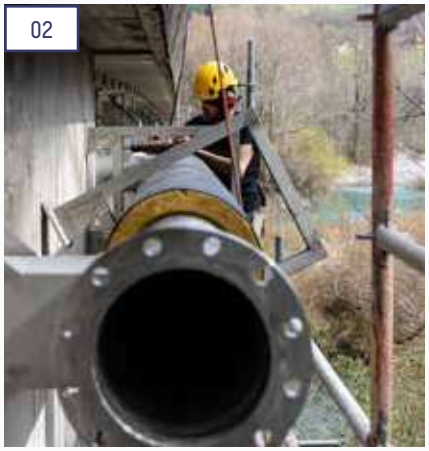


## Le renouvellement, l'amélioration et l'optimisation du système d'alimentation en eau potable

La Métropole dispose d'un patrimoine de plus de 1700 km de conduites et plus de 175 000 branchements.

Le Schéma Directeur 2020-2030 fixe un niveau d'investissement soutenu pour un renouvellement des infrastructures de l'ordre de 1% par an. Ces opérations sont mutualisées, autant que faire se peut, avec les besoins de renouvellement du réseau d'assainissement.

02



## La réorganisation hydraulique

Le scénario d'amélioration et d'optimisation du schéma directeur a été défini en intégrant les enjeux de protection de la ressource en eau, de sécurité sanitaire et de permanence du service aux abonnés, de réorganisation hydraulique et de rationalisation des ouvrages tout en maîtrisant l'évolution du prix de l'eau.

L'approche intercommunale de la Métropole repense l'organisation de l'alimentation en eau dans une logique territoriale optimisée et en réalise les travaux d'adaptations nécessaires.

03



## La réhabilitation d'ouvrages

Avec plus de 150 réservoirs et plus de 50 captages d'eau potable, le patrimoine n'est pas constitué que de réseaux enterrés. Ces ouvrages au bout de quelques décennies peuvent nécessiter de couteuses opérations de réhabilitations.

Une étude de diagnostic du génie civil des réservoirs a été conduite sur 2024 - 2025 pour analyser leur « état de santé » et définir lesquels devaient être réhabilités prioritairement.

# BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DES TRAVAUX

Les opérations par commune sont disponibles en annexe « Bilan des travaux de renouvellement de l'année ».

## L'OPTIMISATION DES TRAVAUX

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'opération de travaux réceptionnées eau et assainissement dans l'année | 67 | 74 | 70 | 63 | 65 |
| Nombre d'opération de travaux réceptionnées eau potable dans l'année | 44 | 54 | 45 | 38 | 20 |
| Nombre d'opérations mutualisées eau et assainissement | 23 | 28 | 26 | 16 | 50 |
| Nombre d'opérations mutualisées avec des travaux voirie sur l'espace public ou autres concessionnaires | 78 | 78 | 78 | 5 | 10 |

Outre le programme d'investissements issus du schéma directeur, la programmation des opérations de renouvellement ou restructuration des réseaux ou ouvrages est issue principalement des demandes du service exploitation eau, des opérations coordonnées avec les autres compétences du département de l'eau (en particulier assainissement, d'une part, et accompagnement des aménagements de l'espace public (travaux aménagement du nœud du Rondeau, chronovélo ...), d'autre part.

| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Renouvellement adduction | Linéaire (m) | 2 467 | 1 626 | 3 589 | 4926 | 4908 |
| | Taux sur l'année (%) | 1,03 | 0,68 | 1,50 | 1,64 | 1,40 |
| Renouvellement distribution | Linéaire (m) | 9 926 | 12 764 | 12 783 | 7 051 | 10 154 |
| | Taux sur l'année (%) | 0,63 | 0,81 | 0,81 | 0,45 | 0,65 |
| Renouvellement total | Linéaire (m) | 12 393 | 14 390 | 16 372 | 11 977 | 14 362 |
| | Taux sur l'année (%) | 0,68 | 0,79 | 0,90 | 0,65 | 0,78 |

| | | 2017-2021 | 2018-2022 | 2019-2023 | 2020-2024 | 2021-2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Taux de renouvellement sur 5 ans en % | | 0,89 | 0,82 | 0,82% | 0,69 | 0,75 |

| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'ouvrages | nb | 31 | 42 | 49 | 40 | 14 |
| Nombre de branchements | nb | 403 | 572 | 620 | 303 | 442 |

## LE BILAN DES TRAVAUX

Le taux de renouvellement annuel des réseaux est de 0,78% en 2025. Le taux moyen sur 5 ans est de 0,75%.

Ces taux se sont améliorés en 2025 par rapport à 2024 mais demeurent en dessous de l'objectif de 1%. Selon le dernier rapport « Panorama des services et de leur performance » de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement édité en juin 2024, sur la base de 2 818 observations (non égales à zéro), cet indicateur est évalué au plan national à hauteur de 0,65 % et de 0,61% pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants (soit en moyenne respectivement 6,5 km et 6.1 kms de réseaux sur 1 000 km ont été renouvelés sur les 5 dernières années). Le rapport précise que le rythme optimal de renouvellement d'un réseau dépend en grande partie de la pyramide des âges des tronçons qui le constituent mais aussi de la nature des canalisations, des contraintes de pose, du type de sol, de la fréquence de passage sur voirie, etc. La valeur du taux de renouvellement doit donc être considérée avec précaution.

Selon une étude IRSTEA ainsi qu'une étude de la Caisse des dépôts – Institut pour la recherche et Banque des territoires publiés en 2019, plus de 60 % du réseau national a été posé après 1970 et a donc moins de 50 ans. Ce rythme moyen est donc à relativiser, même s'il masque des disparités de situations très importantes.

L'observatoire indique que la diversité des situations est importante : pour un réseau d'âge compris entre 20 à 40 ans, un taux de renouvellement de 0,60% n'est pas inquiétant. Il l'est davantage si l'âge du réseau se situe entre 60 et 80 ans.

En 2025, la programmation d'études et de travaux de la régie eau potable de Grenoble-Alpes Métropole a été impactée par la poursuite et l'achèvement de plusieurs opérations telles que : l'opération de déviation des réseaux eau et d'assainissement dans le cadre de l'aménagement du nœud dit du Rondeau entre l'A480 et la rocade sud RN87, et les 2 opérations majeures et structurantes de sécurisation et substitution des ressources en eau inscrits au schéma directeur d'alimentation en eau.

Des investissements cumulés de 14,2 M€ HT ont été engagés pour la construction de plus de 11 kms de réseaux et 5 ouvrages d'eau, en vue de raccorder à la nappe souterraine du Drac, les communes de Saint Egrève et le Fontanil Cornillon d'une part, et les communes de Saint Georges de Commiers et Notre Dame de Commiers, d'autre part. Ces réseaux sont dorénavant en service.

De plus, les études pour le renouvellement des canalisations d'adduction d'eau potable à Quaix-en-Chartreuse et Sarcenas engagées en 2024 ont abouti en 2025 par la réalisation de deux premières tranches de travaux : le renouvellement de 2280 ml de réseau d'adduction et 450 ml de réseau de distribution. Les investissements cumulés pour ces deux tranches représentent près de 557 000€HT.

De même, des travaux de sécurisation du hameau de Romage à Herbeys, inscrits au schéma directeur d'eau potable, ont été effectués avec la rénovation de 1400 ml de réseau de distribution d'eau potable et la rénovation d'une quarantaine de branchements. Cela a représenté un investissement d'un peu plus de 810 000€HT.

Le programme de renouvellement inclut également la rénovation et/ou la création d'ouvrages hydrauliques. En 2025, une station de surpression a été créée sur le réseau d'adduction du réservoir de Marcelline au Pont de Claix afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la ville et garantir le remplissage du réservoir selon plusieurs scénarios étudiés. Cette opération était inscrite au schéma directeur d'eau potable. Le coût de l'investissement s'est élevé à 850 000€HT.

En 2025, la conjoncture liée au contexte géopolitique avec la guerre en Ukraine et les tensions croissantes au niveau international a pu continuer d'engendrer des difficultés et des tensions sur la disponibilité et le coût des fournitures. La direction des travaux a connu de nombreux départs de chargés de travaux suite à des mobilités, ce qui a réduit la capacité opérationnelle disponible pour le suivi et la réalisation de travaux.

# LES PROJETS MENÉS POUR LES TRAVAUX

01

## Réalisation de travaux d'adduction et de distribution d'eau potable Sarcenas et Quaix en Chartreuse

Les réseaux d'adduction du secteur sont vétustes et subissent de fortes pressions en raison du fort dénivelé. Régulièrement les services d'exploitation d'eau potable GAM interviennent pour réparer des fuites dues à des casses sur les canalisations. Depuis une dizaine d'années le nombre de fuites s'est accentué. L'accessibilité au réseau est parfois difficile en raison de fortes pentes et de sa localisation en partie en forêt et sous des routes encaissées et fragilisées par un fort trafic. Le programme prévisionnel de renouvellement des réseaux d'adduction représente 5830 ml. Les travaux ont été scindés en plusieurs tranches sur plusieurs années. En 2025, deux tranches de travaux ont été réalisées : un tronçon entre la route des Cros (sous le captage) jusqu'au répartiteur de Montquaix et un second tronçon depuis le réservoir de Montquaix jusqu'au hameau de la Cime de Montquaix. Techniquement, des tuyaux en PEHD ont été posés permettant une mise en oeuvre rapide et une manutention facile. L'utilisation de la technique Plynox a été testée. Elle consiste à l'intégration d'un fil traceur le long des canalisations pour permettre ainsi sa détection sur le terrain.

En 2025, 2280 ml de réseaux d'adduction ont été posés pour un investissement de 557 000€HT. Deux prochaines tranches sont à l'étude pour 2026 et 2027.





# BILAN D'ANNÉE DE LA RÉALISATION DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU

*Le schéma directeur du système d'alimentation en eau potable (SD AEP) a abouti en juillet 2019 à l'adoption d'un programme de travaux de 105 M€ HT sur la période 2020 à 2030. Les premières opérations ont été enclenchées dès 2020.*

Elles se déclinent selon 4 axes majeurs :

- la gestion des patrimoines existants avec le renouvellement des ouvrages et réseaux ;
- la sécurisation et les interconnexions entre ressources ;
- la réorganisation hydraulique et la rationalisation des ouvrages ;
- et enfin, la protection et la préservation des ressources.

## 2025, poursuite des opérations majeures de sécurisation prévues au schéma directeur...

2025 a vu la finalisation / réception des 3 opérations pluriannuelles majeures de sécurisation de l'alimentation en eau de la Métropole débutées en 2022 :

- sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Egrève et du Fontanil-Cornillon par raccordement au système Drac / branche Nord – Ouest ;
- sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Saint Georges et Notre-Dame de Commiers depuis le captage des Isles du Drac (Vif) ;
- sécurisation eau potable entre les réseaux Drac - Romanche : mise en place de surpresseurs pour les réservoirs d'Eybens (Sabot) et de Pont de Claix (Marcellines).

Sur 2025, de nouvelles opérations prévues au schéma directeur ont aussi été initiées et lancées en études fines de maitrise d'œuvre pour réalisation sur l'année 2026 et suivantes.

## ... et un bilan à mi-parcours respecté

Au global, si on fait le bilan à mi-parcours des objectifs poursuivis dans le cadre du SD AEP GAM, ils sont tenus avec plus de 56.75 M€ HT d'opérations réalisées en 5 ans.

| (En millions d'euros HT) | Enveloppes Objectifs SD AEP GAM annuelles | Enveloppes Objectifs SD AEP GAM x 5 ans | Somme sur 5 ans (mi-période SD AEP) réalisée | Moyenne annuelle sur la période (20-24) |
|---|---|---|---|---|
| **Sécurisation et interconnexions** | **1,8** | **9** | **9,885** | **2** |
| Réorganisation hydraulique et rationalisation des ouvrages | 0,8 | 4 | 4,869 | 1 |
| Gestion patrimoniale / renouvellement programmé des réseaux et ouvrages | 6,2 | 31 | 32,478 | 6,5 |
| Ressources | 1,2 | 6 | 2,015 | 0,4 |
| Accompagnement d'aménagements | 0,5 | 2,5 | 7,505 | 1,5 |
| **TOTAL** | **10,5** | **52,5** | **56,752** | **11,4** |

Le renouvellement des réseaux et ouvrages, la sécurisation de l'alimentation en eau potable mais aussi l'accompagnement de projets structurants (A480, Rondeau, ZA-ZI des Vouillants à Fontaine,...) ont constitué la part majeure des investissements réalisés sur ces premiers 5 années de mise en œuvre du SD AEP GAM.

Sur les années à venir, les sécurisations / interconnexions secondaires, les opérations de réorganisation / rationalisations hydrauliques vont se poursuivre et, après une phase nécessaire d'avancées sur les ressources (Connaissances, DUP,...), un volet travaux, captages et risques, va être renforcé.

La métropole est doté d'un patrimoine important pour l'alimentation en eau potable. Le renouvellement des canalisations et des ouvrages est au cœur des priorités d'investissements.

PARTIE 7

# La gestion financière

# LE PRIX DE L'EAU POTABLE 2026...

*Une facture type est disponible en annexe « facture d'eau et d'assainissement ».*




## LE PRIX DE L'EAU EN 2026

Compte tenu de la capacité du budget annexe de l'eau potable à absorber l'inflation du fait notamment des décisions prises pour optimiser l'exploitation du service, le conseil métropolitain a décidé de maintenir la tarification domestique inchangée en 2026. Elle se compose :

- d'une part abonnement de 31,00 € HT pour un compteur de 15 mm ;
- d'un coût au m³ de 1,1267 € HT ;
- tranche inférieure à 500 m³ : application du tarif domestique ;
- tranche entre 500 et 5000 m³ : 1,5270 €/m³ ;
- tranche supérieure à 5000 m³ : 1,7376 €/m³.

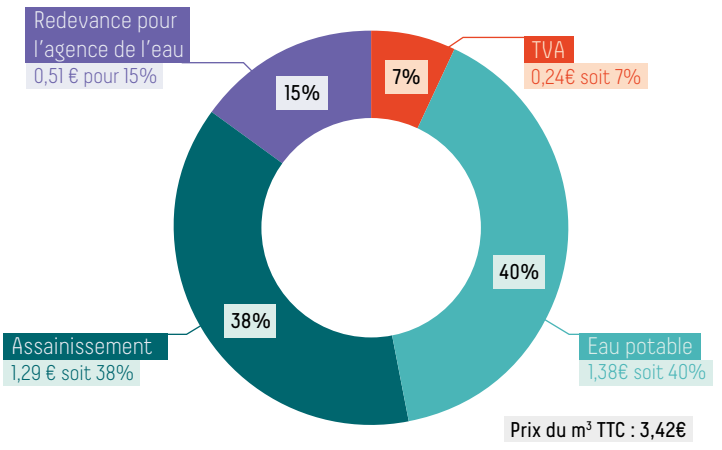
## PRINCIPALES COMPOSANTES TARIFAIRES DE LA FACTURE D'EAU GLOBALE :

- le prix de l'eau (un abonnement et un prix à la consommation d'eau) ;
- comme mentionné plus haut, les usagers non domestiques et gros consommateurs d'eau font l'objet d'une tarification par tranche progressive selon leur niveau de consommation ;
- une redevance assainissement (un abonnement et un prix à la consommation d'eau) ;
- A la suite de la loi de finances pour 2024, un arrêté du 2 octobre 2024 a modifié les redevances de l'Agence de l'Eau liées à l'eau et à l'assainissement, à compter du 1er janvier 2025. Les redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte sont supprimées et remplacées par de nouvelles redevances : une pour la consommation d'eau potable (0,39 euro HT/m3) et deux pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif (0,033 euro/m3), dont les collectivités sont responsables. Ces redevances apparaitront dans la rubrique « organismes publics » de la facture;
- la TVA en vigueur.

## LE PRIX MOYEN 120M³ TTC

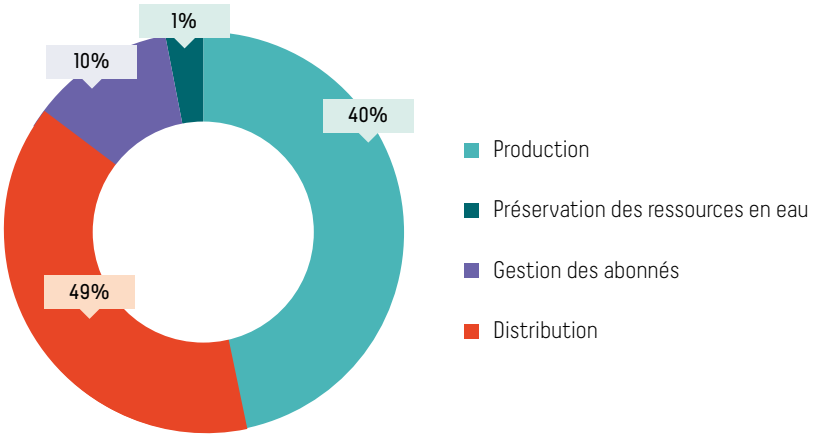
Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen 2026 de l'eau et de l'assainissement est de 3,42 €/m³ TTC, ce qui situe la métropole environ 24 % en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison le prix moyen des services de plus de 100 000 habitants en France est de 4,25 €/m³ TTC (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement rapport 2025 – données 2023).

**Répartition du prix de l'eau 120m³ moyen 2026**



# ...ET SON UTILITÉ

*La comptabilité analytique de la Régie de l'eau potable permet de décliner le budget par activités. Ce graphique réunit les dépenses de fonctionnement et d'investissement.*




** inclut 1,7M€ du contrat d'affermage de gestion des usagers passé avec la SPL EDGA et qui ne transite pas par le budget de la régie de l'eau potable.*

## FINANCEMENT DE LA PRÉSERVATION

Les dépenses sont essentiellement fléchées vers les travaux de mise en conformité de captages et vers des études et recherches sur les ressources hydriques.

## FINANCEMENT DE LA PRODUCTION

Cette section finance les travaux du schéma directeur sur la sécurisation en eau ou le renouvellement d'adductions. Elle finance aussi le personnel et des dépenses d'exploitation, la réparation des infrastructures de production, la redevance de prélèvement de l'AERMC, l'achat d'eau au Grésivaudan.

## FINANCEMENT DE LA DISTRIBUTION

La distribution représente près de la moitié du budget. Y sont financés les travaux du schéma directeur sur le renouvellement des conduites et les interconnexions entre réseaux de distribution. Sont financés aussi le personnel et les dépenses d'exploitation des réseaux de la Régie, la lutte contre les fuites, le renouvellement des branchements et des compteurs.

## FINANCEMENT DE LA GESTION DES ABONNÉS

La gestion des abonnés finance le personnel, les locaux et les dépenses courantes assurant l'accueil du public. Cette section finance également l'allocation eau, le FSL et la communication.

Les charges du contrat d'affermage (*) de la SPL EDGA portant sur la gestion des usagers (relève, facturation...) sont ici prises en compte. Ces charges ne transitent pas par le budget de la Régie, mais restent financées par le prix de l'eau.

# LA SANTÉ FINANCIÈRE DU SERVICE D'EAU POTABLE

## LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

| (En millions d'euros) | CA 2024 | CA 2025 |
|---|---|---|
| Recettes d'exploitation | 38,09 | 38,76 |
| Dépenses d'exploitation | 20,50 | 22,77 |
| Épargne de gestion | 17,58 | 15,99 |
| Solde des opérations financières, exceptionnelles et provisions | -1,71 | -1,33 |
| **Épargne brute** (capacité d'autofinancement) | 15,88 | 15,66 |
| Remboursement du capital de la dette | 3,61 | 3,79 |
| Épargne nette | 12,27 | 10,87 |

L'épargne nette 2025 s'élève à 10,87 M€, en baisse de 1,4 M€ par rapport à 2024. Elle permet de couvrir 76,5 % des dépenses d'équipement (78,3 % au CA 2024).

## LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 14,2 M€ contre 15,7 M€ en 2024, sont réalisées à hauteur de 71,3% par rapport au budget prévisionnel 2025.

Les subventions s'élèvent à 0,4 M€ contre 1,4 M€ au CA 2024, en légère baisse de 1 M€ par rapport à 2024. Un nouvel emprunt a été mobilisé à hauteur de 2 M€.

| (En millions d'euros) | CA 2024 | BP + DM 2025 | CA 2025 |
|---|---|---|---|
| Dépenses d'équipement | 15,7 | 19,9 | 14,2 |
| **Financement investissement** | **13,7** | **0,0** | **11,3** |
| Épargne nette | 12,3 | | 10,9 |
| Subventions | 1,4 | | 0,4 |
| Cessions | 0,0 | | 0,1 |
| Autres recettes | 0,0 | | 0,0 |
| **Emprunt** | **2,0** | **7,3** | **2,0** |

## L'ENCOURS DE DETTE

L'encours net est en baisse et représente un montant de 39,58 M€ au 31 décembre 2025 contre 41,35 M€ au 31 décembre 2024 soit un désendettement de 1,8 M€. La régie eau potable a mobilisé un emprunt de 2 M€ sur 20 ans auprès de La Caisse d'Epargne sur la fin de l'exercice. Six lignes d'emprunt ont été refinancées et compactées en une seule ligne auprès d'Arkéa Banque pour un montant de 1,345 M€. Cet emprunt est sur un index Euribor 3 mois plus une marge de 0,96 %, sur une durée de 10 ans.

La part de dette du Budget Annexe Eau potable à taux fixe est de 56,4%, la dette à taux monétaires représente 42,2 %, 1,4 % de la dette est sécurisé sur un taux plafond (CAP). Son taux moyen est en baisse à 2,86 % contre 3,24 % au 31 décembre 2024.

| (En millions d'euros) | CA 2024 | CA 2025 | Évolution |
|---|---|---|---|
| Encours brut Régie eau potable | 41,35 | 39,58 | -1,77 |
| Encours dette remboursable à saint martin d'Hères | 0,20 | 0,16 | -0,04 |
| Encours dette récup. St Martin d'Uriage (micrcentrale du Replat) | -0,08 | -0,07 | -0,01 |
| Total encours net Régie eau potable | 41,45 | 39,67 | -1,82 |

La dette du budget annexe ne comporte pas de risques puisqu'elle est pour 100 % en 1A, qui est le risque le plus faible selon la charte Gissler.

## LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette est de 2,7 années en 2024 contre 2,61 années en 2024.

On considère généralement que les risques de surendettement apparaissent au-delà d'une durée d'extinction de dette de 15 ans. Pour autant la règle fixée au sein de la Métropole est une capacité d'autofinancement minimal de 20 % des investissements et une durée d'extinction de la dette à 10 ans.

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Encours de dette en M€ | 54,6 | 49,3 | 45,0 | 42,9 | 41,4 | 39.58 |
| Epargne brute en M€ | 14,68 | 15,19 | 13,73 | 15,3 | 15,8 | 14,66 |
| Durée d'extinction de la dette (en années) | 3,7 | 3,2 | 3,2 | 2,8 | 2,6 | 2,7 |

## LE TAUX D'IMPAYÉS

Le taux d'impayés 2025 net est en légère hausse par rapport à celui de 2024.

NB : en comparaison avec le taux d'impayés net, le taux d'impayés brut qui est en hausse par rapport à 2023, inclut les factures dont la phase de recouvrement est suspendue (litige en cours, plis non distribués, ...).

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Taux d'impayé net | 1,4 | 1,5 | 1,6 | 1,7 | 1.83 |
| Taux d'impayé brut | 2,5 | 2,7 | 2,7 | 2,6 | 3,18 |

PARTIE 8

# Gouvernance et contrôle analogue

# PRÉSENTATION DES INSTANCES

## Le bureau et le conseil métropolitain

La régie eau potable ne disposant pas de la personnalité morale, le conseil métropolitain assure les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- la fixation des tarifs ;
- le vote du budget ;
- les mesures à prendre selon les résul tats d'exploitation ;
- les marchés de travaux et de services ;
- les délégations de services publics et les conventions de prestation.

Ces délibérations sont prises après avis obligatoire du conseil d'exploitation de la régie eau potable, commun à celui de la régie assainissement.

Le Conseil métropolitain a voté 21 délibérations dédiées à la compétence eau potable en 2025 .

## Le conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation détient un rôle consultatif, il est consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie eau potable. Le conseil d'exploitation donne notamment son avis sur les projets de budgets, les comptes et la nomination du directeur de la régie. Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Les représentants actuels du conseil d'exploitation et leurs suppléants issus du conseil métropolitain ont été désignés par délibération en date du 25 septembre 2020. Les autres membres et leurs suppléants choisis en raison de leur expérience et de leur compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été désignés par arrêté du président de la Métropole.

**Il se compose de 16 membres :** 9 membres issus du conseil de communauté et 7 choisis parmi les personnalités compétentes et des représentants des usagers du service public d'eau potable et d'assainissement. Ces membres sont désignés par le conseil métropolitain et leur mandat prend fin en même temps que celui des membres du conseil.

Il y a eu 7 séances en 2025. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des conseils d'exploitation ».

## Le comité des usagers

Afin d'associer les habitants à l'exercice des services eau et assainissement et permettre une évaluation en continu des services à la population, un comité d'usagers a été créé par délibération du 21 mai 2015.

Il est composé de 4 collèges (associatif, usagers-habitants, usagers « spécifiques ou professionnels » et un collège ouvert). Le comité d'usagers :

- est consulté sur les questions de tarification et d'investissement. Pour cela, deux représentants du comité d'usagers siègent au conseil d'exploitation ;
- émet des avis sur les décisions liées au service public et fera des propositions d'amélioration de ce dernier, pour cela il peut recueillir des informations et des contributions auprès d'experts ou d'organismes extérieurs ;
- émet également un avis sur les rapports annuels prévus par les textes, et pour cela des représen tants de chaque comité d'usagers peuvent siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Il y a eu 5 séances en 2025. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des comités des usagers ».

# BILAN DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE

| CONSEIL METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2025 | |
|---|---|
| 1DL240865 | Convention cadre de mise à disposition de moyens informatiques mutualisés relatif à la gestion et à l'exploitation du service public d'eau potable de Grenoble Alpes Métropole avec la SPL Eaux de Grenoble Alpes |

| CONSEIL METROPOLITAIN DU 06 JUIN 2025 | |
|---|---|
| DEL06062025079 | Programme de solidarité internationale en matière d'eau et assainissement : appel à projets pour l'année 2024 |
| 1DL240236 | Avenant n°1 au marché de travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau d'eau potable au niveau de la rue du Général De Gaulle et de rues adjacentes sur la commune de Vizille - M2023-10331 |
| DEL06062025116 | Programme de solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement : Appel à projets pour année 2025 |
| DEL06062025128 | Renouvellement de l'adhésion de Grenoble Alpes Métropole à l'associaiton AMORCE pour année 2025 |
| DEL06062025121 | Avenant 1 au protocole d'accord de fin de contrat de gérance relatif aux missions de distribution sur la prise en charge des intrventions du personnel de la régie eau |
| DEL06062025096 | Affectation des résultats 2024 |
| DEL06062025092 | Approbation des comptes de gestion de 2024 |
| DEL06062025118 | Convention de financement avec la Communauté de Communes du Massif du Vercors relative aux travaux de refection du captage des Arcelles : Avenant 1 |

| CONSEIL METROPOLITAIN DU 11 JUILLET 2025 | |
|---|---|
| DEL11072025158 | Rapport eau 2024 |
| DEL11072025145 | Evaluation des politiques publiques de la déontologie et des satellites SPL Eaux de Grenoble : Acquisitions d'actions par GAM |
| DEL11072025161 | Convention de fourniture d'eau par Saint Marcellin Vercors Isère communauté à Grenoble Alpes Métropole pour les hameaux de la charrière et de la Combe à Veurey Voroize |

| CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 SEPTEMBRE 2025 | |
|---|---|
| DEL26092025242 | SPL EDGA Réduction du capital social |

| CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 NOVEMBRE 2025 | |
|---|---|
| 1DL240664 | Convention de partenariat entre Grenoble Alpes Métropole et la SPL Eaux de Grenoble Alpes relative à la mise en œuvre de l'allocation eau : avenant n°1 |

| CONSEIL METROPOLITAIN DU 20 DECEMBRE 2024 | |
|---|---|
| 935 | Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2026 |
| 934 | Offre de concours d'EDF pour la réhabilitation du réservoir des Vignes à Saint-Barthélémy-de-Séchilienne |
| 932 | Protocole d'accord transactionnel avec la commune de Grenoble relatif à l'arrêt des bouches de lavage |
| 931 | Convention pour le transport et le traitement des eaux usées des collectivités extérieures |
| DEL19122025495A | SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA) - Acquisition de l'action détenue par la commune de LalleY |

# PROJETS CONDUITS POUR LA GOUVERNANCE

01

## Projet de territoire pour la gestion des eaux (PTGE)

Les Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), créés par l'État en 2015 sont des démarches concertées visant à équilibrer durablement besoins et ressources en eau, en priorité dans les zones en déficit. Pilotés par les préfets et les Agences de l'eau, ils reposent sur un diagnostic (usages, ressources, besoins des milieux, volumes prélevables, vulnérabilité climatique) puis sur un plan d'actions de 6 ans.

En Isère, plusieurs PTGE existent déjà. Sur le bassin Isère Grésivaudan, la CCLG, Grenoble Alpes Métropole et la CAPV souhaitent engager une préfiguration pour coordonner les usages (eau potable, industries, agriculture, tourisme) dans un contexte de hausse des prélèvements et de changement climatique. Les nappes du Drac et de la Romanche restent robustes mais présentent des fragilités à moyen terme.

Le SYMBHI porterait la démarche avec une gouvernance associant collectivités, usagers, citoyens et comité scientifique. Un diagnostic territorial (300 000 € HT, financé à 70 % par l'Agence de l'eau) est prévu en 2026.

Le service de participation citoyenne de la Métropole a été sollicité et pourrait porter le volet concertation et appui à la définition de la gouvernance de la démarche mais d'autres options sont envisageables (Bureau d'étude mandaté par le SYMBHI ou partenariat avec d'autres organismes comme L'INRAE).

Cette démarche a été adoptée par délibération le 26 septembre 2025.

02

## Réduction du capital social de la SPL Eaux de Grenoble Alpes

Dans le cadre de l'organisation du service public de l'eau, Grenoble Alpes Métropole a repris en régie la production (2023) puis la distribution (2024) de l'eau potable, recentrant les activités de la SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA) sur la relève des compteurs, l'accueil des abonnés, la facturation et le recouvrement. Ce changement a réduit son chiffre d'affaires (de 20 M€ à 4,3 M€) et justifié une baisse de ses besoins en capital

Pour adapter sa structure financière, la SPL a d'abord absorbé 1,023 M€ de pertes, ramenant son capital de 7,056 M€ à 6,032 M€ (valeur nominale de l'action passant de 10 € à 8,55 €). Ensuite, une réduction non motivée par des pertes a été décidée pour atteindre un capital cible de 1,2 M€, via une diminution de 4,833 M€ (valeur nominale réduite à 1,70 € par action). Les actionnaires ont été remboursés à hauteur de 6,85 € par action, sans modification de la répartition du capital

Grenoble Alpes Métropole, actionnaire majoritaire (67,26 %), reçoit 3,25 M€, affectés à son budget annexe « Eau potable », le capital initial ayant été constitué par les budgets annexes de l'eau avant transfert. Ces décisions ont été adoptés en Conseil Métropolitain par la délibération DEL26092025242 du 26 septembre 2025.

# LE CONTRÔLE CONTRACTUEL DE LA SPL EDGA

## LE CONTRAT D'AFFERMAGE

Grenoble Alpes Métropole a confié à la SPL EDGA les missions de relève, de facturation, de recouvrement et de gestion des usagers (pour certaines communes) au travers d'un contrat d'affermage. Ces missions concernent les compétences eau potable et assainissement.

## LE COÛT DU CONTRAT

| (En €HT) | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Affermage gestion des abonnés (chiffre d'affaire) | 3 332 634 | 3 467 994 | 3 499 863 | 3 688 035 | 3 886 899 |

## LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER

La Métropole a créé en 2019 une commission de contrôle financier des contrats confiés à la SPL EDGA. Son rôle est de formuler des avis sur l'équilibre financier des contrats et les opérations financières entre la collectivité et son contractant. Elle est composée d'un représentant associatif, d'un représentant du comité des usagers de l'eau et de l'assainissement, d'un représentant d'usagers « experts » issu du conseil d'exploitation des régies eau et assainissement, de trois élus métropolitains dont le Président du conseil d'exploitation, d'un élu membre du conseil d'administration de la SPL EDGA.

La commission s'est réunie le 12 juin 2025.

PARTIE 9

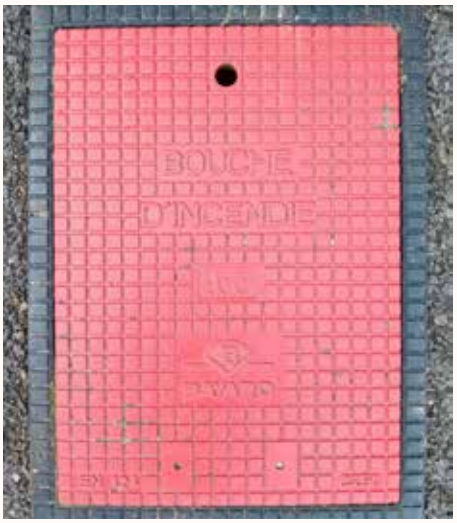
# Défense extérieure contre l'incendie

# LE PATRIMOINE TECHNIQUE DE LA D.E.C.I.



↑ *Poteau incendie, Rafael et Alexis* 01

Les poteaux incendie sont des prises sur le réseau d'eau permettant d'alimenter les fourgons d'incendie des sapeurs-pompiers.




↑ *Plaque de bouche incendie* 02

Les bouches incendie sont aussi des prises sur le réseau mais encastrées dans le sol. Une plaque en tôle la protège au ras du sol.



← *Bâche incendie* 03

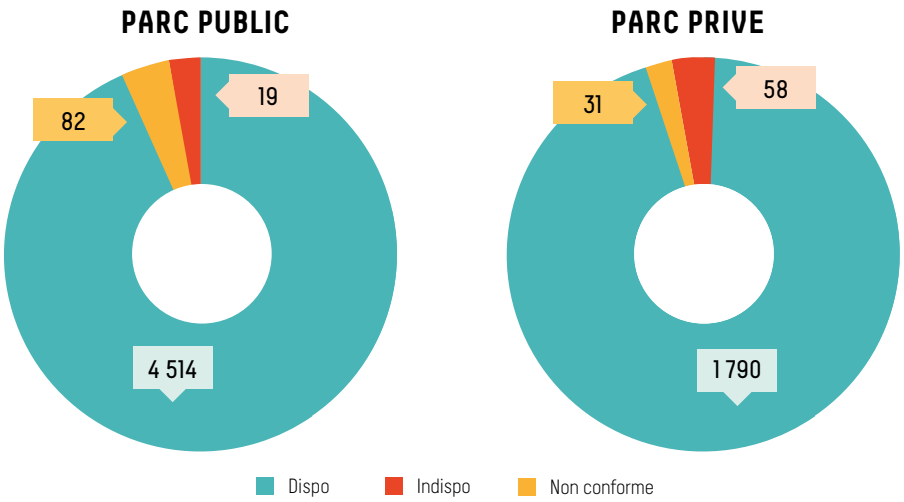
Les bâches incendie sont des citernes souples permettant de stocker au minimum 30m3. Elles sont utilisées pour protéger les zones où le réseau ne satisfait pas aux exigences sécuritaires de débit-pression.

# BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DE LA DECI

## DISPONIBILITÉ DES HYDRANTS

Les poteaux incendie doivent être contrôlés tous les 3 ans. Lorsqu'il s'agit d'un poteau privé, la Métropole avertit le propriétaire de sa responsabilité de réaliser le contrôle réglementaire. L'état opérationnel des poteaux incendie contrôlés fait l'objet d'un classement par le SDIS en 3 catégories : « Disponible », « non conforme », « indisponible ».

Les nombreux critères définissant ces catégories sont officialisés dans le règlement départemental de la DECI. Les poteaux non conformes sont des poteaux disponibles et exploitables par le SDIS, mais présentant un débit faible (entre 15 et 30 m3/h).




Un très bon taux de disponibilité est constaté autant dans le parc public (97%) que dans le parc privé (94%). Les vigilances du parc public sont focalisées sur Saint Barthélémy de Séchilienne, Vaulnaveys le Bas, Séchilienne et Sarenas. Dans ces communes où le taux d'indisponibilité dépasse 5%, l'amélioration de la couverture incendie passera par du renouvellement de réseau d'eau. Les travaux sont programmés pour St Barthélémy de Séchilienne en 2025 et 2026.

## BILAN DES COURRIERS DE RELANCE AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS

Sans être responsable du parc privé, Grenoble Alpes Métropole assure une veille des dates de contrôle technique des PEI privés, et prévient les propriétaires des échéances de contrôle par voie de courrier. La procédure prévoit 2 relances avant l'envoi d'un courrier au maire.

En 2025, ce travail a représenté 1113 courriers (1013 recommandés et 300 non recommandés).

# PROJETS CONDUITS POUR LA DECI

01

## Réhabilitation réservoir du Churut

Réhabilitation du réservoir d'eau potable du Churut sur la commune du Sappey-en-Chartreuse en réserve incendie suite à l'abandon de celui-ci par la régie de l'eau.

Cet équipement permet de compléter la DECI du hameau et de la ferme.



02

## Responsabilité des propriétaires et la prise en charge publique des points d'eau incendie privés

Depuis 2015, Grenoble Alpes Métropole gère la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) avec 6 000 poteaux d'incendie (PEI), dont 1 800 privés. Une délibération de 2021 a confirmé que les PEI privés relèvent de leurs propriétaires, tandis que les publics sont à la charge de la Métropole. Des contestations (lotissements, collectif citoyen) ont émergé, arguant que certains PEI privés protègent aussi des biens extérieurs. Une pétition pour les reconnaître comme ouvrages publics a été rejetée en 2024, mais un nouveau groupe de travail transpartisan a été créé en 2025. Le groupe de travail a clarifié les situations en s'appuyant sur la règlementation pour laquelle les PEI publics sont entretenus par la Métropole, les privés par leurs propriétaires (sauf convention). Trois cas coexistent :

- PEI publics (domaine public ou convention),

- PEI privés avec convention (contrôle Métropole, entretien propriétaire),

- PEI privés sans convention (coût : 150–200 €/contrôle/5 ans, 6 000 € pour un neuf).

Un échantillonnage révèle que 67 % des PEI privés sont redondants, 18 % nécessaires, et 15 % remplaçables par des PEI publics (coût estimé : 180–240 k€/an en investissement). Seuls 1/3 des propriétaires respectent les contrôles obligatoires.

03

## Installation d'une citerne souple de 120 m3 au hameau du Souillet sur la commune de Noyarey

Cet équipement permet de sécuriser notamment la ferme et le gite du Souillet.

L'arrêté n°1AR240109 a été adopté le 15 juillet 2024.



# LE BILAN FINANCIER DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

*La DECI étant techniquement indissociable de l'eau potable, son exercice a été intégré dans l'organisation du service de la régie de l'eau. Toutefois, elle fait l'objet d'un financement spécifique par le budget général indépendamment du budget annexe de la compétence eau potable.*

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses en lien avec la défense extérieure contre l'incendie (DECI) s'élèvent à 114,7 K€ en baisse, contre 143,6 K€ en 2024.

On constate une nette hausse sur les matières et fournitures de 35 K€ (de 8,2 K€ à 43 K€), sur l'achat d'outillages par rapport à 2024 ainsi que sur les contrats de service de 43 K€ contre 94 k€ en 2024

| FONCTIONNEMENT | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Nature | CA 2024 | BP 2025 | Total Budgétaire 2025 | CA 2024 | % Réalisation 2025 |
| TOTAL DES DEPENSES en € | 143 624 | 168 000 | 178 000 | 114 704 | 64% |

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| INVESTISSEMENT | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| DEPENSES en € | CA 2023 | BP 2024 | Total 2024 (BP+DM+VC) | CA 2024 | Réalisé |
| Mise en conformité des hydrants | 66 857 | 100 000 | 137 100 | 123 970 | 90% |
| Mise en conformité des PEI | 180 610 | 220 000 | 182 900 | 70 338 | 38% |
| Renouvellement des hydrants | 165 211 | 225 000 | 225 000 | 131 626 | 58,5% |
| Défense Extérieure Contre l'Incendie | 0 | 4 300 | 4 300 | 0 | 0% |
| TOTAL DES DEPENSES | 412 678 | 549 300 | 549 300 | 325 934 | 59% |

Le montant des travaux d'investissement concernant la défense extérieure contre l'incendie (DECI) s'élève à 326 K€ (soit un taux de réalisation de 59%), en baisse de 87 K€ par rapport à 2024.

Les principaux travaux concernent le renouvellement des hydrants soit le remplacement de poteaux incendie (PI) dont le prix unitaire a augmenté depuis 2023. Le coût d'un poteau incendie s'élève à environ 8,5 K€ (contre environ 6 K€ en 2023).

Les principaux travaux réalisés en 2025 sont la pose d'une bâche à Noyarey (10,7k€) et la réhabilitation d'un réservoir en sécurité incendie au Sappey en Chartreuse (28 K€).

PARTIE 10

# Annexes

ANNEXES

# Sommaire


**60 Annexes générales**

60 Indicateurs réglementaires du RPQS

**62 Annexes production**

62 Conformité du contrôle réglementaire

63 Résultat des autocontrôles

64 Consommation électrique des champs captant

**65 Annexes de distribution**

65 Rendements communaux

66 Explications sur les variations importantes de rendement

67 Pyramide des âges des compteurs

**68 Annexes investissements**

68 Bilan des travaux de renouvellement de l'année

**71 Annexes usagers**

71 Moyens de facturation

72 Grille tarifaire unique 2025

73 Factures type

**77 Annexe gestion financière**

77 Bilan des marchés publics

78 Balance économique

**79 Annexe gouvernance**

79 ODJ des conseils d'exploitation

80 ODJ des comités des usagers

81 Secteurs administratifs - gestion des abonnés eau potable

# ANNEXES GÉNÉRALES

## INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DU RPQS

| Protection des ressources et qualité de l'eau | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| P108.3 | Avancement protection de la ressource (%) | 60 | 60 | 60 | 60 | 60 |
| P101.1 | Taux de conformité bactériologique (%) | 99,3 | 99,3 | 98,8 | 99,1 | 99,56 |
| P102.1 | Taux de conformité physico-chimique (%) | 99,3 | 99 | 95,6 | 100 | 98,66 |

| Le réseau de distribution | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| P103.2B | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale | 90 | 90 | 90 | 102 | 103 |
| P104.3 | Rendement du réseau de distribution | 86,1 | 87,0 | 85,7 | 84,3 | 86,02 |
| P105.3 | Indice linéaire des volumes non comptés ($m^3$/km/jour) | 9,8 | 9,8 | 9,8 | 11,3 | 9,8 |
| P106.3 | Indice linéaire de perte en réseau ($m^3$/km/j) | 9,1 | 8,4 | 9,2 | 10,6 | 8,2 |
| P107.2 | Taux moyen de renouvellement sur 5 ans (%) | 0,87 | 0 ,81 | 0,80 | 0,69 | 0,75 |

| La qualité de service aux abonnés | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| D101.1 | Nombre d'habitants desservis au 1er janvier N+1 | 446 612 | 448 457 | 449 488 | 455 436 | 450 608 |
| P155.1 | Taux de réclamations (/1000 abo) | 0,38 | 0,06 | 0,10 | 0,11 | 0,10 |
| P151.1 | Taux d'interruptions non programmées (/1000abo) | 0,98 | 1,17 | 1,57 | 1,02 | 1,36 |
| D151.0 | Délai maximal d'ouverture des branchements aux nouveaux abonnés | 2 j | 2 j | 2 j | 2 j | 2j |
| P152.1 | Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%) | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

| Les aspects économiques et financiers | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| P153.2 | Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années) | 3,2 | 3,2 | 2,8 | 2,6 | 2,7 |
| D102.0 | Prix TTC du service au m3 (au 1er janvier N+1) (services et redevances eau potable seulement) | 1,82 | 1,82 | 1,83 | 1,99 | 1,97 |
| P154.0 | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente | 1,4 | 1,5 | 1,7 | 1,7 | 1,9 |
| P109.0 | Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (en €/$m^3$) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

## DONNÉES DE BASE AU 01.01.2026

| | Habitants | Abonnés | Linéaire Adduction | Linéaire Distribution en Km |
|---|---|---|---|---|
| TOTAL GAM | 450 608 | 180 617 | 209 | 1 490 |
| ROCHEFORT | / | / | 27,80 | / |
| JOUCHY PRE-GRIVEL | / | / | 101,81 | / |
| REVEL | / | / | 24,40 | / |
| RESEAU ADDUCTION CASSEROUSSE | / | / | 13,97 | / |
| Bresson | 663 | 379 | 6,8 | 11,6 |
| Brié-et-Angonnes | 2 497 | 1 140 | 3,8 | 29,2 |
| Champagnier | 1 557 | 647 | 5,4 | 11,6 |
| Champ-sur-Drac | 3 335 | 1 495 | 6,2 | 18,8 |
| Claix | 7 836 | 3 739 | 6,0 | 51,8 |
| Corenc | 4 215 | 1 892 | 6,6 | 33,3 |
| Domène | 6 835 | 3 478 | 3,9 | 23,1 |
| Échirolles | 37 491 | 7 937 | 7,5 | 80,5 |
| Eybens | 10 493 | 3 169 | 4,6 | 34,8 |
| Fontaine | 22 020 | 11 805 | 3,9 | 53,1 |
| Gières | 7 376 | 3 594 | 0,8 | 24,2 |
| Grenoble | 156 140 | 53 203 | 3,5 | 247,2 |
| Herbeys | 1 424 | 696 | 0,0 | 18,0 |
| Jarrie | 3 952 | 2 005 | 0,8 | 28,3 |
| La Tronche | 6 424 | 2 901 | 4,1 | 29,0 |
| Le Fontanil-Cornillon | 3 404 | 1 235 | 9,6 | 16,9 |
| Le Gua | 1 928 | 919 | 9,6 | 28,4 |
| Le Pont-de-Claix | 10 956 | 5 267 | 9,2 | 30,5 |
| Le Sappey-en-Chartreuse | 1 191 | 591 | 0,9 | 11,8 |
| Meylan | 18 770 | 9 680 | 3,1 | 65,5 |
| Miribel-Lanchâtre | 445 | 194 | 0,0 | 6,6 |
| Montchaboud | 352 | 158 | 2,6 | 3,3 |
| Mont-Saint-Martin | 93 | 51 | 0,5 | 1,9 |
| Murianette | 910 | 455 | 1,4 | 12,1 |
| Notre-Dame-de-Commiers | 519 | 236 | 0,3 | 5,4 |
| Notre-Dame-de-Mésage | 1 129 | 510 | 2,4 | 10,9 |
| Noyarey | 2 365 | 1 138 | 7,1 | 19,2 |
| Poisat | 2 173 | 989 | 1,5 | 7,5 |
| Proveysieux | 522 | 248 | 1,4 | 9,4 |
| Quaix-en-Chartreuse | 943 | 442 | 13,7 | 21,6 |
| Saint-Barthélemy-de-Séchilienne | 423 | 238 | 0,7 | 6,7 |
| Saint-Égrève | 17 986 | 8 474 | 3,8 | 62,4 |
| Saint-Georges-de-Commiers | 2 699 | 1 142 | 2,2 | 18,4 |
| Saint-Martin-d'Hères | 37 695 | 16 612 | 6,5 | 77,5 |
| Saint-Martin-le-Vinoux | 6 078 | 2 763 | 4,7 | 30,0 |
| Saint-Paul-de-Varces | 2 218 | 1 064 | 1,8 | 17,5 |
| Saint-Pierre-de-Mésage | 784 | 339 | 2,2 | 6,9 |
| Sarcenas | 261 | 134 | 4,4 | 5,0 |
| Sassenage | 11 646 | 5 994 | 7,1 | 40,4 |
| Séchilienne | 993 | 415 | 0,4 | 11,0 |
| Seyssinet-Pariset | 11 739 | 5 766 | 5,5 | 32,7 |
| Seyssins | 8 092 | 2 673 | 2,6 | 40,0 |
| Varces-Allières-et-Risset | 8 542 | 3 366 | 8,6 | 37,7 |
| Vaulnaveys-le-Bas | 1 398 | 600 | 5,7 | 13,7 |
| Vaulnaveys-le-Haut | 4 006 | 1 635 | 6,0 | 27,3 |
| Venon | 841 | 358 | 0,0 | 9,1 |
| Veurey-Voroize | 1 427 | 721 | 3,7 | 18,9 |
| Vif | 8 530 | 4 207 | 9,6 | 56,5 |
| Vizille | 7 292 | 3 923 | 6,1 | 32,6 |

# ANNEXES PRODUCTION

## CONFORMITÉ DU CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE

| COMMUNES | CONFORMITÉ MICROBIOLOGIQUE | | | TAUX DE CONFORMITÉ PHYSICO-CHIMIQUE | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Contrôles de l'ARS | Conformité 2024 (%) | Conformité 2025 (%) | Nb total de prélèvements 2025 | Conformité 2024 (%) | Conformité 2025 (%) | Nb total de prélèvements 2025 |
| **GLOBAL METRO** | **99,08** | **99,56** | **1363** | **100** | **98,66** | **298** |
| JOUCHY PRE-GRIVEL (Romanche) | 100 | 100 | 302 | 100 | 100 | 30 |
| ROCHEFORT (Drac) | 100 | 100 | 76 | 100 | 100 | 52 |
| Bresson | 100 | 88 | 8 | 100 | - | 0 |
| Champagnier | 100 | 100 | 4 | - | - | 0 |
| Champ-sur-Drac | 100 | 100 | 10 | 100 | 100 | 2 |
| Claix | 100 | 100 | 54 | 100 | 100 | 25 |
| Corenc | 74,12 | 100 | 20 | 100 | 100 | 10 |
| Domène | 100 | 100 | 13 | 100 | 100 | 7 |
| Échirolles | 100 | 100 | 50 | - | - | 0 |
| Eybens | 100 | 93,33 | 15 | 100 | - | 0 |
| Fontaine | 100 | 100 | 34 | 100 | 100 | 2 |
| Gières | 95 | 100 | 21 | 100 | - | 0 |
| Grenoble | 98,58 | 100 | 197 | 100 | 100 | 12 |
| Jarrie | 100 | 100 | 9 | - | - | 0 |
| La Tronche | 100 | 100 | 40 | 100 | 89 | 9 |
| Le Fontanil-Cornillon | 95,23 | 100 | 8 | 100 | 100 | 2 |
| Le Pont-de-Claix | 100 | 100 | 13 | 100 | 100 | 2 |
| Le Sappey-en-Chartreuse | 100 | 100 | 9 | 100 | 100 | 5 |
| Meylan | 100 | 100 | 34 | 100 | 100 | 4 |
| Montchaboud | 100 | 100 | 4 | - | - | 0 |
| Mont-Saint-Martin | 100 | 100 | 6 | 100 | 100 | 2 |
| Murianette | 100 | 100 | 7 | 100 | 100 | 4 |
| Notre-Dame-de-Commiers | 100 | 100 | 6 | 100 | 100 | 4 |
| Notre-Dame-de-Mésage | 100 | 100 | 12 | 100 | 100 | 4 |
| Noyarey | 100 | 100 | 17 | 100 | 100 | 8 |
| Poisat | 100 | 100 | 12 | - | - | 0 |
| Proveysieux | 100 | 100 | 12 | 100 | 100 | 4 |
| Quaix-en-Chartreuse | 100 | 100 | 15 | 100 | 100 | 7 |
| Saint-Barthélemy-de-Séchilienne | 100 | 100 | 18 | 100 | 100 | 8 |
| Saint-Égrève | 95,23 | 100 | 33 | 100 | 92 | 13 |
| Saint-Georges-de-Commiers | 100 | 100 | 18 | 100 | 92 | 13 |
| Saint-Martin-d'Hères | 97,96 | 100 | 53 | 100 | 100 | 2 |
| Saint-Martin-le-Vinoux | 100 | 100 | 9 | 100 | 100 | 2 |
| Saint-Paul-de-Varces | 100 | 100 | 17 | 100 | 100 | 7 |
| Saint-Pierre-de-Mésage | 85,71 | 100 | 6 | 100 | 100 | 2 |
| Sarcenas | 100 | 100 | 11 | 100 | 100 | 3 |
| Sassenage | 100 | 100 | 12 | 100 | 100 | 2 |
| Séchilienne | 100 | 100 | 29 | 100 | 100 | 8 |
| Seyssinet-Pariset | 100 | 100 | 20 | 100 | 100 | 8 |
| Seyssins | 100 | 100 | 26 | 100 | 100 | 15 |
| Varces-Allières-et-Risset | 94,12 | 100 | 13 | 100 | 50 | 2 |
| Vaulnaveys-le-Bas | 100 | 88 | 17 | 100 | 100 | 8 |
| Vaulnaveys-le-Haut | 100 | 100 | 11 | 100 | 100 | 2 |
| Veurey-Voroize | 100 | 100 | 5 | 100 | - | 0 |
| Vizille | 100 | 96 | 26 | 100 | 100 | 4 |
| Vif, Le Gua et Miribel-Lanchâtre | 100 | 95 | 21 | 100 | 100 | 2 |
| Brié et Angonnes, Herbeys et Venon | 92,59 | 100 | 10 | 100 | 100 | 2 |

## RÉSULTATS DES AUTOCONTRÔLES

| | AUTOCONTROLE METROPOLE | |
|---|---|---|
| | Analyses Microbiologiques | |
| COMMUNES | Conformité 2025 % | Nombre prélèvements |
| GLOBAL METRO | 97 | 2587 |
| ROCHEFORT | 99 | 857 |
| JOUCHY PRE-GRIVEL | 100 | 32 |
| Bresson | 90 | 10 |
| Brié et Angonnes | 95 | 57 |
| Champ sur Drac | 100 | 3 |
| Champagnier | 100 | 8 |
| Claix | 99 | 114 |
| Corenc | 95 | 66 |
| Domène | 100 | 16 |
| Echirolles | 100 | 3 |
| Eybens | 100 | 6 |
| Fontaine | 100 | 8 |
| Gières | 100 | 11 |
| Grenoble | 95 | 21 |
| Herbeys | 98 | 91 |
| Jarrie | 100 | 4 |
| La Tronche | 98 | 49 |
| Le Fontanil Cornillon | 100 | 6 |
| Le Gua | 96 | 121 |
| Le Sappey en Chartreuse | 100 | 13 |
| Meylan | 98 | 54 |
| Miribel Lanchâtre | 100 | 17 |
| Mont Saint Martin | 88 | 8 |
| Montchaboud | 100 | 9 |
| Murianette | 100 | 27 |
| Notre Dame de Commiers | 100 | 48 |
| Notre Dame de Mesage | 100 | 16 |
| Noyarey | 100 | 20 |
| Poisat | 100 | 10 |
| Pont de Claix | 0 | 0 |
| Proveysieux | 100 | 23 |
| Quaix en Chartreuse | 100 | 42 |
| Saint Barthélémy de Séchilienne | 100 | 56 |
| Saint Egrève | 96 | 57 |
| Saint Georges de Commiers | 99 | 77 |
| Saint Martin d'Hères | 100 | 11 |
| Saint Martin le Vinoux | 100 | 13 |
| Saint Paul De Varces | 98 | 82 |
| Saint Pierre de Mésage | 100 | 10 |
| Sarcenas | 86 | 35 |
| Sassenage | 100 | 9 |
| Séchilienne | 91 | 82 |
| SeyssinetPariset | 96 | 28 |
| Seyssins | 100 | 41 |
| Varces Allières et Risset | 94 | 18 |
| Vaulnaveys le Bas | 95 | 103 |
| Vaulnaveys le Haut | 100 | 8 |
| Venon | 93 | 44 |
| Veurey Voroize | 100 | 9 |
| Vif | 98 | 127 |
| Vizille | 100 | 7 |

## CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES CHAMPS CAPTANT

L'essentiel de la consommation d'électricité de l'eau potable provient du pompage des eaux de nappe phréatique sur les sites de production du Drac et de la Romanche.

| | Des puits de Jouchy et Pré-Grivel au réservoir | | Des puits de Rochefort jusqu'au réservoir de Bresson | | Moyenne pondérée |
|---|---|---|---|---|---|
| | Volume élevé ($m^3$/an) | KWh énergie sur facture | Volume élevé ($m^3$/an) | KWh énergie sur facture | Nombre moyen de KWh pour élever 1$m^3$ d'eau |
| 2019 | 15 636 852 | 2 307 677 | 12 966 618 | 2 364 812 | 0,15 |
| 2020 | 16 288 074 | 2 154 846 | 13 280 886 | 2 544 253 | 0,14 |
| 2021 | 15 399 940 | 2 217 570 | 15 182 313 | 2 286 436 | 0,15 |
| 2022 | 14 992 802 | 2 282 104 | 15 365 551 | 2 438 175 | 0,15 |
| 2023 | 15 321 334 | 2 451 333 | 16 870 322 | 2 730 921 | 0,16 |
| 2024 | 14 933 581 | 2 059 887 | 16 970 899 | 2 507 371 | 0,14 |
| 2025 | 15 902 145 | 1 829 275 | 16 764 673 | 2 576 768 | 0,13 |

## PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

### **Microcentrale du Champa** (le Gua)

Grenoble-Alpes Métropole est propriétaire de la microcentrale hydroélectrique du Champa (Le Gua), rénovée en 2023, sur

son réseau d'eau.

Cette station, a produit moins d'énergie électrique, en 2025,

733 800 kWh, qu'en 2024 (pm 965 000 kWh) car elle a dû être arrêtée pendant 3 mois de juillet à septembre pour traiter un glissement de terrain à proximité.

L'énergie produite est revendue et abonde ainsi les recettes du budget de l'eau (de l'ordre de 53 k€ en 2025).



*← Microcentrale du Champa (Le Gua)*

### **Picocentrale du Pleurey** (Domène)

En avril 2019, des travaux ont été menés pour installer une pico turbine hydroélectrique produisant une puissance moyenne de 25 Watts permettant d'alimenter en électricité le télétransmetteur et les outils de monitoring de suivi la qualité de l'eau depuis le réservoir du Pleurey à Domène. Situé à 1100m d'altitude dans un espace forestier de montagne, un raccordement au réseau électrique n'était pas économiquement envisageable et techniquement complexe à réaliser. Le site est 100% autonome en énergie, la Régie a économisé plus de 40 k€ en comparaison d'un raccordement au réseau électrique. C'est un équipement inédit dans l'agglomération, installé avec l'aide d'une microentreprise grenobloise.



*← Pose de la picocentrale avec Jean-Marc agent d'exploitation*

# ANNEXES DISTRIBUTION

## RENDEMENT COMMUNAUX

| RENDEMENTS COMMUNAUX en % | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| **GRENOBLE ALPES METROPOLE** | **86,1** | **87,0** | **85,7** | **84,3** | **86,02** |
| Bresson | 79,0 | 77,80 | 90,7 | 75,7 | 85,4 |
| Brié-et-Angonnes | 64,5 | 63,3 | 68,4 | 65,2 | 67,6 |
| Champagnier | 75,5 | 71,3 | 86,8 | 87,2 | 87,5 |
| Champ-sur-Drac | 85,5 | 89,5 | 85,4 | 89,4 | 93,3 |
| Claix | 79,7 | 81,3 | 77,1 | 85,7 | 79,4 |
| Corenc | 86,3 | 80,7 | 94,0 | 97,2 | 81,5 |
| Domène | 71,8 | 72,0 | 76,4 | 79,0 | 80,7 |
| Échirolles | 79,0 | 81,1 | 91,8 | 96,2 | 91,2 |
| Eybens | 97,1 | 98,6 | 92,2 | 97,2 | 89,1 |
| Fontaine | 84,9 | 70,5 | 89,7 | 89,1 | 84,8 |
| Gières | 80,4 | 97,6 | 93,7 | 97,3 | 95,9 |
| Grenoble | 92,0 | 93,1 | 91,1 | 90,2 | 92,1 |
| Herbeys | 89,8 | 83,3 | 85,7 | 92,3 | 98,1 |
| Jarrie | 94,7 | 85,8 | 82,5 | 68,4 | 87,4 |
| La Tronche | 81,6 | 82,5 | 89,8 | 77,5 | 76,8 |
| Le Fontanil-Cornillon | 90,3 | 81,3 | 84,3 | 74,7 | 76,8 |
| Le Gua | 55,8 | 64,1 | 78,0 | 77,9 | 88,5 |
| Le Pont-de-Claix | 82,4 | 75,0 | 80,0 | 96,5 | 89,1 |
| Le Sappey-en-Chartreuse | 60,7 | 74,1 | 50,2 | 39,5 | 52,1 |
| Meylan | 85,5 | 90,1 | 74,6 | 77,6 | 85,1 |
| Miribel-Lanchâtre | 63,6 | 84,1 | 99,0 | 77,4 | 90,4 |
| Montchaboud | 92,4 | 94,3 | 92,1 | 99,4 | 94,3 |
| Mont-Saint-Martin | 69,4 | 77,6 | 72,3 | 90,1 | 93,5 |
| Murianette | 87,3 | 87,9 | 75,7 | 78,8 | 59,3 |
| Notre-Dame-de-Commiers | 72,2 | 72,3 | 75,2 | 71,3 | 81,2 |
| Notre-Dame-de-Mésage | 94,9 | 85,0 | 93,1 | 96,8 | 87,9 |
| Noyarey | 82,2 | 83,0 | 76,5 | 75,6 | 77,7 |
| Poisat | 96,0 | 98,5 | 99,5 | 98,4 | 93,7 |
| Proveysieux | 74,6 | 83,9 | 75,3 | 81,2 | 85,3 |
| Quaix-en-Chartreuse | 84,8 | 81,1 | 94,7 | 73,0 | 66,8 |
| Saint-Barthélemy-de-Séchilienne | 92,2 | 84,5 | 91,8 | 87,3 | 85,9 |
| Saint-Égrève | 81,1 | 76,5 | 75,9 | 76,7 | 80,9 |
| Saint-Georges-de-Commiers | 95,9 | 84,7 | 77,2 | 76,2 | 85,9 |
| Saint-Martin-d'Hères | 90,6 | 79,6 | 78,9 | 79,0 | 77,2 |
| Saint-Martin-le-Vinoux | 94,1 | 93,6 | 89,9 | 89,7 | 91,5 |
| Saint-Paul-de-Varces | 75,3 | 81,6 | 85,6 | 83,7 | 89,3 |
| Saint-Pierre-de-Mésage | 89,6 | 85,6 | 83,1 | 66,4 | 78,8 |
| Sarcenas | 93,4 | 81,1 | 95,7 | 84,6 | 96,1 |
| Sassenage | 88,3 | 87,1 | 92,6 | 91,0 | 93,8 |
| Séchilienne | 58,8 | 54,7 | 97,6 | 83,1 | 81,4 |
| Seyssinet-Pariset | 68,0 | 74,1 | 79,4 | 82,2 | 79,0 |
| Seyssins | 85,5 | 86,3 | 73,5 | 77,6 | 87 |
| Varces-Allières-et-Risset | 91,0 | 89,1 | 94,0 | 86,5 | 94,3 |
| Vaulnaveys-le-Bas | 83,9 | 80,7 | 71,5 | 62,2 | 75,6 |
| Vaulnaveys-le-Haut | 66,9 | 69,0 | 69,4 | 67,0 | 64,8 |
| Venon | 92,7 | 77,4 | 83,1 | 83,0 | 80,1 |
| Veurey-Voroize | 89,5 | 90,0 | 96,0 | 84,1 | 80,1 |
| Vif | 87,2 | 90,5 | 86,7 | 82,8 | 76,4 |
| Vizille | 59,6 | 64,3 | 65,9 | 78,9 | 70,5 |

## EXPLICATIONS SUR LES VARIATIONS IMPORTANTES DE RENDEMENT

| LES PROGRESSIONS DE PLUS DE 10 POINTS | | |
|---|---|---|
| Jarrie | 2025 | Localisation d'une fuite prise sur l'alimentation directe depuis la conduite de transport |
| Le Gua | 2024 | Localisation et réparation de fuites |
| Le Sappey En chartreuse | 2025 | Détection et réparation de fuites et mise en place de vannes sectionnaires |
| Miribel-Lanchâtre | 2024 | Réseau de très petite taille (6km). Toute fuites ou réparation de fuite provoque une variation importante du rendement. |
| Saint Pierre de Mésage | 2023 | Réseau de très petite taille (8km). Toute fuites ou réparation de fuite provoque une variation importante du rendement. |
| Sarcenas | 2023 | Réseau de très petite taille (5km). Toute fuites ou réparation de fuite provoque une variation importante du rendement. |
| Vaulnaveys Le Bas | 2024 | Localisation et réparation de fuites |

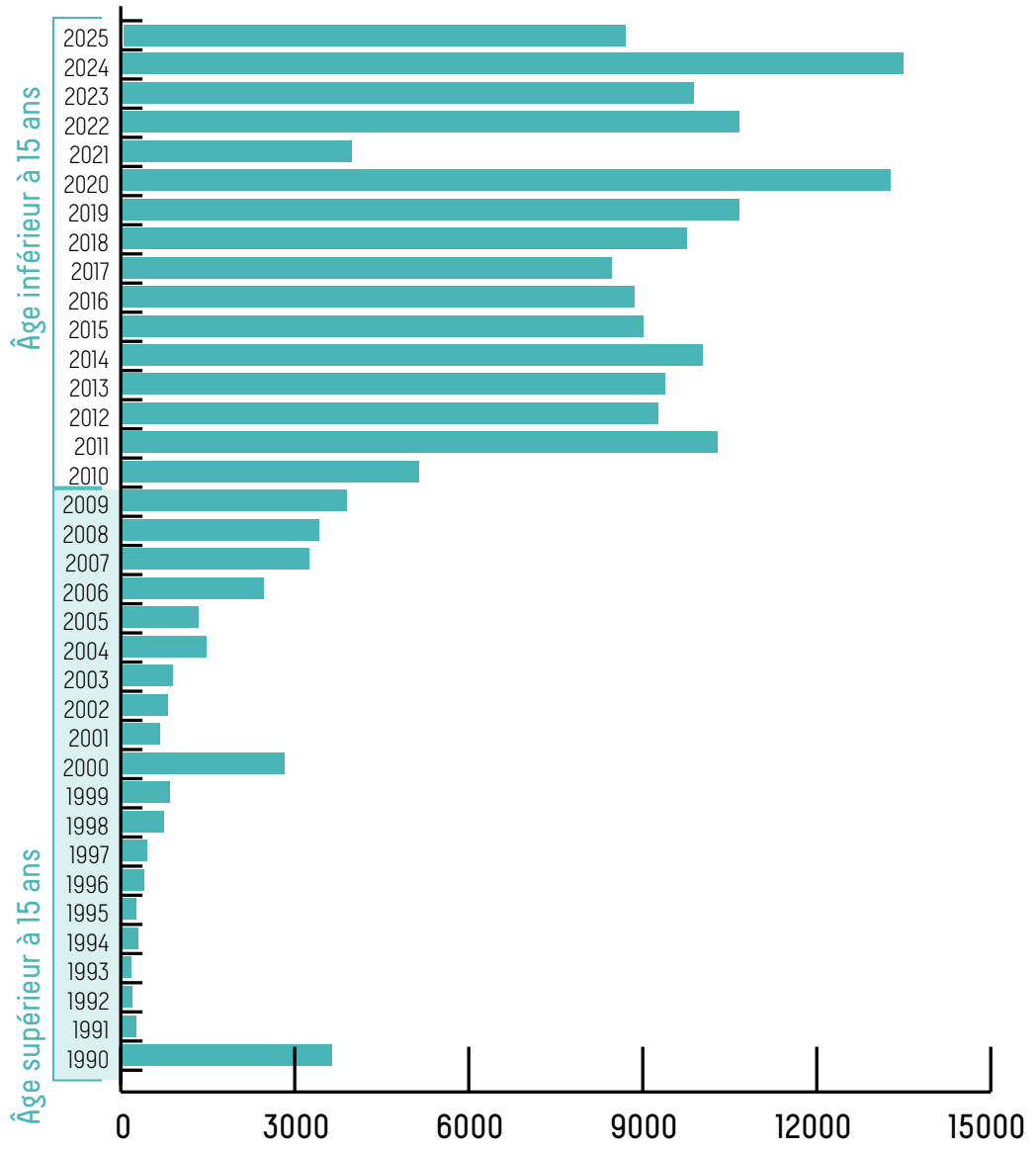
| LES REGRESSIONS DE PLUS DE 5 POINTS | | |
|---|---|---|
| Corenc | 2024 et 2025 | Le fonctionnement actuel hydraulique des communes de Corenc et de Meylan ne permet pas de distinguer les limites communales. Il est donc difficile de calculer de manière précise les deux rendements. Un nouveau point de comptage sera installé en 2026 en limite communale pour corriger cette anomalie. |
| Montchaboud | 2025 | Réseau de très petite taille (3km). Toute fuite ou réparation de fuite provoque une variation importante du rendement. Débit de perte communal de 0,7 m 3/H |
| Murianette | 2025 | FFuite estimée à 0,5 m3/h par notre équipe de RDF alors qu'à la réparation elle faisait 6m3/H.<br>Délais de réparation de cette fuite pas en adéquation avec son débit. Débit de perte communal de 3,6m3/h |

## PYRAMIDE DES ÂGES DES COMPTEURS

| | Âge > 15 ans | Âge < 15 ans | Total général |
|---|---|---|---|
| Nombre | 149 813 | 31 201 | 181 014 |
| pourcentage | 83 % | 17 % | 100 % |

## PYRAMIDE DES ÂGES DES COMPTEURS AU 31.10.2023

A noter que pour une meilleure lisibilité de la donnée, les compteurs des années précédentes de 1990 ont été mis sur l'année 1990.



# ANNEXES INVESTISSEMENTS

## BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE

| Commune | Intitué opération | Description travaux | Dist (ml) | Add (ml) | Ouv | Brt |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CLAIX | Allée du Gros Chêne | Renouvellement conduite + branchements AEP | 50 | | | 4 |
| Corenc | Avenue Louis Bonnet Eymard - renouvellement des conduites d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale. | Dans le cadre de la deconnexion de ruisseaux sur les réseaux des coommunes de Corenc, le SDASS prévoyait la mise en séparatif des réseaux d'eau pluviale et usée. En phase étude, la prospection montre que le réseau d'eau potable était très vétuste et avait subi des casses récentes. Il a été décidé de renouveller et renforcer la conduite. | 120 | | | |
| CORENC | Avenue du Saint Eynard (Entre le croisement Vercors/St Eynard et Grésivaudan/St Eynard) | Renouvellement et renforcement du réseau de distribution d'eau potable et mise en séparatif (réutilisation du réseau unitaire pour le réseau EP) | 100 | | | 6 |
| ECHIROLLES | commanderie phase 2 - rue Henri Wallon et rue Guillaume Apollinaire | Renouvellement des réseaux AEP, EU, EP, création de puits d'infiltration + mise en conformité des branchements | 528 | | | 33 |
| ECHIROLLES | rue 19 mars 1962 - Viscose lot1 | Renouvellement des réseaux et des branchements eau potable et assainissement avec mise en place d'un piege à cailloux, en coordination avec les aménagements du Rondeau | 96 | | | 2 |
| ECHIROLLES | Contre allée du cours J Jaures - St-MaclouP2 | Renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et pluvial | 183 | | | |
| GIERES | Rue de la Condamine | Renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur la rue de la Condamine, avec présence d'amiante et de terres polluées sur site. Reprise de branchements et de tronçons en prévision d'un chemisage. Reprise de branchements pour la distribution d'eau potable, mise au norme d'un poteau incendie et ajout de vannes de sectorisation. | 33 | | | 7 |
| GRENOBLE | rue stéphane Mallarmé | Maillage de deux conduite de distribution(80ml) | 80 | | | 6 |
| GRENOBLE | rue du Drac entre Boucher de Perthes et Nicolas Chorrier | Renouvellement de l'AEP + renouvellement des branchements EU avant chemisage | 145 | | | 5 |
| GRENOBLE | Renouvellement conduite AEP place St Laurent | Renouvellement de 45 ml de canalisation AEP en urgence avant réfection de la place | 45 | | | 1 |
| GRENOBLE | Rue Joseph Bouchayer, renouvellement de la conduite d'eau potable avec renouvellement des branchements | Renouvellement du réseau d'eau potable avec pose d'une fonte Ø100 sur 210ml avec renouvellement des branchements | 210 | | | 22 |
| GRENOBLE | Av Rhin et Danube | Renouvellement vanne DN 1000 | | | 1 | |
| GRENOBLE | 189 crs de la Libération | Création chambre de débitmétrie | | | 1 | |
| HERBEYS | ch du Chatelard à Herbeys | Sécurisation du hameau de Romage depuis le secteur de la Côte, réseau d'eau potable renouvelé en domaine public pour supprimer le réseau en amiante en domaine privé | 1400 | | 1 | 40 |
| LA TRONCHE | passage Ricoud | Création branchement EU de l'Immeuble Le Century | | | | |
| LE FONTANIL-CORNILLON | Réservoir de rochepleine | Réfection Génie Civil + équipement complet chambre de vanne + raccordements et aménagements extérieurs | | | 1 | |
| MEYLAN | Rue des Aiguinards | Renouvellement et renforcement du réseau de distribution d'eau potable et des branchements sur la rue des Aiguinards. | 630 | | | 25 |

## BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE (SUITE)

| Commune | Intitué opération | Description travaux | Dist (ml) | Add (ml) | Ouv | Brt |
|---|---|---|---|---|---|---|
| MEYLAN | Rue du pré d'Elle, renouvellement de la conduite AEP ainsi que la reprise des branchements | Abandon d'une conduite DN80mm+ bascule branchement et PI sur la conduite en parallèle DN 100mm | | | | 16 |
| NOYAREY | Chemin des Bauches | Remplacement conduite Ø80mm par fonte DN 100 | 80 | | | |
| PONT DE CLAIX | Surpresseur AEP marcellines - Voie des collines | Création d'une station de surpression AEP sur l'adduction du réservoir de marcellines + ajout d'un PEI | 13 | 24 | 1 | |
| QUAIX EN CHARTREUSE | RD57 - La Cîme de Montquaix | Renouvellement de l'adduction des réservoirs d'eau potable du Croz, Montquaix, Méarie. Tranche 2 | | 1160 | | |
| QUAIX EN CHARTREUSE | La Frette | Mise en service conduite AEP + renouvellement 14 branchements | 350 | | 1 | 12 |
| SARCENAS | RD57 - Hameau du Croz | Renouvellement de l'adduction des réservoirs d'eau potable du Croz, Montquaix, Méarie. Tranche 1 + création en tranchée commune d'une conduite de distribution en prévision de la future alimentation du hameau du Croz ; Cette conduite allant du point haut du projet de renouvellement de la conduite d'adduction, jusqu'au pont au croisement de la RD57 et de la route de la Bonnetière au dessus du ruisseau de Sarcenas. | 450 | 1120 | | |
| SARCENAS | Col de porte, renouvellement de la conduite d'adduction d'eau potable du réservoir du château par le captage de Fontfroide - RSAR22001 | Suite à des casses liées à l'exploitation forestière, reprise d'une portion du réseau d'adduction allant du captage de Fontfroide et en direction du réservoir du château. + refonte de la piste forestière sous le budget exploitation AEP | | 252 | | |
| SEYSSINS | Av de la Poste | Maillage de deux conduite de distribution | 10 | | | |
| ST GEORGES ET ND COMMIERS - VIF | Sécurisation AEP des commiers - Tranche 4 - stations de pompage et réservoirs | création de 3 ouvrages AEP :<br>- station de pompage et bache 80 m3 du gymnase<br>- station de pompage et nouvelle cuve 300 m3 au réservoir de St Georges<br>- station de surpression "en ligne" de Notre Dame | 3 | | | |
| ST GEORGES ET ND COMMIERS - VIF | Sécurisation AEP des commiers - Tr 3-4 - Montée du moulin-montée des chauvets et route de Lachal | création d'un réseau d'adduction( refoulement) AEP DN 125 fonte- Renouvellement distribution Fonte DN 125 et 100 avec mise en conformité de 12 branchements + création/restructuration ouvrage régulation de pression enterré | 780 | 620 | 1 | 12 |
| ST MARTIN D'HERES | Avenue Paul Langevin | Renouvellement réseau AEP amiante. | 16 | | | |
| ST MARTIN D'HERES | rue Beethoven | renouvellement de la conduite AEP (200ml en 150 et 100mm et 8 branchements), création d'une antenne EP et renouvellement de 7 branchements EU | 200 | | | 8 |
| ST MARTIN D'HERES | rue George Sand (partie sud) | renouvellement de la conduite AEP (285ml en 150mm, 8 branchements) et renouvellement de 8 branchements assainissement | 285 | | | 8 |
| ST MARTIN D'HERES | rue Emile Zola | renouvellement des branchements d'eaux usées et d'eau potable | 370 | | | 15 |
| ST MARTIN D'HERES | rue Victor Hugo | renouvellement des réseaux et des branchements eau potable et assainissement | 300 | | | 12 |

## **BILAN DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE** (SUITE)

| Commune | Intitué opération | Description travaux | Dist (ml) | Add (ml) | Ouv | Brt |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ST MARTIN LE VINOUX | chemin du Gargotier | Création d'une antenne AEP pour desserte de la future ZAC des Sagnes + renouvellement du réseau EU | 95 | | | 1 |
| ST PAUL DE VARCES | impasse de l'Ormeraie, chemins du rocher de St Loup, des Racles et de la Bascule | Renouvellement de lacanalisation d'eau potable fuyarde et mise en conformité des branchements de cette conduite en domaine privé + DECI (2 hydrants changés) | 415 | | | 23 |
| ST PIERRE DE MESAGE | Renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et des poteaux incendies. Restructuration du réseau d'assainissement. Mise en conformité des branchements rue des Durands à Saint Pierre de Mésage. | Renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable. Renouvellement et mise en conformité des branchements. Renouvellement et déplacements de 2 poteaux incendie. Suppression d'un poteau incendie. Création d'un collecteur d'eaux usées sur la partie Sud de la rue pour restructurer le réseau avec passage en servitude sur une parcelle privée. Renouvellement du réseaux d'eaux usées sur la partie Nord de la rue. Renouvellement et mise en conformité des branchements. Création d'un collecteur d'eaux pluviales et d'un puits d'infiltration sur la partie Nord de la rue pour la déconnection de deux grilles d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées. | 420 | | 1 | 22 |
| VEUREY-VOROIZE | RD 1532 av de Valence | Déviation conduite AEP et EU pour restructuration d'un pont par le service Ouvrages d'art | 30 | | | |
| VIF | hameau de la Merliere | Rehabilitation du réservoir de la Merliere (chambre de vannes, menuiseries, équipements) | | | 1 | |
| VIZILLE | Rue du Général de Gaulle (entre la route d'Uriage et la rue Carnot) | Mise en séparatif du réseau d'assainissement par la création d'un collecteur et de branchements d'eaux pluviales, le renouvellement des branchements d'eaux usées, le renouvelement de la conduite et des branchements d'eau potable. | 253 | | | 58 |

# ANNEXES USAGERS

## MOYENS DE FACTURATION

### La facturation

Grenoble-Alpes Métropole a confié par délégation de service public la triple prestation de relève, facturation et de recouvrement à la SPL Eaux de Grenoble Alpes, par délibération du 18 décembre 2015. Cette délégation permet de faire bénéficier à l'ensemble des usagers des moyens de paiement les plus adaptés à la situation de chacun (prélèvement à la facture, prélèvement mensuel, TIP, chèque, virement, carte bleue et paiement en espèce sans frais dans tout bureau de poste).

Le tableau suivant présente les montants facturés selon les modes de régularisation choisis par les abonnés.

| | 2023 | | 2024 | | 2025 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Paiement par : | Montants (m€) | Répartition (%) | Montants (m€) | Répartition (%) | Montants (m€) | Répartition (%) |
| Chèque et TIP | 11,99 | 15 | 10,56 | 13 | 11,23 | 11,23 |
| Carte bleue (internet) | 5,46 | 7 | 5,70 | 7 | 7,55 | 7,55 |
| Virement bancaire | 22,10 | 27 | 23,44 | 29 | 27,25 | 27,25 |
| Prélèvement unique | 27,06 | 33 | 27,22 | 34 | 37.12 | 37,12 |
| Mensualisation | 12,84 | 16 | 12,07 | 15 | 15,67 | 15,67 |
| Espèces | 0,49 | 1 | 0,44 | 1 | 0,31 | 0,31 |
| Prestataire Recouvrement | 0,72 | 1 | 0,72 | 1 | 0,87 | 0,87 |
| **TOTAL** | **80,66** | **100** | **80,15** | **100** | **100** | **100** |

### Les mouvements

| | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|
| Résiliations | 20 578 | 20 786 | 20 988 |
| Abonnements | 21 200 | 21 420 | 21 515 |
| Total mutation | 41 778 | 42 206 | 42 503 |

## GRILLE TARIFAIRE UNIQUE 2025

| Part fixe annuelle métropolitaine pour tout usager en €HT | |
|---|---|
| DN 12, DN 15, DN 20 et DN 25 | 31,00 |
| DN 30 | 100,00 |
| DN 40 | 225,00 |
| DN 50 | 350,00 |
| DN 60 et 65 | 350,00 |
| DN 80 | 500,00 |
| DN 100 | 500,00 |
| DN 150 | 1 000,00 |
| DN 200 | 1 500,00 |
| DN 250 | 1 500,00 |
| **Part Variable Domestique métropolitaine** (€HT/$m^3$) | |
| Tarif domestique | 1,1267 €/$m^3$ |
| **Part Variable Non-Domestique métropolitaine, par tranche de consommation** (€HT/$m^3$) | |
| Tarif non-domestique : En dessous de 500 $m^3$ | 1,1267 €/$m^3$ |
| Tarif non-domestique : de 500 à 5000 $m^3$ | 1,5270 €/$m^3$ |
| Tarif non-domestique : Au-delà de 5000 $m^3$ | 1,7376 €/$m^3$ |

## FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2025



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

# FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° 106031902 DU 26 novembre 2025

CONTRAT 0621356

**Facture émise par**

Eaux Grenoble Alpes

Société Publique Locale, opérateur pour le compte de Grenoble Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur : eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

**À RÉGLER AVANT LE**
Règlement sans escompte

| | |
|---|---|
| Production et distribution de l'eau potable | 182,81 € |
| Collecte et traitement des eaux usées | 169,69 € |
| Organismes publics | 57,03 € |
| Total | 409,53 € |

**Votre consommation**
Pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — **120 M³**

**MONTANT NET A PAYER** **409,53 €**

*Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11,31 € actualisée chaque année. Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.*

*Prix au litre (hors parts fixes) : 0,00308 € TTC*
*Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC*

*Message(s)*

*Modalités de paiement à votre disposition au verso.*

IBAN : [ JOINDRE UN RIB ]
ICS : FR80ZZZ455343
RUM : TIP0015810000000062135601060319O2

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

**Montant : 409,53 €**

Date, lieu et signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

**TIP SEPA**

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 5800000000621356010603190293O151 40953

SPL Eaux de Grenoble Alpes - 50 rue Jean Vaujany CS 22433, 38034 Grenoble Cedex 2 - SIRET 79934418900078 - TVA n° FR34799344189 - APE 3600Z - IBAN FR7613825002000800805233944 - BIC

**FACTURE** N° **106031902** DU **26 novembre 2024** CONTRAT **0621356**

| DÉTAIL DE VOTRE CONSOMMATION | N° compteur | Diamètre (mm) | Période de consommation | Ancien Index | Nouvel Index | Consommation |
|---|---|---|---|---|---|---|

**Volume à facturer** **120 M³**

| DÉTAIL DE VOTRE FACTURE | Période de consommation | Qté | Prix unitaire HT € | Montant HT € | TVA % | Montant TTC € |
|---|---|---|---|---|---|---|
| PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE | | | | | | |
| Part fixe - Métropole | du 01/01/25 au 31/12/25 | 2 | 15,5000 | 31,00 | 5,50 | 32,71 |
| Consommation - Métropole | du 01/01/25 au 31/12/25 | 120 | 1,1267 | 135,20 | 5,50 | 142,64 |
| Prélèvement ressource eau - Agence de l'eau | du 01/01/25 au 31/12/25 | 120 | 0,0589 | 7,07 | 5,50 | 7,46 |
| | | | **SOUS-TOTAL** | **173,27** | | **182,81** |
| COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES | | | | | | |
| Part fixe - Métropole | du 01/01/25 au 31/12/25 | 2 | 3,5000 | 7,00 | 10,00 | 7,70 |
| Conso. assainissement collectif - Métropole | du 01/01/25 au 31/12/25 | 120 | 1,2272 | 147,26 | 10,00 | 161,99 |
| | | | **SOUS-TOTAL** | **154,26** | | **169,69** |
| ORGANISMES PUBLICS | | | | | | |
| Lutte contre la pollution - Agence de l'eau | du 01/01/25 au 31/12/25 | 120 | 0,0100 | 1,20 | 5,50 | 1,27 |
| Modernisation des réseaux - Agence de l'eau | du 01/01/25 au 31/12/25 | 120 | 0,0100 | 1,20 | 10,00 | 1,32 |
| Lutte contre la pollution - Agence de l'eau | du 01/01/25 au 31/12/25 | 120 | 0,4300 | 51,60 | 5,50 | 54,44 |
| | | | **SOUS-TOTAL** | **54,00** | | **57,03** |

| | |
|---|---|
| TOTAL GÉNÉRAL HORS TAXES | 381,53 € |
| MONTANT TVA 5,50 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS | 12,45 € |
| MONTANT TVA 10,00 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS | 15,55 € |
| **TOTAL GÉNÉRAL TTC** | 409,53 € |
| **MONTANT NET A PAYER** | **409,53 €** |

**EXPLICATIONS**

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE. Collectivité publique, compétente dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du périmètre métropolitain. www.lametro.fr/ 3,rue Malakoff - 38031 Grenoble Cedex 1.

SPL EAUX DE GRENOBLE-ALPES. Société publique locale, opérateur de Grenoble-Alpes Métropole notamment pour la facturation.

PART(S) FIXE(S). Abonnement(s) et/ou location compteur et parts fixes facturés au semestre.

EAU POTABLE. Ce service inclut la production (captages), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

EAUX USÉES. Ce service correspond à la collecte des eaux usées en vue de leur traitement dans la station d'épuration.

REDEVANCE PRÉLÈVEMENT. Redevance collectée par l'Agence de l'eau Rhône-Alpes-Méditerranée-Corse (RMC), établissement public d'État, qui aide fi nancièrement les communes à s'équiper d'ouvrages pour préserver les ressources et qui subventionne les travaux d'alimentation en eau potable des communes rurales.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET MODERNISATION DES RÉSEAUX. Redevances collectées par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) pour aider financièrement les communes à lutter contre la pollution.

MÉDIATION DE L'EAU Elle a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement. Médiation de l'eau - BP40 463 - 75366 Paris cedex 08 - www.mediation-eau.fr/ Attention : Avant de saisir la médiation, vous devez avoir épuisé les recours internes proposés par votre distributeur.

VOIES DE RECOURS. Vous pouvez contester la somme mention- née dans la présente facture en saisissant directement le Tribunal d'instance (montant inférieur ou égal à 10 000€) et le Tribunal de grande instance (au-delà de 10 000€).

## MODALITÉS DE PAIEMENT

- Mensualisation ou prélèvement simple. *Demandez-nous un mandat SEPA.*
- Carte Bancaire en ligne sur eau.grenoblealpesmetropole.fr
- TIP (au dos) à dater et signer et à nous retourner. *accompagné d'un RIB la première fois.*
- Chèque *libellé à Eaux de Grenoble Alpes*
- Virement (BIC) CEPAFRPP382 / (IBAN) FR7613825002000800805233944. Veuillez mentionner "contrat 0621356" dans le libellé de votre virement.

## FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT 2026

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

# FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° **106658510** DU **2 février 2026**

CONTRAT **0621356**

**Facture émise par**

Eaux Grenoble Alpes

Société Publique Locale, opérateur pour le compte de Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

**À RÉGLER AVANT LE**
Règlement sans escompte

| | |
|---|---|
| Production et distribution de l'eau potable | 175,35 € |
| Collecte et traitement des eaux usées | 169,69 € |
| Organismes publics | 65,37 € |
| Total | 410,41 € |

**Votre consommation**
Pour la période du
01/01/2026 au 31/12/2026 — **120 M³**

**MONTANT NET A PAYER — 410,41 €**

*Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11.71 € actualisée chaque année. Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.*

*Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00308 € TTC*
*Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC*

*Message(s)*

*Modalités de paiement à votre disposition au verso.*

IBAN : [ JOINDRE UN RIB ]
ICS : FR80ZZZ455343
RUM : TIP00158100000000621356010665851O

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

**Montant : 410,41 €**

Date, lieu et signature

**TIP SEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 3000000000062135601066585109O3151 41041

FACTURE N° 106658510 DU 2 février 2026 CONTRAT 0621356

| DÉTAIL DE VOTRE CONSOMMATION | N° compteur | Diamètre (mm) | Période de consommation | Ancien Index | Nouvel Index | Consommation |
|---|---|---|---|---|---|---|

**Volume à facturer——120 M³**

| DÉTAIL DE VOTRE FACTURE | Période de consommation | Qté | Prix unitaire HT € | Montant HT € | TVA % | Montant TTC € |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE** | | | | | | |
| Part fixe - Métropole - diamètre 20-25 | du 01/01/26 au 31/12/26 | 2 | 15,5000 | 31,00 | 5,50 | 32,71 |
| Consommation - Métropole | du 01/01/26 au 31/12/26 | 120 | 1,1267 | 135,20 | 5,50 | 142,64 |
| | | | **SOUS-TOTAL** | 166,20 | | 175,35 |
| **COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES** | | | | | | |
| Part fixe - Métropole | du 01/01/26 au 31/12/26 | 2 | 3,5000 | 7,00 | 10,00 | 7,70 |
| Conso. assainissement collectif - Métropole | du 01/01/26 au 31/12/26 | 120 | 1,2272 | 147,26 | 10,00 | 161,99 |
| | | | **SOUS-TOTAL** | 154,26 | | 169,69 |
| **ORGANISMES PUBLICS** | | | | | | |
| Prélèvement ressource eau - Agence eau | du 01/01/26 au 31/12/26 | 120 | 0,0589 | 7,07 | 5,50 | 7,46 |
| Consommation d'eau potable - Agence eau | du 01/01/26 au 31/12/26 | 120 | 0,3900 | 46,80 | 5,50 | 49,37 |
| Performance réseaux eau potable - Agence eau | du 01/01/26 au 31/12/26 | 120 | 0,0330 | 3,96 | 5,50 | 4,18 |
| Performance systèmes assainiss. - Agence eau | du 01/01/26 au 31/12/26 | 120 | 0,0330 | 3,96 | 10,00 | 4,36 |
| | | | **SOUS-TOTAL** | 61,79 | | 65,37 |

| | |
|---|---|
| TOTAL GÉNÉRAL HORS TAXES | 382,25 € |
| MONTANT TVA 5,50 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS | 12,33 € |
| MONTANT TVA 10,00 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS | 15,83 € |
| **TOTAL GÉNÉRAL TTC** | 410,41 € |
| **MONTANT NET A PAYER** | 410,41 € |

SPL Eaux de Grenoble Alpes - 50 rue Jean Vaujany CS 22433, 38034 Grenoble Cedex 2 - SIRET 79934418900078 - TVA n° FR34793944189 - APE 3600Z - IBAN FR7613825002000808052339 44 - BIC

**EXPLICATIONS**

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE. Collectivité publique, compétente dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du périmètre métropolitain. www.grenoblealpesmetropole.fr/eau
3, rue Malakoff - 38031 Grenoble cedex 1.

SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES. Société publique locale, opérateur de services pour le compte des collectivités publiques.

PART FIXE. Abonnement(s) et/ou location du compteur selon le diamètre. Elle est facturée indépendamment de toute consommation.

EAU POTABLE. Ce service inclut la production (captages), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

EAUX USÉES. Ce service correspond à la collecte des eaux usées en vue de leur traitement dans la station d'épuration.

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE (RMC). Les redevances perçues par cet établissement public de l'État financent des actions en faveur de la préservation des ressources en eau et de la biodiversité. Il s'agit des redevances consommation d'eau potable et prélèvement ressource eau ainsi que les contributions relatives aux performances des réseaux d'eau potable et systèmes d'assainissement collectif.

MÉDIATION DE L'EAU. Elle a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges entre le consommateur et le service public d'eau potable et d'assainissement. www.mediation-eau.fr/
Médiation de l'eau - BP40 463 - 75366 Paris cedex 08
Attention : Avant de saisir la médiation, vous devez avoir épuisé les recours internes proposés par votre distributeur.

VOIES DE RECOURS. Vous pouvez contester la somme mentionnée dans la présente facture en saisissant directement le Tribunal d'instance (montant inférieur ou égal à 10 000€) et le Tribunal de grande instance (au-delà de 10 000€).

## MODALITÉS DE PAIEMENT

- Mensualisation ou prélèvement simple. ***Demandez-nous un mandat SEPA.***
- Carte Bancaire en ligne sur eau.grenoblealpesmetropole.fr
- Chèque *libellé à* ***Eaux de Grenoble Alpes***
- Virement (BIC) CEPAFRPP382 / (IBAN) FR7613825002000808052339 44. Veuillez mentionner "contrat 0621356" dans le libellé de votre virement.
- TIP (au dos) à dater et signer et à nous retourner. ***accompagné d'un RIB la première fois.***
- Espèces **sans frais** dans le réseau FDJ agréé Nirio (Bar-Tabac-Presse).

Téléchargez gratuitement l'app Nirio sur Google Play et App Store.

Scannez ce QR code avec l'app Nirio pour générer un QR code de paiement. Avec **votre pièce d'identité** et votre smartphone, rendez-vous dans le réseau FDJ agréé Nirio (liste disponible depuis l'app Nirio ou sur nirio.fr).

nirio

# ANNEXE GESTION FINANCIÈRE

## **BILAN DES MARCHÉS PUBLICS** (périmètre département de l'eau)

### Passation des marchés

Constat d'une augmentation du nombre de consultations lancées et des procédures associées.

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre ACBC renouvelés | 75 | 85 | 74 | 89 | 119 |
| Nombre ACBC (lots) lancés | 31 | 27 | 22 | 29 | 24 |
| Nombre marchés (lots) lancés | 58 | 64 | 67 | 93 | 91 |
| Nombre avenants passés | 21 | 18 | 35 | 43 | 64 |
| Nombre de marchés soumis en CAO | 35 | 54 | 63 | 75 | 42 |
| Nombre d'avenants soumis en CAO | 5 | 5 | 10 | 2 | 7 |
| Nombre de protocoles transactionnels | 2 | 2 | 8 | 2 | 1 |
| Nombres de délibérations rédigées | 13 | 9 | 15 | 7 | 2 |
| Nombre de dossiers rapportés au Président | 98 | 66 | 93 | 104 | 120 |

### Evènement 2025 :

- changement logiciel de délibération,
- changement des seuils de signature et dossiers soumis au CM (cf délib déc 2024) => moins de délibérations et plus de points rapportés à l'exécutif.

### Evènement 2026 :

- nouveaux seuils pour 2026 et 2027,
- intégration obligatoirement d'un critère environnemental dans les consultations.

## BALANCE ÉCONOMIQUE

| SECTION D'EXPLOITATION (en €) | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **CHAP** | **DÉPENSES** | **9 795 793,87** | **10 491 023,39** | **8 863 833,61** |
| 011 | Charges à caractère général | 10 454 320,03 | 13 831 101,00 | 13 608 933,36 |
| 012 | Charges de personnel | 308,00 | 3 800,00 | 0,00 |
| 014 | Atténuations de produits | 252 692,21 | 480 160,00 | 293 043,99 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 997 157,55 | 1 959 000,00 | 1 573 709,59 |
| 66 | Charges financières | 87 779,00 | 208 340,00 | 86 455,81 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 20 115,00 | 16 161,00 | 16 161,00 |
| 68 | Dotations aux amortissements et provisions | 22 608 165,66 | 26 989 585,39 | 24 442 137,36 |
| **Total dépenses réelles de fonctionnement** | | 0,00 | 7 678 308,54 | 0,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 7 800 661,41 | 10 000 000,00 | 8 802 979,49 |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 7 800 661,41 | 17 678 308,54 | 8 802 979,49 |
| **Total dépenses d'ordres de fonctionnement** | | 7 761 373,29 | 18 141 517,1 | 7 800 661,41 |
| Total dépenses de fonctionnement | | 30 408 827,07 | 44 667 893,93 | 33 245 116,85 |

| **CHAP** | **RECETTES** | **CA 2024** | **BP + DM 2025** | **CA 2025** |
|---|---|---|---|---|
| 013 | Atténuations de charges | 69 899,37 | 27 325,00 | 107 670,77 |
| 70 | Prestations de services | 4 044 089,72 | 4 226 376,00 | 4 240 377,32 |
| 74 | Subventions d'exploitation | 373 742,39 | 0,00 | 0,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 33 600 125,63 | 33 115 738,00 | 33 740 969,49 |
| 76 | Produits financiers | 302 788,57 | 140 000,00 | 121 619,17 |
| 77 | Produits exceptionnels | 47 236,08 | 0,00 | 243 324,56 |
| 78 | Reprises sur provisions | 78 059,00 | 45 580,00 | 45 580,00 |
| **Total des recettes réelles de fonctionnement** | | 38 515 940,76 | 37 555 019,00 | 38 499 541,31 |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 775 266,21 | 2 368 000,00 | 1 510 162,04 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 0,00 | 4 744 874,93 | 0,00 |
| **Total recettes d'ordre de fonctionnement** | | 775 266,21 | 7 112 874,93 | 1 510 162,04 |
| Total recettes de fonctionnement | | 39 291 206,97 | 44 667 893,93 | 40 009 703,35 |

| SECTION D'INVESTISSEMENT (en €) | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **CHAP** | **DÉPENSES** | **3 716 469,79** | **4 130 000,00** | **3 807 070,12** |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 336 346,76 | 692 500,00 | 217 269,53 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 3 762 468,97 | 6 176 750,00 | 4 362 569,32 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 11 574 942,79 | 12 387 500,00 | 8 967 464,23 |
| 23 | Immobilisations en cours | 0,00 | 9 000,00 | 2 380,00 |
| 26 | Titres de participation | 0,00 | 105 310,00 | 105 303,15 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 19 390 228,31 | 23 501 060,00 | 17 462 056,35 |
| **Total dépenses réelles d'investissement** | | 0,00 | 8 861 531,07 | 0,00 |
| 001 | Solde d'éxécution d'investissement reporté | | 40 000 000,00 | 1 345 083,63 |
| 166 + 16449 | Refinancement de dette | 0,00 | 48 861 531,07 | 1 345 083,63 |
| **Total dépenses mixtes d'investissement** | | 775 266,21 | 2 368 000,00 | 1 510 162,04 |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 6 775 405,71 | 19 000 000,00 | 262 113,59 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 7 550 671,92 | 21 368 000,00 | 1 772 275,63 |
| **Total dépenses d'ordre d'investissement** | | 1 205 426,10 | 10 900 000 | 7 550 671,92 |
| Total dépenses d'investissement | | 26 940 900,23 | 93 730 591,07 | 20 579 415,61 |

| **CHAP** | **RECETTES** | **CA 2024** | **BP + DM 2025** | **CA 2025** |
|---|---|---|---|---|
| 13 | Subventions d'investissement | 1 389 507,46 | 876 000,00 | 377 171,16 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 2 000 000,00 | 7 301 751,46 | 2 000 000,01 |
| 23 | immobilisations en cours | 2 520,00 | 0,00 | 0,00 |
| 27 | Autres immobilisations financières | 111 274,58 | 13 000,00 | 13 007,44 |
| **Total recettes réelles d'investissement** | | 3 503 302,04 | 8 190 751,46 | 2 390 178,61 |
| 1068 | Dotations, fonds divers et reserves | 9 174 036,43 | 8 861 531,07 | 8 861 531,07 |
| 166 + 16449 | Refinancement de dette | 0,00 | 40 000 000,00 | 1 345 083,63 |
| **Total dépenses mixtes d'investissement** | | 9 174 036,43 | 48 861 531,07 | 10 206 614,70 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 7 678 308,54 | 0,00 |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 7 800 661,41 | 10 000 000,00 | 8 802 979,49 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 6 775 405,71 | 19 000 000,00 | 262 113,59 |
| **Total recettes d'ordre d'investissement** | | 14 576 067,12 | 36 678 308,54 | 9 065 093,08 |
| Total recettes d'investissement | | 27 253 405,59 | 93 730 591,07 | 21 661 886,39 |

# ANNEXE GOUVERNANCE

## ODJ DES CONSEILS D'EXPLOITATION

Toutes les délibérations signalées dans le chapitre « gouvernance » ont été soumises à l'approbation du Conseil d'Exploitation. Ce tableau ne rappelle donc que les points d'informations. A l'inverse, toutes les délibérations n'étant pas présentées au Comité des Usagers, le tableau de la page suivante précise lesquelles étaient à l'ordre du jour.

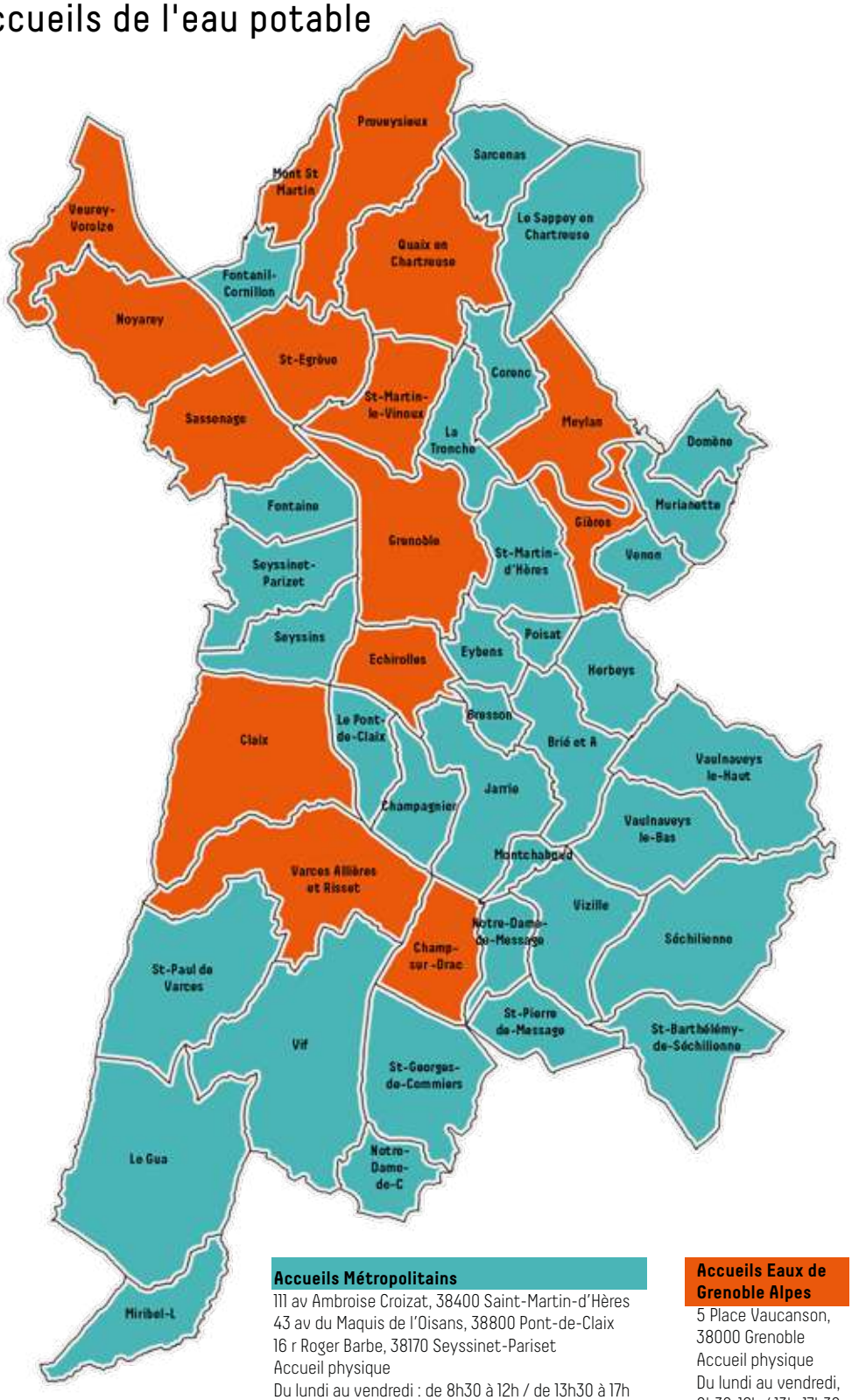
| CONSEIL D'EXPLOITATION DU 22 JANVIER 2025 | |
|---|---|
| Informations | • Proposition de projets de recherche avec l'université de Grenoble Alpes sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau.<br>• Liste des conventions EDF.<br>• Bilan des contentieux.<br>• Appel à projets de solidarité internationale pour l'année 2023 et présentation d'un projet au Sénégal par l'association Tetraktys.<br>• Point audit de certification des régies eau potable et assainissement. |
| Délibérations | • Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue ». |
| **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 12 MARS 2025** | |
| Informations | • Bilan travaux 2024 et programmation 2025 des régies eau potable et assainissement.<br>• Point d'étape négociation annuelle obligatoire 2025.<br>• Mise en service d'une nouvelle gestion d'activités au sein du service EIT. |
| Délibérations | • Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue ». |
| **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 MAI 2025** | |
| Informations | • Présentation des grands travaux des régies eau potable et assainissement.<br>• Enquête satisfaction usagers.<br>• Enquête qualité et santé au travail (Malakoff).<br>• Travaux d'exploitation Rochefort. |
| Délibérations | • Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue ». |
| **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 17 JUIN 2025** | |
| Informations | • Enquête qualité et santé au travail (Malakoff).<br>• Campagne de communication sur la qualité de l'eau.<br>• Bilan du dispositif de tarification sociale de l'eau.<br>• Points complémentaires à la demande des membres du conseil d'exploitation des régies :<br>o devenir de l'alimentation en eau potable de la plateforme chimique de Pont de Claix et son traitement des eaux usées, avec la réduction des entreprises et des activités,<br>o devenir et la responsabilité de la continuité de gestion des pompages de la nappe sous la plateforme chimique de Jarrie en protection de la nappe 371, en cas de défaillance partielle ou totale des exploitants de la plateforme,<br>o point sur les décisions des travaux de réfection de la conduite de distribution sur l'av. Jeanne d'Arc à Grenoble. |
| Délibérations | • Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue ». |
| **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 04 SEPTEMBRE 2025** | |
| Informations | • Définition du cadre stratégique de suivi et d'intervention foncière dans les espaces agricoles, forestiers et naturels métropolitains et de sa convention d'assistance technique entre GAM, la SAFER et l'EPFL du Dauphiné.<br>• Bilan des marchés publics sous forme d'accords-cadres à bon de commande.<br>• Budget vert : présentation de la méthode et détail de la classification des dépenses.<br>• Projet de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur). |
| Délibérations | • Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue ». |
| **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 09 OCTOBRE 2025** | |
| Informations | • Plan d'actions pour l'amélioration de la performance des réseaux d'eau potable.<br>• Bilan des ressources en eau potable après la période estivale. |
| Délibérations | • Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue ». |
| **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 27 NOVEMBRE 2025** | |
| Informations | • SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA) - Rapport annuel des représentants de Grenoble Alpes Métropole au Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.<br>• Bilan des Schéma directeurs eau potable et assainissement.<br>• Devenir des réseaux eau, assainissement DECI du secteur Bastille à Grenoble.<br>• Campagne d'information sur les lingettes et actions en cours avec l'éco organisme CITEO.<br>• Point d'information domanialité.<br>• Etat des lieux des réseaux en chlorure de vinyle monomère –réseaux GAM. |
| Délibérations | • Cf chapitre « gouvernance et contrôle analogue ». |

## ODJ DES COMITÉS DES USAGERS

| COMITE DES USAGERS DU 22 JANVIER 2025 | |
|---|---|
| Informations | • Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac pour la période 2025-2034.<br>• Proposition de projets de recherche avec l'université de Grenoble Alpes sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau.<br>• Bilan des contentieux.<br>• Point sur l'appel à projets de solidarité internationale pour l'année 2023 et présentation d'un projet au Sénégal par l'association Tetraktys.<br>• Point audit de certification des régies eau potable et assainissement. |
| Délibérations | • Aucune. |
| **COMITE DES USAGERS DU 12 MARS 2025** | |
| Informations | • Bilan travaux 2024 et programmation 2025 des régies eau potable et assainissement.<br>• Avis sur le schéma d'Aménagement intégré du Drac au stade avant-projet.<br>• Mission nappe. |
| Délibérations | • Budget primitif 2025 eau. |
| **COMITE DES USAGERS DU 13 MAI 2025** | |
| Informations | • Présentation des grands travaux des régies eau potable et assainissement .<br>• Enquête satisfaction usagers.<br>• Enquête qualité et santé au travail (Malakoff).<br>• Travaux d'exploitation Rochefort.<br>• Adaptation du traitement à Aquapole pour limiter les consommations électriques et notre impact Carbone.<br>• Budgets principal et budgets annexes : comptes administratifs 2024 et présentation du budget principal et des budgets annexes sous forme de « budget climat ».<br>• Budget annexe Régie Eau Potable - Affectation des résultats 2024.<br>• Budget annexe Régie Assainissement - Affectation des résultats 2024.<br>• Budget annexe Opérations d'aménagement – Affectation des résultats 2024. |
| Délibérations | • Aucune. |
| **COMITE DES USAGERS DU 4 SEPTEMBRE 2025** | |
| Informations | • Projet de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur). |
| Délibérations | • Appel à projets en matière de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : choix des lauréats 2025.<br>• Engagement de Grenoble Alpes Métropole dans le diagnostic pour la mise en œuvre d'un PTGE (Projet de Territoire pour la gestion de l'eau) et modalités de participation financière.<br>• Budget annexe Régie Eau Potable - Décision modificative n°1 (Budget Supplémentaire), exercice 2025. |
| **COMITE DES USAGERS DU 27 NOVEMBRE 2025** | |
| Informations | • Bilan des Schéma directeurs eau potable et assainissement.<br>• Devenir des réseaux eau, assainissement DECI du secteur Bastille à Grenoble.<br>• Campagne d'information sur les lingettes et actions en cours avec l'éco organisme CITEO.<br>• Etat des lieux des réseaux en chlorure de vinyle monomère –réseaux GAM.<br>• Lettre de l'eau année 2026. |
| Délibérations | • Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2026.<br>• Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026. |

## SECTEURS ADMINISTRATIFS - GESTION DES ABONNÉS EAU POTABLE

# Répartition des abonnés selon des accueils de l'eau potable




**Accueils Métropolitains**

111 av Ambroise Croizat, 38400 Saint-Martin-d'Hères
43 av du Maquis de l'Oisans, 38800 Pont-de-Claix
16 r Roger Barbe, 38170 Seyssinet-Pariset
Accueil physique
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h / de 13h30 à 17h
Accueil téléphonique
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 / de 13h30 à 17h

Numéro unique : 04 85 59 50 00

**Accueils Eaux de Grenoble Alpes**

5 Place Vaucanson,
38000 Grenoble
Accueil physique
Du lundi au vendredi,
8h30-12h / 13h-17h30
Accueil téléphonique
Du lundi au vendredi
8h30-12h / 13h-17h30
04 76 86 20 70

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

## PLUS D'INFORMATIONS :

**GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**
04 76 59 59 59

**Accueil du public :**
1 place André Malraux à Grenoble

**Adresse postale :**
3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France

**grenoblealpesmetropole.fr**

Crédits photos :
Anne Chopard : p.24 - Fanny Fontaine : p.23,
Guillaume Duméry : p.2, p.8, p.13 (bas), p.19, p.23, p.40 (haut) - Luc Quinton : p.18- Clara Goubault : p13 haut), p.28 (bas), p.29 (à Gauche), p.30 - Fabrice Grondeau : p.10 - Régis Bouchu : p.11(droite), p.53,

Mai 2025

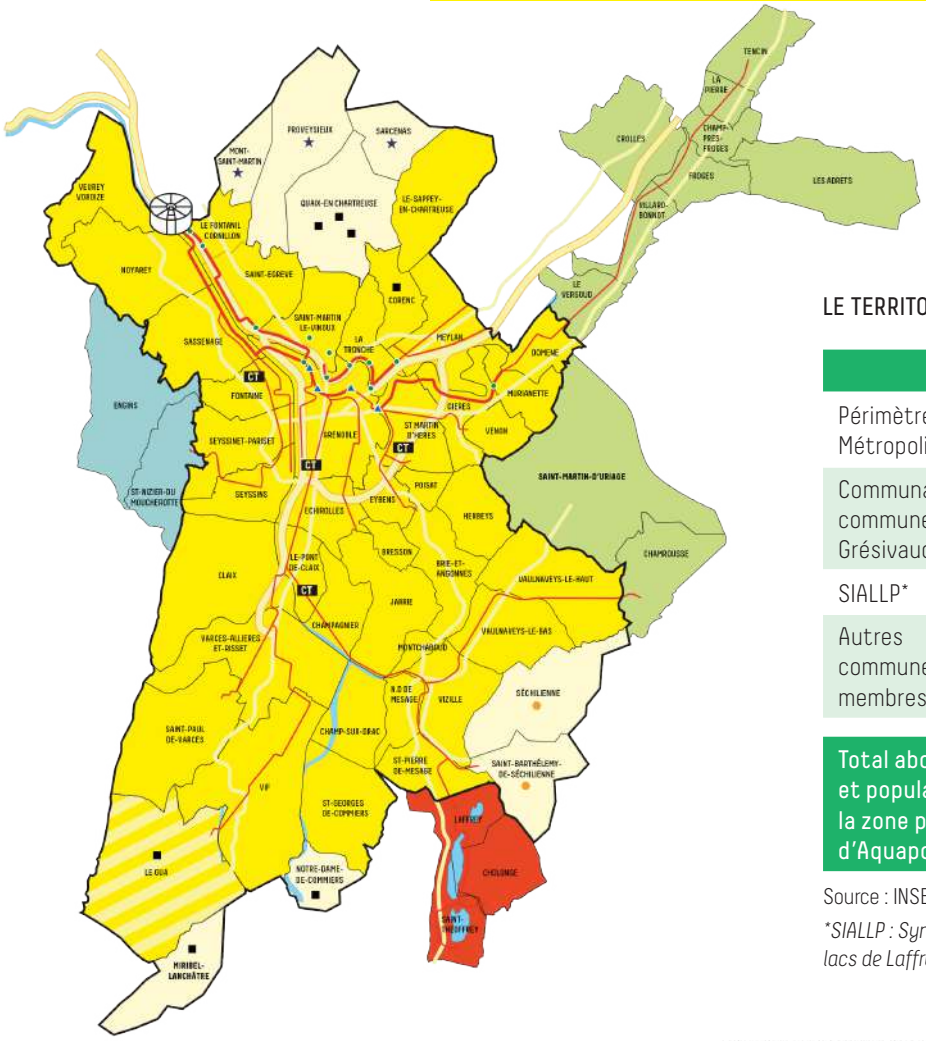
Document imprimé sur papier recyclé.



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

2025

# SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT




LE TERRITOIRE DESSERVI PAR AQUAPOLE

| | Abonnés | Population |
|---|---|---|
| Périmètre Métropolitain | 171 000 | 410 000 |
| Communauté de communes du Grésivaudan | 14 200 | 35 267 |
| SIALLP* | 973 | 1 421 |
| Autres communes non membres | 648 | 1 630 |
| **Total abonnés et population de la zone propre d'Aquapole** | **186 821** | **448 318** |

Source : INSEE (dernier recensement) pour la population

**SIALLP : Syndicat Intercommunal d'assainissement des lacs de Laffrey et Petichet*

- Périmètre de Grenoble Alpes Métropole
- Aquapole, station d'épuration et de méthanisation métropolitaine
- Communes raccordées à Aquapole
- Communes non raccordées à Aquapole
- Système d'assainissement non collectif
- Petite station d'épuration
- Communes raccordées aux stations d'épuration du Syndicat d'assainissement des communes de l'Oisans

Communes hors Métropole raccordées à Aquapole

- Communauté de communes Massif du Vercors
- Communauté de communes Le Grésivaudan
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet
- Collecteurs principaux
- Autres collecteurs
- Principales stations de pompage
- Déversoirs d'orage anti-crue
- CT Centre technique

# FOCUS SUR LES FAITS MARQUANTS



## UN ARRÊT TECHNIQUE RÉUSSI POUR UNE OPÉRATION DE MAINTENANCE MAJEURE

Dans le cadre du programme des entretiens des ouvrages de la station épuration d'Aquapole, il était nécessaire d'inspecter les 2 digesteurs avec au préalable la vidange des 14400m3 de boue à l'intérieur assurée par une unité de déshydration mobile et d'envoyer en compostage ces boues déshydratées. Cette opération a également nécessité la dépose et la repose par grutage de la « cloche » d'un poids de 117 tonnes et de 24m de diamètre qui contient le biogaz. L'ensemble de l'opération a nécessité 11 mois d'arrêt de l'installation.



## TRAVAUX RUE GÉNÉRAL DE GAULLE À VIZILLE

En 2025, la Métropole a lancé une première phase d'un vaste programme de modernisation des réseaux d'assainissement à Vizille, notamment dans le centre-ville (rue Général de Gaulle, place du Château et rue des Jardins). Ces travaux ont permis la pose de collecteurs d'eaux pluviales (500 mm), et la réhabilitation sans tranchée d'un collecteur d'assainissement.



## UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE L'ÉTAT DES RÉSEAUX GRÂCE À LA NOUVELLE STRATÉGIE DE LA GESTION PATRIMONIALE

En 2025, 15 kms de réseaux supplémentaires susceptibles de présenter des défaillances ont été investigués et analysés grâce au nouveau logiciel INDIGAU déployé en 2024. Ces investigations ont fait ressortir des besoins de réparations ponctuelles et des opérations nécessaires de travaux de réhabilitation ou renouvellement de réseaux à mener qui seront portées par la Conduite d'Opération Travaux et programmées sur les années à venir, 2026 - 2027.



## CERTIFICATION QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT DE L'ENSEMBLE DU PETIT CYCLE DE L'EAU

En 2025, l'objectif était d'étendre la certification QSE à toutes les activités existantes, comme la gestion des ressources en eau, l'exploitation des réseaux, ou encore la gestion administrative. Cet objectif a été atteint, certifiant ainsi l'intégralité du petit cycle de l'eau en Qualité, Sécurité et Environnement.

# LA RÉGIE ASSAINISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

**2 100 Km** de réseaux publics (eaux usées, eaux pluviales et unitaires)

**163**
stations de relevage des eaux usées

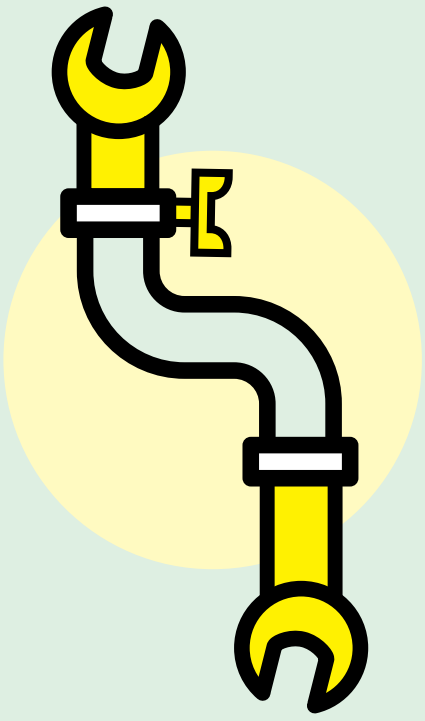
**5**
stations d'épuration

**56**
communes sont raccordées à la station d'épuration Aquapole

**97,8 %**
des eaux usées collectées arrivent dans une station d'épuration (majoritairement Aquapole) et sont dépolluées. La moyenne sur les 5 dernières années est de 96,3%, ce qui permet à la Régie d'être conforme à la règlementation.

**99,8 %**
des métropolitains sont raccordés à une station d'épuration (Aquapole ou autre station)

# LES DONNÉES D'EXPLOITATION 2025



## L'ACTIVITÉ PRÉVENTIVE

**232 km**
kilomètres de réseaux curés (curage manuel et mécanisé)

**37 km**
de réseaux inspectés (inspections vidéos)

**2,5 km**
de réseaux visités

**10 km**
de réseaux renouvelés

## L'ACTIVITÉ CURATIVE

**1 164**
demandes d'interventions

**100 %**
des interventions qualifiées d'urgentes sont traitées en moins de 3 heures

**257**
interventions d'astreintes (intervention sur poste de relevage)

# LA STATION D'ÉPURATION AQUAPOLE

**211 780 m³**
reçus en moyenne par jour à Aquapole

**Rendements épuratoires 2025 :**
**86,2 %** de rendement moyen (MES/DBO5/DCO) soit +3,5 % par rapport à 2024.

**Méthanisation des boues et valorisation biométhane :**
Réduction de 33 % des boues à traiter grâce à la méthanisation

**Production biogaz :**

- Quantité produite en 2025 : 2,3M m³*
- 28 % de la production utilisée pour les besoins du site
- Quantité produite et injectée dans le réseau GRDF : 7,8 GWh, soit l'équivalent d'un an de chauffage pour 600 foyers
- **78% du biogaz produit a été valorisé** soit en interne (consommation directe) soit en externe (via la production de biométhane ; en diminution suite au redémarrage des disgesteurs)

*dans les conditions normales de pression et de température*

# LE BILAN DES TRAVAUX 2025

**0,58 % ( soit 7 457 ml)**
des réseaux d'eaux usées et unitaires ont été renouvelés contre 0,42% pour la moyenne nationale*. Le taux moyen sur 5 ans est de 0,79%.

## EAUX USÉES

**371**
branchements ont été renouvelés

**7**
ouvrages ont été rénovés

## EAUX PLUVIALES

**258**
branchements ont été renouvelés

**3**
ouvrages ont été rénovés

*Selon le dernier rapport « Panorama des services et de leur performance en 2021 » de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement édité en juin 2023

# INDICATEURS FINANCIERS



**23,8 M€HT**
Dépenses de fonctionnement
(hors ordre et exceptionnel)

**36,6 M€HT**
Recettes de fonctionnement
(hors ordre et exceptionnel)

**23,5 M€HT**
Dépenses d'investissement
(hors ordre et exceptionnel)

**9,9 M€HT**
Recettes d'investissement
(hors ordre et exceptionnel)

# PRIX ET FINANCEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT

**19,9 M m³**
assujettis à la redevance assainissement collectif via la facturation de l'eau potable

**1,29 € HT le m³**
c'est le prix de l'assainissement base 120 m³

**Régie assainissement**
Le Forum - 3 rue Malakoff - 38 031 Grenoble cedex 01
Standard : 04 76 59 58 17

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

COLLECTION **RAPPORT**

ASSAINISSEMENT 2025

# RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC



# Cartographie des activités du Département de l'eau

*Eau potable* *Assainissement* *Mutualisé*

**ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES**
métiers du petit cycle de l'eau

1. Préservation des Ressources et qualité de l'eau
2. Exploitation eau potable réseaux et sources
3. Relation aux abonnés
4. Exploitation des réseaux d'assainissement
5. Raccordement et contrôle des projets externes
6. Traitement des Eaux Usées
7. Gestion Territoriale de l'Eau

**PILOTAGE ET SUPPORT DÉPARTEMENT DE L'EAU**

8. Electromécanique - Informatique Technique
9. Direction - Stratégie
10. Connaissance et Gestion Patrimoniale
11. Animation Démarche Qualité ISO 9001
12. Travaux
13. Achats
14. Gestion administrative et financière




Belledonne
Massif des Écrins
1
Sources
1
Puits champs captant
Drac : Rochefort
Romanche : Jouchy Pré Grivel
Les Javaux
Eybens
Assainissement
non collectif
1
6
Drac et Romanche
8
1
Reservoirs
(traitement éventuel)
Activité
industrielle
2
3
Accueil usager
Pont-de-Claix
2
4
12
Vercors
Accueil usager
Seyssinet-Pariset
Drac
3

# Sommaire


**02 Édito**

**03 Fiche d'identité du service**

**05 Faits marquants**

**06 L'année en photos**

**08 Perspectives**

**09 Les agents & les agentes**

10 Les agents du service public de l'assainissement

11 Informations sociales sur le personnel des régies

12 Les instances de réprésentation du personnel

13 Actualités 2023 du personnel

**14 L'exploitation des réseaux**

15 Le patrimoine technique

16 Efficacité globale du réseau d'assainissement

17 Bilan des activités

**24 Maîtrise des rejets non domestiques**

25 La réglementation

26 Bilan des activités

**29 L'unité de traitement des eaux usées Aquapole**

30 Le patrimoine

31 Le fonctionnement

32 Les indicateurs réglementaires

33 Les faits marquants

34 Les performances de l'année

**35 Le service public d'assainissement non collectif**

36 Présentation de l'activité

37 La réglementation et les missions du SPANC

38 La gestion financière

39 Les aides financières

39 Les perspectives 2025

**41 Les investissements & travaux**

41 Les activités des services travaux

42 Bilan des activités quotidiennes des travaux

44 Les projets menés pour les travaux

**45 Tarification, facturation & gestion financière**

46 Une évolution maitrisée de la redevance

47 ... Et son utilité

48 La santé financière du service public d'assainissement

**50 Gouvernance**

51 Présentation des instances

52 Bilan des délibérations de l'année

**54 Annexes**

# Activités du département de l'eau

## CERTIFIÉES ISO 9001, 14001 ET 45001 SAUF MENTION CONTRAIRE

### 1 Préservation des Ressources et qualité de l'eau / Production eau potable Drac Romanche

- Connaitre la ressource
- Préserver
- Prendre en compte les enjeux de préservations dans les autres compétences
- Protéger
- Exploitation des équipements de production, adduction et stockage
- Assurer le bon état des maillages de secours
- Contrôler les coûts de production
- Surveillance de la qualité de l'eau produite
- Traitement de l'eau
- Assurer la sécurité des sites de production

### 2 Exploitation eau potable réseaux et source

- Exploitation des réseaux de distribution
- Astreintes
- Recherche de fuite
- Travaux divers d'exploitation
- Instruction des DT-DICT
- DECI

### 3 Relation aux abonnés

- Répondre à toutes les demandes des usagers de l'eau par :
  - L'accueil physique et téléphonique
  - L'agence en ligne
  - Les mails
  - La facturation et le recouvrement
- Médiation
- Gestion des demandes d'interventions techniques auprès de l'exploitation
- Gestion des demandes relatives à la qualité de l'eau

### 4 Exploitation des réseaux d'assainissement

- Entretien et exploitation des réseaux et ouvrages annexes
- Maintenance des équipements
- Gestion des demandes d'interventions
- Gestion des prestations de service
- Dératisation
- SPANC
- Gestion des RND
- Autosurveillance réseau et petites STEP

### 5 Raccordement et contrôle des projets externes

- Réponse aux demandes d'urbanisme
- Gestion des demandes de raccordements
- Contrôle et suivi des projets externes

### 6 Traitement des Eaux Usées

- Exploitation
- Maintenance
- Processus et métrologie
- Laboratoire et autosurveillance
- Gestion des prestations de service [four]

### 7 Gestion Territoriale de l'Eau Activité non certifiée ISO

- GEMAPI
- Gestion des milieux naturels

### 8 Electromécanique - Informatique Technique

- Informatique technique des réseaux eau et assain. [hors Aquapole]
- Lutte contre les cyberattaques envers l'informatique technique
- Électromécanique

### 9 Direction - Stratégie

- Définir les orientations stratégiques du Département de l'eau
- Définir la politique qualité du Département de l'Eau
- Stratégie de communication avec les usagers
- Contenu des sujets étudiés en instances décisionnelles et consultatives
- Gestion des contentieux stratégiques
[financier, pénal, orientations Règlement de Service: domanialité]
- Convergence tarifaire
- Suivi RH, organisation du personnel et des moyens disponibles
- Suivi et Pilotage de l'activité
[régie et opérateurs privés]
- Organiser la qualité de la relation avec l'usager

### 10 Connaissance et Gestion Patrimoniale

- Connaitre le patrimoine, son état, son environnement
- Connaitre et maitriser le fonctionnement global des réseaux
- Orienter la politique d'investissement

### 11 Animation QSE

- Animation de la démarche qualité
- Mise en œuvre des audits internes
- Aide/conseil [utilité de la DQ, mise en place des indicateurs]
- Cadencer la production des indicateurs
- Suivi du pilotage des actions d'amélioration par les pilotes de processus
- Suivre le pilotage de la documentation qualité

### 12 Travaux

- Réaliser les travaux des Schémas Directeurs Eau / Assain. / Pluvial et DECI
- Définir la programmation et réaliser les gros travaux d'investissement
- Optimisation budgétaire, financière et technique des opérations de travaux

### 13 Achats

- Marchés
- Achats hors marchés
- Contrôle factures des fournisseurs
- Évaluation des fournisseurs

### 14 Gestion administrative et financière Eau et Assainissement

- PPI
- Budgets
- Instances
- Allocation sociale
- Secrétariat

*Eau potable* — *Assainissement*
*Gestion territoriale de l'eau* — *Pilotage et support mutualisés*

# Édito

LAURA
**SIEFERT**
**Vice-Présidente en charge du cycle de l'eau**



« Chères usagères, chers usagers du service public de l'assainissement,

L'année 2025 marque l'aboutissement d'une transformation engagée depuis plusieurs années pour renforcer durablement le service public de l'eau et de l'assainissement, avec l'intégration complète des activités de production, de distribution d'eau potable, anciennement confiées à la Société Publique Locale Eaux de Grenoble Alpes. Même si le gros du travail portait sur l'eau potable, cette transformation a eu des impacts significatifs sur la régie assainissement. Ainsi aujourd'hui le petit cycle de l'eau est structuré autour de trois directions complémentaires : exploitation (252 ETP), études et travaux (37 ETP), administration et finances (43 ETP). Cette organisation permet de mutualiser les compétences, de consolider les fonctions supports et de développer des unités spécialisées (electro-mécanique, avis d'urbanisme, suivi des branchements,...).

L'année 2025 consacre également une étape majeure avec l'obtention d'une triple certification ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (santé et sécurité au travail). À l'issue d'un audit approfondi conduit par l'AFNOR, cette reconnaissance a été accordée pour la première fois à l'ensemble des métiers du petit cycle de l'eau. Elle témoigne du professionnalisme des équipes et de notre exigence en matière de qualité de service, de responsabilité environnementale et de conditions de travail.

On peut également mettre en avant l'opération co-pilotée avec la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour le raccordement du système de collecte de Saint Matin d'Uriage sur la commune de Gières. Les effluents sont raccordés depuis décembre dernier au réseau de la métropole plutôt qu'à la station d'épuration vieillissante du Sonnant, ce qui permet une amélioration significative de la qualité des eaux du torrent du Sonnant. Cette année aussi, des travaux structurant ont débutés sur Aquapôle pour améliorer le traitement des eaux usées par temps de pluie, et celui des matières externes comme les graisses ou les matières de curage des réseaux. Ce chantier se poursuit en 2026 et doit être opérationnel en 2027.

La régie assainissement poursuit donc son travail pour le bien de ses usagers et de notre environnement commun. Pour les années à venir, j'aimerais mettre en lumière deux objectifs importants :

Le premier, à plus court terme, sera de renforcer la « culture sécurité » au sein des équipes opérationnelles et de réduire les risques professionnels, dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années par la Direction des Régies. Cette démarche de sécurité s'inscrira dans une logique d'amélioration continue, en lien avec le renouvellement de la certification Qualité-Sécurité-Environnement. Le pilotage par la cellule QSE et la collaboration avec les encadrants seront renforcés. Les outils pédagogiques et le partage des retours d'expérience seront développés. Les actions de formation seront poursuivies afin de renforcer durablement les compétences des agents.

Le deuxième objectif, plus étalé dans le temps, sera la mise en conformité de notre système de collecte et de traitement vis-à-vis de la transposition en droit français de la Directive européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU2) qui imposera certaines exigences concernant le traitement de l'azote, du phosphore et des micropolluants ainsi que de nouveaux objectifs de déconnexion des eaux pluviales. Cette véritable transformation du système que nous impose la loi se fera en parallèle de la révision de notre Schéma Directeur Assainissement, qui date de 2017. Parmi les défis auxquels il devra répondre figurent également les impacts du changement climatique.

Au-delà de ces grands enjeux, vous trouverez dans ce rapport annuel plus de détails sur l'ensemble des activités de la régie assainissement. Je tiens à remercier sincèrement le Département de l'eau et l'ensemble de ses agents pour leur engagement au quotidien pour le bien de ce service essentiel, et je vous assure de son engagement pour un service public performant, solidaire et résolument tourné vers l'avenir.

Bonne lecture à toutes et à tous. »

# Fiche d'identité du service

Grenoble-Alpes Métropole, établissement public de coopération intercommunale regroupant 49 communes, assure l'ensemble de la collecte, le transit et le traitement des eaux usées sur son territoire, du point de raccordement des usagers jusqu'aux rejets à l'Isère après traitement à la station d'épuration dite « Aquapole ». Elle a pour mission de construire, rénover, entretenir et exploiter l'ensemble des réseaux et ouvrages d'assainissement servant à acheminer les eaux usées, ainsi que les stations d'épuration.

La compétence « collecte des eaux pluviales », c'est-à-dire la gestion des ouvrages canalisés (hors fossés qui relèvent de la voirie et ouvrages de protection contre les crues) est également assurée par la Métropole depuis 2000. Cette compétence ne fait pas partie intégrante de la présentation du rapport annuel assainissement. Toutefois, compte tenu de l'étroite imbrication des activités assainissement et eaux pluviales et de l'impossibilité de scinder parfois leur mise en œuvre, notamment en cas de réseaux unitaires, certaines parties du présent rapport concernent les deux compétences.

Depuis le 1er juillet 2014, la Métropole exerce la compétence assainissement sur 49 communes. 41 d'entre-elles sont raccordées à la station d'épuration « Aquapole ». Des mini stations d'épuration, d'une capacité de 350 équivalents habitants maximum, desservent le hameau de Prelenfrey du Gua, les communes de Miribel Lanchâtre, une partie de Quaix en Chartreuse et Notre Dame de Commiers.

La station d'épuration Aquapole traite les effluents de 41 communes de la Métropole et de 15 communes extérieures. Outre les communes d'Engins et de Saint Nizier du Moucherotte, 3 d'entre elles sont membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet et 10 sont membres de la communauté de communes du Grésivaudan.



## LES USAGERS

**448 414**

Habitants raccordés à Aquapole (GAM + Grésivaudan + SIALLP + autres)

**171 000**

Abonnés raccordés à Aquapole (GAM + Grésivaudan + SIALLP + autres)



## LE RÉSEAU ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

**2 100 km**

Réseaux EU, EP et Unitaire

**650 000**

Aquapole Equivalents habitants

**7,8 GWh**

Biométhane injecté dans le réseau GRDF

**163**

Stations de pompage et relèvement

**350 chacune**

STEU le Gua, Miribel, Quaix et Notre Dame de Commiers Equivalents habitants

**98 %**

Efficacité épuratoire d'Aquapole



## LES MOYENS

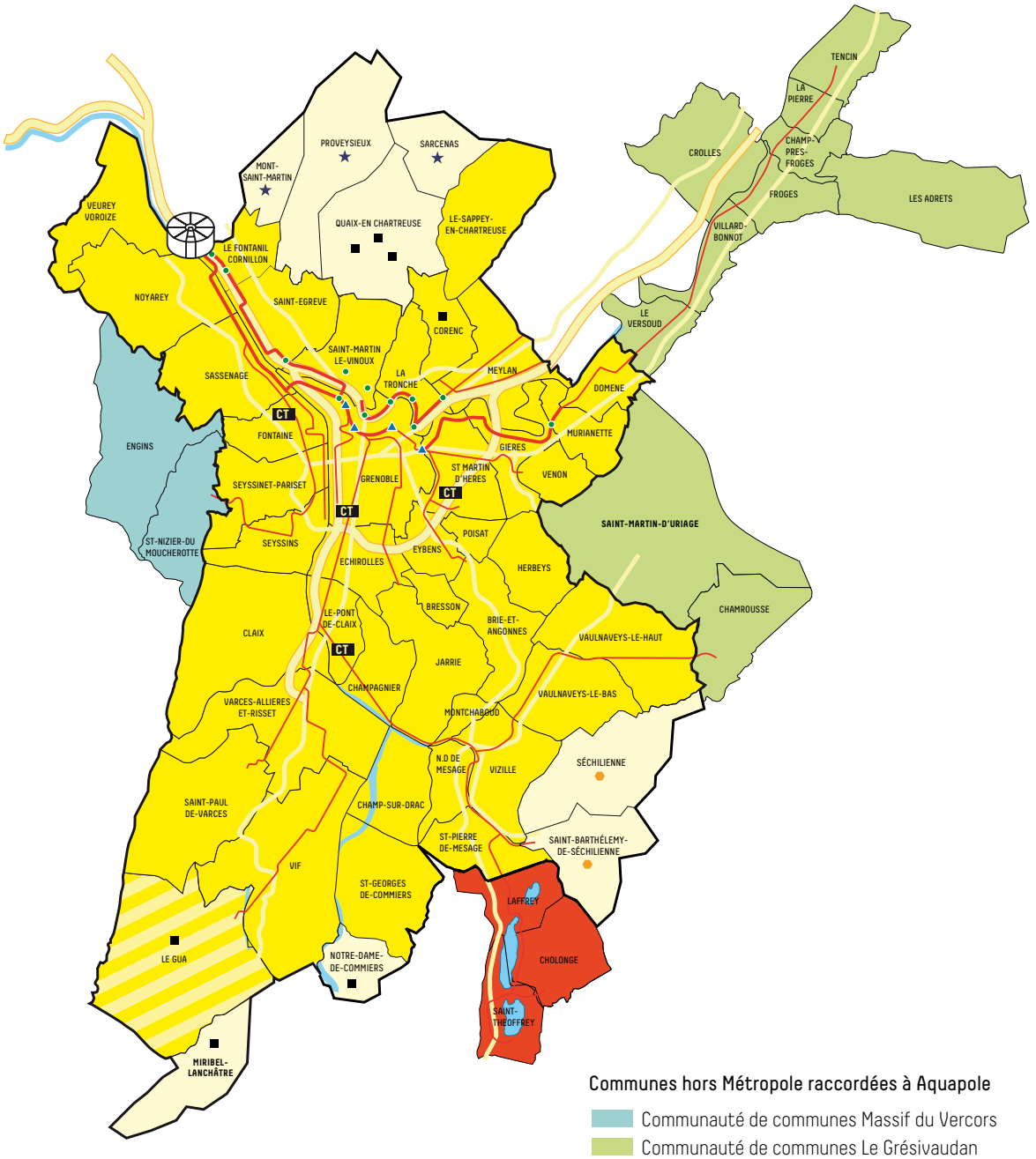
**332**

Personnel de la Régie métropolitaine

**36,4 M €HT**

Budget de la compétence des régies eau potable et assainissement (Fonctionnement et Investissement)

## SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE




**Périmètre de Grenoble Alpes Métropole**
Aquapole, station d'épuration et de méthanisation métropolitaine
Communes raccordées à Aquapole
Communes non raccordées à Aquapole
Système d'assainissement non collectif
Petite station d'épuration
Communes raccordées aux stations d'épuration du Syndicat d'assainissement des communes de l'Oisans

**Communes hors Métropole raccordées à Aquapole**
Communauté de communes Massif du Vercors
Communauté de communes Le Grésivaudan
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet

Collecteurs principaux
Autres collecteurs
Principales stations de pompage
Déversoirs d'orage anti-crue
CT Centre technique

# Faits marquants généraux

01

## Un arrêt technique réussi pour une opération de maintenance majeure

L'année a été marquée par la remise en service progressive des digesteurs de la station d'épuration d'Aquapole qui a permis, après 10 ans de service, de vérifier l'état structurel des ouvrages pour maintenir en conditions opérationnelles cet outil de traitement, qui valorise en énergie verte les déchets d'épuration de nos eaux usées. Également un arrêt technique complet de la station a eu lieu du 30 septembre au premier Octobre pour des opérations d'entretien électriques et hydrocurages des ouvrages avec jusqu'à une centaine d'intervenant.



02

## Une meilleure connaissance de l'état des réseaux grâce à la nouvelle stratégie de la gestion patrimoniale

En 2025, 15 kms de réseaux supplémentaires susceptibles de présenter des défaillances ont été investigués et analysés grâce au nouveau logiciel INDIGAU déployé en 2024. Ces investigations ont fait ressortir des besoins de réparations ponctuelles et des opérations nécessaires de travaux de réhabilitation ou renouvellement de réseaux à mener qui seront portées par la Conduite d'Opération Travaux et programmées sur les années à venir, 2026 - 2027.

03

## Certification Qualité Sécurité Environnement de l'ensemble du petit cycle de l'eau

Pour cette année 2025, l'objectif était d'étendre la triple certification QSE aux autres activités déjà certifiées, à savoir :

- préservation des ressources en eau,
- exploitation des réseaux d'eau potable et sources,
- exploitation des réseaux d'assainissement,
- électromécanique,

Informatique technique,

- raccordement et contrôle des projets externes,
- programmation et réalisation des gros travaux patrimoniaux,
- gestion administrative et financière.

Cet objectif a été atteint, c'est désormais l'ensemble du petit cycle de l'eau qui est certifié Qualité, Sécurité et Environnement.

# L'année en photos



**Janvier**

Inspection par drone flottant d'une canalisation à Aquapole.



**Mai**

Ici commence la mer, 3e campagne.



**Avril**

Acquisition d'un deuxième hydrocureur recycleur nouvelle génération.



**Juin**

Début des travaux du nouveau centre technique d'assainissement à Echirolles à Politzer.



Septembre

Mise à l'arrêt de la station Aquapole pendant 2 jours pour opération de maintenance .



Septembre

Transformation du quartier de la Commanderie à Echirolles avec renouvellement des réseaux d'assainissement et déconnection des EP.



Octobre

Journée du Département de l'eau et Direction des régies, moment dédié aux 350 agents qui la composent.



Octobre

Forum des métiers.




Novembre

Campagne de communication sur les lingettes.

# Perspectives

01

## De nouveaux ouvrages de traitement par temps de pluie et l'accueil des matières extérieures

La construction de nouveaux ouvrages pour l'accueil des matières extérieures (sables de curages des réseaux, bac a graisse, matières de vidanges des fosses septiques) va se poursuivre en 2026 et permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport. Les travaux pour le traitement des eaux excédentaires en temps de pluie quant à eux débuteront début juin 2026.



02

## Renforcer la culture sécurité et réduire durablement les risques professionnels.

Dans la continuité des actions engagées depuis 2024, la Direction des Régies poursuivra en 2026 le renforcement de sa démarche sécurité. Elle s'inscrira dans une logique d'amélioration continue, avec pour objectif le renouvellement de la certification QSE. Le pilotage par la cellule QSE et la collaboration avec les encadrants seront consolidés. Les outils pédagogiques et le partage des retours d'expérience seront maintenus et développés. Les actions de formation seront poursuivies afin de renforcer durablement les compétences des agents.

03

## Révision du Schéma directeur de l'Assainissement

La révision du schéma directeur de l'assainissement doit débuter en 2026. Parmi les défis auxquels il devra répondre figurent les impacts du changement climatique sur le système de collecte et de traitement de l'assainissement, l'intégration de la Directive européenne (DERU2) pour adapter la station Aquapole aux exigences concernant le traitement de l'azote et du phosphore, et des micropolluants, et de nouveaux objectifs de déconnexion des eaux pluviales.

PARTIE 1

# Les agents & les agentes

# LES AGENTS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT



← *Quentin et Yohan sur le site de Fontenay 1*

01

## Le personnel de la Régie de l'assainissement

La Régie de l'assainissement est l'opérateur de la Métropole assurant la gestion directe des réseaux et ouvrages sur l'ensemble des 49 communes. Ces agents assurent principalement les missions de collecte, transfert des effluents et traitement sur les stations d'épuration dont la Régie a la gestion.



← *Yohann à l'assainissement non collectif*



← *Bastien, Mickaël et Sylvain du service informatique technique*

02

## Le personnel mutualisé avec l'eau potable

La similitude de certaines missions communes aux compétences eau potable et assainissement a permis la mutualisation de plusieurs services support entre les deux régies, de façon à optimiser l'économie globale des services. On compte la relation aux abonnés, les services administratifs et financiers, la commande publique, l'électromécanique et l'informatique technique, la connaissance patrimoniale, les études générales et le service travaux, la gestion des raccordements et le contrôle des projets externes.



← *Agnès, au service des travaux*

# INFORMATIONS SOCIALES SUR LE PERSONNEL DES RÉGIES

| | Eau potable et DECI (métiers terrain) | Assainissement (métiers terrains – dont EIT) | Services Mutualisés technico-administratifs | TOTAL REGIES EAU & ASSAIN. |
|---|---|---|---|---|
| **Agents en poste au 31 décembre** | | | | |
| Nombre d'agents en poste | 125 | 111 | 96 | 332 |
| Effectif moyen à l'année (ETP) | 124 | 106 | 94 | 324 |
| **Type de contrat de travail** | | | | |
| Titulaires au 31.12.24 | 19 | 7 | 20 | 56 |
| Stagiaires de la FP au 31.12.24 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Agents de droit public CDI au 31.12.24 | Non concerné | Non concerné | Non concerné | Non concerné |
| Contractuels CDD de la FP au 31.12.24 | Non concerné | Non concerné | 1 | 1 |
| Détachés au 31.12.24 | 23 | 50 | 41 | 114 |
| Agents de droit privé CDI au 31.12.24 | 74 | 49 | 30 | 153 |
| Agents de droit privé CDD au 31.12.24 | 2 | 5 | 4 | 11 |
| Apprenti au 31.12.24 | 7 | 0 | 0 | 7 |
| **Sexe des agents au 31 décembre** | | | | |
| Femmes | 11 | 13 | 58 | 82 |
| Hommes | 114 | 98 | 38 | 250 |
| **Tranches d'âge des agents au 31 décembre** | | | | |
| Âge < 20 ans | 3 | 0 | 0 | 3 |
| Âge : [20 - 30] | 19 | 8 | 8 | 35 |
| Âge : [30 - 40] | 29 | 21 | 12 | 62 |
| Âge : [40 - 50] | 31 | 33 | 36 | 100 |
| Âge : [50 - 60] | 37 | 38 | 30 | 105 |
| Âge : [60 - 70] | 6 | 11 | 10 | 27 |
| **Mouvements « dans l'année »** | | | | |
| Arrivées, renforts et remplacements | 51 | 12 | 9 | 72 |
| Départs (retraite, mutation, fin de contrat, etc..) | 13 | 8 | 9 | 30 |
| **Absentéisme (calculé avec Effectif moyen à l'année)** | | | | |
| Taux d'absentéisme | 10 % | 8,5% | 2,3% | 7,9% |
| **Accidents (calculé avec ETP moyen à l'année)** | | | | |
| Nombre d'accidents de travail avec arrêt | 7 | 6 | 2 | 15 |
| Nombre d'accidents de trajet avec arrêt | 1 | 1 | 0 | 2 |
| Nombre d'accidents de trajet/travail sans arrêt | 3 | 9 | 1 | 13 |
| Taux de fréquence | 35,1 % | 35,2 % | 13,2 % | 28,8 % |
| Taux de gravité | 2 % | 3,81 % | 0,03 % | 2,32 % |
| **Formation** | | | | |
| Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation | 251 | 67 | 34 | 352 |
| Nombre total de jours de formation | 500 | 295 | 273 | 1068 |
| Dont nombre de jours dédié à l'hygiène et la sécurité au travail | 167 | 182 | 12 | 361 |

En 2025, le service distribution de la SPL EDGA a rejoint les équipes du département de l'eau de Grenoble Alpes Métropole, 36 employés ont été transférés majoritairement des CDI de droit privé. Le nombre d'agents détachés est en progression (+16%), évolution allant de pair avec une baisse du nombre d'agents titulaires (-18%).La majorité du personnel (40%) se situe dans la tranche d'âge [50-60[, ce qui induira des départs massifs en retraite dans les 10 prochaines années.Les très nombreuses actions sécurité renforcées depuis mars 2023 avec l'arrivée du responsable sécurité (sensibilisations, séminaires sécurité, 1/4H sécurité, visites managériales, formations...) commencent à porter leurs fruits avec une baisse du taux de fréquence des AT et un taux de gravité divisé par 2. Toutefois le nombre d'accidents du travail reste élevé (15 avec arrêt et 13 sans arrêt).

# LES INSTANCES DE REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

## COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

Depuis le 1er janvier 2020, le comité social et économique (CSE) constitue l'unique instance représentative du personnel de droit privé de la collectivité. Cette instance a fusionné et remplacé les 3 anciennes instances. Le CSE est constitué des représentantes et représentants des salariées et salariés de droit privé.

Les membres du CSE ont pour principales missions d'assurer les intérêts des salariées et salariés sur les évolutions économiques et organisationnelles du travail, de mener les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) pendant lesquelles sont fixées les augmentations salariales et les avantages sociaux et de contribuer à la promotion de la santé et de la sécurité au travail pour les salariées et salariés des régies au sein des instances existantes de la Métropole : Formation Spécialisée en matière de santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSCT). Le CSE dispose d'un budget propre dédié aux activités sociales et culturelles gérée par une plateforme internet dédiée via le prestataire « club employés ».

Le CSE actuel a été élu, dans le cadre des élections professionnelles obligatoires qui se sont déroulées, par vote électronique, le 7 novembre 2025 pour un mandat de 4 années. Ces représentantes et représentants sont issus d'une liste commune intersyndicale (CGT, CFDT et Syndicat des agents des eaux).

Cette nouvelle délégation est composée de 11 membres titulaires et 11 membres suppléants répartis sur 3 collèges (ouvriers et employés / techniciens et agents de maitrise / cadres)

Le CSE dispose d'une adresse e-mail afin de répondre aux différentes questions des salariés portant sur leurs attributions : mon.cse@grenoblealpesmetropole.fr

## COMITÉ TERRITORIAL (CT)

Le comité technique (CT) est une instance de dialogue social composée de représentant.e.s du personnel et de la collectivité, qui se réunit régulièrement (environ 6 fois par an). Son rôle est consultatif. Il émet des avis sur l'organisation et au fonctionnement des services, l'aménagement du temps de travail, les suppressions d'emploi, les règlements intérieurs, les contrats d'apprentissage, le plan de formation...

| | |
|---|---|
| CT 190625 (pour info) | Elections professionnelles 2025 - renouvellement du CSE des régies |
| CT 160625 (pour avis) | Mise à jour de la note d'organisation du temps de travail du personnel d'exploitation du service réseaux eau et sources : intégration d'horaires d'été dans le cycle de travail du personnel affecté à l'équipe travaux |
| CT 301025 (pour avis) | Règlement des astreintes des régies eau potable et assainissement |

## LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 aout 2019 prévoit la rédaction chaque année du Rapport Social Unique (RSU). Il est présenté aux membres du comité technique pour avis puis à l'assemblée délibérante et est rendu public sur le site internet de la collectivité. Les indicateurs du RSU ont vocation à constituer le socle d'analyse pour établir les lignes directrices de gestion. Il permet la réalisation d'un état des lieux des données RH et vise à promouvoir le dialogue social. Le rapport de cette année n'est pas disponible au moment de l'écriture du présent rapport annuel.

# ACTUALITÉS DU PERSONNEL

## Résultats de l'enquête Malakoff



Une enquête menée auprès des agents et salariés du Département de l'eau entre novembre et décembre 2024 a permis de mieux comprendre leur ressenti sur la santé au travail, l'engagement et les points de vulnérabilité. Avec une participation de 57 %, l'initiative a été bien accueillie, 99 % des répondants étant satisfaits du déroulement.

Côté santé, les résultats sont plutôt positifs : 76 % des salariés se sentent en bonne santé et 72 % adoptent une bonne hygiène de vie. En revanche, près de 4 sur 10 ressentent du stress, et 46 % cumulent au moins deux facteurs de risque. Sur l'engagement, la majorité trouve du sens à son travail et adhère aux valeurs de la structure, mais seulement la moitié soutient son projet, et un tiers se sent impliqué dans les changements.

Parmi les points forts, l'équilibre entre vie pro et perso est globalement satisfaisant. En revanche, il y a un vrai besoin d'améliorer la communication interne, notamment avec un meilleur partage des informations et un livret d'accueil plus complet.

## Journée du Département de l'Eau



Le mardi 7 octobre 2025 a eu lieu la traditionnelle journée du Département de l'eau et Direction des régies, moment dédié aux 350 agents qui la composent.

Cette année marque les 25 ans du transfert de la compétence assainissement, les 10 ans du transfert de la compétence eau potable, autant d'anniversaires qui ont conduit à cette journée particulière.

Comme chaque année des visites et ateliers ont été organisés par et pour les agents, afin de connaître et faire connaître son métier.

A 10h30, c'est à Alpexpo que les agents se sont retrouvés pour les présentations des points forts de l'année et les actualités de chaque service. Cette année la réunion fut rythmée par les interventions de la troupe de théâtre d'improvisation Imp'Acte. A la fin des présentations, un buffet déjeunatoire attendait les agents afin de prolonger ce temps d'échanges et de partage.

Cette journée s'ancre, au fil du temps, comme « le » moment dédié à l'ensemble des agents, un remerciement pour le travail de l'année et une pause accordée pour se réunir et se connaître. Un temps fort, singulier et unique.

PARTIE 2

# L’exploitation des réseaux

# LE PATRIMOINE TECHNIQUE



← *Réseau unitaire visitable – Grenoble*

01

## Le réseau

Le réseau d'assainissement évacue les eaux hors des espaces urbanisés. Trois types de réseau existent : les réseaux d'eau usée, les réseau d'eau pluviale et les réseaux unitaires qui conjuguent les deux fonctions d'évacuation d'eaux usées et d'eaux pluviales. La Métropole exploite plus de 2100 km.



← *Poste de relevage eaux usées - Grenoble*

02

## Les relèvements

Les postes de relèvement sont des stations de pompage réparties sur tout le réseau et permettant l'évacuation des eaux usées lorsque l'écoulement gravitaire est insuffisant.



← *Station d'épuration – Miribel Lanchâtre*

03

## Les stations d'épuration rurales

Les stations d'épuration sont les exutoires des réseaux d'assainissement. Elles assurent le traitement des pollutions présentes dans les eaux usées avant le rejet dans le milieu naturel.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Réseaux d'eaux usées | 952 km | Taux de desserte | 99,8 % |
| Réseaux d'eaux pluviales | 811 km | Postes de relevage | 163 u |
| Réseaux unitaires | 336 km | Déversoirs d'orage | 23 u |
| Réseau total | 2 100 km | Surverses de sécurité | 30 u |

# EFFICACITÉ GLOBALE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

## EFFICACITÉ DU SYSTÈME : CONFORMITÉ DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

Un réseau d'assainissement possède des déversoirs d'orages évacuant directement au milieu naturel un surplus d'effluents pour éviter la saturation du réseau. Un système de collecte est performant s'il recourt au minimum à ces déversoirs.

La conformité de la collecte des effluents est un indicateur réglementaire exigeant la capacité du réseau à transiter 95% des flux de l'année, temps de pluie inclus (arrêté ministériel du 21/07/15 et note technique du 07/09/15).

L'arrêté du 21 juillet 2015 révisé par l'arrêté du 31 juillet 2020 : autorise à exclure de ce calcul les cas de situation inhabituelle « imputables à des pannes ou dysfonctionnements non liés à un défaut de conception ou d'entretien ».

| | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|
| Conformité réglementaire | 100 % | 100 % | 100 % |
| Conformité avec situations inhabituelles | 94,7 % (96,3% en moyenne sur 5 ans) | 96,8 % (96,5% en moyenne sur 5 ans) | 97,9 % (96,6% en moyenne sur 5 ans) |
| Situation inhabituelle | By pass Fontenay II pendant travaux, Pannes sur vis Fontenay II | Rien à signaler | Arrêt des postes dans le cadre de travaux sur Aquapole. Intervention technique sur Fontenay 2 |
| Volume déversé lors de la situation inhabituelle | 5 726 170 $m^3$ | 1 352 410 $m^3$ | 1 161 587 m3 |

On retrouve en annexe le tableau de synthèse annuel des rejets quantifiés (jours, volumes, charges de pollution) sur les principaux points de déversement.

## BILAN GLOBAL DU SYSTÈME DE COLLECTE

L'ensemble des déversoirs d'orage installés sur le système de collecte ont engendré pour l'année 2025 un volume de déversement vers le milieu naturel de 2.84 millions de m3, cette donnée intègre toutes les situations inhabituelles. En 2025, les situations inhabituelles sont à l'origine de 41 % du volume total des rejets au milieu (en net augmentation par rapport à 2024 avec 23,6 %) et sont essentiellement dues à un arrêt programmé de 2 jours de la station Aquapôle.

Les 3 principaux déversoirs d'orage situés sur la commune de Grenoble (Fontenay1, Jean Macé et La Mogne) représentent à eux seuls 94,6 % de la totalité des rejets du système.

A noter que le cumul pluviométrique annuel en 2025 a été moins élevé que celui de 2024 (992 mm pour 2025 contre 1163 mm en 2024, données issues du pluviomètre Philippeville à Grenoble). Cette diminution a entrainé un volume de déversement moins important sur le système et améliore à la fois le coefficient de collecte annuel du réseau d'un peu plus d'un point (rapport du volume admis à Aquapole sur ce volume augmenté des rejets des déversoirs d'orages) passant de 96,8% en 2024 à 97,9% en 2025 et le critère de conformité du système (moyenne glissante sur 5 ans) qui passe de 96,5 % à 96,6%.

# BILAN DES ACTIVITÉS :

## LE BILAN DE TRAITEMENT DES INTERVENTIONS :
(SYNTHÈSE ET DÉTAIL DES INTERVENTIONS EN ANNEXE)

*Les demandes d'intervention curatives sont collectées auprès du standard de la régie assainissement situé au 1 place André Malraux à Grenoble puis affectées en fonction de leur nature et de leur localisation aux 4 secteurs d'exploitation.*

*Pour l'année 2025, 1164 demandes d'intervention ont été formulées hors période d'astreinte. Le volume de celles-ci est stable par rapport à l'année dernière, 1159 demandes.*

*28% des demandes ne concernaient pas le patrimoine de la régie assainissement et 7% ont généré le déplacement d'un hydrocureur hors patrimoine régie. Ce taux a augmenté de plus de 2% en raison notamment du doublement du taux d'indisponibilité de nos véhicules légers, passant de 7,2% en 2024 à 13,3% en 2025 (ces équipements sont ciblés pour un remplacement en 2026).*

*Remarque : Les interventions qualifiées d'urgentes en 2025 ont été traitées à 100% en moins de 3 heures et 99,6% des interventions non urgentes ont été exécutées en moins de 7 jours conformément aux objectifs fixés dans le cadre de la démarche qualité.*




↑ *Franck et Gregory dans le parc Jean Verlhac*

## TAUX DE DÉBORDEMENT DES EFFLUENTS CHEZ LES USAGERS :

Cet indicateur réglementaire est défini de la manière suivante : « le nombre de débordements et d'inondations correspond au nombre de demandes d'indemnisations présentées par des tiers, usagers ou non du service. Le taux de débordement est obtenu en rapportant le nombre de demandes d'indemnisation au millier d'habitants desservis ».

| Années | Taux de débordement |
|---|---|
| 2025 | 0,033 |
| 2024 | 0,035 |
| 2023 | 0,053 |
| 2022 | 0,031 |
| 2021 | 0,044 |
| 2020 | 0,033 |
| 2019 | 0,051 |
| 2018 | 0,044 |

En 2025, ce taux s'établit à 15/450 soit 0,033. Une valeur stable par rapport à 2024 (0,035). Il se situe dans la fourchette basse des valeurs de ces dernières années qui fluctuent entre 0,03 et 0.05.

Ce taux est lié et varie en fonction de l'intensité des événements et du niveau pluviométrique observés chaque année.

Remarque : valeur bien en dessous de la moyenne nationale calculée en 2025 (0,054).

## LES INTERVENTIONS COURANTES

Le service exploitation assure l'entretien, le « gros entretien renouvellement » (GER), et participe aux travaux d'extension ou de création d'ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la métropole.

Outre les prestations réalisées en direct par les services techniques, certaines interventions, nécessitant du matériel spécifique notamment de terrassement pour la réalisation des branchements et réparations de réseaux, sont réalisées dans le cadre de marchés à bons de commande.

Sur les interventions courantes du service exploitation réseau on peut noter les observations suivantes :

• une augmentation d'environ 13% est constaté par rapport à l'année 2024 au niveau du curage préventif des réseaux, le taux de curage s'élève à 11 % du linéaire total. Il reste satisfaisant et toujours supérieur à la moyenne nationale de l'ordre de 9%.

L'affectation d'une partie des ressources et moyens vers l'activité « curage des avaloirs » explique une baisse par rapport aux années antérieures à 2023,

• un taux de désobstruction en augmentation puisqu'il atteint 12,2 en 2025 après une très bonne année en 2024 avec un taux à 7,9 (10,1 en 2023,9.1% en 2022, 11% en 2021, 24% en 2020, 33% en 2019). Ce taux reste satisfaisant et conforme aux objectifs QSE fixés (inférieur à 15, Nombre de désobstructions sur réseaux publics / 100 km de réseaux), l'évolution de celui-ci sera scrutée dans les prochains mois en raison de la diminution du curage préventif des réseaux. L'objectif est de s'assurer que cette baisse n'engendre aucune incidence sur le fonctionnement des réseaux de collecte,

• une baisse significative du nombre d'interventions pour le nettoyage des bâches de postes de relèvement, permettant de dégager de la disponibilité des agents pour d'autres activités. En 2025 on dénombre 577 interventions contre 666 en 2024 et 605 en 2023 alors qu'elles étaient au nombre de 815 en 2022. Cette diminution semble ne pas générer d'interventions supplémentaires sur les organes de pompage (désobstruction des pompes), une attention sera portée sur l'évolution de cet indicateur dans les prochains mois,

• une réactivité du service conservée avec un taux de réalisation des interventions urgentes en moins de 3 heures à 100% et 99,6 % pour les demandes non-urgentes réalisées sous 7 jours,

• une augmentation de l'activité d'inspection télévisée (ITV) des réseaux de 7,7 %, soit 37 Km en 2025 (34 en 2024, 32,9 en 2023 et 31, 7 Km en 2022) et 3.4% du linéaire total dont 75,5 % réalisés par nos propres équipes (65% en 2024, 56% en 2023 et 43% en 2022),

• une forte diminution de l'activité de maçonnerie en 2025 avec une baisse de 27,5 % par rapport à 2024, des résultats à nouveau en dessous des objectifs annuels fixés. L'affectation de moyens sur d'autres missions comme le curage des avaloirs (augmentation de 84% sur le secteur) ou la recherche de réseaux, qui ont engendré une forte augmentation des demandes de travaux (15 en 2025) en sont principalement la cause,

• une forte baisse de l'activité de fond, pour 2025 -58 % sur le curage des réseaux visitables et -33% sur les visites. Les équipes ont été affectées à des taches de fonds sur les ouvrages dits spéciaux (siphons, dessableurs…) avec une augmentation de plus de 213 % en 2025,

• une progression de l'activité « curage des avaloirs » de 9,2 % en 2025, grâce à une importante prise en charge en régie. 46,5 % de l'activité a été réalisée par les équipes internes contre 44% en 2024, 18,8 en 2023. Cette reprise a été possible grâce à la disponibilité dégagée sur d'autres activités.

## SUIVI DES BRANCHEMENTS NEUFS (TABLEAU EN ANNEXE)

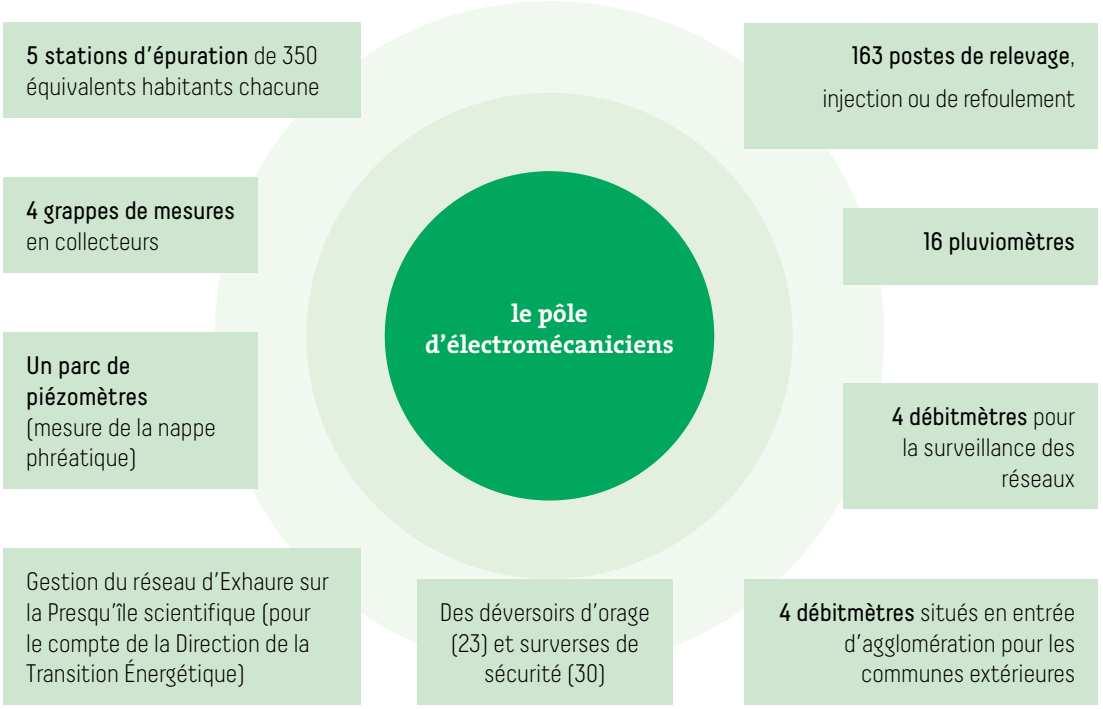
Chaque année, les services de la régie contrôlent les opérations réalisées par la maîtrise d'ouvrage externe, soit des travaux d'autres concessionnaires, de communes, d'autres services de la Métropole et les demandes et réalisations de branchements neufs. Depuis janvier 2025 le suivi des raccordements neufs est assuré de manière mutualisée avec la réalisation des branchements d'eau potable.

En 2025, à l'exclusion des zones d'aménagement, des viabilisations de terrains constructibles et des extensions de réseaux et branchements dans le cadre du zonage assainissement, 305 branchements d'assainissement neufs ont été réalisés sur le territoire intercommunal, cela représente une baisse 9% par rapport à 2024.

52 branchements neufs d'eaux pluviales ont également été réalisés ainsi que 365 branchements d'eau potable.

## L'ACTIVITÉ ÉLECTROMÉCANIQUE
(TABLEAU STATIONS DE POMPAGE EN ANNEXE)

Le pôle d'électromécaniciens est chargé du suivi technique : En annexe, se trouve le tableau de suivi de l'ensemble des postes de relevage exploités.




Ce tableau de bord permet d'analyser le fonctionnement des postes et de repérer d'éventuelles usures ou dysfonctionnements selon les évolutions des temps de pompage, des volumes pompés ou bien des ratios de consommation électrique par mètre cube pompé. Le suivi régulier des techniciens de la régie a pour objectif d'anticiper les pannes et d'éviter les désagréments pour les usagers et les pollutions au milieu récepteur.

Depuis septembre 2020, les équipes d'exploitation travaillent à la mise en service opérationnelle d'un outil de gestion de la donnée qui permettra de simplifier le suivi quotidien du bon fonctionnement des ouvrages : cet outil est aujourd'hui opérationnel (Aquadvanced).

### Refus de dégrillage 2025 :

Tous les dégrilleurs automatiques des stations sont fonctionnels et efficaces. Depuis 2012, le service de collecte et de traitement des déchets de la Métropole assure l'enlèvement et le traitement en incinération en fonction des types de refus.

Les données de l'année 2025 sont :

Grenoble Fontenay 2 : 24 tonnes pour 2025 (8 tonnes en 2024, 16 tonnes en 2023, 8 tonnes en 2022)

Saint Martin d'Hères – PERI : 1 benne de 2 tonnes

(idem années anterieures)

Total : 26 000 kg de refus de dégrillage pour 2025

Les améliorations technologiques du matériel de pompage expliquent cette évolution à la baisse puisque les équipes des régies ont supprimé des organes de dégrillage en amont de postes sensibles suite à modification des dispositifs de pompage.

On peut compléter ce chiffre par le tonnage de sable extrait des réseaux visitables :

92 tonnes en 2025 (96 tonnes en 2024, 86 tonnes en 2023, 133 tonnes en 2022).

La valeur 2025 est stable par rapport à 2024 et correspond à l'activité d'un secteur toujours concerné par un taux d'absentéisme important. Des recrutements sont intervenus dans le courant de l'année 2025 pour faire face aux départs et postes vacants, la formation de ces nouveaux personnels devraient permettre d'améliorer les résultats et de retrouver des valeurs proches de celles de 2021 ou 2022 pour l'année à venir.

Ainsi que les matières extraites sur l'ensemble des réseaux non visitables :

904 tonnes en 2025 (793 tonnes en 2024, 994 tonnes en 2023, 1 149 tonnes en 2022).

Au cours de l'année 2025, 257 interventions en astreinte ont été effectuées par le pôle électromécanique (284 en 2024 ; 279 en 2023).

Depuis plusieurs années le nombre d'interventions en astreinte diminue régulièrement signe de l'amélioration du fonctionnement du parc de postes de relevage (renouvellement, travaux) et du process de gestion des alarmes (temporisation aux heures ouvrées des alarmes non urgentes).

## LE SUIVI PIÉZOMÉTRIQUE DE LA NAPPE PHRÉATIQUE DU DRAC SOUS GRENOBLE

Comme les années précédentes, quatre campagnes de relevés ont été réalisées sur les 74 piézomètres par les équipes d'électromécaniciens en 2025.

Ces mesures permettent à un instant donné de connaître la profondeur de la nappe par rapport à un référentiel (N.G.F. : Niveau Général de France).

Les relevés successifs alimentent une base de données permettant une connaissance des variations du niveau du toit de la nappe phréatique sous Grenoble.

Certains collecteurs visitables du réseau unitaire grenoblois non étanches participent de fait à la régulation du toit de la nappe. Cette situation génère, en contrepartie, une forte quantité d'eau claire parasite permanente (dilution des effluents) dans les réseaux.

La banque de données est enrichie par le suivi en temps réel (pas de temps de 90 minutes) de 6 piézomètres (19 si on intègre les équipements sur le réseau d'exhaure du système de géothermie) raccordés au système de télégestion. Ces informations permettent le calage de la modélisation de la nappe pour une meilleure connaissance du milieu hydraulique.

Depuis 2022, les données sont accessibles sur l'outil de gestion de la donnée Aquadvanced avec une visualisation cartographique des points de mesure.

## LES INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE (TABLEAU EN ANNEXE)

La régie procède au traitement des demandes d'avis relatifs aux branchements d'assainissement prévus dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) effectuées par les communes ou la plateforme ADS de la Métropole.

La procédure mise en place comporte, outre l'émission de l'avis technique, la transmission au service d'urbanisme communal compétent de l'avis et du règlement intercommunal d'assainissement.

En 2025, la régie a émis 1536 avis sur autorisations d'urbanisme transmises dont 113 dossiers en assainissement non collectif (Soit une baisse de 7.4% par rapport à 2024) qui se répartissent de la façon suivante :

- 730 avis sur permis de construire ;
- 585 avis sur déclarations préalables ;
- 34 permis d'aménager ;
- 21 permis de démolir ;
- 166 avis sur certificats d'urbanisme ;
- 113 dossiers ANC tout format confondu.

## L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX

En 2025 37,3 km de réseaux ont été inspectés en régie et par les sous-traitants, ce qui représente 3.4 % du linéaire total des réseaux et une augmentation par rapport à 2024 de +7.7%. La proportion du linéaire réalisée en régie a augmenté et passe de 65% en 2024 à 75,5 % en 2025, conformément aux objectifs du service.

Ces inspections télévisuelles sont motivées pour des enjeux opérationnelles dans le cadre de diagnostics avant travaux et/ou d'identification et de localisation des désordres sur les réseaux mais également dans le but d'améliorer la connaissance du patrimoine exploité. Les diagnostics avant travaux représentent 61,3 % de l'activité, la part consacrée à la connaissance du patrimoine 38,7 %, soit 0,7% du linéaire total (conforme aux objectifs de service non intégré à la démarche qualité de 1.5%).



*Inspection réseau*

## LES CAMPAGNES DE DÉRATISATION ET DÉMOUSTICATION

À titre préventif, deux campagnes annuelles sont programmées et réalisées par un prestataire en avril-mai et septembre-octobre.

Ces opérations consistent à suspendre au fil de l'eau des blocs raticides dans les regards d'accès aux réseaux.

Aucune campagne de dératisation n'est intervenue en 2025, le renouvellement d'un marché en 2026 devrait permettre l'adéquation des attendus réglementaires et des actions engagées sur les réseaux. Pour éviter les impacts environnementaux sur les milieux récepteurs, la réglementation n'impose plus le traitement systématique (deux campagnes annuelles) mais la mise en œuvre d'une stratégie de régulation des populations de rongeurs avec l'application de traitements localisés.

Depuis 2019, viennent s'ajouter des campagnes de démoustication des avaloirs du réseau pluvial intercommunal. Deux campagnes sont réalisées chaque année sur l'ensemble des communes de plaine.

En 2025, le nombre d'interventions s'élève à 19 594 soit une baisse de 40% par rapport à 2024 mais au même niveau que 2023. Toutefois, il est important de préciser que, sur un territoire urbain comme celui de la métropole de Grenoble, la présence des avaloirs sur un réseau d'eaux pluviales n'est responsable qu'à 4% de la prolifération des moustiques (Source EIRAD).

## LES DÉPENSES DE SOUS TRAITANCE

En 2024 la régie assainissement a investi en matière d'entretien ou de renouvellement :

| | | | DOONEES 2025 |
|---|---|---|---|
| | CA2024 non arrondi | CA2025 | Evol./2024 |
| Petit travaux d'entretien et réparation | 1 507 837,71 | 1 047 700 €HT | - 31% |
| Matériel métrologie | 195 274,23 | 266 500 €HT | + 36% |
| Curage | 284 971,59 | 312 900 €HT | + 10% |
| Dératisation / Démoustication | 151 994,30 | 48 000 €HT | - 68% |
| FONTE et prod de scellemt | 66 367,12 | 78 400 €HT | + 18% |
| Métallerie | 57 195,74 | 34 300 €HT | - 40% |
| Inspections télévisuelles | 48 305,91 | 52 300 €HT | + 8% |

## LA SÉCURITÉ

Le métier d'égoutier présente de nombreux risques notamment liés au travail en milieu confiné mais également en surface du fait des modifications des conditions de circulation en milieu urbain.

Afin d'assurer la sécurité de chacun de ses agents, la régie assainissement a mis en place de nombreuses actions qui se déclinent en différents thèmes :

- le livret d'accueil avec les consignes de travail en sécurité ;
- les habilitations (électriques, conduite de grues auxiliaires, CATEC ...) ;
- les contrats d'entretien des appareils participant à la sécurité ;
- les équipements de protection individuelle et collective ;
- les actions d'amélioration ;
- les fiches de procédure ;
- les formations ;
- les exercices d'évacuation en milieu confiné ;
- les Visites managériales de Sécurité mis en œuvre en 2020 ;

Depuis cette année, la Direction des Régies a poursuivi et amplifié sa démarche sécurité en déployant de nouvelles actions tout en consolidant les initiatives existantes avec pour objectif l'obtention de la certification Qualité, Sécurité et Environnement.

Cela a permis d'instaurer un pilotage renforcé, par la cellule QSE, a permis d'ancrer une dynamique proactive au sein des régies. En collaboration étroite avec les chefs de service et les chefs d'équipe, ils coordonnent les actions et favorisent l'appropriation des bonnes pratiques par l'ensemble des agents.

Des outils pour une culture sécurité durable :

- supports d'animation : Des outils pédagogiques sont diffusés régulièrement aux services pour sensibiliser aux risques et promouvoir les bonnes pratiques (ex. : affiches, fiches mémo, quiz interactifs).
- retour d'expérience : La diffusion systématique des situations à risque, accidents ou événements dangereux permet d'alimenter une démarche d'amélioration continue.
- formation et sensibilisation : Des sessions ciblées (ex. : gestes de premiers secours, risques chimiques, espaces confinés) sont organisées pour renforcer les compétences des agents.

## LES ACCIDENTS DE TRAVAIL :

En 2025, 6 accidents du travail ont été recensés, dont 1 accident de trajet. Ce chiffre marque une légère diminution par rapport à 2024, mais reste un axe d'amélioration prioritaire pour notre démarche sécurité. Chaque accident a fait l'objet d'une analyse approfondie afin :

- d'identifier les causes racines (facteurs humains, organisationnels, techniques).
- de définir des actions correctives et préventives pour éviter toute récidive.

Cette démarche s'inscrit dans notre plan d'amélioration continue, avec pour objectif de renforcer la culture sécurité et de réduire durablement les risques professionnels.

| Taux de fréquence | Taux de gravité |
|---|---|
| **TF 2025 = 35,2** (18,4 EN 2024) | **TG 2025 = 1** (0,74 EN 2024) |
| Nombres d'accidents de travail en 2025 x 1 000 000 / Nombres d'heures travaillées | Nombres de jours d'arrêts x 1 000 / Nombres d'heures travaillées |

Plus le taux de fréquence est élevé, plus il est important à prendre en compte. Pour les métiers techniques, la moyenne française est autour de 40 à 50%. Dans les métiers administratifs, un taux supérieur à 5 ou 10 peut être un signal d'alerte.

De même un taux de gravité supérieur à 1 ou 2 dans les métiers techniques signifient que les accidents entrainent des arrêts longs. Pour les métiers administratifs, un taux supérieur à 1 est un signal d'alarme fort.

Ces taux témoignent des résultats d'un effort collectif en faveur de la sécurité. La nette diminution observée confirme l'efficacité des actions engagées. Cependant, malgré cette amélioration, le taux de fréquence (TF) reste élevé. Cela montre que nos démarches de prévention, bien qu'efficaces, ne font que débuter : leur plein déploiement et leur ancrage durable nécessiteront un engagement continu.



↑ *Yohan, Quentin, et Lawrence sur le site de Fontenay 1*

PARTIE 3

# Maîtrise des rejets non domestiques

*Les effluents non domestiques sont issus des activités professionnelles notamment de tout établissement à vocation industrielle, commerciale ou artisanale et certains établissements de soins. Sont notamment assimilées à ces eaux, les eaux issues des aires de lavages, les eaux de piscines collectives et les eaux claires telles que les eaux de pompage dans la nappe, les eaux de refroidissement ou de chauffage.*

*Conformément au Code de la santé publique (article L.1331-10), tout déversement d'eaux usées autres que domestique dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par Grenoble-Alpes Métropole pour les communes du territoire ou le maître d'ouvrage du système de collecte concerné pour les communes extérieures et raccordées à Aquapole. Le règlement du service public d'assainissement collectif de la Métropole grenobloise précise les conditions techniques et financières d'acceptation de ces rejets au chapitre 11.*

# LA RÉGLEMENTATION

## LES AUTORISATIONS DE DÉVERSEMENT

Grenoble Alpes Métropole instruit les demandes d'autorisation de déversements des établissements.

En application du règlement du service public d'assainissement collectif, un arrêté, assorti le cas échéant d'une convention spéciale de déversement, est établi entre la Métropole et l'établissement afin de préciser les conditions d'acceptation techniques et financières de l'effluent.

En 2025, 119 établissements disposaient d'une autorisation et 36 étaient en cours de renouvellement ; sur l'ensemble, 53 sont recensés en autorisation spéciale.

Pour les autres établissements sans autorisation, ceux-ci sont passibles, au titre de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, d'une amende de 10 000 €.

## DES CONDITIONS DE FACTURATION PARTICULIÈRES

Les établissements en autorisation spéciale disposent d'une redevance particulière avec une formule de calcul spécifique comprenant les conditions suivantes :

• une formule de calcul du volume rejeté (coefficient de rejet) spécifique à chaque site prenant en compte la différence entre la consommation en eau potable et le volume d'eau rejeté au réseau comme par exemple l'utilisation d'eau de nappe rejetée au réseau d'assainissement, ou le volume d'eau potable intégré dans les produits finis :

• un coefficient de pollution, lié à la charge de pollution rejetée au réseau et par conséquent traitée par la station d'épuration Aquapole, qui est calculé en fonction des résultats de la surveillance effectuée sur les rejets des entreprises ;

• un coefficient de conformité, qui majore progressivement la redevance en cas de non-conformité des rejets ou de défauts administratifs répétés, qui peut entraîner, dans les cas les moins favorables, un doublement de la redevance au bout de 3 ans.

Afin d'appliquer ces coefficients particuliers sur la redevance assainissement, les entreprises en autorisation spéciale bénéficient d'une facturation distincte de la redevance assainissement et de leur facture en eau. Ces factures sont émises et recouvrées par la Société Publique Locale Eaux de Grenoble-Alpes à partir des données transmises par les agents de la cellule rejets non domestiques de la régie assainissement.

En 2025 cette redevance s'est élevée à 3,1 millions d'euros HT ( 2,91 millions d € HT en 2024).

# BILAN DES ACTIVITÉS

## LES ACTIVITÉS ASSIMILÉES DOMESTIQUES

Depuis le 1er janvier 2012, les activités professionnelles nécessitant une utilisation de l'eau assimilable à des fins domestiques ont un droit au raccordement. Il s'agit notamment des activités de commerce de détail, d'hébergement de personnes, de restauration, d'activités tertiaires ou relatives à l'hygiène ou à la santé (hors hôpitaux et assimilés).

Les conditions de raccordement des activités assimilées domestiques sont définies au chapitre 10 du règlement du service public d'assainissement collectif. Tout établissement concerné doit respecter les prescriptions techniques particulières définies par Grenoble Alpes Métropole (notamment prétraitement adapté) et fait l'objet d'un engagement de rejet d'eaux usées assimilées domestiques.

**En 2025, aucune entreprise n'a régularisé ce droit au raccordement.**

## LES AVIS ASSAINISSEMENT SUR DOSSIERS INDUSTRIELS

Grenoble-Alpes Métropole donne son avis lorsqu'elle est consultée sur les aspects réglementaires des demandes de permis de construire déposées par des industriels : 62 avis ont été rendus en 2025 (contre 59 avis en 2024).

## LES CHANTIERS DE RABATTEMENT DE NAPPE PHRÉATIQUE

La Régie assainissement est en charge également du contrôle des déversements ponctuels des établissements ayant des rejets d'eau de rabattement de nappe phréatique.

Dans ce cadre, elle peut être amenée à établir des autorisations temporaires qui précisent notamment :

- les prescriptions techniques du rejet d'eau issu de rabattement ;
- les conditions de facturation de ces eaux de nappe rejetées dans les réseaux pour compenser leurs frais de collecte et de traitement par la station Aquapole.

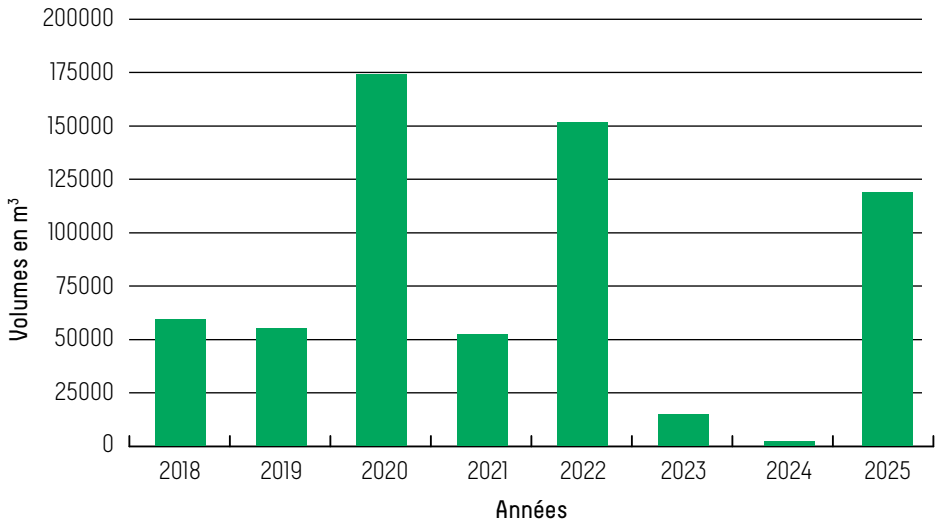
En 2025, 12 chantiers de pompage (25 en 2024) ont été suivis dont 5 ont fait l'objet de conventions temporaires de déversement au réseau d'assainissement public.

Un tarif différencié est appliqué aux chantiers de pompage autorisés, non conformes ou interdits. La somme perçue pour la participation des rejets temporaires dans le cadre de chantiers s'élève à 153 620€ HT en 2025 (le montant facturé par chantier variant de 462,16 € HT à 107 359,25 € HT). Ce montant était de 25 630 € HT en 2024. Cette augmentation s'explique principalement par un chantier ayant eu des rejets importants au réseau unitaire.

L'admission de ces rejets d'eaux claires qui mobilisent indûment la capacité hydraulique des installations est réalisée à titre dérogatoire sous réserve de limitation des débits admis (de l'ordre de 100 m3/h).

La figure ci-dessous schématise l'évolution des volumes d'eaux de rabattement de nappe phréatique rejetés au réseau public unitaire (avec un volume de 121 408 m3 pour l'année 2025 ce qui est une valeur importante).

**Évolution des volumes de rabattement de nappe rejetés au réseau unitaire**




## SUIVI DES POLLUTIONS AU NIVEAU DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Grenoble Alpes Métropole effectue un suivi des dysfonctionnements de réseaux liés aux rejets non domestiques, tels que :

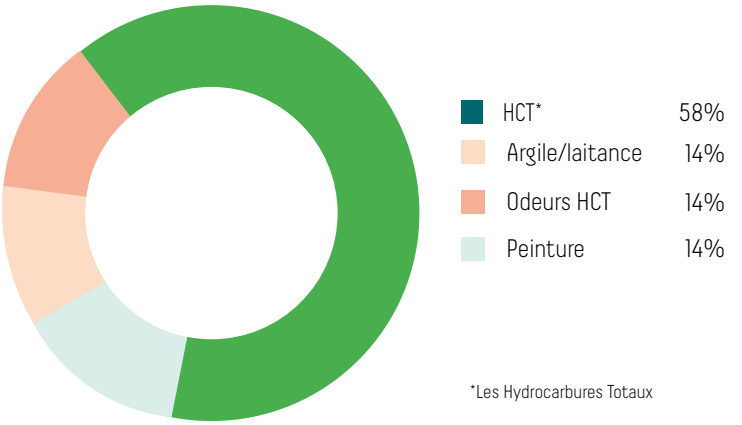
- la présence d'hydrocarbures dans les réseaux collectant notamment les eaux pluviales ;
- les rejets illicites de solvants, peinture et huile de coupe dans les réseaux ;
- l'obstruction de réseaux liée à la présence de graisses ou parfois de béton ;
- les rejets d'eaux claires qui nuisent au fonctionnement des stations d'épuration.

Peuvent également être traités par ce suivi de pollution, des rejets d'eaux usées au milieu naturel (en direct ou via les réseaux d'eaux pluviales) qui sont liés à des dysfonctionnements d'ouvrages d'assainissement ou à des branchements non conformes mais aussi de déversement d'usagers domestiques.

En 2025, 16 pollutions ou dysfonctionnements ont fait l'objet d'un suivi particulier présentant les caractéristiques principales suivantes (7 pollutions recensées en 2024) :

- nature des réseaux : 50 % des pollutions concernaient les réseaux d'eaux usées et unitaires et 50 % ont été identifiées sur les réseaux d'eaux pluviales ou ruisseaux ;
- identification du pollueur : dans 63 % des cas, l'origine de la pollution a pu être identifiée ;
- nature des dysfonctionnements : dans 38 % des cas, il s'agissait d'une pollution aux hydrocarbures.

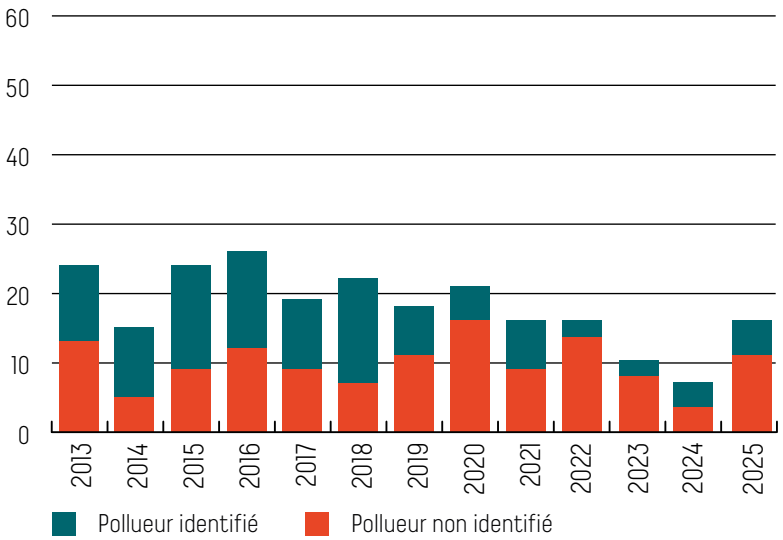
**Répartition du nombre de pollutions par nature**
Année 2025




Les frais d'intervention afférents sont facturés aux pollueurs clairement identifiés : 39 778,14 € HT ont ainsi été refacturés pour les cas de pollution identifiée.

On constate une légère augmentation du nombre d'interventions par rapport aux années précédentes comme le montre le graphique ci-dessous.

**Evolution du nombre d'interventions pour pollution**
de 2013 à 2025



PARTIE 4

# L’unité de traitement des eaux usées Aquapole

# LE PATRIMOINE

*Aquapole est la principale station d'épuration métropolitaine qui traite les eaux usées d'une grande partie des communes métropolitaine ainsi que 15 communes extérieures. Cette usine est située sur la commune du Fontanil-Fornillon. Ce traitement des eaux usées a pour but de les dépolluer suffisamment pour qu'elles n'altèrent pas la qualité du milieu naturel dans lequel elles sont rejetées : l'Isère. Les eaux usées arrivant en station sont traitées sous plusieurs façons et subissent une série de traitements avant leur rejet dans le milieu naturel.*



*Une visite guidée pour la journée mondiale de l'eau du 22 mars*



*Nelly, dans le laboratoire*



*Visite d'Aquapole*

# LE FONCTIONNEMENT

### Le pré-traitement

Cette étape englobe le dégrillage, le dessablage et le déshuilage.

Les eaux usées traversent une première grille qui permet d'éliminer les plus gros déchets : c'est le dégrillage.

Les sables et les graviers se déposent au fond de bassins conçus à cet effet et sont évacués : c'est le dessablage.

Les graisses remontent grâce à une injection d'air et sont collectées à la surface : c'est le déshuilage.

### La décantation lamellaire

Cette étape permet par décantation des eaux la séparation des matières en suspension.



### Le traitement biologique

Cette dernière étape consiste à faire consommer la pollution organique dissoute qui subsiste après décantation par des bactéries qui vont la transformer en pollution décantable pouvant être séparée de l'eau rejetée.

Depuis 2009, l'alimentation hydraulique des bassins biologiques C1 et C2 a été modifiée par mise en parallèle des deux batteries de biofiltres. Depuis cette date, les Biofors C1 et C2 assurent tous deux uniquement le traitement biologique de la pollution carbonée.

En 2015, a été mise en service une nouvelle unité de traitement biologique par biofiltration de façon à traiter l'azote (biofiltres N). La station est dotée d'une capacité hydraulique nominale pour traiter par voie biologique 4 m3/s afin de répondre aux exigences de l'actuelle directive eaux résiduaires urbaines (DERU) qui a érté modifiée en 2024 et qui apportera de nouvelles contraintes réglementaires suite à sa transcription en droit français.

### La filière des boues

Elle traite deux types de boues : les boues primaires issues de la décantation et les boues biologiques issues du décolmatage des unités des biofiltration.

Dans un premier temps, les boues sont concentrées en différentes étapes pour atteindre une teneur en matière sèche de 60 g/l de boues. Dans une seconde étape, les boues sont méthanisées dans les digesteurs ce qui permet d'en réduire le volume et de produire du biogaz qui sera par la suite valorisé. Enfin, les boues digérées sont déshydratées par centrifugation pour atteindre environ 270 g/l puis incinérées dans le four d'Aquapole.

# LES INDICATEURS RÈGLEMENTAIRES

Afin de garantir la conformité règlementaire de l'unité de traitement, Aquapole doit répondre à 2 volets de conformité ainsi qu'au respect du non dépassement d'un certain nombre de jours de non-conformité. Les indicateurs de conformité sont les suivants :

## La conformité en équipements des stations d'épuration

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station d'épuration d'une capacité > 2 000 EH, s'obtient auprès des services de la police de l'eau (DDT). Pour 2024, nous n'avons pas encore la déclaration de conformité mais le système y compris l'unité de traitement est bien déclarée conforme pour l'année 2023 (en équipements et conforme en performances) par la police de l'eau.

## La conformité des performances des équipements d'épuration

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établi avec la police de l'eau. En l'espèce, cet indicateur est calculé par rapport à l'arrêté préfectoral d'autorisation de rejet du 22 décembre 2011 et l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015.



*Dominique dans l'unité de biofiltration*

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont exclus. La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque station d'épuration de capacité > 2 000 EH, selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de jours conformes x 100}}{\text{nombre de jours réalisés}}$$

**Les indicateurs de la station de capacité > 2000 EH sont les suivants :**

| station d'épuration | Nombre de jours dans les limites de capacité de la station | Nombre de jours conformes | Nombre de jours non conformes | Conformité |
|---|---|---|---|---|
| **Aquapole** | 353 | 359 | 6 (dont 5 justifies pour travaux ou avarie exploitation) | 98 % |

# LES FAITS MARQUANTS



La pluviométrie a été moins importante en 2025 avec près de 960 mm (1 170 mm en 2024). Près de 77.3 millions de m3 ont été collectés (83,4 en 2024)

Les performances de la station sont conformes et en augmentation sur les rendements de traitement et respectent les obligations réglementaires : pas de rejet rédhibitoire et le nombre de jours de non-conformité est inférieur au seuil maximum (1 en MES pour 25 autorisés) dans les conditions normales d'exploitation.

L'année 2025 a été marquée par :

• La remise en service de la digestion (arrêtée en 2024 pour la vidange et l'inspection décennale des ouvrages),

• Un arrêt complet de la station du 30 septembre au 1er octobre pendant près de 40h afin de procéder à d'importantes opérations de maintenance et d'exploitation. La quasi-totalité des objectifs ont été atteints et les interventions se sont parfaitement bien déroulées grâce à une longue phase de préparation et de coordination avec les différents acteurs du projet (régie assainissement, DDT, entreprises sous-traitantes). Aucune panne majeure ou accident n'a eu lieu pendant cet arrêt.

Plus de 120 tonnes de matériaux ont été extraites des canaux des prétraitements et plusieurs travaux électriques et d'entretien ou de contrôle d'équipements ont pu être menés. Un suivi du milieu naturel par prélèvement ponctuels d'échantillons d'eau a été mis en place. Une analyse sous forme de retour d'expérience a été menée afin d'améliorer la réalisation.

Le début des travaux des nouveaux ouvrages de traitement de temps de pluie et d'accueil des matières extérieures seront les marqueurs de 2026.

Les opérations classiques d'entretien et de maintenance sont décrites en annexe.

Le service Aquapole a maintenu la triple certification ISO 9001 (Qualité), 14001 ( Environnement) et 45001 (Sécurité).

Les opérations classiques d'entretien et de maintenance sont décrites en annexe.

# LES PERFORMANCES DE L'ANNÉE




La performance opérationnelle de l'usine d'Aquapole est évaluée par le prisme de nombreux indicateurs.

D'après les différents indicateurs de pollution utilisés, les rendements moyens (Annexe) sont globalement en hausse de 3,5 points par rapport à 2024 :

- le rendement moyen sur l'année pour les matières en suspension (MEST) est de 88,9 % ; en hausse de 4 points par rapport à l'année 2024,
- le rendement moyen sur l'année pour la demande biologique en oxygène (DBO5) est de 87,5 %,
- le rendement moyen annuel pour la demande chimique en oxygène (DCO) est de 84,1 %,
- le rendement moyen annuel pour le traitement de l'azote Kjeldahl (NTK) est de 67,4 %.

Le traitement des boues constitue également un indicateur de performance qui a permis une importante production du biogaz (énergie renouvelable) contribue à l'amélioration du bilan carbone du site. Cette production s'élève à plus de 2 350 000 Nm3 (-50% par rapport à 2022 lié au redémarrage au cours du 1er semestre 2026).

En 2025, près de 1 300 000 Nm3 de Biométhane ont été injectés vers le réseau GRDF, soit 7,8 GWh.

Cette performance se traduit également à travers le bilan net global établi sur le carbone rejeté de la station Aquapole. 3 020 tonnes CO2 eq de rejet évité pour l'exploitation d'Aquapole.

PARTIE 5

# Le service public d'assainissement non collectif

# PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ

L'assainissement non collectif se définit comme « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement » (article 1 de l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux assainissements non collectifs). Il est également appelé assainissement individuel ou autonome.

Les collectivités ont l'obligation d'assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif qui consiste en :

- une vérification de la conception et de l'exécution pour les installations neuves ou réhabilitées ;
- un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres ;
- la délimitation, sur leur territoire, des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif. Le zonage d'assainissement doit être annexé au Plan Local d'Urbanisme qui peut prévoir l'interdiction de certaines filières d'assainissement non collectif dans les zones où ces dernières ne seraient pas adaptées.

## LE RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le règlement d'assainissement non collectif conforme aux évolutions réglementaires a été approuvé par le Conseil de communauté du 5 juillet 2013.



*↑ Yohann sur une opération de contrôle d'assainissement non collectif*



# LES MISSIONS DU SPANC

## LES MISSIONS OBLIGATOIRES DU SPANC DE LA MÉTROPOLE

### Pour les dispositifs d'assainissement neufs

- **Le contrôle de conception et d'implantation :** il consiste à valider l'adaptation de la filière d'assainissement projetée aux contraintes de configuration de la parcelle et aux caractéristiques de l'habitation.
- **Le contrôle de bonne exécution :** il permet d'apprécier la conformité de la réalisation vis-à-vis du projet validé lors du contrôle de conception et d'implantation, ainsi que la qualité des travaux effectués. Il doit être effectué avant remblaiement.

### Pour les dispositifs d'assainissement existants

- **Le contrôle périodique de bon fonctionnement :**

Réalisé au minimum une fois tous les 10 ans par la Métropole, il constitue un état des lieux de l'existant. Il permet de repérer les défauts de conception et d'usure des ouvrages, de vérifier la réalisation régulière des opérations d'entretien des ouvrages, d'apprécier les nuisances éventuelles engendrées par des dysfonctionnements et d'évaluer si la filière doit faire ou non l'objet de travaux de réhabilitation. Ce contrôle doit aussi permettre de vérifier que le dispositif n'est pas à l'origine de problèmes de salubrité publique, de pollution ou d'autres nuisances.

- **Les diagnostics immobiliers lors des ventes** :

Depuis le 1er janvier 2011, conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II », le vendeur d'un bien immobilier non relié à un réseau d'assainissement collectif doit fournir à l'acquéreur un diagnostic du système d'assainissement individuel datant de moins de trois ans. Ce contrôle est effectué par le SPANC de la Métro. Il est facturé 150 € HT au propriétaire. Ce diagnostic détermine la conformité ou non de l'installation en place et, le cas échéant, précise les travaux à réaliser.

Dans le cas d'une installation non conforme, l'acquéreur dispose d'un délai d'un an pour réaliser les travaux de mise en conformité (article L 271-4 du code de la construction).

Le règlement intercommunal d'assainissement non collectif ainsi que trois plaquettes d'information spécifiques sont disponibles auprès des services de la Métropole et sur son site Internet.

## CONNAÎTRE LES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

La Métropole met à la disposition des usagers de l'agglomération un guide technique pour les accompagner dans le choix d'une filière et pour rappeler les bonnes pratiques. Pour le demander, contacter la Métropole au 0 800 500 048.



# LE BILAN DES CONTRÔLES RÉALISÉS

**Le contrôle de l'assainissement non collectif existant**

En 2025, 319 contrôles ont été programmés (296 en 2024) sur le territoire Métropolitain (existant et neuf) et ont donné lieu à un rapport réalisé par le SPANC de la Métropole. Sur les installations existantes, ils se décomposent en 176 contrôles de bon fonctionnement et 86 diagnostics lors des ventes.

**L'analyse de la conformité des installations contrôlées en 2025 :**

• 41% sont conformes à l'arrêté du 27 avril 2012 : ces assainissements non collectifs sont constitués d'un prétraitement suivi d'un système de traitement ;

• 59% des installations sont non conformes : pour ces habitations, le système d'assainissement, lorsqu'il existe, est partiel et son fonctionnement aléatoire. L'évolution réglementaire apportée par l'arrêté ministériel « contrôle » a pour but de réhabiliter prioritairement les installations existantes qui présentent un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution pour l'environnement.

Les obligations de mise en conformité sont demandées dans le cadre des ventes de l'habitation pour lesquels les travaux sont obligatoires, à réaliser sous un an à la charge de l'acquéreur.

# LA GESTION FINANCIÈRE

Ce service est un service public industriel et commercial (SPIC) et doit donc s'équilibrer en recettes et dépenses. Les charges du service sont essentiellement constituées de frais de personnel.

Les recettes du service comprennent :

• le contrôle de l'ANC neuf (facturation directe de la Métropole) ;

• le contrôle périodique de bon fonctionnement facturé sur la base des m3 d'eau potable consommée (perception via la facture d'eau émise par le facturier de l'eau).

Par délibération du conseil métropolitain en date du 20 décembre 2024, le montant des contrôles a été fixé forfaitairement de la façon suivante :

• coût du contrôle de conception-implantation : 150 € HT ;

• coût du contrôle de bonne exécution des travaux : 150 € HT (300 € HT si les travaux ont été réalisés sans validation préalable du SPANC c'est-à-dire sans contrôle de conception – implantation préalable et 300 € HT si le contrôle est réalisé postérieurement aux travaux à l'initiative du SPANC qui n'aurait pas été prévenu de leur mise en œuvre);

• coût du contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien : 0,28 € HT par m3 d'eau potable consommée ;

• de façon à prendre en compte l'évolution réglementaire issue de la loi du Grenelle II, un tarif spécifique de 150 € HT a été instauré à compter du 1er janvier 2011. Ce forfait est acquitté par le propriétaire à l'occasion du contrôle des installations existantes réalisé dans le cadre d'une vente immobilière avec production d'un rapport de visite par la Métropole.

### FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME 2025

| RECETTES | BP 2025 | CA 2025 |
|---|---|---|
| Facture contrôle d'installations neuves | 4 000 | 4 200 |
| Facture basée sur $m^3$ consommés | 55 000 | 66 909 |
| Factures lors d'une vente diagnostique obligatoire | 4 000 | 2 400 |
| **RECETTES TOTALES** | **63 000** | **73 509** |

| DEPENSES | CA 2025 |
|---|---|
| **Frais de personnel et charges adossées aux postes** (deux postes de techniciens + un poste administratif) | **113 775€** |

# LES AIDES FINANCIÈRES

Par délibération du 24 septembre 2021, la Métropole avait adhéré au dispositif d'aide à la réhabilitation des installations privées d'assainissement non-collectif mis en place par le Département de l'Isère. L'objectif de ce dispositif était d'apporter un soutien financier à la réhabilitation des installations privées d'assainissement non collectif, afin d'accélérer la mise aux normes et d'améliorer la qualité des milieux récepteurs. Le Département a arrêté ce dispositif en 2025.

# LES PERSPECTIVES 2025

- Poursuite des contrôles de bon fonctionnement sur les installations existantes.
- Campagnes de relance des usagers possédant des installations d'assainissement non collectif qui auraient dû faire l'objet d'une remise en conformité suite à une vente.
- Poursuite du travail inter-service sur les thématiques liées aux enjeux des installations d'assainissement non collectif vis-à-vis de la protection de la ressource et des risques naturels (cas des parcelles soumises à un risque naturel interdisant toute infiltration).
- Mise à jour du zonage assainissement.

PARTIE 6

# LES INVESTISSEMENTS & TRAVAUX

# LES ACTIVITÉS DES SERVICES TRAVAUX

## LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

La Métropole dispose d'un patrimoine d'ouvrages assainissement d'eaux usées et eaux pluviales conséquent de plus de 2 000 km de conduites, fortement marqué par l'histoire de l'organisation territoriale. Elle a adopté fin 2017 un schéma directeur assainissement ayant pour objet de définir un ensemble de propositions d'amélioration à échéance 2030 pour l'optimisation de la collecte des eaux usées et la limitation des rejets en temps de pluie, la déconnexion des eaux claires parasites et des surfaces imperméabilisées afin de soulager le réseau d'assainissement et, enfin, l'amélioration du stockage des effluents dans les infrastructures existantes. Ce scénario fixe un niveau d'investissement soutenu pour répondre de manière satisfaisante à l'ensemble des enjeux identifiés. L'objectif est également une gestion patrimoniale et un renouvellement des infrastructures avec un taux de renouvellement du patrimoine, qu'il s'agisse du réseau comme des ouvrages, de l'ordre de 1% par an. Ces opérations sont mutualisées, autant que faire se peut, avec les besoins de renouvellement du réseau d'assainissement.

## LES TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES

L'eau de pluie est une ressource précieuse qu'il est essentiel de préserver. La gestion des eaux pluviales à la parcelle a un impact direct sur la protection de la biodiversité, la qualité de l'eau, réduit le risque inondation, crée des îlots de fraîcheur, etc. C'est pourquoi les pratiques d'ingénierie passées qui raccordaient des surfaces imperméables au réseau d'assainissement sont révolues. Conformément à la doctrine nationale et aux évolutions des règles de l'art, La Métropole incite tout usager à gérer les eaux pluviales sur son terrain et engage désormais des programmes de déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'eaux usées afin de soulager sa station d'épuration, et mieux respecter le cycle naturel de l'eau.

## LA RÉHABILITATION D'OUVRAGES

Avec plus de 160 stations de pompages et quelques unités de traitement des eaux usées (STEP), le patrimoine assainissement n'est pas constitué que de réseaux enterrés. Ces ouvrages au bout de quelques décennies peuvent nécessiter de couteuses opérations de réhabilitation.

Une étude de diagnostic du génie civil des stations de relevage a été initiée en 2024 et poursuivie en 2025 pour analyser leur « état de santé » et définir lesquels devaient être réhabilités prioritairement.

## LES CHANTIERS D'AQUAPOLE

La station d'épuration d'Aquapole est l'exutoire où est traitée la quasi-totalité des eaux usées collectées sur le territoire avant leur rejet au milieu naturel. Aquapole traite les eaux pluviales qui sont collectées dans les 338 kms de réseaux unitaires (collecteur unique qui recueille à la fois les eaux usées et les eaux pluviales). Suite aux conclusions du schéma directeur assainissement, Grenoble Alpes Métropole programme des travaux d'amélioration de la capacité et des performances de traitement des eaux par temps de pluie. Une unité de réception et de traitement des sous-produits de l'assainissement (graisses, matières de vidanges des fosses septiques, lixiviats, matières de curage ...) sera également créée sur le site. La finalité du projet est non seulement d'améliorer le traitement des sous-produits internes à Aquapole, mais aussi ceux générés sur le périmètre de Grenoble-Alpes Métropole et à l'échelle extra métropolitaine dans une ambition de secours. Ce projet permettra à Grenoble-Alpes Métropole de proposer une offre de traitement de certains sous-produits qui n'en bénéficie pas à ce jour sur l'agglomération, en particulier les graisses ménagères.

Avec l'agrandissement et la modernisation de la plus importante usine de dépollution des eaux usées de l'agglomération, la collectivité souhaite utiliser cette infrastructure pour informer et former le public sur les différentes étapes de traitement des eaux usées et sur la gestion du cycle urbain de l'eau en général. Grenoble-Alpes Métropole a décidé de mettre en place un parcours pédagogique dans l'usine d'épuration pourvue d'espaces d'accueil spécifiques pour recevoir le public, en particulier les scolaires. Il s'agit de leur faire comprendre le fonctionnement de l'usine et son rôle dans le cycle de l'eau, mais aussi de les sensibiliser au bon usage de l'eau et de les impliquer dans une démarche de prévention (comme cela se fait pour les déchets et beaucoup moins sur l'eau). L'ambition est de capter l'attention des enfants et d'éveiller leur curiosité, de faire passer des messages responsabilisants mais pas culpabilisants.

L'objectif final du parcours pédagogique est donc d'inciter le public (petits et grands) à avoir un comportement « éco-citoyen » en leur expliquant les traitements de l'eau et les conséquences sur l'environnement lorsque certains déchets (solides et liquides) sont évacués dans le réseau d'assainissement.

# BILAN DES ACTIVITÉS QUOTIDIENNES DES TRAVAUX

Les opérations par commune sont disponibles en annexe « Bilan des travaux de renouvellement de l'année ».

## L'OPTIMISATION DES TRAVAUX

Outre le programme d'investissements issu du schéma directeur assainissement à l'échelle du territoire métropolitain, la programmation des opérations de renouvellement, de restructuration des ouvrages assainissement est issue principalement des demandes du service exploitation assainissement, des opérations coordonnées avec les autres compétences du département de l'eau (en particulier eau potable et accompagnement des aménagements de l'espace public (travaux aménagement du nœud du Rondeau, chronovélo ...)).

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'opération de travaux réceptionnées eau et assainissement dans l'année | 67 | 74 | 70 | 63 | 65 |
| Nombre d'opération de travaux réceptionnées assainissement dans l'année | 42 | 47 | 42 | 40 | 16 |
| Nombre d'opérations mutualisées eau et assainissement | 23 | 28 | 26 | 16 | 50 |
| Nombre d'opérations mutualisées avec des travaux voirie sur l'espace public ou autres concessionnaires | 20 | 21 | 15 | 5 | 10 |

## LE BILAN DES TRAVAUX

Le taux de renouvellement annuel tous réseaux assainissement (eaux usées, unitaires, pluviales) est de 0,48% en 2025 contre 0,82% en 2024. Le taux moyen sur 5 ans est de 0,62% en dessous de l'objectif de 1%.

Le taux de renouvellement annuel ne comprend pas les travaux d'assainissement réalisés en 2025 mais réceptionnés début 2026 dans la Combe de Gières dans le cadre du raccordement des eaux usées du bassin versant du Sonnant (unité de dépollution dite du Sonnant qui assainit les eaux usées de la commune de Saint-Martin d'Uriage (SMU) et d'une partie de la commune de Vaulnaveys-le-Haut).

Cela représente un linéaire de 3 kms. Le taux de renouvellement annuel tous réseaux d'assainissement serait de 0,48% en tenant compte de ces travaux. Ils seront intégrés dans le bilan 2026.

Selon le dernier rapport « Panorama des services et de leur performance » de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement édité en juin 2024, sur la base de 1 609 observations (non égales à zéro), cet indicateur est évalué au plan national à hauteur de 0,49 % et de 0,47% pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants (soit en moyenne respectivement 4,9 km et 4,7 kms de réseaux sur 1 000 km ont été renouvelés sur les 5 dernières années).

Le rapport précise que ce taux est plus faible que celui évalué pour l'eau potable (0,65% à l'échelle national), ce qui peut être expliqué par le fait que l'âge moyen des canalisations d'assainissement est plus faible que celui des canalisations d'eau potable, l'équipement en assainissement collectif ayant débuté quelques décennies après celui en eau potable.

Le taux de renouvellement en assainissement collectif devrait cependant augmenter à long terme puisque la durée de vie des canalisations d'eaux usées est moins longue que pour les canalisations d'eau potable (selon guide ASTEE et une étude de l'INRAE).

En 2025, la programmation d'études et de travaux assainissement de Grenoble-Alpes Métropole a été impactée par la réalisation, la poursuite ou l'achèvement de plusieurs opérations majeures : les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement avenue

Général de Gaulle à Vizille, ceux de restructuration du quartier Sand-Cachin à St Martin d'Hères. En parallèle, les programmes de renouvellement et restructuration assainissement se sont poursuivis entre autres rue du Vercors et les rues adjacentes à Fontaine, rue Fantin Latour à Claix, rue des Durands à Saint Pierre de Mésage et rue Henri Wallon et rue Guillaume Apollinaire à Echirolles.

En 2025, la conjoncture liée au contexte géopolitique avec la guerre en Ukraine et les tensions croissantes au niveau international a pu continuer d'engendrer des difficultés et des tensions sur la disponibilité et le coût des fournitures. La direction des travaux a connu de nombreux départs de chargés de travaux suite à des mobilités, ce qui a réduit la capacité opérationnelle disponible pour le suivi et la réalisation de travaux

| Renouvellement annuel réseaux | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| EAUX USEES et UNITAIRES | ml | 9 087 | 10 181 | 9 090 | 14 880 | 7 457 |
| | tx renouvelt | 0,71 % | 0,79 % | 0,71 % | 1,16 % | 0,58% |
| DONT EAUX USEES | ml | 3 822 | 2 177 | 3 283 | 1 989 | 7 447 |
| | tx renouvelt | 1,13 % | 0,64 % | 0,97 % | 0,59 % | 0,79% |
| DONT UNITAIRE | ml | 5 265 | 8 004 | 5 807 | 12 891 | 10 |
| | tx renouvelt | 0,56 % | 0,85 % | 0,61 % | 1,36 % | 0% |
| EAUX PLUVIALES SEULES | ml | 2 896 | 4 338 | 4 946 | 2 230 | 2 569 |
| | tx renouvelt | 0,36 % | 0,54 % | 0,61 % | 0,28 % | 0,32% |
| EAUX PLUVIALES ET UNITAIRE | ml | 6 718 | 6 515 | 8 229 | 4 219 | 2 579 |
| | tx renouvelt | 0,59 % | 0,57 % | 0,72 % | 0,37 % | 0,22% |
| EAUX USEES-UNITAIRES-PLUVIALES | ml | 11 983 | 14 519 | 14 036 | 17 110 | 10 026 |
| | tx renouvelt | 0,57 % | 0,69 % | 0,67 % | 0,82 % | 0,48% |
| **Renouvellement réseaux sur 5 ans** | | **2017-2021** | **2018-2022** | **2019-2023** | **2020-2024** | **2021-2025** |
| Eaux usées et unitaires | Linéaire (m) | 13 336 | 11 332 | 10 742 | 10 484 | 10 139 |
| | Taux (%) | 1,04 % | 0,88 % | 0,84 % | 0,82 % | 0,79% |
| Eaux usées | Linéaire (m) | 4 099 | 4 076 | 3 358 | 3 268 | 7 883 |
| | Taux (%) | 1,21 % | 1,21 % | 0,99 % | 0,97 % | 0,83% |
| Eaux unitaires | Linéaire (m) | 9 237 | 7 256 | 7 384 | 7 216 | 2 256 |
| | Taux (%) | 0,98 % | 0,77 % | 0,78 % | 0,76 % | 0,67% |
| Eaux pluviales | Linéaire (m) | 4 122 | 3 602 | 3 973 | 4 253 | 3 396 |
| | Taux (%) | 0,51 % | 0,44 % | 0,49 % | 0,53 % | 0,42% |
| Eaux pluviales et unitaires | Linéaire (m) | 8 221 | 7 678 | 7 332 | 7 521 | 5 652 |
| | Taux (%) | 0,72 % | 0,67 % | 0,64 % | 0,66 % | 0,49% |
| Total (eaux usées, unitaires, pluviales) | Linéaire (m) | 17 458 | 14 934 | 14 716 | 14 737 | 13 535 |
| | Taux (%) | 0,83 % | 0,71 % | 0,70 % | 0,70 % | 0,65% |

| Bilan des renouvellements d'ouvrages/branchements | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Nb de branchements assainissement | Nb | 557 | 421 | 407 | 299 | 371 |
| Nb ouvrages assainissement[1] | nb | 48 | 30 | 4 | 44 | 7 |
| Nb branchements eau pluviale | nb | 268 | 221 | 251 | 101 | 258 |
| Nb ouvrages eaux pluviales[1] | nb | 35 | 46 | 25 | 16 | 3 |

[1] *: ouvrage de traitement (unité d'épuration) / de prétraitement (dessableur, dégrilleur…), de pompage, de répartition (hors regard standard) / regard particulier (vannage …), de déversement/surverse, chambre avec dispositif de contrôle des volumes ou des débits, chambre avec dispositif de mesure de la qualité de l'effluent, ouvrage de stockage / rétention (bassin, vanne rétention, barrage …), ouvrage d'infiltration (noue, tranchées drainantes, puisard …), ouvrage de rejet, ouvrage spécial d'entrée / sortie de réseau dans fossé ou ruisseau.*

# LES PROJETS MENÉS POUR LES TRAVAUX

## TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES EAUX USÉES DU BASSIN VERSANT DU SONNANT SUR LA STATION D'ÉPURATION D'AQUAPOLE

Les eaux usées de la commune de Saint-Martin d'Uriage (SMU) et d'une partie de la commune de Vaulnaveys-le-Haut (VLH) étaient assainies par l'unité de dépollution (UDEP) dite du Sonnant. Suite au courrier de la DDT de l'Isère, la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG) a sollicité Grenoble Alpes Métropole (GAM) sur la question de la faisabilité d'un raccordement vers Aquapole.

La Métropole a répondu favorablement à la sollicitation de la CCLG et a complété l'étude de son schéma directeur par une étude préliminaire technico-économique. De nombreux échanges ont eu lieu, portant notamment sur quelques éléments techniques pour ne pas dégrader le fonctionnement des réseaux existants déjà fortement sollicités sur la Métropole. GAM et la CCLG se sont alors engagées à étudier le raccordement des eaux usées du bassin versant du Sonnant d'Uriage, composé des abonnés de Saint-Martin d'Uriage et d'une partie de Vaulnaveys-le-Haut, vers la station d'épuration AQUAPOLE. Ce projet visait à supprimer la station d'épuration du Sonnant, non conforme en performance et en équipement, et à poser une canalisation de transfert des eaux usées de 4000 ml entre l'UDEP du Sonnant (SMU) et l'avenue Jean Jaurès à Saint-Martin-d'Hères.

Compte tenu de la superposition territoriale et de la complexité à laquelle aurait conduit la réalisation de travaux sous plusieurs maîtrises d'ouvrage à l'intérieur d'un même périmètre, les deux parties ont souhaité recourir aux modalités de maîtrise d'ouvrage unique. Les parties ont donc convenu que la Métropole assurerait la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Une convention de co-maitrise d'ouvrage a été rédigée pour définir l'ensemble des ouvrages à réaliser et la proportion du financement entre les maîtres d'ouvrages (certains ouvrages auront des financements propres de l'une ou l'autre des 2 collectivités) : la clef de répartition a été fixée à 9% du coût d'opération supportée par GAM et 91% par la CCLG.

En complément, GAM a engagé des travaux connexes relevant de ses compétences propres et de ses besoins.

Ce projet a présenté des contraintes géographiques (travaux sur plusieurs communes), géologiques (présence de rochers en sous-sol), de déplacement (RD524 est un axe de déplacement important) ainsi que de coordination avec un projet d'aménagement en surface (interfaces en phases étude et travaux).

Afin de prendre en compte la différence de complexité du projet suivant la localisation, les travaux ont été allotis en 2 lots géographiques. Les travaux correspondant à la partie avale entre le point de raccordement sur le réseau métropolitain (avenue Jean Jaurès à Saint-Martin d'Hères) et la rue du Repos (Gières), soit 1 000 ml de canalisation en matériau PRV de diamètre Ø250 mm, se sont terminés en octobre 2024. Les travaux de la partie amont localisée dans l'avenue de la Combe de Gières (depuis la rue du Repos sur Gières à l'UDEP du Sonnant sur SMU, soit environ 3000 ml) ont été réalisés durant toute l'année 2025 et les réfections définitives de surface sont programmées en 2026 en coordination avec les travaux d'aménagement de surface et de piste cyclable.

L'investissement global porté par la Métropole pour cette opération (part travaux) s'est élevé à 1 221 000€HT. L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) a octroyé une subvention d'un montant de 834 785 € (répartition de l'ordre d'un quart pour GAM).

## TRAVAUX RUE GÉNÉRAL DE GAULLE À VIZILLE

En 2025, la Métropole a finalisé un vaste programme de modernisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable à Vizille, notamment dans le centre-ville (rue Général de Gaulle, place du Château et rue des Jardins).



Ces travaux, d'un coût global de 5,4 M€ TTC, ont permis la pose de collecteurs d'eaux pluviales (500 mm), la réhabilitation sans tranchée d'un collecteur d'assainissement (1000 mm) et le renouvellement des conduites d'eau potable, tout en garantissant la conformité des branchements. Une attention particulière a été portée à la limitation des nuisances pour les commerçants et riverains, avec un plan de circulation adapté et un suivi rigoureux des vibrations pour préserver les bâtiments fragiles. Les études et travaux restants, prévus jusqu'en 2029, ciblent des secteurs sensibles comme la rue des Jardins, où une pollution ponctuelle a accéléré les interventions. Un référé constat a été engagé pour sécuriser les opérations face à la fragilité du bâti. Ce projet s'inscrit dans un investissement continu depuis 2014, visant à éliminer les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel et à améliorer la résilience des infrastructures.

## LA STRATÉGIE DE GESTION PATRIMONIALE MISE EN ŒUVRE, COMMENCE À PORTER SES FRUITS ...

À partir de 2024, un nouveau logiciel, INDIGAU, a été déployé pour les réseaux d'assainissement afin

de répondre à plusieurs enjeux : homogénéiser le traitement et l'analyse de nos Inspections Télé Visuelles (ITV), définir des secteurs à investiguer, et améliorer ainsi la connaissance de « l'état de santé » de nos réseaux pour demain mieux cibler nos investissements futurs de renouvellement de patrimoines.

En 2025, 15 kms de réseaux supplémentaires susceptibles de présenter des défaillances ont ainsi été investigués et analysés. Ces investigations ont fait ressortir des besoins de réparations ponctuelles, par les équipes d'exploitation ; mais aussi 2 opérations nécessaires de travaux de réhabilitation ou renouvellement de réseaux à mener qui seront portées par la Conduite d'Opération Travaux et programmées sur les années à venir, 2026 - 2027.





L'étude de diagnostic du génie civil des ouvrages prioritaires, postes de relevages et petites stations d'épurations en assainissement (et réservoirs en eau potable), initiée en 2024, s'est poursuivie sur 2025. Pour rappel, elle a pour objectif, à partir d'inspections visuelles des ouvrages et, au besoin, d'investigations ou d'auscultations complémentaires, d'établir, « l'état de santé » de nos ouvrages.

26 ouvrages en assainissement et 108 en eau potable ont ainsi été diagnostiqués sur les 2 années, 2024 et 2025. Là encore, ces diagnostics vont engendrer des opérations de maintenances curatives et reprises d'étanchéité par les services exploitants, et d'opérations de réhabilitation d'ouvrages par la direction des travaux.

Ces nouvelles méthodes contribuent à toujours mieux cibler nos besoins de renouvellement et d'entretien des patrimoines très importants des régies d'assainissement et d'eau potable de Grenoble Alpes Métropole.

PARTIE 7

# Tarification, facturation & gestion financière

# LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT...

## LES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Tous les usagers raccordés ou raccordables sont assujettis aux redevances assainissement. Cependant, pour les usagers non-domestiques de l'eau, des conventions de déversement avec contrôle qualitatif des effluents sont passées avec certains établissements industriels afin d'encadrer la gestion technique et financière de ces rejets qui doivent faire l'objet d'une autorisation réglementaire.

En application du règlement du service public d'assainissement collectif intercommunal adopté en 2012, la signature de ces conventions, lors de la délivrance de l'arrêté d'autorisation de rejet, permet l'application d'une tarification adaptée à la quantité et à la qualité des effluents déversés par l'établissement.

## LA REDEVANCE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF RECONDUIT EN 2025 ET 2026

Le conseil métropolitain a décidé, pour l'année 2025 et 2026, de reconduire à l'identique le tarif de la redevance assainissement collectif de 2024.

Le montant de la part proportionnelle de la redevance assainissement est de 1,2272 €HT/m3 en 2025. La part fixe est maintenue à 3,50 € HT par semestre.

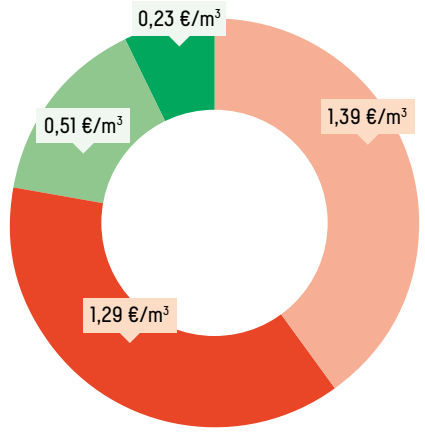
Deux modèles de la facture d'assainissement d'un usager d'une commune membre de la Métropole faisant apparaître le coût des redevances métropolitaines d'assainissement pour une consommation annuelle de 120 m³ au 1er janvier 2025 et au 1er janvier 2026 sont présentés en annexe.

NB : A la suite de la loi de finances pour 2024, un arrêté du 2 octobre 2024 a modifié les redevances de l'Agence de l'Eau liées à l'eau et à l'assainissement, à compter du 1er janvier 2025. Les redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte sont supprimées et remplacées par de nouvelles redevances : une pour la consommation d'eau potable (0,39 euro HT/m3) et deux pour la performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif (0,033 euro/m3), dont les collectivités sont responsables. Ces redevances figurent dans la rubrique « organismes publics » de la facture.

Un prix de l'eau en 2026 identique à celui de 2025

Pour une consommation de 120 m3, le prix moyen 2026 de l'eau et de l'assainissement est de 3,42 €/m3 TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison le prix moyen des services de plus de 100 000 habitants en France est de 4,25 €/m3 TTC (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement rapport 2025 – données 2023)

## LE PRIX MOYEN DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2025 120M³ TTC



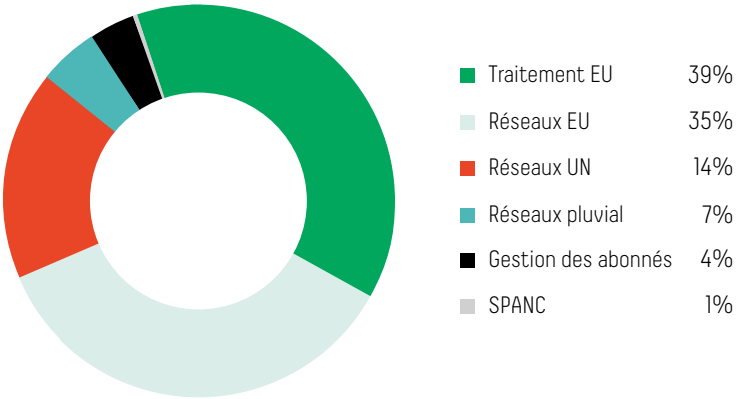

Pour une consommation de 120 m3, le prix moyen 2026 de l'eau et de l'assainissement est de 3,42 €/m3 TTC, ce qui situe la métropole en dessous de la moyenne des prix pratiqués en France. Par comparaison le prix moyen des services de plus de 100 000 habitants en France est de 4,25 €/m3 TTC (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement rapport 2025 – données 2023)

Une facture type 2026 eau et assainissement est présentée en annexe au présent rapport.

**Source : Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement. Rapport « panorama des services et de leurs performances » données 2016 publié en septembre 2019.*

# ... ET SON UTILITÉ

*La comptabilité analytique de la Régie assainissement permet de décliner le budget par activités. Ce graphique réunit les dépenses de fonctionnement et d'investissement.*




### Financement du traitement des eaux usées (EU)

Le tiers des dépenses sont affectées au traitement des eaux usées. Elles comprennent une forte part des dépenses à caractère général du budget et celles relevant de la station d'épuration Aquapole.

### Financement des réseaux d'eaux usées

Cette section finance l'entretien et le renouvellement des réseaux d'eaux usées. Cette part est importante étant donné que cette catégorie constitue la majorité du linéaire des réseaux d'assainissement de la métropole.

### Financement des réseaux unitaires

Le réseau unitaire, essentiellement urbain, cumule les fonction d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales. C'est un type de réseau historique utilisé dans les secteurs denses, notamment Grenoble.

### Financement des réseaux d'eaux pluviales

Cette part de financement représente les dépenses de gestion du réseau pluvial supporté par le budget assainissement, essentiellement des charges de structure, de salaires et de moyens. Le pluvial devant être financé par le budget principal, une régularisation est opérée chaque année entre les deux budgets.

### Financement de la gestion des abonnés

Le financement de la gestion des abonnés est essentiellement constitué de 50% du coût du contrat d'affermage confié à la SPL EDGA. Le reste étant pris en charge par le budget de l'eau potable.

# LA SANTÉ FINANCIÈRE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

## LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

La diminution de l'épargne de gestion de 0,7 M€ en 2025 contre 1,33 M€ en 2024, qui atteint 13,7M€ contre 14,4 M€, est le résultat de la baisse plus conséquente des dépenses que des recettes de fonctionnement.

Le remboursement du capital de la dette est en hausse de 10 % et l'épargne nette, en baisse de 10 % (1M€) par rapport à 2024, s'élève à 9,14 M€.



| En millions d'euros | CA 2024 | BP + DM 2025 | CA 2025 |
|---|---|---|---|
| Recettes de fonctionnement (hors cessions) | 38,48 | 37,50 | 36,55 |
| Dépenses d'exploitation | 24,08 | 24,53 | 22,85 |
| EPARGNE DE GESTION | 14,40 | 11,17 | 13,70 |
| Solde des opérations financières et provisions | -0,90 | -1,33 | -0,87 |
| EPARGNE BRUTE (CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT) | 13,50 | 9,84 | 12,83 |
| Remboursement du capital de la dette et des avances | 3,36 | 3,25 | 3,69 |
| EPARGNE NETTE | 10,14 | 6,59 | 9,14 |

## LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'épargne nette permet d'autofinancer 67,10 % des dépenses d'équipement 2024.

Les dépenses d'équipement réalisées en 2025 pour 13,63 M€ sont en baisse de 3,7 M€ par rapport à 2024 (-21 %).
En 2025, la Régie assainissement a perçu 3,6 M€ de subvention de l'agence de l'eau contre 0,47 k€ en 2024 dont 3,3 M€ concernent le projet de sécurisation temps de pluie et de création d'une nouvelle unité de traitement des sous-produits d'assainissement.

| En millions d'euros | CA 2024 | BP + DM 2025 | CA 2025 |
|---|---|---|---|
| DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT | 17 326 | 19 006 | 13 628 |
| Station d'épuration | 3 084 | 5 559 | 4 178 |
| Travaux sur le réseaux | 11 333 | 8 961 | 6 902 |
| Travaux et matériel d'exploitation | 2 276 | 2 717 | 1 433 |
| Autres activité | 632 | 1 768 | 1 115 |
| EMPRUNT | 0 | 0 | 0 |

Comme en 2024, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt pour équilibrer le budget.

## L'ENCOURS DE DETTE EN BAISSE

En l'absence de nouvel emprunt depuis 2015, l'encours de dette continue de baisser de 3,7 M€ en 2025. Il s'établit à 19,7 M€ en 2025 contre 23,4 M€ en 2024.

Depuis 2015, le taux moyen a bénéficié de taux monétaires très bas.

Depuis juillet 2024 et les décisions de baisse de taux de la Banque Centrale Européenne et de la Banque de France pour le Livret A, le taux moyen est en baisse à 32,92 % au 31 décembre 2025 contre 3,56 % au 31 décembre 2024.

La durée résiduelle moyenne est en baisse de 14 mois, à 5 ans et 10 mois contre 7 ans en fin d'année 2024.

BAWAG, banque Autrichienne ayant repris les contrats de Dexia Crédit Local et la Caisse d'Epargne représentent 62,9 % de l'encours et sont les premiers prêteurs de la Régie d'assainissement.

La répartition de la dette se décompose de la manière suivante (couvertures comprises) :

- taux fixes (ou fixés par swap) : 45,9 %,
- taux variables : 54,1 %.

Hors couvertures, cette répartition aurait été la suivante :

- taux fixes : 33,2 %,
- taux variables : 68,8 %.

L'encours présente un niveau acceptable de sécurisation et profite des niveaux bas de l'Euribor proche du taux de la BCE (2,15%).

Sur les 46 % de dette à taux fixes, la dette sécurisée par swaps représente 12,7 % de l'encours.

Au 31 décembre 2025, la dette de la régie Assainissement est intégralement en risque 1A (risque le plus faible selon la charte Gissler).

## LA DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2025 est de 1,53 année contre 1,73 année en 2024.

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Encours de dette (en M€) | 36,8 | 30,1 | 26,7 | 23,4 | 19,7 |
| Epargne brute (en M€) | 14,01 | 9,99 | 11,7 | 13,5 | 12,83 |
| Durée d'extinction de la dette (en années) | 2 | 1,8 | 1,78 | 1,73 | 1,53 |

## LE TAUX D'IMPAYÉS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le taux d'impayés 2025 net est en hausse de 7% par rapport à celui de 2024.

NB : en comparaison avec le taux d'impayés net, le taux d'impayés brut qui est en baisse par rapport à 2023, inclut les factures dont la phase de recouvrement est suspendue (litige en cours, pli non distribué, ...).

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Taux d'impayé net | 1,4 | 1,5 | 1,71 | 1,71 | 1,83 |
| Taux d'impayé brut | 2,5 | 2,7 | 2,68 | 2,57 | 3,18 |

PARTIE 8

# Gouvernance

# PRÉSENTATION DES INSTANCES

## Le bureau et le conseil métropolitain

La régie de l'assainissement ne disposant pas de la personnalité morale, le conseil métropolitain assure les prises de décisions en délibérant notamment sur les points suivants :

- la fixation des tarifs ;
- le vote du budget ;
- les mesures à prendre selon les résultats d'exploitation ;
- les marchés de travaux et de services ;
- les délégations de services publics et les conventions de prestation.

Ces délibérations sont prises après avis obligatoire du conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement, commun à celui de la régie de l'eau potable.

Le Conseil métropolitain a voté 17 délibérations dédiées à la compétence assainissement en 2025

## Le conseil d'exploitation

Le conseil d'exploitation détient un rôle consultatif, il est consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la régie eau potable. Le conseil d'exploitation donne notamment son avis sur les projets de budgets, les comptes et la nomination du directeur de la régie. Il peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Les représentants actuels du conseil d'exploitation et leurs suppléants issus du conseil métropolitain ont été désignés par délibération en date du 25 septembre 2020. Les autres membres et leurs suppléants choisis en raison de leur expérience et de leur compétence dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont été désignés par arrêté du président de la Métropole.

**Il se compose de 16 membres :** 9 membres issus du conseil de communauté et 7 choisis parmi les personnalités compétentes et des représentants des usagers du service public d'eau potable et d'assainissement. Ces membres sont désignés par le conseil métropolitain et leur mandat prend fin en même temps que celui des membres du conseil.

Il y a eu 7 séances en 2025. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des conseils d'exploitation».

## Le comité des usagers

Afin d'associer les habitants à l'exercice des services eau et assainissement et permettre une évaluation en continu des services à la population, un comité d'usagers a été créé par délibération du 21 mai 2015.

Il est composé de 4 collèges (associatif, usagers-habitants, usagers « spécifiques ou professionnels » et un collège ouvert). Le comité d'usagers :

- est consulté sur les questions de tarification et d'investissement. Pour cela, deux représentants du comité d'usagers siègent au conseil d'exploitation ;
- émet des avis sur les décisions liées au service public et fera des propositions d'amélioration de ce dernier, pour cela il peut recueillir des informations et des contributions auprès d'experts ou d'organismes extérieurs ;
- émet également un avis sur les rapports annuels prévus par les textes, et pour cela des représentants de chaque comité d'usagers peuvent siéger à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Il y a eu 5 séances en 2025. Les ordres du jour sont en annexe « ODJ des comités des usagers ».

# BILAN DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ANNÉE

| CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 AVRIL 2025 |
| --- |
| Approbation du budget primitif pour l'exercice 2025 |

| CONSEIL METROPOLITAIN DU 06 JUIN 2025 |
| --- |
| Programme de solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement : appel à projets pour l'année 2025 |
| Avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre Grenoble-Alpes Métropole et la DREAL dans le cadre de la réalisation des travaux du réseau d'assainissement du Rondeau |
| Budget annexe Régie Assainissement - Affectation des résultats 2024 |

| CONSEIL METROPOLITAIN DU 11 JUILLET 2025 |
| --- |
| Rapport assainissement 2025 |

| CONSEIL METROPOLITAIN DU 26 SEPTEMBRE 2025 |
| --- |
| Régie Assainissement - Budget Supplémentaire (BS), exercice 2025 |
| Appel à projets en matière de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : choix des lauréats 2025 |

| CONSEIL METROPOLITAIN DU 07 NOVEMBRE 2025 |
| --- |
| Approbation du règlement d'astreinte des régies eau potable et assainissement de Grenoble-Alpes Métropole |
| Validation du programme de travaux de sécurisation du traitement par temps de pluie, de la création d'une nouvelle unité de traitement des sous-produits d'assainissement et de locaux techniques, à l'usine de dépollution des eaux usées d'Aquapole |

| CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2025 |
| --- |
| Tarifs des prestations assainissement pour le compte de tiers applicables à partir du 1er janvier 2026 |
| Tarifs de la Redevance Assainissement (AC) applicables à partir du 1er janvier 2026 |
| Tarifs de la Redevance d'Assainissement Non-Collectif (ANC) applicables à partir du 1er janvier 2026 |
| Tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif "assimilés domestiques" applicables à partir du 1er janvier 2026 |
| Opération de travaux relative à la sécurisation du traitement de temps de pluie, la création d'une nouvelle unité de sous-produits d'assainissement et de locaux nobles, à l'usine de dépollution (UDEP) Aquapole de Grenoble-Alpes Métropole située sur la commune du Fontanil-Cornillon - LOT 3 |
| Protocole d'accord transactionnel entre Grenoble Alpes Métropole et l'experte judiciaire désignée dans le cadre d'un référé préventif pour les travaux d'eau potable et d'assainissement à Vizille |

PARTIE 9

# Annexes

# Sommaire


**55 Indicateurs réglementaires du RPQS**

**55 Communes raccordées à Aquapole**

**57 L'exploitation des réseaux**

57 Les déversoirs d'orages

59 Les demandes d'intervention

60 Les interventions courantes du service d'exploitation

61 Suivi des branchements neufs

62 Les stations de pompage

65 Les instructions de permis de construire

66 Principes généraux de fonctionnement

**67 Bilan annuel de pluviométrie**

66 Période du 01/01/2025 au 01/01/2026

68 Chaine de traitement

69 Les indicateurs de pollution

71 Le traitement des boues

72 La production de biogaz

73 Les normes de rejets et les contrôles

74 Répartition des émissions de $CO_2$ par poste en 2025

77 Les principales opérations d'entretien et de renouvellement

79 Le programme d'amélioration en 2025

**80 Les indicateurs techniques du SPANC**

80 Le nombre d'habitations desservies

81 le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs

**82 Travaux et investissements**

82 le bilan des opérations

**89 Tarification, facturation et gestion financière de la régie assainissement**

89 Bilan des marchés publics

90 Coût des redevances métropolitaines 2025 et 2026

94 Facture type

98 ODJ des conseils d'exploitation

99 ODJ des comités des usagers

# INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES DU RPQS

| Exploitation des réseaux | | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| P203.3 | Conformité de la collecte des effluents (%) | 100 | 100 | 100 | 100 |
| P255.3 | Connaissance des rejets au milieu naturel (%) | 100 | 100 | 100 | 100 |
| P202.2B | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (%) | 99 | 93 | 93 | 94 |
| P253.2 | Renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées et unitaires (%) | 0,79 | 0,71 | 1,16 | 0,82 |
| P252.2 | Points de curage fréquent du réseau | 3,1 | 2,6 | 3,62 | 2,4 |
| Traitement des eaux usées | | | | | |
| P 254.3 | Conformité des performances des équipements d'épuration (%) | 98,3 | 97,2 | 92,9 | 98 |
| P206.3 | Boues évacuées selon des filières conformes (%) | 100 | 100 | 100 | 100 |
| La qualité de service aux abonnés | | | | | |
| P258.1 | Taux de réclamations (%) | 0,8 | 0,6 | 0,5 | 0,5 |
| P201.1 | Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%) | 95 | 95 | 99,8 | 99,8 |
| P251.1 | Débordements d'effluents chez les usagers | 0,053 | 0,031 | 0,035 | 0,033 |
| Assainissement Non Collectif | | | | | |
| P301.3 | Conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs (%) | 46 | 32 | 36 | 36 |
| Finances | | | | | |
| P256.2 | Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en année) | 1,80 | 1,78 | 1,73 | 1,53 |
| P257.0 | Taux d'impayés sur les factures d'eau (%) | 1,5 | 1,71 | 1,71 | 1,83 |

# COMMUNES RACCORDÉES À AQUAPOLE

| COMMUNES GAM RACCORDÉES À AQUAPOLE ( 41 ) | DERNIER RECENSEMENT |
|---|---|
| BRESSON (METRO) | 683 |
| BRIE ET ANGONNES (METRO) | 2521 |
| CHAMP SUR DRAC (METRO) | 3344 |
| CHAMPAGNIER (METRO) | 1506 |
| CLAIX (METRO) | 7840 |
| CORENC (METRO) | 4177 |
| DOMENE (METRO) | 6777 |
| ECHIROLLES (METRO) | 36 849 |
| EYBENS (METRO) | 9974 |
| FONTAINE (METRO) | 22891 |
| LE FONTANIL- CORNILLON (METRO) | 3405 |
| GIERES (METRO) | 7353 |
| GRENOBLE (METRO) | 158198 |
| LE GUA (METRO) | 1883 |
| HERBEYS (METRO) | 1378 |
| JARRIE (METRO) | 3903 |
| MEYLAN (METRO) | 18573 |
| MONTCHABOUD (METRO) | 347 |
| MURIANETTE (METRO) | 867 |
| NOTRE DAME DE MESAGE (METRO) | 1117 |
| NOYAREY (METRO) | 2321 |

| COMMUNES GAM RACCORDÉES À AQUAPOLE ( 41 ) | DERNIER RECENSEMENT |
|---|---|
| POISAT (METRO) | 2120 |
| PONT DE CLAIX (METRO) | 10846 |
| ST EGREVE (METRO) | 17216 |
| ST GEORGES DE COMMIERS (METRO) | 2646 |
| ST MARTIN D'HERES (METRO) | 38454 |
| ST MARTIN LE VINOUX (METRO) | 5825 |
| ST PAUL DE VARCES (METRO) | 2224 |
| ST PIERRE DE MESAGE (METRO) | 788 |
| LE SAPPEY EN CHARTREUSE (METRO) | 1137 |
| SASSENAGE (METRO) | 11660 |
| SEYSSINET PARISET (METRO) | 11753 |
| SEYSSINS (METRO) | 8087 |
| LA TRONCHE (METRO) | 6470 |
| VARCES ALLIERES ET RISSET (METRO) | 8287 |
| VAULNAVEYS LE BAS (METRO) | 1379 |
| VAULNAVEYS LE HAUT (METRO) | 4018 |
| **TOTAL GRENOBLE ALPES METROPOLE** | **410 096** |
| St Theoffrey + Cholonge + Laffrey | 1 421 |
| **Population totale du périmètre du SIALLP** | **1 421** |
| CHAMROUSSE | 414 |
| CROLLES | 8 463 |
| FROGES | 3 334 |
| LA PIERRE | 648 |
| LE CHAMP PRES FROGES | 1317 |
| LE VERSOUD | 4 973 |
| LES ADRETS | 1 068 |
| SAINT MARTIN D'URIAGE | 7331 |
| TENCIN | 2 132 |
| VILLARD BONNOT | 7 331 |
| **Population des communes de la communauté de communes du Grésivaudan déversant à Aquapole** | **35 267** |
| ST NIZIER DU MOUCHEROTTE (commune extérieure) | 1132 |
| ENGINS (commune extérieure) | 498 |
| **Population totale des communes extérieures** | **1 630** |
| **POPULATION RACCORDEE A AQUAPOLE** | **448 414** |

**Lexique :**

LA MÉTROPOLE : Grenoble Alpes Métropole
SIALLP : Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Lacs de Laffrey et Petichet
Commune extérieure : commune non membre de la Métro ni d'un syndicat

# L'EXPLOITATION DES RÉSEAUX

## LES DÉVERSOIRS D'ORAGES (SUPÉRIEURS À 10 000 ÉQUIVALENT HABITANTS)

Les déversoirs d'orages (supérieurs à 10 000 équivalent habitants).

Conformément à la réglementation, les déversoirs d'orages (DO), situés sur le réseau de collecte du système d'assainissement métropolitain sont équipés d'appareils de mesure de débit ou de temps de déversement.

Ces mesures sont effectuées au moyen de sondes à ultrasons mesurant la hauteur des lames d'eau sur les déversoirs dans des conditions d'écoulement perturbé : il s'agit en conséquence de données comportant une marge d'incertitude importante.

On retrouve dans le tableau ci-dessous les volumes et charges rejetés au milieu naturel pour l'année 2025, en valeur brute, sans prise en compte des situations inhabituelles.

| Répartition des déversements | Déversements de temps sec | | | | Déversements de temps de pluie | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nb jours | Volume ($m^3$) | MES (t) | DCO (t) | Nb jours | Volume ($m^3$) | MES (t) | DCO (t) |
| La Mogne | 2 | 74 416 | 15 | 37 | 28 | 611 351 | 61 | 98 |
| Jean Macé | 2 | 46 992 | 10 | 23 | 32 | 79 310 | 6 | 6 |
| Fontenay 1 | 11 | 196 032 | 17 | 40 | 54 | 1 605 383 | 205 | 345 |
| Croizat EPI | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bloch | 1 | 151 | 0 | 0 | 9 | 1 214 | 0 | 0 |
| PRP | 2 | 7 064 | 1 | 2 | 4 | 448 | 0 | 0 |
| Total Isère | 18 | 324 655 | 43 | 102 | 127 | 2 297 705 | 272 | 449 |
| Vaillant Couturier | 1 | 173 | 0 | 0 | 43 | 37 526 | 4 | 7 |
| Les 2 Ponts | 2 | 4 767 | 1 | 1 | 10 | 3 803 | 0 | 1 |
| Rondeau | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Pont de Claix, Mairie | 2 | 1 452 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Drac | 5 | 6 391 | 1 | 2 | 53 | 41 329 | 4 | 7 |
| Berliognière | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 | 1 273 | 0 | 0 |
| Total Gresse | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 | 1 273 | 0 | 0 |
| RDA | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total ruisseau Mandragon | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Abattoirs | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total étang EDF | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ricou | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 1 007 | 0 | 0 |
| Total Chantourne La Tronche | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 1 007 | 0 | 0 |
| Bayardière | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Chantourne Domène | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rolandière | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 149 | 0 | 0 |
| La Grande Saulne | 0 | 0 | 0 | 0 | 19 | 27 402 | 2 | 2 |
| Total Furon | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 | 27 551 | 2 | 2 |
| Vizille Intermarché | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Saut du Moine | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 990 | 0 | 1 |
| Total Romanche | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 990 | 0 | 1 |
| Villard Bonnot Berlioz | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Villard Bonnot eaux claires | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 | 0 | 0 |
| Poste 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 65 | 23 307 | 7 | 22 |
| Roseaux | 0 | 0 | 0 | 0 | 32 | 1 701 | 0,2 | 1,3 |
| Total chantourne Villard Bonnot | 0 | 0 | 0 | 0 | 98 | 25 012 | 7 | 24 |
| Champ prés Froges | 0 | 0 | 0 | 0 | 34 | 4 260 | 0,2 | 0,4 |
| Froges rue du stade | 0 | 0 | 0 | 0 | 66 | 12 207 | 2 | 5 |
| Froges Atofina | 3 | 56 | 0 | 0 | 79 | 18 656 | 1 | 6 |
| Total chantourne | 3 | 56 | 0 | 0 | 179 | 35 123 | 3 | 12 |
| Rafour | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Chantourne de Crolles | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL MILIEUX | 26 | 331 102 | 43 | 104 | 502 | 2 429 990 | 288 | 495 |

Le tableau ci-après reprend les volumes et charges déversés au milieu naturel en excluant les évènements exceptionnels.

| Répartition des déversements | Déversements de temps sec | | | | Déversements de temps de pluie | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nb jours | Volume ($m^3$) | MES (t) | DCO (t) | Nb jours | Volume ($m^3$) | MES (t) | DCO (t) |
| La Mogne | 0 | 0 | 0 | 0 | 28 | 611 351 | 68 | 117 |
| Jean Macé | 0 | 0 | 0 | 0 | 32 | 79 310 | 11 | 18 |
| Fontenay 1 | 2 | 438 | 0,1 | 0,2 | 37 | 774 079 | 101 | 168 |
| Croizat EPI | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Bloch | 1 | 151 | 0,01 | 0,03 | 9 | 1 214 | 0,2 | 0,3 |
| PRP | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 448 | 0,06 | 0,12 |
| Total Isère | 3 | 590 | 0,1 | 0,2 | 100 | 1 466 401 | 180 | 303 |
| Vaillant Couturier | 1 | 173 | 0,0 | 0,0 | 43 | 37 526 | 4 | 7 |
| Les 2 Ponts | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 3 803 | 0,3 | 0,5 |
| Rondeau | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Pont de Claix, Mairie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Drac | 1 | 173 | 0,0 | 0,0 | 53 | 41 329 | 4 | 7 |
| Berliognière | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 | 1 273 | 0,1 | 0,2 |
| Total Gresse | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 | 1 273 | 0,1 | 0,2 |
| RDA | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total ruisseau Mandragon | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Abattoirs | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total étang EDF | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Ricou | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 1 007 | 0,1 | 0,2 |
| Total Chantourne La Tronche | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 1 007 | 0,1 | 0,2 |
| Bayardière | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Chantourne Domène | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Rolandière | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 149 | 0,01 | 0,02 |
| La Grande Saulne | 0 | 0 | 0 | 0 | 19 | 27 402 | 1,5 | 2,2 |
| Total Furon | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 | 27 551 | 1,6 | 2,3 |
| Vizille Intermarché | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Saut du Moine | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 990 | 0,4 | 0,5 |
| Total Romanche | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 990 | 0,4 | 0,5 |
| Villard Bonnot Berlioz | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Villard Bonnot eaux claires | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 | 0 | 0 |
| Poste 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 65 | 23 307 | 7 | 22 |
| Roseaux | 0 | 0 | 0 | 0 | 32 | 1 701 | 0,2 | 1,3 |
| Total chantourne Villard Bonnot | 0 | 0 | 0 | 0 | 98 | 25 012 | 7 | 24 |
| Champ prés Froges | 0 | 0 | 0 | 0 | 34 | 4 260 | 0,2 | 0,4 |
| Froges rue du stade | 0 | 0 | 0 | 0 | 66 | 12 207 | 2 | 5 |
| Froges Atofina | 3 | 56 | 0 | 0 | 79 | 18 656 | 1 | 6 |
| Total chantourne | 3 | 56 | 0 | 0 | 179 | 35 123 | 3 | 12 |
| Rafour | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total Chantourne de Crolles | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL MILIEUX | 7 | 819 | 0 | 0 | 475 | 1 598 687 | 197 | 349 |

## LES DEMANDES D'INTERVENTION

On retrouve le détail des répartitions dans le tableau suivant.

**Synthèse des interventions réalisées de 2021 à 2024** (hors interventions en astreinte)

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| Origine des demandes d'intervention | Repartition | Repartition | Repartition | Repartition |
| Particuliers | 80 % | 82,2 % | 85 % | 87,2 % |
| Mairies | 16 % | 12,8 % | 12 % | 9,5 % |
| Interne | 2 % | 2 % | 1 % | 0,5 % |
| Autres (ex : syndics) | 2 % | 3 % | 2 % | 2,8 % |
| Delais d'intervention | Repartition | Repartition | Repartition | Repartition |
| Dans les 3 heures | 54 % | 56 % | 64 % | 70 % |
| Dans un délai compris entre 3 et 24 heures | 30 % | 27,7 % | 20 % | 21 % |
| Dans un délai > 24 h | 16 % | 16,3 % | 16 % | 9 % |
| Nature des demandes d'intervention | Repartition | Repartition | Repartition | Repartition |
| Obstructions diverses | 53 % | 60,7 % | 72,6 % | 70 % |
| Nuisances olfactives | 6 % | 4,3 % | 2,7 % | 3,8 % |
| Divers (bruits, pollutions, fuites, refoulement, affaissement voirie,...) | 15 % | 13,3 % | 9,4 % | 9,2 % |
| Dératisation | 12 % | 8,8 % | 0,1 % | 0 % |
| Débordements | 3 % | 3,1 % | 2,9 % | 2,4 % |
| Tampons-regards | 11 % | 9,8 % | 12,3 % | 14,6 % |
| Nature du reseau | Repartition | Repartition | Repartition | Repartition |
| Réseaux eaux usées ou unitaire publics | 42 % | 36,3 % | 40,7 % | 45,2 % |
| Réseaux eaux pluviales publics | 33 % | 43 % | 40,3 % | 34,8 % |
| Réseaux EU, EP, unitaires privés | 9 % | 11 % | 13,6 % | 17,5 % |
| Réseaux communaux | 1 % | 1,2 % | 0,7 % | 1,1 % |
| Autres réseaux (ex : Electricité / Gaz / eau potable, télécommunication...) | 15 % | 8,5 | 4,7 % | 1,4 % |

*Source : logiciel de demande d'intervention*

Aujourd'hui, les interventions non urgentes sont à traiter sous 7 jours et non plus dans les 3 heures. Cette mesure a été prise pour éviter de désorganiser la journée de travail des équipes affectées au préventif.

A titre d'information les interventions qualifiées d'urgentes sont traitées à 100% en moins de 3 heures conformément aux objectifs de la démarche qualité qui fixe un objectif à 95%.

## LES INTERVENTIONS COURANTES DU SERVICE EXPLOITATION

Le service exploitation assure l'entretien, le « gros entretien renouvellement » (GER), et participe aux travaux d'extension ou de création d'ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la métropole.

Outre les prestations réalisées en direct par les services techniques, certaines interventions, nécessitant du matériel spécifique notamment de terrassement pour la réalisation des branchements et réparations de réseaux, sont réalisées dans le cadre de marchés à bons de commande.

### Synthèse des principales interventions réalisées en 2024 et 2025 par la régie assainissement

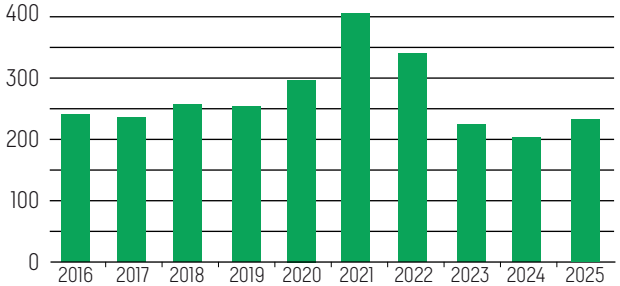
| Prestations effectuées | 2024 | | | Variation 2024 / 2023 | 2025 | | | Variation 2025 / 2024 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Régie | Sous traité | Total | | Régie | Sous traité | Total | |
| **Entretien courant** | | | | | | | | |
| Réseaux visités (ml) | 3 820 | 0 | 3820 | - 37,5 % | 2560 | 0 | 2560 | -32,9% |
| Réseaux curés (ml) | 204 720 | 0 | 204 720 | - 9,96 % | 231 757 | 0 | 231 757 | +13,2 |
| Stations de pompage (nb) | 666 | 0 | 666 | + 10,1 % | 577 | 0 | 577 | -13,3% |
| Désobstruction réseaux publics (nb) | 164 | 0 | 164 | - 21,9 % | 256 | 0 | 256 | +56% |
| Désobstruction réseaux privés (nb) | 4 | 0 | 4 | - | 2 | 0 | 2 | - |
| Curage d'avaloirs et grilles (nb) | 6 341 | 8 096 | 14 437 | - | 7340 | 8427 | 15767 | +9,2% |
| Désobstruction branchements publics (nb) | 263 | 0 | 263 | + 12,9 % | 228 | 0 | 228 | -13,3% |
| Désobstruction branchements privés (nb) | 1 | 0 | 1 | - | 2 | - | 2 | - |
| Dératisation (nb) | 0 | 24 246 | 24 246 | + 1,7 % | | | | |
| Clapet-dessableur | 514 | 5 | 519 | + 15,8 % | 628 | 0 | 628 | +21% |
| Bac à graisses (nb) | 158 | 0 | 158 | - 3,6 % | 158 | 0 | 158 | - |
| Environnement pollution | 5 | 0 | 5 | - | 4 | 0 | 4 | - |
| inspection vidéo (ml) | 22 094 | 11 937 | 34 030 | + 2,56 % | 27 808 | 9 451 | 37 332 | +9,7% |
| **Réparations** | | | | | | | | |
| Réseau EU, EP & Unitaire (nb) | 0 | 11 | 11 | - | 0 | 4 | 4 | - |
| Branchements EU & EP (nb) | 0 | 23 | 23 | - 8 % | 0 | 9 | 9 | -60,8% |
| **Renouvellement** | | | | | | | | |
| Réseau EU, EP & Unitaire (nb) | 0 | 268 | 268 | + 5,5 % | 0 | 37 | 37 | -86,2% |
| Branchements EU & EP (nb) | 0 | 2 | 2 | - | 0 | 20 | 20 | - |
| Ouvrages (nb) | 0 | 34 | 34 | - 36 % | 2 | 128 | 130 | +382% |
| Trappons & tampons (y compris fourniture) (nb) | 302 | 384 | 686 | - 2,8 % | 198 | 403 | 601 | -12,4% |

*Source : base de données « exploitation » - Nb : nombre - ml : mètres linéaires - na : non applicable.*

### Évolution du linéaire de réseau curé 2016-2025

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---|---|---|---|
| 240 | 236 | 257 | 254 | 294 |

| 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| 404 | 343 | 227 | 205 | 232 |



| Nombre de demandes | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sep | Octobre | Nov | Déc | Total |
| Nombre de demandes | 42 | 37 | 33 | 39 | 44 | 49 | 47 | 23 | 55 | 44 | 30 | 21 | 464 |

| Nombre de demandes par type de raccordement | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sep | Octobre | Nov | Déc | Total |
| Raccordement au réseau d'eau potable | 35 | 29 | 27 | 31 | 37 | 41 | 36 | 16 | 44 | 33 | 19 | 17 | 365 |
| Raccordement au réseau d'eaux usées | 32 | 27 | 23 | 24 | 23 | 36 | 30 | 13 | 36 | 24 | 20 | 17 | 305 |
| Raccordement au réseau d'eaux pluviales | 7 | 2 | 4 | 6 | 4 | 5 | 8 | 0 | 9 | 4 | 2 | 1 | 52 |

| Nombre de demandes par secteur EU | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sep | Octobre | Nov | Déc | Total |
| EU - SECTEUR 1 - PONT DE CLAIX | 14 | 9 | 7 | 18 | 11 | 22 | 23 | 14 | 22 | 11 | 9 | 4 | 164 |
| EU - SECTEUR 2 - FONTAINE | 17 | 11 | 8 | 9 | 14 | 10 | 6 | 4 | 13 | 11 | 8 | 6 | 117 |
| EU - SECTEUR 3 - GRENOBLE | 4 | 4 | 1 | 3 | 1 | 2 | 2 | 0 | 4 | 2 | 0 | 2 | 25 |
| EU - SECTEUR 4 - SAINT MARTIN D'HERES | 7 | 13 | 17 | 9 | 18 | 15 | 16 | 5 | 16 | 20 | 13 | 9 | 158 |
| Total | 42 | 37 | 33 | 39 | 44 | 49 | 47 | 23 | 55 | 44 | 30 | 21 | |

## LES STATIONS DE POMPAGE

| Stations | Volume ($m^3$) | Énergie (Kwh) | Ratio | Évolution ratio |
|---|---|---|---|---|
| PR Lombards Brie et Angonnes | 409 | 121 | 0,296 | -5% |
| PR Mairie Brie et Angonnes | 4032 | 1271 | 0,315 | -2% |
| PR Replat Brie et Angonnes | 643 | 645 | 1,003 | -63% |
| PR Impasse du Drac Champ sur Drac | 2202 | 445 | 0,202 | 21% |
| PR Pont de la Madeleine Champ sur Drac | 1530 | 463 | 0,303 | -21% |
| PR Romanche Champ sur Drac | 2503 | 599 | 0,239 | -1% |
| PR Iles Champagnier | 62591 | 3179 | 0,051 | -3% |
| PR Saut Du Moine EU Champagnier | 26668 | 3783 | 0,142 | / |
| PR Saut Du Moine EP Champagnier | / | 800 | / | / |
| PR Deux Ponts Claix | 2320366 | 146237 | 0,063 | -1% |
| PR ZAC Des Bauches Claix | 162333 | 12918 | 0,080 | 17% |
| PR Bayardieres Domene | 1954980 | 41079 | 0,021 | 1% |
| PR Peupliers Domene | 6776 | 609 | 0,090 | 7% |
| PR Sports Domene | 213273 | 9036 | 0,042 | 29% |
| PR Bowling Echirolles | 5037 | 592 | 0,118 | 21% |
| PR Comboire (EU) Echirolles | 39361 | 3098 | 0,079 | 0% |
| PR Commanderie Echirolles | 6033 | 449 | 0,074 | / |
| PR Couturier Echirolles | 90340 | 2012 | 0,022 | 6% |
| PR Delaune Echirolles | 4010 | 508 | 0,127 | 24% |
| PR Dix neuf mars 62 Echirolles | 326932 | 10608 | 0,032 | 8% |
| PR Kimberley Echirolles | 365333 | 13692 | 0,037 | -5% |
| PR Picasso Echirolles | 962 | 395 | 0,411 | 16% |
| PR Ravel Echirolles | 3498 | 495 | 0,142 | 5% |
| PR Rondeau EU Echirolles | 6372383 | 207993 | 0,033 | / |
| PR Rondeau Principal Echirolles | 164488 | / | / | / |
| PR Bel Air Eybens | 2260 | 445 | 0,197 | -27% |
| PR Ruires Eybens | 107103 | 2364 | 0,022 | 24% |
| PR Mermoz/ Packard Eybens | 60512 | 2237 | 0,037 | 4% |
| PR Quesnay Eybens | 31324 | 1404 | 0,045 | 0% |
| PR Grand Veymond Fontaine | 228220 | 5792 | 0,025 | 3% |
| PR Abattoirs Fontanil | 1157855 | 37241 | 0,032 | 3% |
| PR Chanceliere Fontanil | 66364 | 3149 | 0,047 | 4% |
| PR Emery Fontanil | 4354 | 465 | 0,107 | 9% |
| PR Formule 1 Fontanil | 1492 | 464 | 0,311 | 48% |
| PR Lanfrey Fontanil | 3504 | 470 | 0,134 | 14% |
| PR Mas Fontanil | 6425 | 1057 | 0,164 | -167% |
| PR Mondragon Fontanil | 261800 | 8622 | 0,033 | 18% |
| PR Muriers Fontanil | 8903 | 1061 | 0,119 | 4% |
| PR Orangeraie Fontanil | 2750 | 369 | 0,134 | 12% |
| PR RDA Fontanil | 1673238 | 57113 | 0,034 | 0% |
| PR C D M Gieres | 71799 | 1965 | 0,027 | -7% |
| PR Etang Tremie Gieres | 3329 | 419 | 0,126 | 41% |
| PR Mayencin Gieres | 60884 | 8413 | 0,138 | 26% |
| PR Glairons Gieres | 14265 | 14849 | 1,041 | 80% |

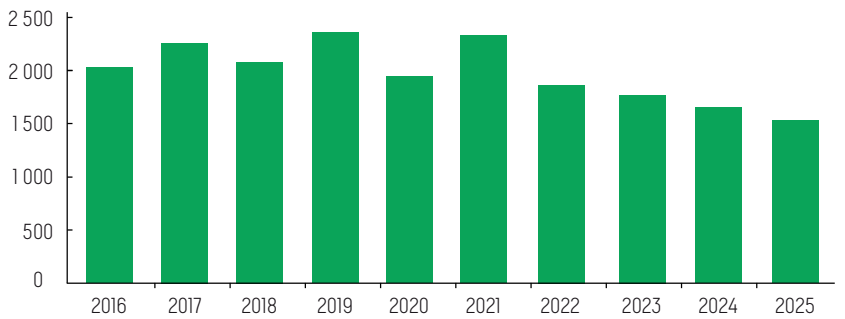
| Stations | Volume (m³) | Énergie (Kwh) | Ratio | Évolution ratio |
|---|---|---|---|---|
| PR Japin Gieres | / | 1217 | / | / |
| PR PI1 Gieres | 127285 | 44332 | 0,348 | 24% |
| PR PI2 Gieres | 69541 | 4387 | 0,063 | 6% |
| PR PI3 Gieres | 145927 | 5772 | 0,040 | -3% |
| PR PRP Gieres | 2985544 | 100386 | 0,034 | -4% |
| PR Berriat Grenoble | 9230 | 1575 | 0,171 | 11% |
| PR Boulodrome Grenoble | 188746 | 16861 | 0,089 | -2% |
| PR Fontenay 1 Grenoble | 1300617 | 66515 | 0,051 | 24% |
| PR Fontenay 2 Grenoble | 61223654 | 1394640 | 0,023 | 2% |
| PR Grand place Grenoble | 97585 | 2951 | 0,030 | -13% |
| PR Jean Macé Grenoble | 0 | 23610 | / | / |
| PR Jongking Grenoble | 797 | 217 | 0,272 | -46% |
| PR Lamogne Grenoble | 169407 | 26538 | 0,157 | 46% |
| PR Mutte Grenoble | 12377 | 1083 | 0,088 | -52% |
| PR Sp 4 Grenoble | 71251 | 1738 | 0,024 | 2% |
| PR Sp 5 Grenoble | 41618 | 3796 | 0,091 | 4% |
| PR Sp 6 bis Grenoble | 310918 | 5011 | 0,016 | -171% |
| PR Sp 9 Grenoble | 371895 | 8862 | 0,024 | 11% |
| PR Villeneuve E Grenoble | 147258 | 3388 | 0,023 | 3% |
| PR Voie sur berge Grenoble | 6102 | 1657 | 0,272 | 96% |
| PR Z 121 Grenoble | 243913 | 12732 | 0,052 | 2% |
| PR Bibliotheque Jarrie | 12597 | 666 | 0,053 | 4% |
| PR Louvaroux Jarrie | 41982 | 3097 | 0,074 | -1% |
| PR Manhes Jarrie | 2416 | 395 | 0,163 | 15% |
| PR Pillet Jarrie | 321587 | 17034 | 0,053 | 15% |
| PR Plâtre Jarrie | 31755 | 3059 | 0,096 | -4% |
| PR Athanor La Tronche | 7690 | / | / | / |
| PR Chantourne 1 La Tronche | 48469 | 3370 | 0,070 | 4% |
| PR Chantourne 2 La Tronche | 82064 | 3378 | 0,041 | 3% |
| PR Chantourne 3 La Tronche | 37457 | 2591 | 0,069 | -4% |
| PR Chantourne 4 La Tronche | 9569 | 879 | 0,092 | 7% |
| PR Charpenay La Tronche | 2319 | 443 | 0,191 | 22% |
| PR CHU Usées La Tronche | 764394 | 70100 | 0,092 | -5% |
| PR Decathlon La Tronche | 22077 | 1557 | 0,071 | 0% |
| PR Renault La Tronche | 32254 | 1767 | 0,055 | 5% |
| PR Ricou (P) La Tronche | 9282 | 648 | 0,070 | -8% |
| PR Ricou (U) La Tronche | 2314380 | 50039 | 0,022 | -12% |
| PR Sablons La Tronche | 3251512 | 5676 | 0,002 | 8% |
| PR SP10 La Tronche | 153386 | 12365 | 0,081 | -8% |
| PR SP11 La Tronche | 67455 | 3438 | 0,051 | 4% |
| PR SP12 La Tronche | 4472 | 440 | 0,098 | 23% |
| PR Asptt Meylan | 6176 | 644 | 0,104 | -3% |
| PR Buclos Meylan | 724485 | 21556 | 0,030 | -7% |
| PR C.n.e.t Meylan | 131564 | 6491 | 0,049 | 0% |
| PR Carronnerie Meylan | 102402 | 3402 | 0,033 | 1% |
| PR Ile d'amour Meylan | 2846 | 465 | 0,163 | -2% |

| Stations | Volume (m³) | Énergie (Kwh) | Ratio | Évolution ratio |
|---|---|---|---|---|
| PR Lecheres Meylan | / | 37509 | / | / |
| PR Barrieres Murianette | 21321 | 981 | 0,046 | 9% |
| PR Troussiers Notre dame de Mesage | 967 | 252 | 0,261 | -1% |
| PR Gymnase Noyarey | 244851 | 24364 | 0,100 | 2% |
| PR Oves Noyarey | 1612 | 477 | 0,296 | 3% |
| PR Pra paris 1 Noyarey | 39182 | 3074 | 0,078 | 4% |
| PR Pra paris 2 Noyarey | 3984 | 885 | 0,222 | 9% |
| PR Ruisset Noyarey | 86755 | 6290 | 0,073 | -2% |
| PR Ducrest Pont de Claix | 37184 | 2486 | 0,067 | 3% |
| PR La Paix Pont de Claix | 122831 | 5964 | 0,049 | -8% |
| PR Mon Logis Pont de Claix | 2476 | 490 | 0,198 | 7% |
| PR Papeterie Pont de Claix | 2142 | 248 | 0,116 | / |
| PR Papin Pont de Claix | 88131 | 1822 | 0,021 | 0% |
| PR Denteliere Sassenage | 10296 | 718 | 0,070 | -4% |
| PR Engenieres Sassenage | 14976 | 988 | 0,066 | 16% |
| PR François Blumet Sassenage | 22795 | 1290 | 0,057 | 5% |
| PR Gingeoles Sassenage | 807 | 323 | 0,400 | 10% |
| PR Grande saulne Sassenage | 6477970 | 106657 | 0,016 | -3% |
| PR Hameau du château Sassenage | 49896 | 3042 | 0,061 | 3% |
| PR Messkirch Sassenage | 5231 | 681 | 0,130 | 6% |
| PR Quai du Furon Sassenage | 105 | 110 | 1,051 | 21% |
| PR Rollandiere Sassenage | / | 107539 | / | / |
| PR Sables Sassenage | / | 70489 | / | / |
| PR Luitel Sechilienne | / | 23850 | / | / |
| PR Grand Serre Sechilienne | 5978 | / | / | / |
| PR Berges | 3753536 | 157934 | 0,042 | 0% |
| PR Nalettes Seyssins | 12202 | 4460 | 0,366 | -6% |
| PR Bonnais St Egreve | 227788 | 16054 | 0,070 | 7% |
| PR Chartreuse St Egreve | 24414 | 1712 | 0,070 | 10% |
| PR Hopital St Egreve | 296064 | 6278 | 0,021 | 1% |
| PR Muret (U) St Egreve | 892 | 272 | 0,305 | 6% |
| PR Port St Egreve | 10969 | 743 | 0,068 | 10% |
| PR Predieu St Egreve | 179968 | 9491 | 0,053 | 6% |
| PR Alloves St Martin D'heres | 37047 | 2689 | 0,073 | 10% |
| PR Bloch St Martin D'heres | / | 132312 | / | / |
| PR Carmagnole St Martin D'heres | 66474 | 2539 | 0,038 | 0% |
| PR Champ Roman St Martin D'heres | 1572 | 495 | 0,315 | 22% |
| PR G . Sand St Martin D'heres | 60435 | 2064 | 0,034 | 2% |
| PR Luther King St Martin D'heres | 77678 | 2582 | 0,033 | 0% |
| PR Péri St Martin D'heres | 159561 | 76594 | 0,480 | 85% |
| PR Prevert St Martin D'heres | 44275 | 1889 | 0,043 | 2% |
| PR Quatre Seigneurs St Martin D'heres | 3450 | 852 | 0,247 | 3% |
| PR St Just St Martin D'heres | 26955 | 1716 | 0,064 | 3% |
| PR Taillees St Martin D'heres | 10460 | 920 | 0,088 | -11% |
| PR Gagneres St Martin le Vinoux | 22669 | 1567 | 0,069 | 9% |
| PR Gare St Martin le Vinoux | 14238 | 564 | 0,040 | -5% |

| Stations | Volume (m³) | Énergie (Kwh) | Ratio | Évolution ratio |
|---|---|---|---|---|
| PR Rosiers St Martin le Vinoux | 43595 | 2531 | 0,058 | 7% |
| PR Ratier St Paul de Varces | 4930 | 1223 | 0,248 | 0% |
| PR Allee du stade Varces | 23325 | 1711 | 0,073 | -7% |
| PR Berliogniere Varces | 566198 | 20842 | 0,037 | 0% |
| PR Fontagneux Varces | 9834 | 3836 | 0,390 | 0% |
| PR Impasse des Champs Varces | 1028 | 367 | 0,357 | 1% |
| PR Taillefer Varces | 3962 | | | |
| PR Actinord Veurey | 27941 | 3575 | 0,128 | 3% |
| PR Actisud Veurey | 17439 | 3546 | 0,203 | 2% |
| PR Belvedere Veurey | 1876 | 653 | 0,348 | -36% |
| PR Cordees Veurey | 8796 | 911 | 0,104 | -2% |
| PR Cuche Veurey | 18424 | 1130 | 0,061 | 9% |
| PR Dauphine Veurey | 5181 | 484 | 0,093 | 20% |
| PR Rive Veurey | 64660 | 7778 | 0,120 | -4% |
| PR Vivier Veurey | 223 | 245 | 1,103 | -14% |
| PR Epées Vif | 50504 | 1934 | 0,038 | -54% |
| PR Barbusse Vizille | 85188 | / | / | / |
| PR Langevin Vizille | 337307 | 16998 | 0,050 | / |
| PR Maniguet Vizille | 16917 | 1633 | 0,097 | 5% |
| PR Racca Vizille | 5783 | 941 | 0,163 | 7% |
| PR Terrasses Vizille | 322722 | 13031 | 0,040 | 3% |
| PR Terrasses Vizille | 163169 | 20597 | 0,126 | 10% |
| Total | 105660455 | 3477917 | 0,032 | |

| | Bilan énergie 2025 | |
|---|---|---|
| | Volume pompé total (m3) | Energie consommé (kwh/m3) |
| Année 2024 | 108 784 147 | 0,031 |
| Année 2025 | 105 660 455 | 0,032 |
| Évolution (%) | -2,7 | 3,23 |

## LES INSTRUCTIONS DE PERMIS DE CONSTRUIRE



## PRINCIPES GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE EXPLOITATION DES RESEAUX

### Les modalités organisationnelles

Dans le cadre de la création de la régie assainissement, un service exploitation des réseaux a été mis en place afin d'assurer la gestion des réseaux et ouvrages communaux transférés.

Outre le pôle « exploitation » situé au 24 bis Boulevard de la Chantourne à la Tronche, 4 sites d'exploitation « réseaux » sont implantés sur l'agglomération, à Pont de Claix (secteur 1), Fontaine (secteur 2 et 5), Echirolles (secteur 3) et Saint-Martin-d'Hères (secteur 4).

Depuis 2010, le service électromécanique, constitué de 16 agents (hors alternance), est installé à Eybens rue des Javaux. En 2020, il a été décidé de fusionner ce service avec le service GTC (gestion technique centralisée) de la régie eau potable. Ainsi a été créé le premier service mutualisé d'exploitation des régies eau et assainissement : le secteur EIT (Electromécanique et Informatique Technique) regroupant en son sein l'ensemble des compétences en électromécanique, supervision, télésurveillance, automatisme et communication des 2 régies (hors Aquapole).

Il est à rappeler l'évolution de l'organisation du service exploitation de la régie assainissement en 2019 avec l'officialisation des 4 secteurs d'exploitation territoriale, d'un secteur 5 regroupant, pour l'ensemble du territoire, les activités de contrôle des travaux extérieurs (Maîtrise d'ouvrage extérieure, branchements neufs, gestion des bons raccordements) et d'expertise et enquêtes réseau (enquêtes de raccordabilité, enquêtes notaires, tests à la fumée, inspection télévisée, vidéo périscope ...).

L'organisation en plusieurs secteurs sur le territoire est motivée par la volonté de réactivité et de proximité auprès des usagers du service public, grâce à des unités comprenant en moyenne une dizaine d'agents maintenant des liens étroits avec les communes.

### La continuité du service public

L'objectif principal du pôle exploitation est d'assurer la continuité du service public 24 heures sur 24.

Ses principales missions sont :

- L'entretien préventif et curatif des réseaux et ouvrages annexes ;
- L'entretien des stations de pompage à l'aide des systèmes de télégestion et de télésurveillance (électromécanique) ;
- La coordination des travaux de réparation (réalisée en direct par la régie ou sous-traités dans le cadre de marchés) ;
- Le suivi et le contrôle des travaux notamment l'exécution des branchements de premier établissement débouchant sur le recouvrement de la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PFAC).

Un système d'astreinte permet à l'ensemble des usagers de la Métropole de contacter la régie assainissement 24 heures sur 24 en cas de problème (ex : canalisation bouchée, débordement, ...).

Ce service est accessible à toute heure au numéro de l'accueil de la régie assainissement (0 800 500 048), lequel, en dehors des heures d'ouverture des bureaux, renvoie les appels au service de production d'eau potable (Rochefort) qui assure la liaison avec les équipes d'astreinte de la régie assainissement. Cette organisation garantit un contact humain permanent entre les usagers et le personnel de Rochefort rompu à ce type de mission.

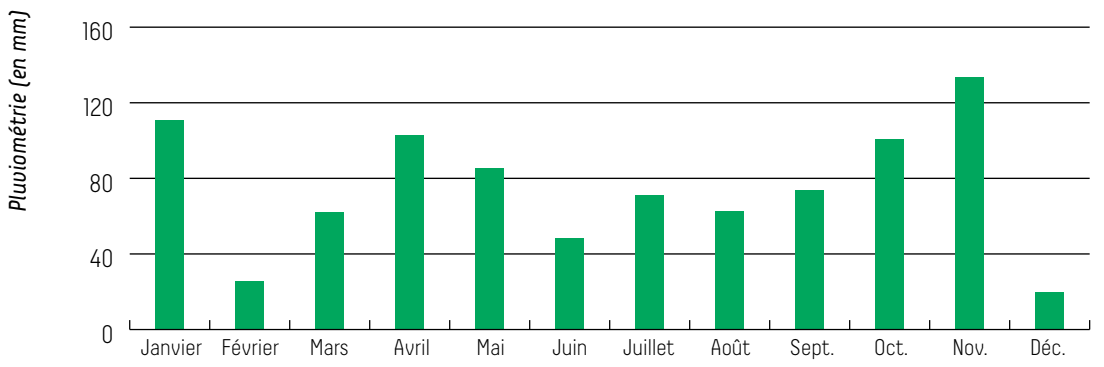
Les agents postés à Rochefort assurent également la retransmission des appels techniques en provenance des stations de pompage à destination des trois électromécaniciens d'astreinte en dehors des heures normales de travail du secteur EIT.

# BILAN ANNUEL DE PLUVIOMÉTRIE

## PÉRIODE DU 01/01/2025 AU 01/01/2026

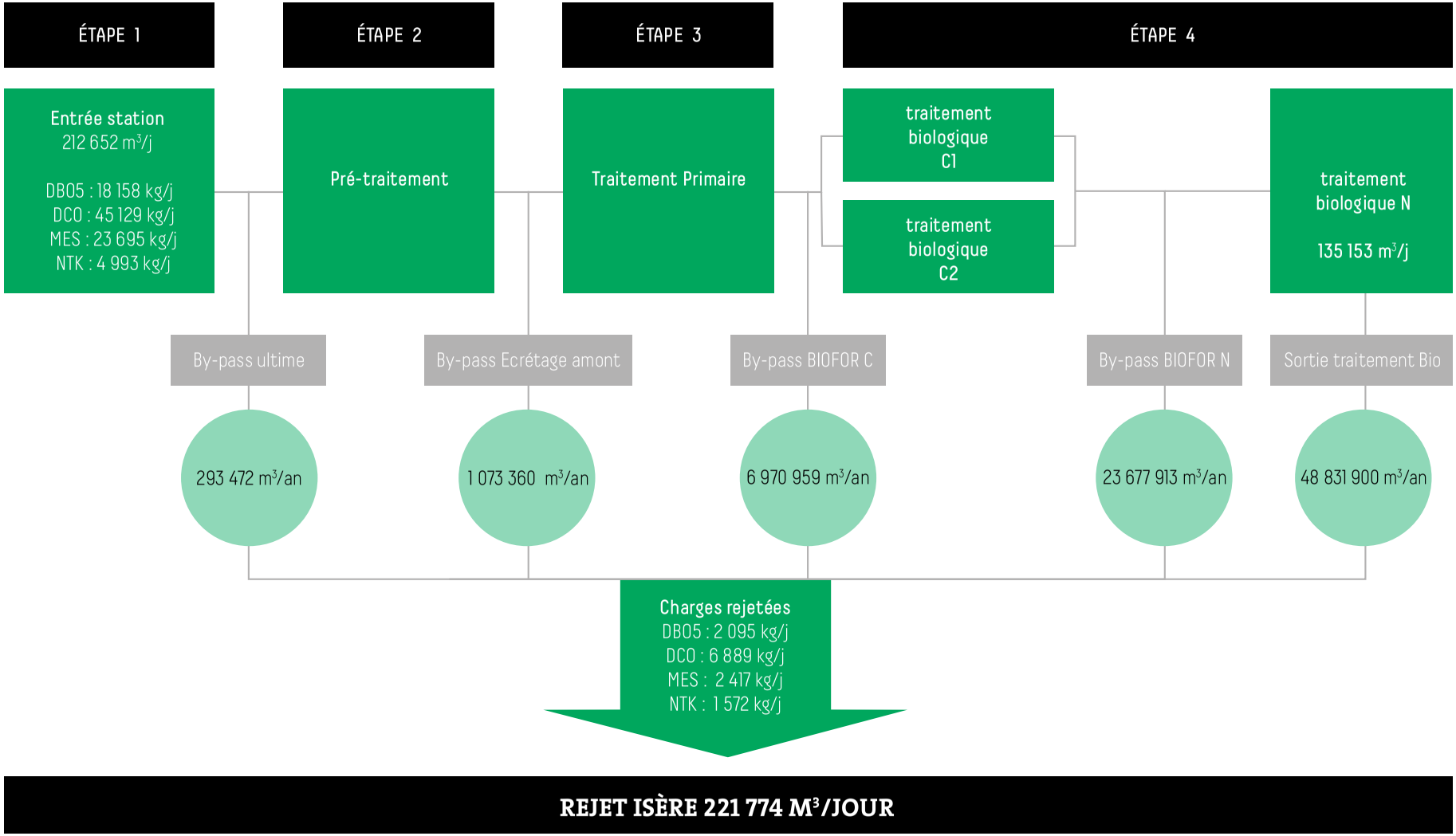
| Pluvio. / Date | Bonnais St Egreve (mm) | Deux Ponts Claix (mm) | Fugearet Vaulnaveys Le Haut (mm) | Peri St Martin D'heres (mm) | Peupliers Domene (mm) | Philippeville Grenoble (mm) | Pluvio Sud Vif (mm) | Prelenfrey Le Gua (mm) | Quesnay Eybens (mm) | Luitel Sechilienne (mm) | STEP Village Quaix en chartreuse (mm) | MOYENNE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| JANVIER | 91,0 | 99,4 | 144,8 | 114,4 | 109,2 | 121,8 | 119,0 | 139,8 | 97,4 | 105,8 | 140,0 | 116,60 |
| FÉVRIER | 21,6 | 32,8 | 38,0 | 22,0 | 21,2 | 25,0 | 31,2 | 33,2 | 31,0 | 25,0 | 30,2 | 28,29 |
| MARS | 51,0 | 61,8 | 77,2 | 63,4 | 56,8 | 61,8 | 62,6 | 46,6 | 70,2 | 84,0 | 64,6 | 63,64 |
| AVRIL | 102,4 | 106,2 | 111,8 | 91,4 | 83,8 | 101,8 | 89,2 | 130,2 | 90,4 | 132,4 | 114,2 | 104,89 |
| MAI | 87,8 | 58,4 | 137,6 | 99,0 | 90,2 | 96,2 | 0,0 | 86,8 | 101,4 | 130,6 | 100,8 | 89,89 |
| JUIN | 42,8 | 63,8 | 79,0 | 56,4 | 48,2 | 49,6 | 0,0 | 52,0 | 58,2 | 66,2 | 49,0 | 51,38 |
| JUILLET | 91,0 | 46,8 | 81,8 | 74,6 | 71,0 | 108,0 | 0,0 | 89,2 | 65,4 | 69,8 | 107,6 | 73,20 |
| AOUT | 9,2 | 61,4 | 115,0 | 65,0 | 92,2 | 39,0 | 0,0 | 76,0 | 63,8 | 79,8 | 73,6 | 61,36 |
| SEPTEMBRE | 0,8 | 98,6 | 126,4 | 82,4 | 82,4 | 89,6 | 0,0 | 88,0 | 94,8 | 91,6 | 92,0 | 76,96 |
| OCTOBRE | 24,4 | 117,6 | 113,8 | 111,0 | 118,8 | 109,8 | 0,0 | 170,0 | 105,2 | 105,0 | 134,6 | 100,93 |
| NOVEMBRE | 171,6 | 140,8 | 166,8 | 139,2 | 132,6 | 168,8 | 0,0 | 149,2 | 146,6 | 153,2 | 153,6 | 138,40 |
| DÉCEMBRE | 18,8 | 16,6 | 24,6 | 15,6 | 19,0 | 20,2 | 6,8 | 23,6 | 19,6 | 20,6 | 17,4 | 18,44 |
| TOTAL | 712,4 | 904,2 | 1216,8 | 934,4 | 925,4 | 991,6 | 308,8 | 1084,6 | 944,0 | 1064,0 | 1077,6 | 923,98 |

### Pluviométrie moyenne mensuelle



## CHAINE DE TRAITEMENT AQUAPOLE PERIODE DE JANVIER À DECEMBRE 2024

(Débits moyens journaliers et charges journalières)



## LES INDICATEURS DE POLLUTION

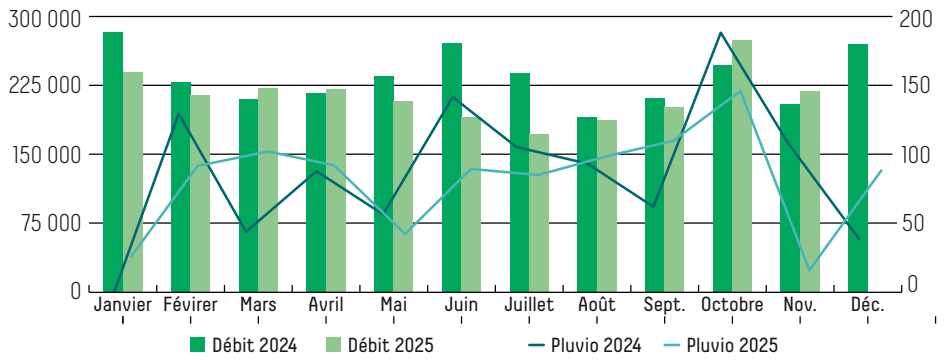
Les volumes reçus ont diminué de 7 % passant de 83,4 millions de m3 en 2024 à 77,3 millions de m3 en 2025.

Les volumes non traites au Bypass entrée usine (point A2 réglementaire) ont atteint les 324 000 m3. Ils sont sensiblement identiques à 2024 (293 000). Il y a eu plusieurs avaries sur la vanne d'écrêtage entrainant du by-pass ultime ainsi que les 2 jours d'arrêt STEP avec 40 000 m3.

D'avril à septembre 2025, il y avait l'indisponibilité d'une des deux vis du poste de relèvement de Fontenay (environ 60% du flux principal d'Aquapole). Passant ainsi de la capacité maximale de 4 à 3 m3/s (dont 1m3/s via une pompe mobile installée) et donc un volume moindre d'eau acheminée vers AQUAPOLE lors des temps de pluie.

La pluviométrie a été moins importante en 2025 avec près de 960 mm (1 70 mm en 2024).

La charge massique en entrée usine est constante par rapport à 2024.



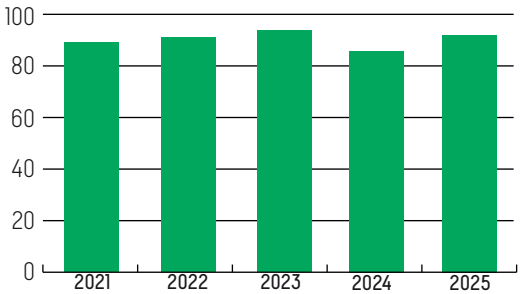

Afin d'apprécier la qualité des effluents en entrée et en sortie d'une station d'épuration et pour en mesurer l'efficacité, quatre indicateurs de pollution sont utilisés à Aquapole :

### L'indicateur MEST

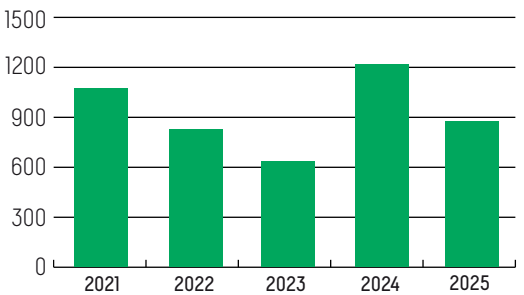
**MEST :** c'est l'ensemble des matières organiques ou minérales présentes sous forme de particules en suspension dans l'eau. Pour l'année 2025 :

- la concentration de MEST en eaux brutes est de 107 mg/l, en hausse de 6 mg/l par rapport à 2024 ;
- la charge moyenne journalière est de 22 797 kg, en hausse de 6 % par rapport à l'année 2024 ;
- le rendement moyen sur l'année pour les MEST est de 88,9 %, en hausse de 4 points par rapport à l'année 2024.

**Rendements épuratoires en MEST** (en %)




**Charges rejetées en MEST** (Tonne/an)

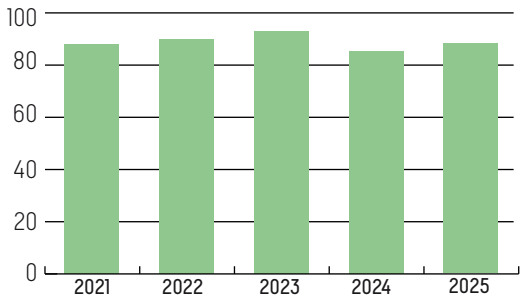



### L'indicateur DBO5

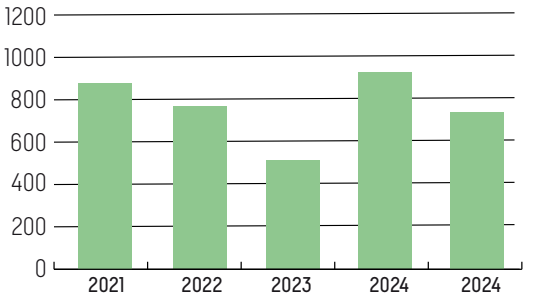
**DBO5 :** c'est la demande biochimique en oxygène en cinq jours qui correspond à la quantité d'oxygène nécessaire à la transformation par voie biologique de matières organiques. Pour l'année 2025 :

- la concentration moyenne de DBO5 en eaux brutes est de 86 mg/l, en hausse de 13 mg/l par rapport à 2024 ;
- la charge journalière moyenne reçue est de 18 158 kg, en hausse de près de 10 % par rapport à 2024 ;
- le rendement moyen sur l'année pour la DBO5 est de 87,5 %, en hausse de 4 points par rapport à 2024.

**Rendements épuratoires en DBO5** (en %)




**Charges rejetées en DBO5** (Tonne/an)

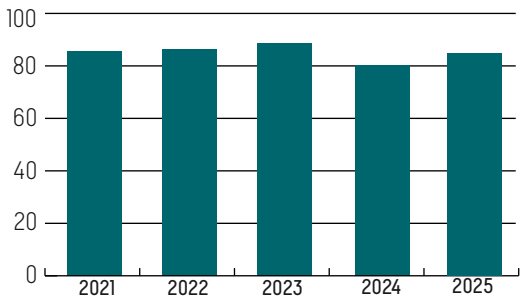



## L'indicateur DCO

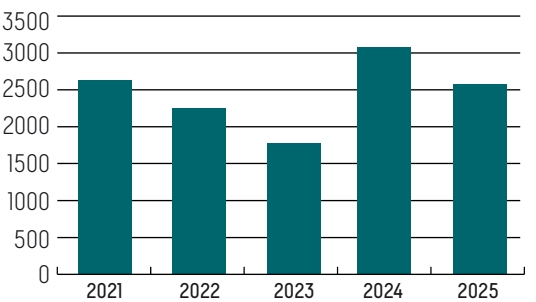
**DCO :** c'est la demande chimique en oxygène qui correspond à la quantité d'oxygène nécessaire à la transformation par voie chimique des matières organiques. Pour l'année 2025 :

- la concentration moyenne en DCO en eaux brutes est de 214 mg/l en hausse de 22 mg/l mg/L par rapport à 2024;
- la charge journalière moyenne reçue est de 45 129 kg en hausse de 3% par rapport à 2024;
- le rendement moyen annuel est de 84 %, en hausse de 4 points par rapport à 2024.

**Rendements épuratoires en DCO** (en %)




**Charges rejetées en DCO** (Tonne/an)

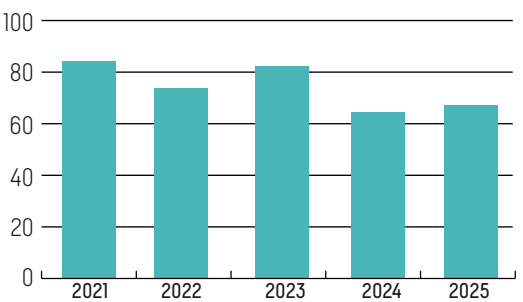



## L'indicateur NTK

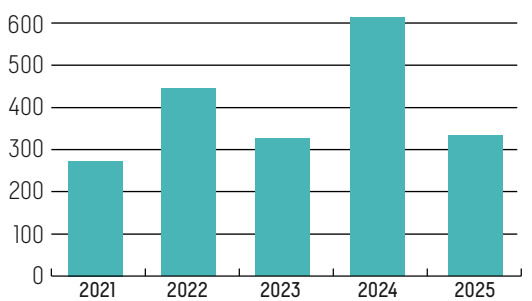
**NTK :** C'est l'Azote Total Kjeldahl. Il correspond à l'azote ammoniacal (NH3/NH4+) et représente la quantité d'azote (N) qui rentre dans la station d'épuration. Pour l'année 2025 :

- la concentration moyenne en NTK en eaux brutes correspond à 24 mg/l, en hausse de 2 mg/L par rapport à 2024 ;
- la charge moyenne journalière reçue est de 4 955 kg, en baisse de 2 % par rapport à 2024 ;
- le rendement moyen annuel est de 67,4 %, en hausse de 2 points par rapport à 2024.

**Rendements épuratoires en NTK** (en %)




**Charges rejetées en NTK** (Tonne/an)



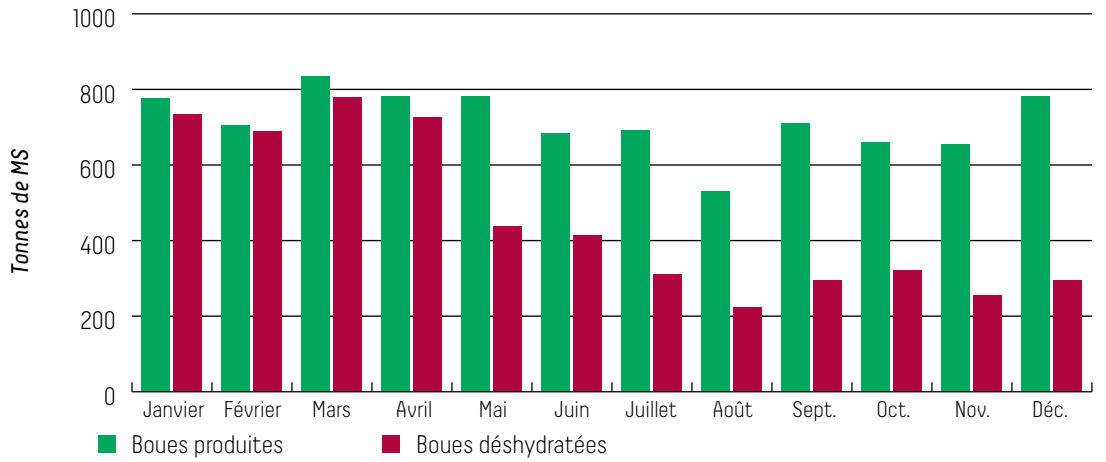
## TRAITEMENT DES BOUES

Le traitement des boues fait l'objet d'une activité à la station Aquapole, elles subissent plusieurs phases. Ci-dessous un bilan de ces dernières :

### La quantité de boues produites

La production de boues est constante avec 8 606 tonnes de matières sèches (8 534 tonnes en 2024). La méthanisation des boues a permis de réduire de plus de 33 %* les tonnages de boues à traiter (avec 5 515** tonnes de MS en sortie des centrifugeuses de déshydratation).

**EFFET DE LA DIGESTION SUR LA QUANTITÉ DE BOUES DÉSHYDRATÉES**




### L'incinération des boues sur le site d'Aquapole

En 2025, il y a eu 5 196 Tonnes de matières sèches incinérées. Soit 93 % des boues.

Lors du 1er semestre, nous avons dû recourir à du compostage lié à des problématiques de surproduction de boue en période hivernale, d'indisponibilité des digesteurs et des avaries sur le four d'incinération. Il y a eu donc près de 390 Tonnes de boues envoyées en centre de compostage.

### Le traitement des fumées de l'incinérateur

En 2025, les rejets dans l'atmosphère de l'incinérateur des boues ont été non conforme 50 jours supérieurs à la VLE :

- 9 jours sur le paramètre NOX du a des défauts de comptage de la quantité de boue incinérée (alimentation en dessous de la capacité minimale du four) et des dérives de la mesure.
- 33 jours sur le paramètre NH3 pour plusieurs raisons (12 pour dérives de la mesure, 8 défaut régulation injection réactif, 13 pour mauvais brassage du four).
- 5 HCl suite à des dérives de mesure.
- 3 poussières suite à des dérives de mesure.

Sur les autres paramètres :

- 29.5 h sur dépassement Valeur Limite Emission 30mn (Seuil autorisé annuel de dépassement de 60h) => conforme.
- 35h sur indisponibilité de mesure des paramètres Seuil autorisé annuel de dépassement de 60h) => conforme.
- 3h sur dépassement Valeur Limite Emission 30mn des poussières (Seuil autorisé annuel de dépassement de 60h) => conforme.
- 0h sur indisponibilité de mesure du débit fumée (Seuil autorisé annuel de dépassement de 60h) => conforme.

### Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = 100%

Une filière d'évacuation est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur ;
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

### L'évacuation des cendres et des refib

En 2025, 438 tonnes de cendres ont été captées et valorisées auprès du cimentier local (VICAT) et 360 tonnes de cendres ont été évacuées vers d'autres sites de traitement de déchets industriels suite à l'indisponibilité de VICAT.

Par ailleurs, 127 tonnes de résidus de fumées d'incinération des boues (refib). Elles ont été évacuées vers un site de traitement de déchets industriels (société SARPI Mineral).

*Avec l'arrêt de la digestion depuis juin 2024, dans le cadre des travaux, la partie réduite à donc été divisée par 2 par rapport aux années précendentes.
** Soit une augmentation par 2 du tonnage de boue déshydratée.

## LA PRODUCTION DE BIOGAZ

**La méthanisation des boues, outre la baisse significative du volume de boues à incinérer, permet de produire du biogaz, une source d'énergie renouvelable.**

### La production de biogaz

Une partie de ce biogaz, une fois séché, est utilisé dans les installations d'Aquapole :

• Au niveau du four d'incinération (en remplacement du fuel précédemment utilisé) ;

• Au niveau d'une nouvelle chaudière destinée à chauffer les bâtiments et les deux digesteurs de boues qui sont maintenus à 37°C.

Cette auto consommation a atteint les 657 00 Nm3 en 2025 soit 28 % de la production totale.

### L'injection de biométhane dans le réseau GRDF

Le biogaz produit sur Aquapole et non utilisé pour les besoins de l'usine est purifié pour être injecté dans le réseau Grdf.

L'unité construite et exploitée par Aquabiogaz, dans le cadre d'un contrat de concession passé avec Grenoble-Alpes Métropole, permet de traiter le biogaz et d'extraire le méthane. Une unité de traitement membranaire a ainsi été construite et mise en service en avril 2016.

Le biométhane, avant d'être injecté dans le réseau de Grdf à St Egrève, est contrôlé au niveau de sa composition et odorisé.

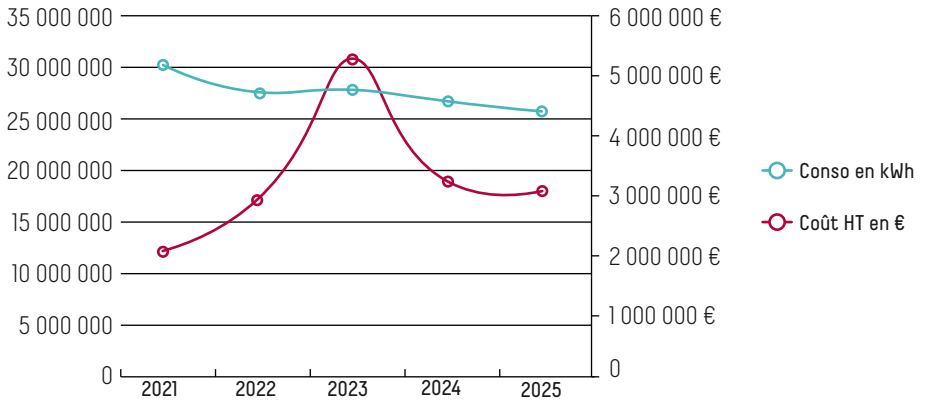
En 2025, près de 740 000 Nm3 de Biométhane ont été produits et injectés vers le réseau GRDF, soit 7,8 GWh. La production est en baisse de 50 % par rapport à une année classique du fait du redémarrage de la digestion en fin de 1er semestre.

### Quantité de biogaz non valorisé.

En 2025, C'est près de 500 000 Nm3 de biogaz qui n'ont pas été valorisés. Ce biogaz a été brûlé dans les torchères du site. Ces quantités importantes sont liées au redémarrage de la digestion où il a fallu brulé le gaz tant que la concentration en méthane (CH4) n'était pas suffisante pour pouvoir être valorisée.

### La consommation électrique

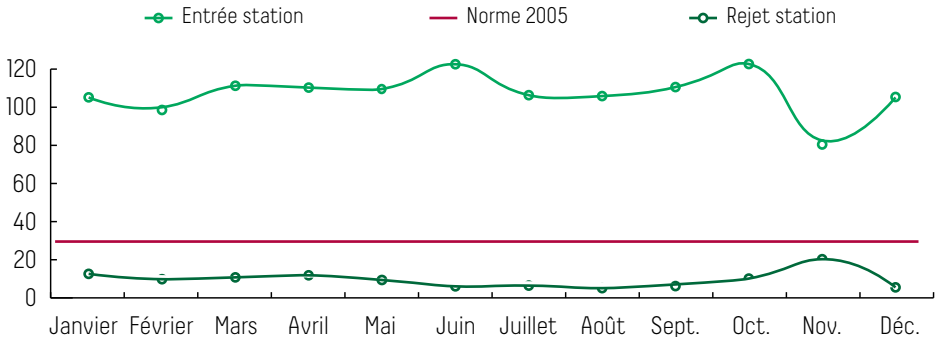
Pour traiter les 77,3 millions de m3 d'eau, AQUAPOLE a consommé 25,4 GWH, soit près de 3 100 000 euros d'électricité. La consommation est en diminution depuis plusieurs années avec les actions d'optimisation sur différentes filières. En 2025, un travail important a été fait sur l'optimisation de l'aération lors du processus de biofiltration, étape ultime du traitement des eaux usées. La qualité des eaux rejetées dans l'Isère étant très bonne, il a été décidé de mieux maîtriser la quantité d'eaux traitée pour atteindre une concentration inférieure à 7 mg/l d'azote (pour une règlementation annuelle < 10 mg/l). La facture énergétique a baissé de 20 %.



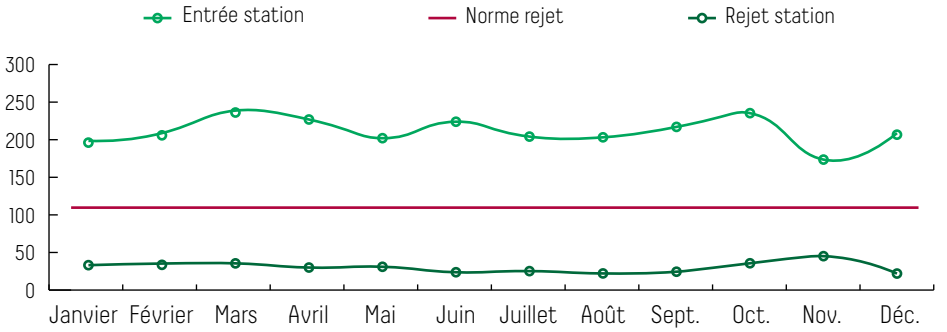

| TOTAL | Conso en kWh | coût HT en € | Ratio (€ HT/kWh ) |
|---|---|---|---|
| 2021 | 30 421 258 | 2 134 757 | 0,07 |
| 2022 | 27 396 780 | 2 932 846 | 0,11 |
| 2023 | 27 772 214 | 5 369 527 | 0,19 |
| 2024 | 26 857 533 | 3 395 234 | 0,13 |
| 2025 | 25 420 325 | 3 095 763 | 0,12 |

## LES NORMES DE REJETS ET LES CONTRÔLES

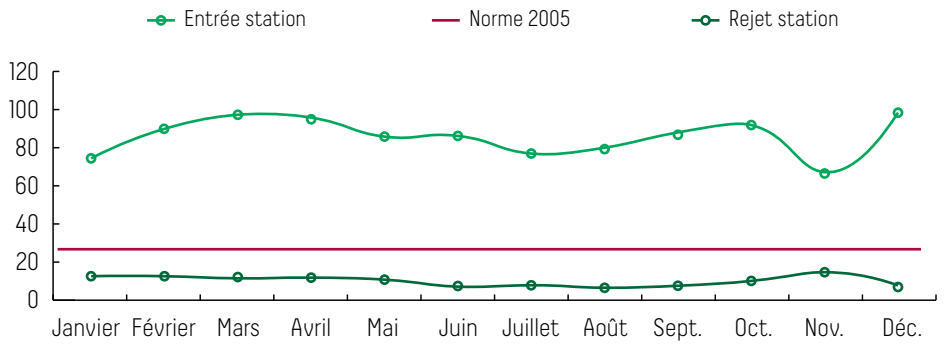
**NORME DE REJET MEST**
(concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2025



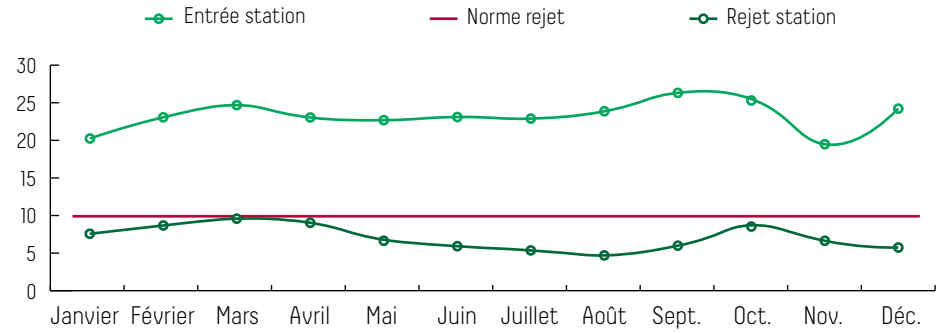

**NORME DE REJET DCO**
(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2025




**NORME DE REJET DBO5**
(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2025

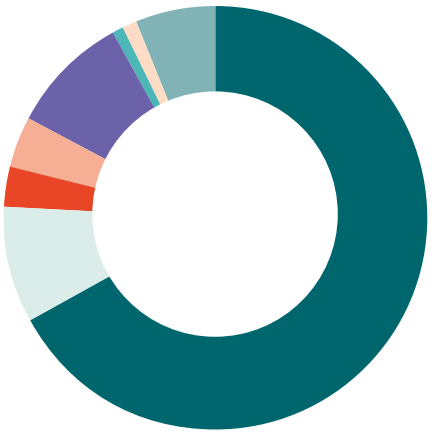



**NORME DE REJET NTK**
(Concentration moyenne mensuelle en mg/l) - Année 2025



## Répartition des émissions $CO_2$ par poste 2025

L'impact des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'unité de traitement des eaux usées Aquapole a fait l'objet d'une évaluation, selon l'état actuel des connaissances scientifiques, à partir du référentiel de l'ADEME et de l'ASTEE pour les services d'eau et d'assainissement, sur la base des facteurs d'émission liés aux consommations énergétiques, à la production et au transport des réactifs de traitement des effluents, des boues et de l'air (désodorisation chimique), au transport et au traitement des sous-produits d'épuration (refus de dégrillage, sables, graisses, cendres, refib,...). Cette évaluation distingue le carbone organique incinéré avec les boues ou généré par le brûlage de biogaz, considéré comme du cycle court de la biomasse. L'évaluation n'intègre pas à ce stade les GES émis lors de la construction des ouvrages.



| | |
|---|---|
| Sources fixes de combustion | 1% |
| Sources mobiles à moteur thermique | 0% |
| Procédé hors énergie | 10% |
| Fugitives | 64% |
| Liées à consommation d'électricité | 9% |
| Emissions liées à l'énergie non incluse précédemment | 0% |
| Achats de produits ou services | 3% |
| Transport et traitement des déchets | 4% |
| Transport amont des marchandises | 0% |
| Traitement eaux usées | 9% |

Pour 2025, le bilan des émissions d'Aquapole est de 11 649 tonnes de C02 éq avec la répartition suivante sur les 3 premiers postes en baisse de 25% par rapport à 2024, essentiellement dû la meilleure gestion du traitement de l'azote et les économies d'énergie associées.

- Les émissions directes fugitives avec notamment la production de protoxyde d'azote (ramenée en tC02) représentent toujours 63 % des émissions totales du site. Soit 10 600 tC02 ;
- L'électricité est le 2ème poste avec 1 320 tC02 (11%) ;
- Le traitement des eaux avec 1 350 tC02 (11%).

### Détail par poste

| | | 2024 | | 2025 | | Ecart 2024 /2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Catégories d'émissions | Description des postes | $tCO_2$ | % total | $tCO_2$ | % total | $tCO_2$ |
| Emissions directes | Sources fixes de combustion | 295 | 2 % | 188 | 2 % | -107 |
| | Sources mobiles à moteur thermique | 68 | 0 % | 72 | 1 % | 4 |
| | Procédés Hors Energie | 1 572 | 10 % | 1404 | 12 % | -168 |
| | Fugitives | 9 741 | 64 % | 7312 | 63 % | -2429 |
| Emissions indirectes associées à l'énergie | Liées à la consommation d'électricité | 1 397 | 9 % | 1322 | 11 % | -75 |
| Autres émissions indirectes | Emissions liées à l'énergie non incluse précédemment | 62 | 0 % | | 0 % | -62 |
| | Achats de produits ou services | 362 | 2 % | 318 | 3 % | -44 |
| | Transport et traitement des déchets | 416 | 3 % | 256 | 2 % | -160 |
| | Transport amont des marchandises | 28 | 0 % | 0 | 0 % | -28 |
| | Traitement eaux usées | 1 312 | 9 % | 777 | 7 % | -535 |
| TOTAL | | 15 253 | 100 % | 11 649 | 100 % | -3604 |

## Analyse des résultats :

La STEP Aquapole retrouve en 2025 des rendements épuratoires en augmentations par rapport à 2024 liés aux redémarrage des digesteurs (travaux déclarés pour la vidange entrainant un surplus en tête de station). Les rejets de la STEP sont conformes par rapports aux obligations réglementaires.

### Comparaison des résultats 2024 et 2025

Les volumes reçus ont diminué de 7 % de 83,4 millions de m3 en 2024 à 77,3 millions de m3 en 2025.

Les volumes non traités au point A2 sont sensiblement identiques à 2024 (293 000). Il y a eu plusieurs avaries sur la vanne d'écrêtage entrainant du by-pass ultime ainsi que les 2 jours d'arrêt STEP avec 40 000 m3 d'ultime au total.

D'avril à septembre 2025, il y a eu l'indisponibilité d'une des deux vis du poste de relèvement de Fontenay (environ 60% du flux principal d'Aquapole). Passant ainsi de la capacité maximale de 4 à 3 m3/s (dont 1m3/s via une pompe mobile installée). Ainsi, un volume moindre d'eau acheminée vers AQUAPOLE lors des temps de pluie.

La pluviométrie a été moins importante en 2025 avec près de 960 mm (1 70 mm en 2024).

La charge massique en entrée usine est constante par rapport à 2024.

Les performances de la station sont conformes et en augmentation sur les rendements de traitement et respectent les obligations réglementaires : pas de rejet rédhibitoire et le nombre de jours de non-conformité (non excusé-justifié) est inférieur au seuil maximum (1 en MES pour 25 autorisés) dans les conditions normales d'exploitation.

La production de boues a été constante avec 8 600 tonnes de matières sèches en 2025.

La méthanisation des boues a permis de réduire de près de 50% du tonnages des boues à traiter à partir de mai 2025 (remontée en charge digesteurs). Elle a produit près de 1 220 000 Nm3 de biogaz en 2025, permettant l'injection de près de 740 000 Nm3 de Biométhane vers le réseau GRDF. Soit 7,8 GWh.

En 2025, près de 500 000 Nm3 de biogaz n'ont pas été valorisés liés à la remontée en charge du digesteur (concentration CH4 insuffisante). Ce biogaz a été brûlé par les torchères du site.

Le four a incinéré près de 5 200 T de matières sèches en 2025. Due à une surproduction de boue entre janvier et mars (fin de remontée en charge des digesteurs) et des dysfonctionnements du four d'incinération (traitement des fumées et du réseau d'eau surchauffée), la filière de compostage a dû être activée à plusieurs reprises pour délester près de 390 T de MS.

En ce qui concerne les consommables, l'année 2025 a été caractérisée par :

- une consommation électrique en baisse de 1,6 GWh (26,8 GWh en 2024 ; - 6%) liée principalement à de l'optimisation de fonctionnement sur les biofiltres nitrifiants et une baisse des débits entrants sur l'usine ;
- une consommation stable de sel d'aluminium avec 170 tonnes injectés dans les filières de traitement des boues biofor C1 et C2 ;
- une consommation en baisse de 40 Tonnes par rapport à 2024 avec 170 tonnes injectées au total (Avec l'arrêt de l'unité de valorisation de janvier à avril pour le redémarrage digesteurs, l'injection de fer a été diminué par rapport à la contrainte de l'H2S ainsi qu'une optimisation des quantités d'eaux traitées sur la nitrification ;
- une consommation d'eau potable en hausse avec près de 12 500 m3 utilisés (+ 2 500 m3 par rapport à 2024).

L'usine a fait l'objet d'un arrêt complet du 30 septembre au 1er octobre pendant 40h afin de procéder à d'importantes opérations de maintenance et d'exploitation.

La quasi-totalité des objectifs ont été atteints et les interventions se sont parfaitement bien déroulées grâce à une longue phase de préparation et de coordination avec les différents acteurs du projet (régie assainissement, DDT, entreprises sous-traitantes). Aucune panne majeure ou accident n'a eu lieu pendant cet arrêt.

Plus de 120 tonnes de matériaux ont été extraites des canaux des prétraitements et plusieurs travaux électriques et d'entretien ou de contrôle d'équipements ont pu être menés.

Un suivi du milieu naturel par prélèvement ponctuels d'échantillons d'eau a été mis en place.

Une analyse sous forme de retour d'expérience a été menée afin d'améliorer la réalisation notamment du prochain arrêt juin/juillet 2026 d'Aquapole.

### Points forts

• Performances épuratoires maintenues élevées dans les conditions normales de fonctionnement.

• Qualité de fonctionnement du laboratoire interne d'analyses.

• Maîtrise de la filière boues avec une exploitation du four externalisée.

• Respect du planning de remontée en charge des digesteurs.

• Continuité de la mission de service public.

• Arrêt station.

### Points sensibles

• Fragilité des performances épuratoires par temps de pluie.

• Pannes matériels curatives nombreuses (floculateur et ponts des décanteurs RPS.

• Vannes ecretages, vanne d'isolement biofor C1 et de régulation biofor C2).

• Fragilité du four d'incinération avec des problèmes de casses sur le circuit d'eau surchauffée et du traitement des fumées.

• Disponibilités des filières de compostage avec la surcharge des filières en région Rhône alpes.

• Renouvellement des surpresseurs du BIOFOR C1.

• Une dégradation marquée des biofiltres les plus anciens (joints de dalle, réseau oxazur, buselure, perte de biolite dans la bâche eaux sales...) avec un programme de renouvellement entretien échelonné qui débutera mi 2026.

• Fort absentéisme dans le personnel d'exploitation et de maintenance.

• Difficulté dans le logiciel d'autosurveillance sur l'intégration des nouvelles règles de conformité.

• Sécurité informatique du site suite à 2 études de sécurisation, renouvellemnt de l'infrastructure informatique qui débutera avril 2026.

• Sécurité du site en cas d'intrusion avec la mise en service de la protection des batiments en mai 2026.

### Dysfonctionnements

Diverses pannes ont eu lieu en 2025 ayant entraînées des difficultés de fonctionnement et ponctuellement altéré la qualité du rejet :

• pannes des décanteurs lamellaires notamment sur les garnitures mécanique des floculateurs,

• pannes à plusieurs reprises sur les vannes de régulations des unités de décantation (écrêtage), biofor C1 et biofor C2. Le vieillissant des installations et le système mécanique n'est plus adapté. Une étude a été faite en 2025 en vue d'une réalisation en 2026.

## LES PRINCIPALES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT

Les principales opérations de gros entretien et de renouvellement réalisées en 2025 sur Aquapole sont les suivantes :

### Opérations général

• MAJ du fichier réglementaire des données auto surveillance avec les recalcules des débits A2, A3, A4 et A5 réglementaire par rapport au débit de référence.
• Finalisation de la sécurisation des accès au site (portail, contrôle d'accès, alarme intrusion intérieure...).
• Finalisation des travaux pour la récupération des eaux d'incendie.
• Consultation entreprises pour le projet d'extension d'AQUAPOLE en temps de pluie et accueil des matières de vidange.
• Consultation entreprises pour la mise à jour licence et sécurisation réseau interne informatique Aquapole
Arrêt usine 30 septembre 4h00 au 1er octobre 20h00 pour préparer l'arrêt de juin/juillet 2026 en réalisant des curages préventifs sur la future zone de raccordement temps de pluie, assurer l'entretien des cellules et transformateur haute tension et des vis de relevage et réaliser une inspection ciblée en prévision de travaux qui seront réalisé en juin/juillet 2026 (batardeau entre vis, vannes isolement Bio C1 et Bio C2).
• Consultation entreprises pour la rénovation des cellules BIOFOR C1, C2 et filtre B1 NIT.
• Réalisation de l'inventaire magasin (dernier fait en 2014).
• Projet de migration GMAO.
• Mise en place du contrôle d'accès sur tous les locaux. déclarés à risques (locaux électriques, salle serveurs, local vis de relèvement et zone four.
• Passage de détecteurs 4 gaz aux détecteurs 5 gaz (NH3).
• Création d'une rampe d'acces au magasin ancien local transfo.
• Création d'une rampe d'acces au local réactifs prétraitement.
• Création d'une aire de dépotage pour petits camions, afin de limiter les interventions sur les pompes du PTE pieds de vis.
• Installation d'un garde-corps sur toit du laboratoire pour sécuriser intervention sur extracteurs.

### Prétraitement

• Renouvellement de l'ensemble des aéroflotateurs et cablages.
• Vidange et nettoyage amont/aval des 3 dégrilleurs grossiers.
• Vidange et nettoyage amont/aval des 2 dégrilleurs fins.
• Vidange et nettoyage en quasi-totalité du canal d'écrêtage (by-pass décantation primaire).
• Vidange et nettoyage des classificateurs à sables.
Plusieurs casses matérielles.
• Vidange et nettoyage de la goulotte de récupération des graisses en aval des dessableurs (Beaucoup de déchets).
• Inspection des vis de relevage n°1 et 3. Remplacement du palier bas de la vis 3 à prévoir.
• Prise de côte pour remplacement des batardeaux entre fil aval vis de relevage.
• Dépose du dernier clapet vis de relevage n°2
• Réfection du dégrilleur fin N°2.
• Echange du coffret sectionneur inverseur sur la vis N°3.
• Vidange et nettoyage poste toutes eaux pieds de vis.
• Vidange et nettoyage du dessableur 1.
• Sécurisation vanne écrêtage entrée RPS par mise en place de barreaudage anti-chutes.
• Refection trappe arrière dégrilleur fins (préleveur).
• Installation d'une main courante dans l'escalier entre compacteur dégrilleur fin et gallerie RPS.

### Décantation primaire

• Changement des modules lamellaires sur le RPS n°8.
• Réfection des bandes de roulement sur 5 RPS.
• Echange de toutes les roulettes des couvertures RPS.
• Réfection de la canalisation boues fraiches sortie galerie.
• Réfection des pales floculateur 4 en version vissé.
• Nettoyage complet du canal d'alimentation et bâche de coagulation de 4 files RPS.
• Nettoyage complet de 11 floculateurs.
• Vidange complet de la bâche boues fraîches et u poste de relevage boues fraîches.
• Sécurisation rejet isère sortie RPS par mise en place de barrières fixes.
• Refection trappe galerie RPS 14.
• Changement de 3 passerelles RPS (décanteurs 6/8 ; 9/11 et 10/12).

### Biofors C1

• Fiabilisation du poste toutes eaux avec mise en service de 2 nouvelles pompes.
• Changement des dernières vannes /actionneurs non renouvelés en 2024.
• Consultation entreprises pour changer la te technologie du système de pilotage de la vanne d'isolement (mise en place de crémaillère plutôt qu'un vérin).
• Réparation de la vanne d''isolement C1.
• Nettoyage complet de l'Actidyn.
• Securisation des caillebotis au dessu du canal alimentation Bio C1.
• Mise en place ligne de vie au-dessus du canal d'alimentation.

### Biofors C2

• Inspection sous plancher des 8 cellules.
• Consultation entreprises pour changer la te technologie du système de pilotage de la vanne d'isolement (mise en place de crémaillère plutôt qu'un vérin).
Réparation infructueuse vanne alimentation C2.
• Inspection de la bâche eaux sales pour prise de côte pour
• refaire les batardeaux.

- Vidange et nettoyage des ouvrages du Densadeg.
- Changement des lamelles du densadeg.
- Echange des vannes + clapets (DN800) sortie pompes PR2.
- Nettoyage complet de la bâche eaux sales (compartiment pompes).
- Nettoyage complet du Densadeg.
- Remplacement moteur et paliers ventilateur desodo (61CV002).
- Sécurisation rejet bio C2 par mise en place de barrières fixes.
- Amélioration accès au préleveur Bio C2 par création d'une dalle béton.
- Remplacement des lignes de vie au niveau du PR 2.

### Biofors N

- Nettoyage des tranquillisateurs et des parois des 11 filtres.
- Poursuite du déploiement du plan de sobriété énergétique avec mise en place d'une régulation en intégrant des mesures en continu entrée-sortie azote.
- Consultation entreprises pour projet d'intelligence artificielle pour optimiser l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

### Traitement des boues

- Réfection des jupes d'évacuation des 3 centrifugeuses épaississement.
- Refection trappes poste exhaure bache à boues digérées et épaississeur.

### Digestion

- Redémarrage des 2 digesteurs (capa nominale mai 2025).
- Fiabilisation du stock pièces pour le défilasseur.
- Remise en état des robinets a flotteurs dans les pots de purge.
- Finalisation des entrées et sortie des pompes à vide des compresseurs biogaz.
- Délimitation visuelle de la zone torchères.

### Incinération des boues et traitement des fumées

- Attribution du marché de prestation d'incinération des boues.
- Nombreuses fuites sur l'échangeur de refroidissement des fumées. Achat d'un neuf prévue pour septembre 2026.
- Dysfonctionnement du four d'incinération juin/juillet 2025 (nombreux jours de non-conformité). Mise en place de la filière de secours de compostage (404 Tonnes de matières sèches)

## LE PROGRAMME D'AMÉLIORATIONS EN 2025

### Opérations générales

• Finalisation de la sécurisation des accès au site (portail, contrôle d'accès, alarme intrusion intérieure,...).
• Finalisation du changement d'outil informatique de gestion de la maintenance (GMAO)
• Début des travaux des nouveaux ouvrages pour l'accueil des Matières Extérieures et du traitement des eaux de temps de pluie
• Mise à jour licence et sécurisation réseau interne informatique Aquapole.
• Sécurité : poursuite mise en sécurité risque chute de hauteur + nouvel exercice simulation crise avec SDIS.
• Objectif de diminution générale de la consommation énergétique du site par l'améliroration de la régulation et le renouvellement d'équipement plus performant, notamment avec un nouvel outil IA de pilotage partiel des installations.
• Arrêt technique de la station du 15 au 25 juin pour préparer le raccordement des nouveaux ouvrages

### Prétraitement

• Entretien et nettoyage des gaines de ventilation.
• Cablages et passerelle pour manipulation des aéroflots des dessableurs
• Entretien (nettoyage) des gaines de ventilation des prétraitements

### Décantation primaire

• Mise en place d'une mesure de turbidité amont / aval + sonde ammonium (rejet écrêtage).
• Lancement marché renouvellement armoire électrique traitement.

### Biofors C1

• Remplacement de surpresseurs (3 machines) avec intégration de variateurs (économie d'énergie) et création d'un surpresseur stock.
• Vidange matériaux pour remise en état (joint de dalle, réseu oxazur, buselure) filtre n°3.
• Maintenance dégrilleur stepscreen

### Biofors C2

• Changement de vannes d'alimentation et d'eaux de lavage sur certains filtres.
• Vidange matériaux pour remise en état (joint de dalle, réseu oxazur, buselure) filtre F.
• Changement réseau injection PAX.

### Biofors N

• Réparation et remise en service filtre B1 y compris vidange matériau.
• Déploiement du plan de sobriété énergétique en lien avec déploiement outil IA

### Digestion :

• Mise à jour du DRPCE.
• Fiabilisation du défilasseur (stock pièces).

### Déshydratation

• Fiabilisation de l'atelier (stock pièces, convoyages des boues,..).
• Contrat entretien des centrifugeuses (déshydratation et épaississement).
• Etude ventilation local épaississeur et déshydratation.

### Incinération :

• Renouvellement des analyseurs des rejets atmosphériques (fumées) pour mise en conformité réglementaire
• Arrêt technique de l'incinérateur pour maintenence pendant 2 mois et gestion des boues en compostage
• Renouvellement des automates (obsolètes)
• Renouvellement du premier étage de l'échangeur-récupérateur
• Renouvellement du refroidisseur aérotherme

# LES INDICATEURS TECHNIQUES DU SPANC

## LE NOMBRE D'HABITATIONS DESSERVIES

Au 31 décembre 2025, le nombre d'installations sur le territoire métropolitain est estimé à 4 400 installations se répartissant de la façon suivante : Claix (105), Corenc (23), Domene (7), Echirolles (6), Eybens (13), Fontaine (21), Le Fontanil-Cornillon (10), Gières (23), Grenoble (3), Le Gua (327), Meylan (12), Miribel Lanchatre (15), Murianette (64), Noyarey (165), Poisat (17), Le Pont de Claix (0), St Egrève (10), St Martin D'Hères (13), St Martin le Vinoux (167), St Paul de Varces (440), Sassenage (13), Seyssinet Pariset (103), Seyssins (66), La Tronche (25), Varces Allières et Risset (230), Venon (74), Veurey Voroize (27), Vif (472), le Sappey en Chartreuse (67), Mont-St-Martin (45), Proveysieux (224), Quaix en Chartreuse (275), Sarcenas (105), Notre Dame de Commiers (19), Saint Barthélémy de Séchilienne (119), Séchilienne (254), Bresson (13), Brié Angonnes (322), Champ sur Drac (10), Champagnier (16), Jarrie (41), Herbeys (238), Montchaboud (5), Notre Dame de Mésage (47), Saint Georges de Commiers (19), Saint Pierre de Mésage (3), Vaulnaveys le haut (81), Vaulnaveys le bas (43), Vizille (190) et Herbeys (238).

## LE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF NEUF

La procédure pour le dépôt de permis de construire pour des projets nécessitant la mise en place ou la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif est encadrée depuis le 1er mars 2012 par le décret n° 2012-274 du 28-02-2012 relatif à des aménagements du Code de l'Urbanisme modifiant le contenu des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

Avant le dépôt de l'autorisation d'urbanisme, le pétitionnaire doit solliciter le SPANC de la régie assainissement en complétant le formulaire « DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » disponible en mairie ou sur le site internet de la Métropole. Ce formulaire doit être retourné, accompagné des pièces demandées.

Après instruction du dossier, le SPANC transmet au pétitionnaire une attestation de conformité qui doit être jointe au dossier d'urbanisme. En 2025, au niveau de la Métropole :

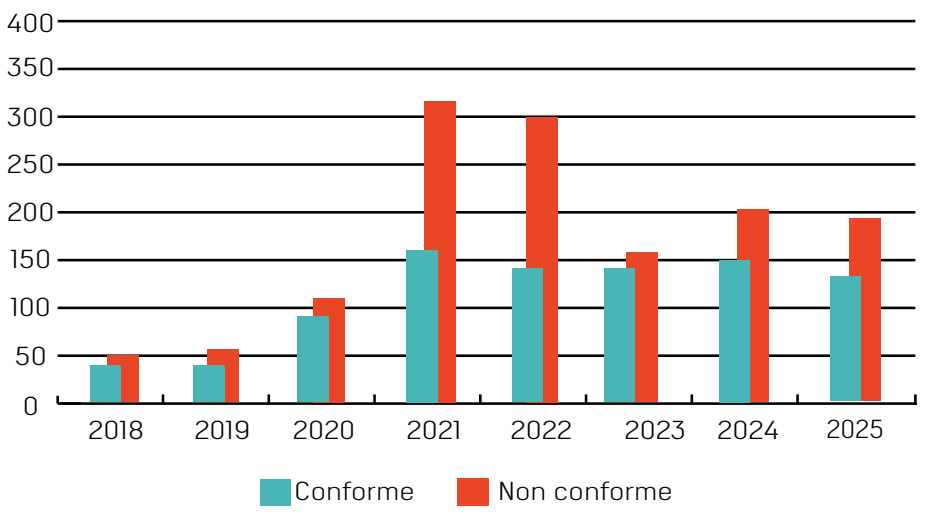
- 58 attestations de conformité de projets ANC ont été réalisées par le SPANC sur le territoire métropolitain.
- 16 chantiers d'installations d'assainissement non collectif neuves réalisées ont été suivis à la suite d'un permis de construire.
- 41 chantiers de réhabilitation d'assainissement non collectif ont été suivis. 14 ont fait l'objet d'une aide à la réhabilitation du Département conformément à la délibération métropolitaine du 24 septembre 2021.

## LE TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cet indicateur mesure le niveau de conformité du parc de dispositifs d'assainissement non collectif. Il correspond au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

En 2025 : sur 319 installations contrôlées : 130 dispositifs étaient conformes soit 41%.

Ainsi, sur les 4296 contrôles effectués depuis la mise en œuvre du SPANC, le taux global de conformité des installations est de l'ordre de 39 %.




L'augmentation de la proportion d'installations conformes au cours des dernières années est due au fait qu'une part de plus en plus importante des contrôles portent sur des installations neuves ou réhabilitées. L'obligation de mise en conformité suite à vente et les possibilités nouvelles de subventions pour réalisation de travaux permettent en effet d'augmenter le nombre d'installations réhabilitées.

# TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

## LE BILAN DES OPÉRATIONS 2025

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

| | | | Linéaire assainissement en m | | | Ouvrages | | | Branche-ments | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Commune | Intitulé opération | Description travaux | E.U. | UN | E.P. | E.U. | UN | E.P. | E.U. | E.P. |
| ST MARTIN D'HERES | branchement rue Emile Zola | reprise d'un branchement UN sur la rue Emile Zola | 7 | | | | | | 1 | |
| ST MARTIN D'HERES | rue Beethoven | renouvellement de la conduite AEP (200ml en 150 et 100mm et 8 branchements), création d'une antenne EP et renouvellement de 7 branchements EU | | | 200 | | | | 7 | 4 |
| ST MARTIN D'HERES | rue George Sand (partie sud) | renouvellement de la conduite AEP (285ml en 150mm, 8 branchements) et renouvellement de 8 branchements assainissement | | | | | | | 8 | |
| LA TRONCHE | passage Ricoud | Création branchement EU de l'Immeuble Le Century | 55 | | | 1 | | | | |
| ECHIROLLES | commanderie phase 2 - rue Henri Wallon et rue Guillaume Apollinaire | Renouvellement des réseaux AEP, EU, EP, création de puits d'infiltration + mise en conformité des branchements | 814 | | 239 | 1 | | | 34 | 10 |
| ST MARTIN LE VINOUX | chemin du Gargotier | Création d'une antenne AEP pour desserte de la future ZAC des Sagnes + renouvellement du réseau EU | 56 | | | | | | 3 | |
| GIERES | Rue de la Condamine | Renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur la rue de la Condamine, avec présence d'amiante et de terres polluées sur site. Reprise de branchements et de tronçons en prévision d'un chemisage. Reprise de branchements pour la distribution d'eau potable, mise au norme d'un poteau incendie et ajout de vannes de sectorisation. | 320 | | 85 | | | | 13 | 7 |
| GRENOBLE | rue du Drac entre Boucher de Perthes et Nicolas Chorrier | Renouvellement de l'AEP + renouvellement des branchements EU avant chemisage | | 45 | | | | | 8 | 1 |

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

| | | | Linéaire assainissement en m | | | Ouvrages | | | Branche-ments | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Commune | Intitulé opération | Description travaux | E.U. | UN | E.P. | E.U. | UN | E.P. | E.U. | E.P. |
| ECHIROLLES | rue 19 mars 1962 - Viscose lot1 | Renouvellement des réseaux et des branchements eau potable et assainissement avec mise en place d'un piege à cailloux, en coordination avec les aménagements du Rondeau | 91 | | 69 | 1 | | | 5 | 6 |
| GRENOBLE | Rue d'Arsonval | renouvellement des branche-ments d'eaux usées et eaux pluiales | | 10 | | | | 1 | 4 | 3 |
| JARRIE | chemin du Prieuré | Renouvellement réseau EP obstrué + réparations ponc-tuelles EU avant chemisage (15ml d'AEP + 7 brchts AEP/ DECI apparaissent sur plan de récolement car BC des exploitants à part, en cours de chantier) | 39 | | 370 | | | | 5 | 10 |
| GRENOBLE | rue du Drac entre Cours Berriat et rue Boucher de Perthes | renouvellement/mise en conformité de 57 branche-ments | | | | | | | 42 | 15 |
| ST MARTIN D'HERES | rue Victor Hugo | renouvellement des réseaux et des branchements eau potable et assainissement | 200 | | | | | | 20 | 8 |
| ST MARTIN D'HERES | rue Chopin | renouvellement des branche-ments d'eaux usées et d'eau potable | 35 | | | | | | 6 | |
| ST GEORGES ET ND COMMIERS - VIF | Sécurisation AEP des commiers - Tr 3-5 - Montée du moulin | Création de conduites d'ad-duction fonte D 150 / 125 et 100 mm sur 950 et renouvel-lement Distribution AEP D 150 mm sur 475 ml + mise en conformité de 8 branchements et renouvellement 1 PEI Mutualisation avec conduite AEP privée PEHD 50 mm sur 500 ml environ. | 200 | | 30 | | | | | |
| ST PIERRE DE MESAGE | route du Connex Amont | Renouvellement du réseau d'eau potable et d'une partie du réseau d'eaux usées. Restructuration d'une partie du réseau d'eaux usées et du réseau d'eaux pluviales. | 180 | | | | | | 6 | 8 |
| GRENOBLE | rue Belin | renouvellemen/mise en conformité de 14 branche-ments | | | | | | | 7 | 7 |

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

| | | | Linéaire assainissement en m | | | Ouvrages | | | Branche-ments | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Commune | Intitulé opération | Description travaux | E.U. | UN | E.P. | E.U. | UN | E.P. | E.U. | E.P. |
| GRENOBLE | Rond-point pierre et Marie Curie,pose d'une conduite d'eaux usées | Devoiement d'une conduite d'eaux usées DN 400mm qui passe dans l'IMT | | 120 | | 3 | | | | |
| GRENOBLE | Rue helbronner , renouvellement de la conduite d'eau potable ainsi que la reprise des bran-chements | renouvellement du réseau d'eau potable par Pose Fonte Ø350 - L = 18 ml (place pour place) et Tubage d'une conduite en PEHD Ø400 dans l'ancienne Fonte Ø 500 - L= 207 ml | | 10 | | | | | | |
| Fontaine | Avenue du Ver-cors Est et rues adjacentes | Mise en séparatif , decon-nexion EP et renouvellement AEP avant travaux de voirie | 610 | | 320 | | | | 45 | 53 |
| GRENOBLE | rue Mirabeau | Renouvellemen/mise en conformité de 5 branchements | | | | | | | 3 | 2 |
| GRENOBLE | rue Rose Garret et rue Mozart | renouvellement d'un conduite unitaire sur 94 ml et renouvel-lemen/mise en conformité de 54 branchements | | | | | | | 27 | 27 |
| VIZILLE | Rue du Général de Gaulle (entre la route d'Uriage et la rue Carnot) | Réhabilitation par l'intérieur par chemisage du collecteur d'eaux usées (unitaire) Ø 1000 | 240 | | | | | | | |
| GRENOBLE | rue des Tournelles | renouvellement/mise en conformité de 18 branche-ments | | | | | | | 9 | 9 |
| Eybens | Supresseur AEP du Sabot - allée des Arcelles - chemin du sabot | Création d'une station de sur-pression AEP sur l'adduction du réservoir du sabot | | | 45 | | | 1 | | 1 |
| Corenc | Avenue Louis Bonnet Eymard - renouvellement des conduites d'eau potable, d'assai-nissement et d'eau pluviale. | Dans le cadre de la decon-nexion de ruisseaux sur le réseaux des coommunes de Corenc, le SDASS prévoyait la mise en séparatif des réseaux d'eau pluviale et usée. En phase étude, la prospection montre que le réseau d'eau potable était très vétuste et avait subit des casses récente. Il a été décidé de renouveller et renforcer la conduite. | 120 | | 60 | | | | 1 | 1 |

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

| | | | Linéaire assainissement en m | | | Ouvrages | | | Branche-ments | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Commune | Intitulé opération | Description travaux | E.U. | UN | E.P. | E.U. | UN | E.P. | E.U. | E.P. |
| VIZILLE | Rue du Général de Gaulle (entre la route d'Uriage et la rue Carnot) | Mise en séparatif du réseau d'assainisement par la création d'un collecteur et de branchements d'eaux pluviales, le renouvellement des branchements d'eaux usées, le renouvelement de la conduite et des branchements d'eau potable. | 60 | | 243 | 1 | | | 49 | 77 |
| CLAIX | rue Fantin Latour | renouvellement du collecteur d'assainissement Ø200mm PP sur 231ml et mise en conformité de l'ensemble des branchements du réseau d'assainissement | 231 | | | | | | 11 | |
| VEUREY-VOROIZE | RD 1532 av de Valence | Déviation conduite AEP et EU pour réstructuration d'un pont par le service Ouvrages d'art | 30 | | | | | | | |
| MEYLAN | Renouvellement du réseau d'assainissement d'eaux usées par technique sans tranchée (Chemisage) sur le Chem. des Seterees du Dessous, Meylan - RMEY22002 | Renouvellement du réseau d'eau usée en amiante : 60 ml en chemisage avec l'entreprise OREA. | 60 | | | | | | | |
| GRENOBLE | rue Augustin Blanc | renouvellemen/mise en conformité de 7 branchements | | | | | | | 4 | 3 |
| Fontaine | Rue du Vercors chemisage lot1 | Réhabilitation réseau EU et EP en coordination avec opération structurante de voirie ( Chrono vélo) | 455 | | 170 | | | | | |
| Fontaine | Rue du Vercors chemisage lot2 | Réhabilitation réseau EP en coordination avec opération structurante de voirie ( Chrono vélo) | | | 573 | | | | | |
| ECHIROLLES | Contre allée du cours J Jaures - St-MaclouP2 | Renouvellement des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et pluvial | 112 | | 95 | | | | | |
| CORENC | Avenue du Saint Eynard (Entre le croisement Vercors/ St Eynard et Grésivaudan/St Eynard) | Renouvellement et renforcement du réseau de distribution d'eau potable et mise en séparatif (réutilisation du réseau unitaire pour le réseau EP) | 110 | | | | | | 3 | 3 |

Eu = eaux usées / ep= eaux pluviales / UN : Unitair

| | | | Linéaire assainissement en m | | | Ouvrages | | | Branche-ments | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Commune | Intitulé opération | Description travaux | E.U. | UN | E.P. | E.U. | UN | E.P. | E.U. | E.P. |
| ST PIERRE DE MESAGE | Renouvellement du réseau de distribution d'eau potable et des poteaux incendies. Restructuration du réseau d'assainissement. Mise en conformité des branchements rue des Durands à Saint Pierre de Mésage. | Renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable. Renouvellement et mise en conformité des branchements. Renouvellement et déplacements de 2 poteaux incendie. Suppression d'un poteau incendie. Création d'un collecteur d'eaux usées sur la partie Sud de la rue pour restructurer le réseau avec passage en servitude sur une parcelle privée. Renouvellement du réseaux d'eaux usées sur la partie Nord de la rue. Renouvellement et mise en conformité des branchements. Création d'un collecteur d'eaux pluviales et d'un puits d'infiltration sur la partie Nord de la rue pour la déconnection de deux grilles d'eaux pluviales du réseau d'eaux usées. | 230 | | 70 | | | 1 | 8 | 3 |
| GIERES | Travaux Sonnant - Combe de Gières (lot 2)<br>le 12/12/2025 = date de mise en service<br>le 24/02/2026 : date de transmission du plan de récolement | Dans la cadre des travaux de raccordement de la STEP du Sonnant au réseau d'assainissement GAM, pose de 3km de réseau EU (en DN200 puis DN250) dans la combe de Gières avec reprise des branchements sur l'EU. L'UN existant deviendra à terme un EP. Reprise d'une portion d'AEP (distribution) suite aux travaux sur le réservoir du Murier. Reprise des branchements AEP non conformes. | 3017 | | | | | | 35 | |

**BUDGET 2025**

| AEP | EU | EP | TOTAL |
|---|---|---|---|
| 11 400 000 € | 16 300 000 € | 5 000 000 € | 32 700 000 € |

| Assainissement | Km (RPQS 2024) | Km (RPQS 2025) |
|---|---|---|
| EU | 947 | 952 |
| UNI | 338 | 336 |
| EP | 810 | 811 |
| Somme | 2095 | 2100 |

## LE PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS POUR 2026

| Commune | Nom de rue - lieu opération |
|---|---|
| BRIE ET ANGONNES | Zonage assainissement - création réseau eaux usées secteurs Pierre Grosse et le Coin |
| CLAIX | Renouvellement et restructuration assainissement Allée du Grand Cheval |
| CORENC | Déconnexions 3 ruisseaux des collecteurs assainissement et restructuration eau potable - Secteur Avenue EYGALA / Av des Ayguinards / Belledonne / Av Grésivaudan / Av St Eynard |
| CORENC | CHE DU PIERRACHE et chemin de rochasson - suppresion de rejet assainissement au milieu naturel (notamment cizerain) |
| CORENC | Suppression dessableur Avenue Grésivaudan-Ayguinard |
| DOMENE | Déconnexion eaux pluviales de la RD523 du réseau eaux usées de la Rue Angelo Brunato et renouvellement réseaux et branchements |
| ECHIROLLES | Renouvellement réseaux eau potable et assainissement rue STALINGRAD |
| ECHIROLLES | Réhabilitation réseau assainissement Rue d'Auvergne |
| ECHIROLLES | Renouvellement réseaux assainissement Rue Touraine |
| ECHIROLLES | Renouvellement réseaux humides Cours Jean JAURES entre le n°9 et ténement Saint Maclou. |
| EYBENS | Restructuration assainissement Rue Lecorbusier |
| FONTAINE | Mise séparatif rue Maurice Ravel |
| GIERES | Suppression Station épuration du Sonnant de St Martin d'Uriage raccordement sur réseau assainissement Aquapole - LOT 2 part CCLG |
| GIERES | Suppression Station épuration du Sonnant de St Martin d'Uriage raccordement sur réseau assainissement Aquapole - LOT 2 part GAM |
| GRENOBLE | Rue Diderot Sud - restructuration collecteur et renouvellement |
| GRENOBLE | Renouvellement réseaux eau et assainissement Quartier Chorier - Berriat (phase 4 - réhab) : Papin - Drac - Dormoy (en partie) - Blanc - Drevet - Garret - Belin - Perthes - Mirabeau - Mozart - Tournelles (en partie) |
| GRENOBLE | Réhabilitation collecteur assainissement Rhin et Danube et Anatole France |
| GRENOBLE | Rue Lieutenant Chabal - renouvellement réseaux eau potable et assainissement |
| GRENOBLE | Rue des Dauphins phase 2 : renouvellement des branchements |
| GRENOBLE | Rue villard de lans : remplacement de vanne et renouvellement assainissement |
| GRENOBLE | Projet Aménagement place de Metz |
| GRENOBLE | réhabilitation collecteur assainissement Rues Desaix , Cdt Gilot et Colonel Dumont |
| GRENOBLE | Rehabilitation collecteur assainissement rue René Lesage |
| GRENOBLE | Réhabilitation sans tranchée réseau assainissement rue Champs Elysées |

| | |
|---|---|
| JARRIE | Rue Jean Moulin - Renouvellement du réseau d'eaux usées |
| JARRIE | Réhabilitation réseau assainissement Chemin du Prieuré |
| LA TRONCHE | Renouvellement complet poste refoulement (création) quai Charpenay suite difficultés exploitation |
| LA TRONCHE | Réhabilitation sans tranchée collecteur assainissement Boulevard Chantourne |
| ST MARTIN D'HERES | Renouvellement/restructuration/deconnexion réseaux eau et assainissement secteurs Mogne -Sand - Cachin - V. Hugo : phase 3 Réhabilitation sans tranchée des collecteurs assainissement |
| ST MARTIN D'HERES | Renouvellement/restructuration/deconnexion réseaux eau et assainissement secteurs Mogne -Sand - Cachin - V. Hugo : Déconnexion / réduction Eaux Claires - phase 1 travaux en tranchées - période 2025-2026 |
| ST MARTIN LE VINOUX | Extension réseau assainissement au 635 route de Clémencières (chemin des Fauvettes) |
| ST PIERRE DE MESAGE | Restructuration réseaux assainissement Rue du ruisselet et allée des rosiers |
| VAULNAVEYS LE HAUT | Chemin de la Faurie : renouvellement eau potable et déconnexion Eaux claires parasites |
| VIF | Préservation de la ressource en eau (rochefort) : Mise séparatif secteur Puits Buffet et renouvellement eau potable |

# TARIFICATION, FACTURATION ET GESTION FINANCIÈRE DE LA RÉGIE ASSAINISSEMENT

## BILAN DES MARCHÉS PUBLICS (périmètre département de l'eau)

### Passation des marchés

Constat d'une augmentation du nombre de consultations lancées et des procédures associées

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre ACBC renouvelés | 75 | 85 | 74 | 89 | 119 |
| Nombre ACBC (lots) lancés | 31 | 27 | 22 | 29 | 24 |
| Nombre marchés (lots) lancés | 58 | 64 | 67 | 93 | 91 |
| Nombre avenants passés | 21 | 18 | 35 | 43 | 64 |
| Nombre de marchés soumis en CAO | 35 | 54 | 63 | 75 | 42 |
| Nombre d'avenants soumis en CAO | 5 | 5 | 10 | 2 | 7 |
| Nombre de protocoles transactionnels | 2 | 2 | 8 | 2 | 1 |
| Nombres de délibérations rédigées | 13 | 9 | 15 | 7 | 2 |
| Nombre de dossiers rapportés au Président | 98 | 66 | 93 | 104 | 120 |

### Evènement 2025 :

changement logiciel de délibération

changement des seuils de signature et dossiers soumis au CM (cf délib déc 2024) => moins de délibérations et plus de points rapportés à l'exécutif

### Evènement 2026 :

Nouveaux seuils pour 2026 et 2027

Intégration obligatoirement d'un critère environnemental dans les consultations

## COÛT DES REDEVANCES MÉTROPOLITAINES D'ASSAINISSEMENT 2025
### Pour une consommation annuelle de 120 m³

Détail d'une facture d'eau d'un usager résidant dans une commune adhérant à la Métropole, pour une période de consommation entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.

*(Cette présentation est conforme à la circulaire du 14 décembre 1998).*

| N° compteur | Nouvel index | Ancien index | Ancien index |
|---|---|---|---|

| | Qté | Prix unitaire HT | Montant HT Consommation | Montant HT Abt et autres | Sous totaux HT | Taux TVA | Montant TOTAL € TTC |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Distribution de l'eau** | | | | | | | |
| (cf rapport communal sur le prix et la qualité du service d'eau correspondant) | | | | | | | |
| **Collecte et traitement des eaux usées** | | | | | | | |
| **Redevances communautaires :** | | | | | | | |
| | Qté m³ | Prix unitaire € HT/m³ | Montant € HT Consommation | Montant € HT Abt et autres | Sous totaux € HT | Taux TVA | Montant TOTAL € TTC |
| Redevance Métro du 01/01/2023 au 31/12/2023 | 120 | 1,2272 | 147,26 | | | 10,00% | 161,99 |
| Part fixe semestrielle | | 2 x 3,50 | | | 7,00 | 10,00% | 7,70 |
| | | | | Sous-total redevances communautaires | | | 169,69 |
| **Organismes publics :** | | | | | | | |
| Redevances Agence de l'Eau ou organismes d'Etat | | | | | | | |
| Total Hors Taxe | | | | | | | |
| **Montant TVA** : à 5,5% pour la fourniture de l'eau et à 10 % pour l'assainissement conformément à la loi de finances rectificative du 30 décembre 2013. | | | | | | | |
| Total TTC | | | | | | | |
| Net à payer | | | | | | | |

## COÛT DES REDEVANCES MÉTROPOLITAINES D'ASSAINISSEMENT 2026
**Pour une consommation annuelle de 120 m³**

Détail d'une facture d'eau d'un usager résidant dans une commune adhérant à la Métropole, pour une période de consommation entre le entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

*(Cette présentation est conforme à la circulaire du 14 décembre 1998).*

| N° compteur | Nouvel index | Ancien index | Ancien index |
|---|---|---|---|

| Qté | Prix unitaire HT | Montant HT Consommation | Montant HT Abt et autres | Sous totaux HT | Taux TVA | Montant TOTAL € TTC |
|---|---|---|---|---|---|---|

**Distribution de l'eau**

(cf rapport communal sur le prix et la qualité du service d'eau correspondant)

**Collecte et traitement des eaux usées**

**Redevances communautaires :**

| | Qté m³ | Prix unitaire € HT/m³ | Montant € HT Consommation | Montant € HT Abt et autres | Sous totaux € HT | Taux TVA | Montant TOTAL € TTC |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Redevance Métro* du 01/01/2025 au 31/12/2025 | 120 | 1,2272 | 147,26 | | | 10,00% | 161,99 |
| Part fixe semestrielle | | 2 x 3,50 | | | 7,00 | 10,00% | 7,70 |

| Sous-total redevances communautaires | 169,69 |
|---|---|

**Organismes publics :**

Redevances Agence de l'Eau
ou organismes d'Etat

Total Hors Taxe

**Montant TVA** : à 5,5% pour la fourniture de l'eau et à 10 % pour l'assainissement conformément à la loi de finances rectificative du 30 décembre 2013.

Total TTC

| Net à payer |
|---|

# GESTION FINANCIERE : BALANCE ÉCONOMIQUE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| Chap | DEPENSES | CA 2024 | BP + DM 2025 | CA 2025 | % réalisé |
|---|---|---|---|---|---|
| 011 | Charges à caractère général | 13 235 268,07 | 12 130 620,00 | 11 161 066,57 | 92,0% |
| 012 | Charges de personnel | 10 261 055,05 | 11 365 724,00 | 11 080 670,90 | 97,5% |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 265 415,05 | 533 425,00 | 395 307,32 | 74,1% |
| 66 | Charges financières | 1 056 606,35 | 1 350 000,00 | 862 983,56 | 63,9% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 323 040,36 | 496 600,00 | 211 241,31 | 42,5% |
| 68 | Dotations aux amortissements | 0,00 | 90 152,00 | 90 152,00 | 100,0% |
| Total dépenses réelles de fonctionnement | | 25 141 384,88 | 25 966 521,00 | 23 801 421,66 | 91,7% |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 0,00 | 4 189 562,44 | 0,00 | 0,0% |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements) | 8 965 639,04 | 10 500 000,00 | 9 921 549,58 | 94,5% |
| Total dépenses d'ordre de fonctionnement | | 8 965 639,04 | 14 689 562,44 | 9 921 549,58 | 67,5% |
| Total dépenses de fonctionnement fonctionnement | | 34 107 023,92 | 40 656 083,44 | 33 722 971,24 | 82,9% |

| Chap | RECETTES | CA 2024 | BP + DM 2025 | CA 2025 | % réalisé |
|---|---|---|---|---|---|
| 013 | Atténuation de charges | 140 186,45 | 82 700,00 | 65 868,81 | 79,6% |
| 70 | Prestations de services | 10 668 708,45 | 8 986 841,00 | 9 512 174,20 | 105,8% |
| 74 | Subventions d'exploitation | 1 265 761,99 | 70 004,00 | 70 004,00 | 100,0% |
| 75 | Autre produits de gestion courante | 26 130 325,71 | 26 555 000,00 | 26 360 041,23 | 99,3% |
| 76 | Produits financiers | 146 766,97 | 110 000,00 | 84 251,71 | 76,6% |
| 77 | Produits exceptionnels | 354 333,20 | 0,00 | 575 567,90 | |
| 78 | Reprise sur provisions semi-budgétaires | 8 177,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Total recettes réelles de fonctionnement | | 38 714 259,77 | 35 804 545,00 | 36 667 907,85 | 102,4% |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 0,00 | 2 051 538,44 | 0,00 | |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 1 386 566,78 | 2 800 000,00 | 710 379,00 | 25,4% |
| Total recettes d'ordre de fonctionnement | | 1 386 566,78 | 4 851 538,44 | 710 379,00 | 14,6% |
| Total recettes de fonctionnement | | 40 100 826,55 | 40 656 083,44 | 37 378 286,85 | 91,9% |

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| Chap | RECETTES | CA 2024 | BP + DM 2025 | CA 2025 | % réalisé |
|---|---|---|---|---|---|
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 2 902 344,86 | 3 250 000,00 | 3 237 579,31 | 99,6% |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 539 523,80 | 703 640,00 | 314 699,15 | 44,7% |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 404 338,41 | 2 488 000,00 | 1 667 145,96 | 67,0% |
| 23 | Immobilisations en cours | 15 381 786,52 | 15 814 270,00 | 11 646 374,16 | 73,6% |
| 458101 | Op sous mandat Dépenses STEP SMU | 778 452,14 | 2 500 000,00 | 1 842 188,64 | 73,7% |
| 458102 | Op sous mandat Dépenses Réhab. ANC | 47 102,00 | 50 000,00 | 25 010,00 | 50,0% |
| 458201 | Op sous mandat Dépenses STEP SMU | 0,00 | 200 000,00 | 164 744,44 | 82,4% |
| Total dépenses réelles d'investissement | | 21 053 547,73 | 25 005 910,00 | 18 897 741,66 | 75,6% |
| 166 + 16449 | Opérations de trésorerie | 2 730 000,00 | 19 000 000,00 | 4 733 333,35 | 14,4% |
| 001 | Déficit d'investissement reporté | 0,00 | 12 433 533,34 | 0,00 | 0,0% |
| Total dépenses mixtes d'investissement | | 2 730 000,00 | 31 433 533,34 | 4 733 333,35 | 15,1% |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 1 386 566,78 | 2 800 000,00 | 710 379,00 | 25,4% |
| 041 | Opérations patrimoniales | 1 840 643,73 | 13 554 000,00 | 911 630,74 | 39,5% |
| Total dépenses d'ordre d'investissement | | 3 227 210,51 | 16 354 000,00 | 1 622 009,74 | 9,9% |
| Total dépenses d'investissement | | 27 010 758,24 | 72 793 443,34 | 25 253 084,75 | 34,7% |

| Chap | RECETTES | CA 2023 | BP + DM 2024 | CA 2024 | % réalisé |
|---|---|---|---|---|---|
| 13 | Subventions d'investissement | 495 331,00 | 3 764 013,00 | 3 612 548,49 | 96,0% |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 0,00 | 6 596 334,56 | 0,00 | 0,0% |
| 23 | Immobilisations en cours | 79 379,51 | 0,00 | 397 173,00 | |
| 27 | Autres immobilisations financières | 5 454,55 | 6 000,00 | 5 454,55 | 90,9% |
| 458201 | Op sous mandat Dépenses STEP SMU | 868 332,07 | 2 300 000,00 | 1 422 100,32 | 61,8% |
| 458202 | Op sous mandat Dépenses Réhab. ANC | 46 445,00 | 50 000,00 | 16 464,00 | 32,9% |
| 458101 | Op sous mandat Dépenses STEP SMU | 0,00 | 400 000,00 | 181 469,59 | 45,4% |
| Total dépenses réelles d'investissement | | 1 494 942,13 | 13 116 347,56 | 5 635 209,95 | 43,0% |
| 1068 | Dotations, fonds divers et réserves | 8 599 792,42 | 12 433 533,34 | 12 433 533,34 | 100,0% |
| 166 + 16449 + 16451 | Opérations neutres de trésorerie | 2 276 000,00 | 19 000 000,00 | 4 279 333,35 | 22,5% |
| Total dépenses mixtes d'investissement | | 10 875 792,42 | 31 433 533,34 | 16 712 866,69 | 53,2% |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 0,00 | 4 189 562,44 | 0,00 | 0,0% |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections (Amortissements) | 8 965 639,04 | 10 500 000,00 | 9 921 549,58 | 94,5% |
| 041 | Opérations patrimoniales | 1 840 643,73 | 13 554 000,00 | 911 630,74 | 6,7% |
| Total dépenses d'ordre d'investissement | | 10 806 282,77 | 28 243 562,44 | 10 833 180,32 | 38,4% |
| Total dépenses d'investissement | | 23 177 017,32 | 72 793 443,34 | 33 181 256,96 | 45,6% |

## FACTURE TYPE 2025



GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

# FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° 106031902 DU 26 novembre 2025

CONTRAT 0621356

Facture émise par

Eaux Grenoble Alpes

Société Publique Locale, opérateur pour le compte de Grenoble Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur : eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

SPEC. F.N

À RÉGLER AVANT LE
Règlement sans escompte

| | |
|---|---|
| Production et distribution de l'eau potable | 182,81 € |
| Collecte et traitement des eaux usées | 169,69 € |
| Organismes publics | 57,03 € |
| Total | 409,53 € |

Votre consommation
Pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 — 120 M³

MONTANT NET A PAYER 409,53 €

*Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11,31 € actualisée chaque année. Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.*

*Prix au litre (hors parts fixes) : 0,00308 € TTC*
*Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC*

*Message(s)*

*Modalités de paiement à votre disposition au verso.*

IBAN : [ JOINDRE UN RIB ]
ICS : FR80ZZZ455343
RUM : TIP0015810000000062135601060319O2

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Montant : 409,53 €

Date, lieu et signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

**TIP SEPA**

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 5800000000621356010603190293O151 40953

FACTURE N° 106031902 DU 26 novembre 2024 CONTRAT 0621356

| DÉTAIL DE VOTRE CONSOMMATION | N° compteur | Diamètre (mm) | Période de consommation | Ancien Index | Nouvel Index | Consommation |
|---|---|---|---|---|---|---|

**Volume à facturer** 120 M³

| DÉTAIL DE VOTRE FACTURE | Période de consommation | Qté | Prix unitaire HT € | Montant HT € | TVA % | Montant TTC € |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE** | | | | | | |
| Part fixe - Métropole | du 01/01/25 au 31/12/25 | 2 | 15,5000 | 31,00 | 5,50 | 32,71 |
| Consommation - Métropole | du 01/01/25 au 31/12/25 | 120 | 1,1267 | 135,20 | 5,50 | 142,64 |
| Prélèvement ressource eau - Agence de l'eau | du 01/01/25 au 31/12/25 | 120 | 0,0589 | 7,07 | 5,50 | 7,46 |
| | | | **SOUS-TOTAL** | **173,27** | | **182,81** |
| **COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES** | | | | | | |
| Part fixe - Métropole | du 01/01/25 au 31/12/25 | 2 | 3,5000 | 7,00 | 10,00 | 7,70 |
| Conso. assainissement collectif - Métropole | du 01/01/25 au 31/12/25 | 120 | 1,2272 | 147,26 | 10,00 | 161,99 |
| | | | **SOUS-TOTAL** | **154,26** | | **169,69** |
| **ORGANISMES PUBLICS** | | | | | | |
| Lutte contre la pollution - Agence de l'eau | du 01/01/25 au 31/12/25 | 120 | 0,0100 | 1,20 | 5,50 | 1,27 |
| Modernisation des réseaux - Agence de l'eau | du 01/01/25 au 31/12/25 | 120 | 0,0100 | 1,20 | 10,00 | 1,32 |
| Lutte contre la pollution - Agence de l'eau | du 01/01/25 au 31/12/25 | 120 | 0,4300 | 51,60 | 5,50 | 54,44 |
| | | | **SOUS-TOTAL** | **54,00** | | **57,03** |

| | |
|---|---|
| TOTAL GÉNÉRAL HORS TAXES | 381,53 € |
| MONTANT TVA 5,50 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS | 12,45 € |
| MONTANT TVA 10,00 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS | 15,55 € |
| **TOTAL GÉNÉRAL TTC** | 409,53 € |
| **MONTANT NET A PAYER** | **409,53 €** |

SPL Eaux de Grenoble Alpes - 50 rue Jean Vaujany CS 22433, 38034 Grenoble Cedex 2 - SIRET 79934418900078 - TVA n° FR34799344189 - APE 3600Z - IBAN FR7613825002000800805233944 - BIC

**EXPLICATIONS**

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE. Collectivité publique, compétente dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du périmètre métropolitain. www.lametro.fr/ 3,rue Malakoff - 38031 Grenoble Cedex 1.

SPL EAUX DE GRENOBLE-ALPES. Société publique locale, opérateur de Grenoble-Alpes Métropole notamment pour la facturation.

PART(S) FIXE(S). Abonnement(s) et/ou location compteur et parts fixes facturés au semestre.

EAU POTABLE. Ce service inclut la production (captages), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

EAUX USÉES. Ce service correspond à la collecte des eaux usées en vue de leur traitement dans la station d'épuration.

REDEVANCE PRÉLÈVEMENT. Redevance collectée par l'Agence de l'eau Rhône-Alpes-Méditerranée-Corse (RMC), établissement public d'État, qui aide fi nancièrement les communes à s'équiper d'ouvrages pour préserver les ressources et qui subventionne les travaux d'alimentation en eau potable des communes rurales.

LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET MODERNISATION DES RÉSEAUX. Redevances collectées par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) pour aider financièrement les communes à lutter contre la pollution.

MÉDIATION DE L'EAU Elle a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement. Médiation de l'eau - BP40 463 - 75366 Paris cedex 08 - www.mediation-eau.fr/ Attention : Avant de saisir la médiation, vous devez avoir épuisé les recours internes proposés par votre distributeur.

VOIES DE RECOURS. Vous pouvez contester la somme mention- née dans la présente facture en saisissant directement le Tribunal d'instance (montant inférieur ou égal à 10 000€) et le Tribunal de grande instance (au-delà de 10 000€).

## MODALITÉS DE PAIEMENT

- Mensualisation ou prélèvement simple. *Demandez-nous un mandat SEPA.*
- Carte Bancaire en ligne sur eau.grenoblealpesmetropole.fr
- TIP (au dos) à dater et signer et à nous retourner. *accompagné d'un RIB la première fois.*
- Chèque *libellé à Eaux de Grenoble Alpes*
- Virement (BIC) CEPAFRPP382 / (IBAN) FR7613825002000800805233944. Veuillez mentionner "contrat 0621356" dans le libellé de votre virement.

## FACTURE TYPE 2026

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

# FACTURE D'EAU

INDIVIDUELLE N° **106658510** DU **2 février 2026**

CONTRAT **0621356**

**Facture émise par**

Eaux Grenoble Alpes

Société Publique Locale, opérateur pour le compte de Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

Espace abonné sur : eau.grenoblealpesmetropole.fr

04 85 59 50 00

43 avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Le Pont de Claix
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

ABONNÉ TYPE
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

Adresse du point de livraison
Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

**À RÉGLER AVANT LE**
Règlement sans escompte

| | |
|---|---|
| Production et distribution de l'eau potable | 175,35 € |
| Collecte et traitement des eaux usées | 169,69 € |
| Organismes publics | 65,37 € |
| Total | 410,41 € |

**Votre consommation**
Pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026 — **120 M³**

**MONTANT NET A PAYER** — **410,41 €**

*Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11.71 € actualisée chaque année. Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.*

*Prix au litre (hors parts fixes) : 0.00308 € TTC*
*Montant total des parts fixes : 40,41 € TTC*

*Message(s)*

*Modalités de paiement à votre disposition au verso.*

IBAN : [ JOINDRE UN RIB ]
ICS : FR80ZZZ455343
RUM : TIP00158100000000621356010665851O

Abonné Type
17 RUE DES ROSIERS
38320 EYBENS

**Montant : 410,41 €**

Date, lieu et signature

**TIP SEPA**

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

EAUX DE GRENOBLE ALPES
87077 LIMOGES CEDEX 9

002006213560 ABONNE TYPE

001581004105 3000000000621356010665851090315 1 41041

FACTURE N° 106658510 DU 2 février 2026 CONTRAT 0621356

| DÉTAIL DE VOTRE CONSOMMATION | N° compteur | Diamètre (mm) | Période de consommation | Ancien Index | Nouvel Index | Consommation |
|---|---|---|---|---|---|---|

**Volume à facturer——120 M³**

| DÉTAIL DE VOTRE FACTURE | Période de consommation | Qté | Prix unitaire HT € | Montant HT € | TVA % | Montant TTC € |
|---|---|---|---|---|---|---|
| PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE | | | | | | |
| Part fixe - Métropole - diamètre 20-25 | du 01/01/26 au 31/12/26 | 2 | 15,5000 | 31,00 | 5,50 | 32,71 |
| Consommation - Métropole | du 01/01/26 au 31/12/26 | 120 | 1,1267 | 135,20 | 5,50 | 142,64 |
| | | | **SOUS-TOTAL** | 166,20 | | 175,35 |
| COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES | | | | | | |
| Part fixe - Métropole | du 01/01/26 au 31/12/26 | 2 | 3,5000 | 7,00 | 10,00 | 7,70 |
| Conso. assainissement collectif - Métropole | du 01/01/26 au 31/12/26 | 120 | 1,2272 | 147,26 | 10,00 | 161,99 |
| | | | **SOUS-TOTAL** | 154,26 | | 169,69 |
| ORGANISMES PUBLICS | | | | | | |
| Prélèvement ressource eau - Agence eau | du 01/01/26 au 31/12/26 | 120 | 0,0589 | 7,07 | 5,50 | 7,46 |
| Consommation d'eau potable - Agence eau | du 01/01/26 au 31/12/26 | 120 | 0,3900 | 46,80 | 5,50 | 49,37 |
| Performance réseaux eau potable - Agence eau | du 01/01/26 au 31/12/26 | 120 | 0,0330 | 3,96 | 5,50 | 4,18 |
| Performance systèmes assainiss. - Agence eau | du 01/01/26 au 31/12/26 | 120 | 0,0330 | 3,96 | 10,00 | 4,36 |
| | | | **SOUS-TOTAL** | 61,79 | | 65,37 |
| | | | | | TOTAL GÉNÉRAL HORS TAXES | 382,25 € |
| | | | | | MONTANT TVA 5,50 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS | 12,33 € |
| | | | | | MONTANT TVA 10,00 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS | 15,83 € |
| | | | | | **TOTAL GÉNÉRAL TTC** | 410,41 € |
| | | | | | **MONTANT NET A PAYER** | **410,41 €** |

SPL Eaux de Grenoble Alpes - 50 rue Jean Vaujany CS 22433, 38034 Grenoble Cedex 2 - SIRET 79934418900078 - TVA n° FR24799344189 - APE 3600Z - IBAN FR7613825002000800805233944 - BIC

**EXPLICATIONS**

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE. Collectivité publique, compétente dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du périmètre métropolitain. www.grenoblealpesmetropole.fr/eau
3, rue Malakoff - 38031 Grenoble cedex 1.

SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES. Société publique locale, opérateur de services pour le compte des collectivités publiques.

PART FIXE. Abonnement(s) et/ou location du compteur selon le diamètre. Elle est facturée indépendamment de toute consommation.

EAU POTABLE. Ce service inclut la production (captages), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

EAUX USÉES. Ce service correspond à la collecte des eaux usées en vue de leur traitement dans la station d'épuration.

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE (RMC). Les redevances perçues par cet établissement public de l'État financent des actions en faveur de la préservation des ressources en eau et de la biodiversité. Il s'agit des redevances consommation d'eau potable et prélèvement ressource eau ainsi que les contributions relatives aux performances des réseaux d'eau potable et systèmes d'assainissement collectif.

MÉDIATION DE L'EAU. Elle a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges entre le consommateur et le service public d'eau potable et d'assainissement. www.mediation-eau.fr/
Médiation de l'eau - BP40 463 - 75366 Paris cedex 08
Attention : Avant de saisir la médiation, vous devez avoir épuisé les recours internes proposés par votre distributeur.

VOIES DE RECOURS. Vous pouvez contester la somme mentionnée dans la présente facture en saisissant directement le Tribunal d'instance (montant inférieur ou égal à 10 000€) et le Tribunal de grande instance (au-delà de 10 000€).

## MODALITÉS DE PAIEMENT

- Mensualisation ou prélèvement simple. ***Demandez-nous un mandat SEPA.***
- Carte Bancaire en ligne sur eau.grenoblealpesmetropole.fr
- Chèque *libellé à* ***Eaux de Grenoble Alpes***
- Virement (BIC) CEPAFRPP382 / (IBAN) FR7613825002000800805233944. Veuillez mentionner "contrat 0621356" dans le libellé de votre virement.
- TIP (au dos) à dater et signer et à nous retourner. ***accompagné d'un RIB la première fois.***
- Espèces **sans frais** dans le réseau FDJ agréé Nirio (Bar-Tabac-Presse).

Téléchargez gratuitement l'app Nirio sur Google Play et App Store.

Scannez ce QR code avec l'app Nirio pour générer un QR code de paiement. Avec **votre pièce d'identité** et votre smartphone, rendez-vous dans le réseau FDJ agréé Nirio (liste disponible depuis l'app Nirio ou sur nirio.fr).

nirio

# ODJ DES CONSEILS D'EXPLOITATION

| CONSEIL D'EXPLOITATION DU 22 JANVIER 2025 | |
|---|---|
| Informations | • Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac pour la période 2025-2034<br>• Proposition de projets de recherche avec l'université de Grenoble Alpes sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau<br>• Liste des conventions EDF<br>• Bilan des contentieux,<br>• Point sur l'appel à projets de solidarité internationale pour l'année 2023 et présentation d'un projet au Sénégal par l'association Tetraktys<br>• Point audit de certification des régies eau potable et assainissement<br>• Marché four Aquapole |
| **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 12 MARS 2025** | |
| Informations | • Retour Mission nappe<br>• Bilan travaux 2024 et programmation 2025 des régies eau potable et assainissement<br>• Avis au schéma d'Aménagement intégré du Drac au stade avant-projet<br>• Point d'étape négociation annuelle obligatoire 2025<br>• Désignation d'un membre du conseil d'exploitation des régies eau potable et assainissement au sein du comité consultatif de la RNR<br>• Mise en service d'une nouvelle gestion d'activités au sein du service Electromécanique et informatique technique (EIT) |
| **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 MAI 2025** | |
| Informations | • Présentation des grands travaux des régies eau potable et assainissement<br>• Enquête satisfaction usagers<br>• Enquête qualité et santé au travail (Malakoff)<br>• Travaux d'exploitation Rochefort<br>• Adaptation du traitement à Aquapole pour limiter les consommations électriques et notre impact Carbone |
| **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 17 JUIN 2025** | |
| Informations | • Enquête qualité et santé au travail (Malakoff)<br>• Campagne de communication sur la qualité de l'eau<br>• Bilan du dispositif de tarification sociale de l'eau |
| **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 04 SEPTEMBRE 2025** | |
| Informations | • Définition du cadre stratégique de suivi et d'intervention foncière dans les espaces agricoles, forestiers et naturels métropolitains et de sa convention d'assistance technique entre Grenoble-Alpes Métropole, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Auvergne-Rhône-Alpes (Safer) et l'Établissement Public Foncier Local (Epfl) du Dauphiné<br>• Bilan des marchés publics sous forme d'accords-cadres à bon de commande<br>• Budget vert : présentation de la méthode et détail de la classification des dépenses<br>• Projet de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) |
| **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 9 OCTOBRE ET 27 NOVEMBRE** | |
| Informations | • Plan d'actions pour l'amélioration de la performance des réseaux d'eau potable<br>• Bilan cercle interservices de l'eau<br>• Bilan des ressources en eau potable après la période estivale<br>• SPL Eaux de Grenoble Alpes (EDGA) - Rapport annuel des représentants de Grenoble Alpes Métropole au Conseil d'Administration pour l'exercice 2024<br>• Bilan des Schéma directeurs eau potable et assainissement<br>• Devenir des réseaux eau, assainissement DECI du secteur Bastille à Grenoble<br>• Campagne d'information sur les lingettes et actions en cours avec l'éco organisme CITEO<br>• Point d'information domanialité<br>• Lettre de l'eau année 2026<br>• Etat des lieux des réseaux en chlorure de vinyle monomère –réseaux GAM |

# ODJ DES COMITÉS DES USAGERS

| CONSEIL D'EXPLOITATION DU 22 JANVIER 2025 | |
|---|---|
| Informations | • Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac pour la période 2025-2034<br>• Proposition de projets de recherche avec l'université de Grenoble Alpes sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau<br>• Bilan des contentieux,<br>• Point sur l'appel à projets de solidarité internationale pour l'année 2023 et présentation d'un projet au Sénégal par l'association Tetraktys<br>• Point audit de certification des régies eau potable et assainissement |
| **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 12 MARS 2025** | |
| Informations | • Bilan travaux 2024 et programmation 2025 des régies eau potable et assainissement<br>• Avis sur le schéma d'Aménagement intégré du Drac au stade avant-projet<br>• Mission nappe |
| Délibérations | • Budget primitif 2025 eau<br>• Budget primitif 2025 assainissement |
| **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 13 MAI** | |
| Informations | • Présentation des grands travaux des régies eau potable et assainissement<br>• Enquête satisfaction usagers<br>• Enquête qualité et santé au travail (Malakoff)<br>• Travaux d'exploitation Rochefort<br>• Adaptation du traitement à Aquapole pour limiter les consommations électriques et notre impact Carbone<br>• Budgets principal et budgets annexes : comptes administratifs 2024 et présentation du budget principal et des budgets annexes sous forme de « budget climat »<br>• Budget annexe Régie Eau Potable - Affectation des résultats 2024<br>• Budget annexe Régie Assainissement - Affectation des résultats 2024<br>• Budget annexe Opérations d'aménagement – Affectation des résultats 2024 |
| **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 04 SEPTEMBRE 2025** | |
| Informations | • Projet de GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) |
| Délibérations | • Appel à projets en matière de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement : choix des lauréats 2025<br>• Engagement de Grenoble Alpes Métropole dans le diagnostic pour la mise en œuvre d'un PTGE (Projet de Territoire pour la gestion de l'eau) et modalités de participation financière<br>• Budget annexe Régie Eau Potable - Décision modificative n°1 (Budget Supplémentaire), exercice 2025<br>• Budget annexe Régie Assainissement - Décision modificative n° 1 (Budget Supplémentaire), exercice 2025 |
| **CONSEIL D'EXPLOITATION DU 27 NOVEMBRE 2025** | |
| Informations | • Bilan des Schéma directeurs eau potable et assainissement<br>• Devenir des réseaux eau, assainissement DECI du secteur Bastille à Grenoble<br>• Campagne d'information sur les lingettes et actions en cours avec l'éco organisme CITEO<br>• Etat des lieux des réseaux en chlorure de vinyle monomère –réseaux GAM<br>• Lettre de l'eau année 2026 |
| Délibérations | • Tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif «assimilés domestiques» applicables à partir du 1er janvier 2026<br>• Tarifs de la Redevance Assainissement (AC) applicables à partir du 1er janvier 2026<br>• Tarifs de la Redevance d'Assainissement Non-Collectif (ANC) applicables à partir du 1er janvier 2026<br>• Tarifs des prestations assainissement pour le compte de tiers applicables à partir du 1er janvier 2026Tarifs de l'eau potable à compter du 1er janvier 2026<br>• Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026 |

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

## PLUS D'INFORMATIONS :

**GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**
04 76 59 59 59

**Accueil du public :**
1 place André Malraux à Grenoble

**Adresse postale :**
3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France

**grenoblealpesmetropole.fr**

Crédits photos : Clara Goubault : p.5, p.8 « mars », p.9, p.31, 32, 33, Lucas Frangella : p.6 à droite, p.16 en haut, p.34, p.35, p.42, Thomas Sintes : p.8 « mai » Brigitte Sarazin : p.8 « octobre » Lisaphotosdumonde : p.11 en haut, p.18, p.24, Fanny Fontaine : p.11 milieu et bas, p.14, p.37 à gauche, p.38

Mai 2025

Document imprimé sur papier recyclé.



GRENOBLEALPES MÉTROPOLE

COLLECTION **RAPPORT**

# 2025
# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS



# Table des matières

**5** PARTIE 1 - **2025 en images**

**21** PARTIE 2 - **Carte d'identité express**

**33** PARTIE 3 - **Services publics de proximité et du quotidien**

- 34 Accueil et relations aux usagers
- 36 Assainissement et eaux pluviales
- 39 Eau potable et défense extérieure contre l'incendie
- 43 Gestion des milieux aquatiques, préservation de la ressource en eau et prévention des inondations
- 46 Gestion des déchets
- 49 Équipements funéraires
- 50 Fourrière animale
- 51 Énergie et réseaux de chaleur
- 54 Qualité de l'air
- 56 Mobilités
- 59 Voirie et espaces publics
- 63 Ouvrages d'art

**67** PARTIE 4 - **Développement économique et attractivité**

- 68 Création d'activités, implantation d'entreprises et animation économique
- 71 Soutien aux filières
- 72 Commerce et artisanat
- 75 Logistique urbaine durable
- 77 Économie sociale et solidaire
- 78 Économie circulaire
- 79 Tourisme et attractivité
- 82 Enseignement supérieur et recherche
- 83 Équipements culturels
- 85 Équipements sportifs
- 87 Sites naturels et de loisirs

**89** PARTIE 5 - **Aménagement du territoire**
- 90 Urbanisme
- 92 Risques naturels et technologiques
- 95 Stratégie foncière
- 97 Agriculture et forêt
- 100 Grands projets et aménagement urbain
- 104 Renouvellement urbain
- 106 Aires d'accueil des gens du voyage
- 107 Production de logements et réhabilitation énergétique de l'habitat
- 110 Accès au logement

**111** PARTIE 6 - **Cohésion sociale**
- 112 Insertion par l'emploi
- 116 Politique de la ville, cohésion sociale et accompagnement social des transitions
- 119 Prévention de la délinquance
- 121 Prévention spécialisée
- 122 Participation, sensibilisation, et mobilisation citoyenne sur les transitions

**124** PARTIE 7 - **L'institution métropolitaine**
- 125 Ressources humaines métropolitaines
- 127 Finances métropolitaines
- 130 Bâtiments métropolitains
- 133 Communication
- 135 Mutualisations communes-métropole
- 137 Satellites et organismes associés de la métropole
- 139 Coopération interterritoriale, territoires voisins et montagne

PARTIE 1

# 2025 en images

JANVIER

## « DEMANDEZ ANGELA » DANS LES ESPACES PUBLICS ET LES TRANSPORTS

En partenariat avec M'Tag, la Métropole étend le dispositif de protection contre le harcèlement de rue aux espaces publics et transports en commun des 49 communes. Les personnels des agences de mobilité sont formés pour accueillir et orienter les victimes.






JANVIER

## GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE, PREMIÈRE AIRE D'ATTRACTION INDUSTRIELLE DE FRANCE

Après 10 ans d'action en faveur de la réindustrialisation, notre territoire se positionne comme deuxième métropole industrielle française et première aire d'attraction industrielle selon un baromètre créé avec la Banque de France.

JANVIER

## ENCADREMENT DES LOYERS DANS 21 COMMUNES

21 communes appliquent l'encadrement des loyers pour fixer les valeurs maximales du parc locatif privé. Ce dispositif renforce les politiques publiques de logement avec un accompagnement pour chaque locataire.



JANVIER

## PROTECTION DE LA BERGE
### DE L'ISÈRE À LA TRONCHE

Les travaux de protection et restauration de la berge de l'Isère sous le Quai Eugène Charpenay s'achèvent. 112 mètres linéaires de berges ont été consolidés malgré les défis techniques.






JANVIER

## 11 KM DE CHRONOVÉLO
### POUR RELIER LE SUD DE LA MÉTROPOLE À GRENOBLE

Le nouveau tronçon de 3,5 km relie Le Pont-de-Claix à Champagnier, portant la Chronovélo 3 à 11 km au total. Cet axe représente la plus longue des Chronovélo et permet désormais de relier le sud de la Métropole au centre-ville de Grenoble.

FÉVRIER

## NOUVELLE PISTE CYCLABLE
### GRENOBLE - FONTAINE

Le premier tronçon de l'axe n°1 reliant Grenoble à Fontaine est inauguré le 11 février. Cet itinéraire traverse l'agglomération d'ouest en est, du cours Jean-Jaurès à Grenoble jusqu'à Maupertuis à Meylan.



FÉVRIER

## 320 KWC DE SOLAIRE AU GRAND MARCHÉ DES ALPES

Energ'Y Citoyennes et la Métropole lancent l'installation d'une centrale solaire de 320 kWc (Kilowatt-crête) avec 1 500 m² de panneaux. Un coup d'accélérateur pour l'optimisation des énergies renouvelables locales.





FÉVRIER

## OUVERTURE DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE ÉTUDIANTE LE RAYON

La Banque alimentaire de l'Isère ouvre "Le Rayon", une épicerie solidaire pour les étudiants. Situé rue Guétal à Grenoble, ce local de 400 m² soutenu par la Métropole propose des denrées et des produits d'hygiène jusqu'à 90 % moins chers. Il accueille les jeunes sous conditions de ressources.

MARS

## 3 000 M² DE PANNEAUX SOLAIRES SUR LE CENTRE DE TRI ATHANOR

Le toit du centre de tri Athanor à La Tronche accueille désormais la plus grande installation solaire métropolitaine. Plus de 1000 panneaux photovoltaïques couvrent près de 2900 m² de toiture. L'électricité produite alimente le réseau, équivalant à la consommation de 120 foyers.



MARS

## OUVERTURE DE LA NOUVELLE HALTE FERROVIAIRE AU PONT-DE-CLAIX

La nouvelle halte ferroviaire du Pont-de-Claix – L'Étoile ouvre ses portes, remplaçant la gare historique. Intégrée au Pôle d'Échanges Multimodal, elle connecte le sud grenoblois à la ligne A du tramway. Elle permet de rejoindre Grenoble en six minutes avec un titre M Réso.





AVRIL

## UN DISPOSITIF « EMPLOI, REPÉRAGE, REMOBILISATION » POUR L'EMPLOI

L'État et la Métropole lancent le dispositif Emploi, Repérage, Remobilisation, pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi. Une convention pluriannuelle sur 3 ans qui vise à accompagner 500 personnes d'ici 2027.

AVRIL

## RÉNOVATION 100 % ÉCOLOGIQUE DU GYMNASE JOUHAUX À GRENOBLE

À Grenoble, le gymnase Jouhaux rouvre après une rénovation achevée à l'automne 2024. Panneaux solaires, peinture claire en toiture et meilleure accessibilité ont amélioré les qualités du bâtiment. Cette réhabilitation, soutenue par la Métropole, permet une baisse de 35 % de la consommation énergétique du bâtiment.



AVRIL

## L'HÔTEL D'ACTIVITÉS DES PEUPLIERS RÉHABILITÉ POUR LES ENTREPRISES

L'hôtel d'activités des Peupliers à Grenoble inaugure ses locaux réhabilités. Ce bâtiment de 2000 m² propose quarante espaces aux TPE et PME locales. Une douzaine d'entreprises y louent déjà des bureaux, des ateliers et utilisent les multiples services partagés sur place.







AVRIL

## PLUS DE 80 ÉVÉNEMENTS POUR LES 10 JOURS DE LA CULTURE

La septième édition des 10 jours de la culture programme plus de quatre-vingts événements gratuits. Ce festival printanier se déploie dans une quarantaine de communes métropolitaines. Du théâtre, de la danse et des projections de cinéma sont proposés à l'ensemble du public.

AVRIL

## NOUVELLE CHAUFFERIE BOIS POUR L'ÉCOLE DE MURIANETTE

La commune de Murianette met en service une nouvelle chaufferie fonctionnant au bois. Cette installation est directement reliée au groupe scolaire Raffindugen pour assurer ses besoins en chauffage. Elle remplace l'ancien système et alimente les différents bâtiments de l'école.



AVRIL

## UNE PLACE PIÉTONNISÉE ET VÉGÉTALISÉE À SAINT-MARTIN-LE-VINOUX

À Saint-Martin-le-Vinoux, la Métropole livre la rue Félix Faure réaménagée. Les travaux ont permis la création d'une nouvelle place entièrement piétonnisée. Cet espace public intègre de nouvelles zones végétalisées avec la plantation d'arbres et de massifs au cœur de la ville.





MAI

## LANCEMENT D'UNE ASSURANCE HABITATION SOLIDAIRE

La Métropole et le Groupe VYV lancent une assurance multirisques habitation à tarif préférentiel pour les locataires à revenus modérés. Cette assurance est accessible à tous les locataires des 49 communes sous conditions de ressources.

MAI

## UNE PISTE CYCLABLE ENTRE GRENOBLE ET MEYLAN

La piste cyclable du Quai Eugène-Charpenay et du boulevard de la Chantourne à La Tronche est inaugurée. Ces nouveaux tronçons qui relient l'axe cyclable entre Grenoble et Meylan via la rive droite de l'Isère améliorent les espaces piétons et confortent les quais comme lieu de fraîcheur avec la plantation d'arbres.



MAI

## VÉGÉTALISATION DE LA PLACE MARMONNIER À DOMÈNE

Dans le cadre du Plan Canopée, la place du Docteur Marmonnier à Domène est densément végétalisée et réaménagée.






JUIN

## 20 ANS DE LA MAISON POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Créée en 2005, cette structure métropolitaine célèbre deux décennies d'engagement au service des projets pour l'égalité femmes hommes, sur tout le territoire métropolitain.

JUIN

## JOURNÉES PORTES OUVERTES POUR LES 10 ANS DE LA MÉTROPOLE

Près de 1000 visiteurs sont venus découvrir les coulisses du territoire et rencontrer les agents des sites emblématiques lors des journées portes ouvertes organisées pour les 10 ans de la Métropole.



JUIN

## 30 JOURS D'ÉVÉNEMENTS POUR LE MOIS DE LA FRAÎCHEUR

Pour mieux s'adapter aux chaleurs, la Métropole organise tout le mois des visites guidées, balades, ateliers et espaces fraîcheur sur tout le territoire.





JUIN

## EAU POTABLE DE QUALITÉ POUR LES COMMIERS

Les travaux s'achèvent pour le raccordement à la nappe du Drac, qui permet à 3 250 habitants de Saint-Georges-de-Commiers et Notre-Dame-de-Commiers d'accéder à une eau potable de haute qualité. Ce chantier permet désormais à 90 % des habitants d'être alimentés par cette source fiable et de qualité et pallie les risques de pénurie des précédents points de captage.

JUILLET

## LE STADE DES ALPES EST REPRIS EN RÉGIE DIRECTE PAR LA MÉTROPOLE

La Métropole reprend la gestion directe du Stade des Alpes à partir du 29 juin pour assurer la continuité des compétitions. Cet engagement financier fort vise à maîtriser les coûts et à maintenir le lieu comme équipement phare.



JUILLET

## DÉPART DE LA 18E ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE DEPUIS VIF

Le 24 juillet 2025, Vif accueille le départ de la dix-huitième étape du Tour de France. Le peloton traverse le sud de la métropole avant de s'élancer vers l'Oisans. Cette étape de 171 kilomètres passe par le col du Glandon et emmène les coureurs jusqu'à Courchevel.





JUILLET

## PLAN CANOPÉE : 150 ARBRES PLANTÉS À SEYSSINET-PARISET

Sur la commune de Seyssinet-Pariset, plus de cent cinquante arbres sont mis en terre sur un seul et même site. En parallèle de ces plantations, 18 000 m² de surfaces bitumées sont retirées. Ces travaux s'inscrivent dans l'application des mesures prévues par le Plan Canopée.

JUILLET

## OUVERTURE D'UN SIXIÈME SENTIER VERS LA BASTILLE

Un sixième sentier permet désormais de rejoindre la Bastille depuis Saint-Martin-le-Vinoux via les grottes de Mandrin. Cette nouvelle voie d'accès offre une alternative plus sauvage et moins fréquentée. Les travaux de sécurisation permettent une ascension plus facile de cet accès escarpé.



AOÛT

## RÉOUVERTURE DE LA ROUTE DE CHARTREUSE

Les importants travaux de reconstruction du mur de soutènement au niveau de la Corne d'Or à Corenc se terminent, la route de Chartreuse rouvre entièrement à la circulation.





SEPTEMBRE

## 1ÈRE PLACE AU BAROMÈTRE VÉLO

Grenoble conserve sa première place au Baromètre vélo de la FUB (fédération française des usagers de la bicyclette). Cette distinction conforte la politique cyclable ambitieuse portée depuis des années par la Métropole.

SEPTEMBRE

## NOUVELLE DÉCHÈTERIE JACQUARD

Coup de neuf pour la déchèterie Jacquard : plus grande, sécurisée et accueillant davantage de types de déchets.



SEPTEMBRE

## INAUGURATION DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE À VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET

La commune inaugure sa place de la République réaménagée dans le cadre du programme Cœurs de ville, cœurs de Métropole. L'espace intègre une zone de marché piétonne, un square doté d'aires de jeux et de nouvelles plantations d'arbres pour ombrager l'ensemble.





SEPTEMBRE

## RÉNOVATION COMPLÈTE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DESIGN

Le bâtiment historique de l'Esad à Grenoble bénéficie d'une importante rénovation thermique et patrimoniale. D'un budget de 9,65 millions d'euros, dont 5,71 millions financés par la Métropole, ce chantier débuté en 2024 modernise l'édifice centenaire situé rue Lesdiguières

SEPTEMBRE

## RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE L'ARDENTE AU GUA, MUTUALISÉE AVEC MIRIBEL-LANCHÂTRE

Le 5 septembre 2025, la commune du Gua inaugure sa salle polyvalente L'Ardente fraîchement réhabilitée. Ce chantier de rénovation a bénéficié de l'appui de la Métropole via la Convention Territoriale d'Objectifs. Ce partenariat permet de moderniser cet équipement essentiel à la vie locale.



OCTOBRE

## 900 000 € POUR L'AIDE À L'ACHAT DE VÉLO

La Métropole débloque un budget supplémentaire pour relancer le dispositif d'aide à l'achat vélo suspendu en mai 2025. Cette enveloppe répond à la très forte demande ayant épuisé le budget initial.





OCTOBRE

## LA MÉTROPOLE RÉCOMPENSÉE POUR SON PAIT ET SA GESTION DE L'EAU

La Métropole reçoit deux prix distinct pour son Projet Alimentaire Inter-Territorial et sa gestion durable en matière d'eau potable et d'assainissement.

OCTOBRE

## RÉOUVERTURE COMPLÈTE DU PONT D'OXFORD

Le grand chantier de sécurisation des haubans débuté en mars s'achève et le pont d'Oxford rouvre jour et nuit avec quelques semaines d'avance.



OCTOBRE

## MISE EN ROUTE DU RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN À MEYLAN

La commune met en service son nouveau réseau de chaleur. Cette infrastructure est alimentée à 85 % par l'énergie issue de l'incinération des déchets à l'usine Athanor. Elle permet de chauffer des logements et divers équipements publics locaux, dont le groupe scolaire Mi-Plaine et le gymnase.





OCTOBRE

## INAUGURATION DE LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE JOSÉPHINE BAKER

Sur le campus de l'Université Grenoble Alpes à Saint-Martin-d'Hères, la nouvelle résidence Joséphine Baker ouvre ses portes. Géré par le Crous, ce bâtiment neuf met à disposition plus de 500 logements pour les étudiants : studios, colocations et espaces partagés.

NOVEMBRE

## MOIS DU MIEUX CONSOMMER

La deuxième édition rassemble une centaine d'événements pour réduire les déchets et allonger la durée de vie des objets. Cette initiative promeut le faire soi-même et la réduction de la production.



DÉCEMBRE

## CAPITALE EUROPÉENNE DE L'INNOVATION 2026

La Métropole décroche le titre iCapital, décerné par le Conseil européen de l'innovation. Elle se distingue aux côtés de Liverpool et Rotterdam pour ses actions pionnières en durabilité urbaine.






DÉCEMBRE

## INAUGURATION D'UNE RUE AUX ENFANTS À POISAT

Poisat inaugure sa nouvelle rue aux enfants aux abords de l'école. Ce réaménagement, conçu avec les riverains et les élèves, offre davantage d'espace aux piétons et sécurise les déplacements. Le parvis requalifié intègre des zones végétalisées pour limiter les îlots de chaleur urbains

PARTIE 2

# Carte d'identité express

# Le territoire

**49**
**communes**

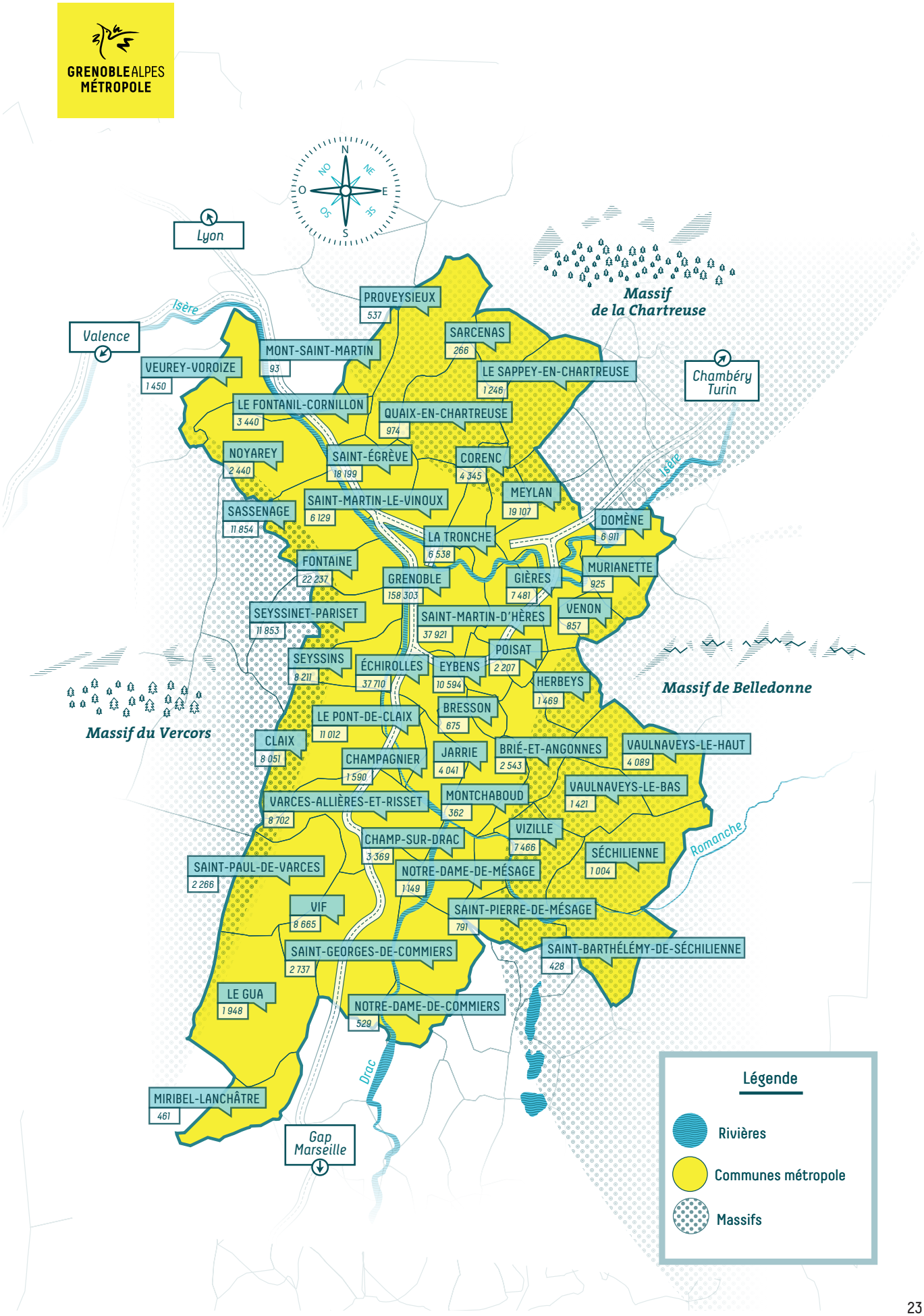
**456 596**
**habitants**

**Superficie**
**546 km²**

**23** **communes dans le périmètre des Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Vercors**

**Commune la plus peuplée**
**Grenoble** (158 303 habitants)

**Commune la moins peuplée**
**Mont-Saint-Martin** (93 habitants)


GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE
N
NO
NE
O
E
SO
SE
S
Lyon
Valence
Chambéry
Turin
Isère
Massif de la Chartreuse
Massif de Belledonne
Massif du Vercors
PROVEYSIEUX 537
SARCENAS 266
MONT-SAINT-MARTIN 93
VEUREY-VOROIZE 1 450
LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE 1 246
LE FONTANIL-CORNILLON 3 440
QUAIX-EN-CHARTREUSE 974
NOYAREY 2 440
SAINT-ÉGRÈVE 18 199
CORENC 4 345
MEYLAN 19 107
SAINT-MARTIN-LE-VINOUX 6 129
SASSENAGE 11 854
LA TRONCHE 6 538
DOMÈNE 6 911
FONTAINE 22 237
GRENOBLE 158 303
GIÈRES 7 481
MURIANETTE 925
SEYSSINET-PARISET 11 853
SAINT-MARTIN-D'HÈRES 37 921
VENON 857
POISAT 2 207
SEYSSINS 8 211
ÉCHIROLLES 37 710
EYBENS 10 594
HERBEYS 1 469
BRESSON 675
LE PONT-DE-CLAIX 11 012
CLAIX 8 051
CHAMPAGNIER 1 590
JARRIE 4 041
BRIÉ-ET-ANGONNES 2 543
VAULNAVEYS-LE-HAUT 4 089
VAULNAVEYS-LE-BAS 1 421
MONTCHABOUD 362
VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET 8 702
VIZILLE 7 466
CHAMP-SUR-DRAC 3 369
SÉCHILIENNE 1 004
Romanche
SAINT-PAUL-DE-VARCES 2 266
NOTRE-DAME-DE-MÉSAGE 1 149
VIF 8 665
SAINT-PIERRE-DE-MÉSAGE 791
SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS 2 737
SAINT-BARTHÉLÉMY-DE-SÉCHILIENNE 428
LE GUA 1 948
NOTRE-DAME-DE-COMMIERS 529
Drac
MIRIBEL-LANCHÂTRE 461
Gap
Marseille
Légende
Rivières
Communes métropole
Massifs

# Les compétences métropolitaines

## I. GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE EXERCE DE PLEIN DROIT, EN LIEU ET PLACE DES COMMUNES MEMBRES, LES COMPÉTENCES SUIVANTES :

### PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Déchets ménagers (dont déchets d'activité à risque infectieux)
- Contribution à la transition énergétique
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Plan climat-air-énergie territorial
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Réseaux de chaleur ou de froid urbains
- Infrastructures de charge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores

### DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- Zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique
- Actions de développement économique et participation au pilotage des pôles de compétitivité
- Construction et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain
- Promotion du tourisme
- Soutien et aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

## AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme
- Organisation de la mobilité
- Espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain
- Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications

## GESTION DES SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF

- Eau, assainissement des eaux usées et gestion des eaux pluviales
- Cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain et crématoriums
- Abattoirs et marchés d'intérêt national
- Services d'incendie et de secours
- Service public de défense extérieure contre l'incendie

## POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement, aides financières et actions en faveur du logement social, actions en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- Aires d'accueil des gens du voyage

## POLITIQUE DE LA VILLE

- Diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

## II. GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE EXERCE PAR AILLEURS LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES SUIVANTES :

- Emploi et insertion
- Interventions relatives à l'économie agricole et à la forêt péri-urbaine
- Nouvelles infrastructures nécessaires à l'exploitation forestière
- Espaces naturels et de loisirs Bois français, Sentiers de la Frange verte, Parc de l'île d'Amour, Parc des Vouillants, Parc Hubert Dubedout, Parc de l'Ovalie et Site de Prémol
- Sites du Col de Porte et du Sappey-en-Chartreuse (activités sportives, de loisirs, pastorales et sylvicoles, à l'exclusion du ski alpin)
- Sentiers de randonnée
- Refuge et fourrière dans le cadre de la protection contre la divagation des animaux
- Développement du réseau métropolitain de lecture publique
- Promotion de la culture chorégraphique via le centre chorégraphique national de Grenoble (CCN2).
- Assistance et conseil en matière d'urbanisme, d'architecture et de paysage
- Valorisation des espaces agricoles ou forestiers
- Promotion, de valorisation et de développement de l'agriculture
- Pompes funèbres
- Risques naturels et technologiques : participation à la communication préventive, soutien aux forêts de protection

## III. PAR CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE, GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE EXERCE ÉGALEMENT LES COMPÉTENCES SUIVANTES :

- Gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental
- Aide aux jeunes en difficulté
- Prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté
- Schéma d'aménagement touristique
- Plan des itinéraires de randonnée
- Activité du spectacle vivant assuré par la MC2

Du Syndicat intercommunal à la Métropole :

# L'intercommunalité grenobloise en quelques dates

**1966** Création du **Siepurg** (Syndicat intercommunal d'études des problèmes d'urbanisme de la région grenobloise) par 23 communes.

**1973** Fondation du **Sieparg** (Syndicat intercommunal d'études, de programmation et d'aménagement de la région grenobloise) qui réunit **23 communes** et **360 000 habitants.**

**1994** Naissance de la **communauté de communes** qui se substitue au Sieparg

**1996** La communauté de communes prend le nom de **Grenoble Alpes Métropole**

**2000** Grenoble Alpes Métropole adopte le statut de **communauté d'agglomération**

**2014** **Fusion** des communautés de communes des Balcons sud de Chartreuse et du Sud grenoblois avec Grenoble Alpes Métropole. Cette nouvelle intercommunalité compte **49 communes**

**2015** Grenoble Alpes Métropole devient une **Métropole**

# Le Conseil Métropolitain

## PRÉSIDENCE DE L'EXÉCUTIF



**Guillaume LISSY** UGEC
**Président de Grenoble Alpes Métropole**
Maire de Seyssinet-Pariset

## PÔLE ÉCONOMIE, INNOVATION, EMPLOI ET RAYONNEMENT



**Laurence RUFFIN** UGEC
**1ère vice-présidente à la stratégie économique et industrielle**
Maire de Grenoble



**Hassen BOUZEGHOUB** UGEC
**Conseiller délégué au commerce, aux marchés, à l'artisanat et à la logistique urbaine**
Conseiller municipal de Grenoble



**Florent CHOLAT** AGATES
**Conseiller délégué aux filières, au numérique, à l'économie sociale & solidaire, et à l'économie circulaire**
*En lien avec Marc Depinois pour le système d'information et d'impression numérique*
Maire de Champagnier



**Guy JULLIEN** NMC
**Conseiller délégué à la stratégie foncière économique et à l'immobilier d'entreprises**
*En lien avec Laurent Thoviste et Jérôme Rubes pour la stratégie foncière économique*
Conseiller municipal de Veurey-Voroize



**Audrey GUYOMARD** CCM
**Vice-présidente à l'attractivité, au tourisme et aux loisirs**
Maire de Bresson



**Fabrice HUGELÉ** ALPES
**Vice-président à l'enseignement supérieur et à la recherche**
Maire de Seyssins



**Aurélien FARGE** CCC
**Vice-président à l'insertion, à l'emploi et à la jeunesse**
Adjoint à la Maire d'Échirolles



**Michèle VEYRET** CCC
**Vice-présidente aux équipements culturels d'intérêt métropolitain**
Adjointe au Maire de Saint-Martin-d'Hères



**Michel VENDRA** CCM
**Vice-président aux équipements sportifs d'intérêt métropolitain**
Maire de Sassenage

## PÔLE RESSOURCES



**Raphaël GUERRERO** NMC
**1er vice-président aux finances, au contrôle de gestion et au budget**
Maire de Jarrie



**Guillaume CARASSIO** NMC
**Conseiller délégué à l'évaluation des politiques publiques, à la déontologie et au contrôle des organismes extérieurs**
Maire de Vif



**Marc DEPINOIS** NMC
**Vice-président à l'administration générale, aux ressources humaines et au patrimoine**
Maire de Mont-Saint-Martin



**Gildas BOUFFAUD** AGATES
**Conseiller délégué à la gestion du patrimoine bâti et foncier et au schéma Directeur immobilier et énergétique**
Maire du Sappey-en-Chartreuse



**Leïla GADDAS** ALPES
**Conseillère déléguée à la politique funéraire et à la mutualisation**
Conseillère municipale de Meylan

# PÔLE SERVICES PUBLICS, ESPACES PUBLICS ET TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES



**Gilles MOREAU** UGEC
**Vice-président à l'énergie, à l'air et au climat**
Conseiller municipal de Grenoble



**Olivier BERTRAND** UGEC
**Vice-président aux cycles de l'eau**
Adjoint au Maire de Grenoble



**Jean-Yves PORTA** NMC
**Vice-président à la collecte et à la valorisation des déchets**
Maire de Vaulnaveys-le-Haut

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC



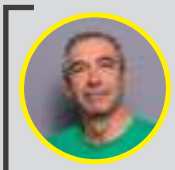
**Laurent AMADIEU** UGEC
**Vice-président à la création et au réaménagement de l'espace public et de la voirie, à la végétalisation et aux mobilités actives**
Maire de Saint-Égrève



**Sylvain LAVAL** NMC
**Vice-président à la voirie, à l'entretien, à la proximité et aux ouvrages d'art**
Maire de Saint-Martin-le-Vinoux

# PÔLE CADRE DE VIE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PROXIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



**Laurent THOVISTE** ALPES
**Vice-président aux territoires, à la stratégie d'aménagement, aux polarités et à la participation citoyenne**
Adjoint au Maire de Fontaine



**Jérôme RUBES** CCC
**Vice-président à la politique de l'aménagement, aux grands projets et au foncier**
Adjoint au Maire de Saint-Martin-d'Hères



**Éric ROSSETTI** NMC
**Vice-président à l'urbanisme et au PLUi**
Maire de Quaix-en-Chartreuse



**Margot BELAIR** UGEC
**Vice-présidente à l'habitat et au logement**
Conseillère municipale de Grenoble



**Leah ASSALI** UGEC
**Conseillère déléguée aux gens du voyage, à la lutte contre le mal-logement et aux commissions d'attribution de logements**
Conseillère municipale de Saint-Martin-d'Hères



**Pierre LABRIET** CCC
**Vice-président à la politique de la ville, à la rénovation urbaine et aux solidarités**
Adjoint à la Maire d'Échirolles



**Xavier OSMOND** UGEC
**Vice-président à la prévention spécialisée, à la prévention de la délinquance et à l'égalité des droits**
Adjoint au Maire d'Eybens



**Cyrille PLENET** NMC
**Vice-présidente à l'agriculture, à la forêt, à la montagne et aux risques**
Maire de Séchilienne



**Sandra KRIEF** UGEC
**Conseillère déléguée aux espaces naturels, à la biodiversité et à la condition animale**
*En lien avec Audrey Guyomard pour les espaces naturels et de loisirs métropolitains*
Adjointe à la Maire de Grenoble



**Christine BRUNET** NMC
**Conseillère déléguée aux risques technologiques et naturels**
Maire de Notre-Dame-de-Mésage

**MAJORITÉ**

| | |
|---|---|
| **AGATES** 6 élus | **Alliance de Gauche des Territoires pour l'Écologie et les Solidarités** |
| **ALPES** 11 élus | **Ambition Locale Progressiste, Écologiste et Solidaire** |
| **CCC** 15 élus | **Communes, Coopération et Citoyenneté** |

# LES AUTRES ÉLU(E)S MÉTROPOLITAIN(E)S

## Classés dans l'ordre alphabétique des communes



CLAUDE SOULLIER **CCM**
Maire de Brié-et-Angonnes



LUC AURY **NMC**
Maire de Champ-sur-Drac



CHRISTOPHE REVIL **ALPES**
Maire de Claix



JEAN-DAMIEN MERMILLOD-BLONDIN **CCM**
Maire de Corenc



AMANDINE DEMORE **CCC**
Maire d'Échirolles



ISABELLE GMIRA **CCC**
Adjointe à la maire d'Échirolles



LENCKA POPRAVKA **CCC**
Adjointe à la maire d'Échirolles



JULIE MONTAGNIER **UGEC**
Adjointe au maire d'Eybens



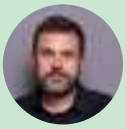
MICKAËL GUIHENEUF **AGATES**
Maire de Gières



THIERRY ALDEGUER **GO RG**
Conseiller municipal de Grenoble



ZAKARIA AMRAN **LFI**
Conseiller municipal de Grenoble



LUIS BELTRAN-LOPEZ **UGEC**
Adjoint à la maire de Grenoble



BASTIEN CASTILLO **LFI**
Conseiller municipal de Grenoble



CÉCILE CÉNATIEMPO **UGEC**
Adjointe à la maire de Grenoble



ÉMILIE CHALAS **ALPES**
Conseillère municipale de Grenoble



CLÉMENT CHAPPET **GO RG**
Conseiller municipal de Grenoble



KENZA DOUKHI **LFI**
Conseillère municipale de Grenoble



AMANDINE GERMAIN **UGEC**
Adjointe à la maire de Grenoble



COLINE PISSARD-GIBOLLET **LFI**
Conseillère municipale de Grenoble



LÉONIE MARCOUX **UGEC**
Adjointe à la maire de Grenoble



CHLOÉ PANTEL **UGEC**
Adjointe à la maire de Grenoble



ISABELLE PETERS **CCC**
Adjointe à la maire de Grenoble



JEAN-LUC RIZZI **GO RG**
Conseiller municipal de Grenoble



MICHELLE SY **UGEC**
Adjointe à la maire de Grenoble



SIMON FARLEY **NMC**
Maire de Le Gua



CHRISTOPHE FERRARI
Maire du Pont-de-Claix



SOUAD GRAND
Adjointe au maire du Pont-de-Claix



PHILIPPE CARDIN **UGEC**
Conseiller municipal de Meylan



CÉDRIC GARCIN **CCM**
Maire de Murianette



AGNÈS RENIER **NMC**
Adjointe au maire de Notre-Dame-de-Commiers



ALFIO PENNISI **NMC**
Conseiller municipal de Noyarey



LUDOVIC BUSTOS
Maire de Poisat



SOPHIE LUCHEZ **UGEC**
Conseillère municipale de Saint-Égrève



VALENTIN TORRES **NMC**
Maire de Saint-Georges-de-Commiers



CHRISTOPHE BRESSON **LFI**
Adjoint au maire de Saint-Martin-d'Hères



BRAHIM CHERAA **CCC**
Adjoint au maire de Saint-Martin-d'Hères



CHRISTIAN MASNADA **NMC**
Maire de Saint-Pierre-de-Mésage



SYLVAIN DULOUTRE **NMC**
Adjoint au maire de Sarcenas



SYLVIE GENIN-LOMIER **CCM**
Adjointe au maire de Sassenage



LAURA SIEFERT **UGEC**
Conseillère municipale de Seyssinet-Pariset

**CCM** 9 élus — Communes au Cœur de la Métropole

**NMC** 23 élus — Notre Métropole Commune

**UGEC** 27 élus — Union de la Gauche Écologiste et Citoyenne

**OPPOSITION**

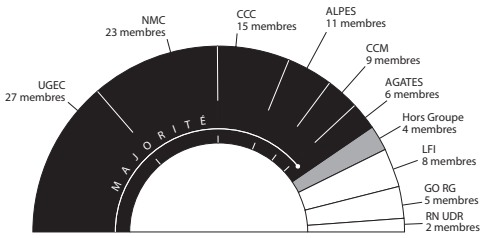
**RN-UDR** 2 élus — RN-UDR Grenoble Alpes Métropole

**LFI** 8 élus — La France Insoumise

**GO RG** 5 élus — Groupe d'Opposition Réconcilier Grenoble

**HORS GROUPE**

4 élus






CLAUDINE LONGO
Conseillère municipale de Domène



ENZO BILLON — RN UDR
Conseiller municipal d'Échirolles



ZAIM BOUHAFS — CCC
Adjoint à la maire d'Échirolles



ÉVA CANTERO — CCC
Conseillère municipale d'Échirolles



AMÉLIE AMORE — ALPES
Conseillère municipale de Fontaine



ÉVELYNE DE CARO — ALPES
Adjointe au maire de Fontaine



CLAUDINE DIDIER — CCC
Conseillère municipale de Fontaine



FRANCK LONGO — ALPES
Maire de Fontaine



NATHALIE BÉRANGER — GO RG
Conseillère municipale de Grenoble



ALLAN BRUNON — LFI
Conseiller municipal de Grenoble



KHEIRA CAPDEPON — UGEC
Adjointe à la maire de Grenoble



PIERRE-ÉDOUARD CARDINAL — ALPES
Conseiller municipal de Grenoble



ALAN CONFESSON — UGEC
Conseiller municipal de Grenoble



MICHELLE DARAN — UGEC
Conseillère municipale de Grenoble



CÉLINE DESLATTES — UGEC
Adjointe à la maire de Grenoble



ABDELNOUR DJEBBOURI — LFI
Conseiller municipal de Grenoble



ANOUCHKA MICHARD — GO RG
Conseillère municipale de Grenoble



ALEXIS MONGE — CCC
Adjoint à la maire de Grenoble



GAËTAN MONOT — UGEC
Adjoint à la maire de Grenoble



GILLES NAMUR — UGEC
Adjoint à la maire de Grenoble



MEHDI TADJINE — UGEC
Adjoint à la maire de Grenoble



FRANÇOISE FONTANA — NMC
Maire de Herbeys



BERTRAND SPINDLER — AGATES
Maire de La Tronche



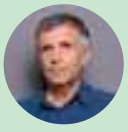
STÉPHANE DUPONT-FERRIER — CCM
Maire du Fontanil-Cornillon



JOËLLE HOURS — ALPES
Maire de Meylan



FRANCIS PILLOT — ALPES
Adjoint à la maire de Meylan



MICHEL GAUTHIER — NMC
Maire de Miribel-Lanchâtre



GUY SOTO — NMC
Maire de Montchaboud



NICOLAS JALLOT — NMC
Maire de Proveysieux



GILLES STRAPPAZZON — AGATES
Maire de Saint-Barthélémy-de-Séchilienne



JEAN-GAËTAN COGNARD — UGEC
Conseiller municipal de Saint-Égrève



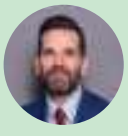
BENJAMIN COIFFARD — NMC
Conseiller municipal de Saint-Égrève



DIANA KDOUH — CCC
Conseillère municipale de Saint-Martin-d'Hères



ALEXANDRE LACROIX — RN UDR
Conseiller municipal de Saint-Martin-d'Hères



DAVID QUEIROS — CCC
Maire de de Saint-Martin-d'Hères



CÉCILE CURTET — CCM
Maire de Saint-Paul-de-Varces



JEAN-MICHEL LOSA — CCM
Maire de Varces-Allières-et-Risset



MARC ODDON — NMC
Maire de Venon



PASCAL HERRERO — NMC
Conseiller municipal de Vaulnaveys-le-Bas



CATHERINE TROTON — AGATES
Maire de Vizille

PARTIE 3

# Services publics de proximité et du quotidien

# Accueil et relations aux usagers

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

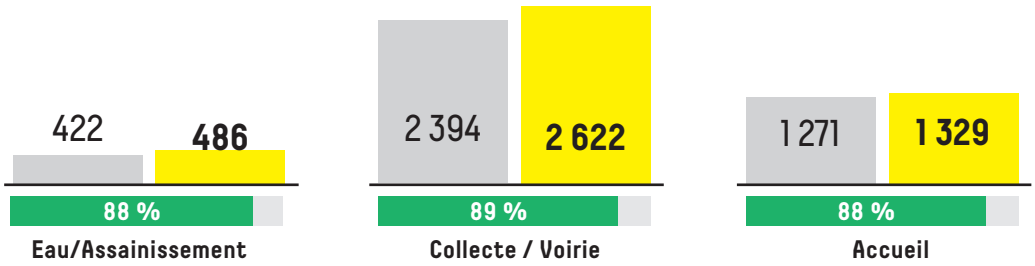
- Création du service « relations métropolitaines à l'usager » permettant de professionnaliser l'accueil multicanal ;
- Dématérialisation d'une trentaine de services comme la commande des bacs pour les déchets, la demande de raccordement à l'eau et l'assainissement ;
- Modernisation de la gestion des signalements des problèmes (logiciel PEPs) ;
- Développement d'une base de connaissances fiable et actualisée en continu permettant une qualité et fiabilité de réponse ;
- Mise en place et animation d'un réseau des accueillants des communes pour rendre plus fluide le parcours des habitants.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- Développement d'un logiciel « courrier » livré en avril 2026 ;
- Conception du futur accueil de la Métropole comme espace d'information et d'accompagnement pour habitants et professionnels ;
- Simplification du parcours usager entre les administrations (notamment Métropole et communes mais aussi Département) ;
- Poursuite du développement des téléservices tout en prenant soin de ne pas accentuer la fracture numérique et de maintenir une présence humaine ;
- Poursuite de l'amélioration du formulaire de signalement pour permettre une meilleure fluidité de traitement entre les GRC (gestion des relations aux citoyens) ;
- Poursuite de la professionnalisation de l'accueil ;
- Recueil et suivi du traitement des « remontées usagers » (accueil, courrier, réseaux sociaux, capteurs de terrain, etc.) pour améliorer la qualité de la réponse et la confiance dans l'institution.

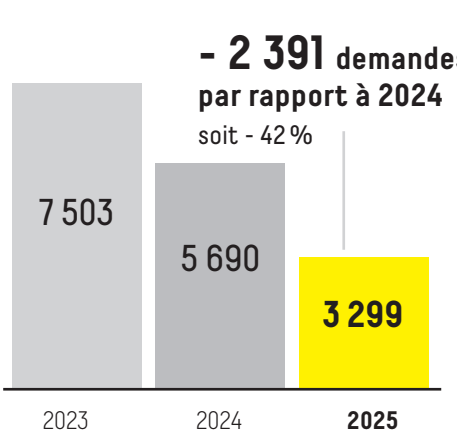
# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

## Taux d'appels répondus pour les 3 standards : assainissement, Voirie-déchets et accueil général – moyenne mensuelle

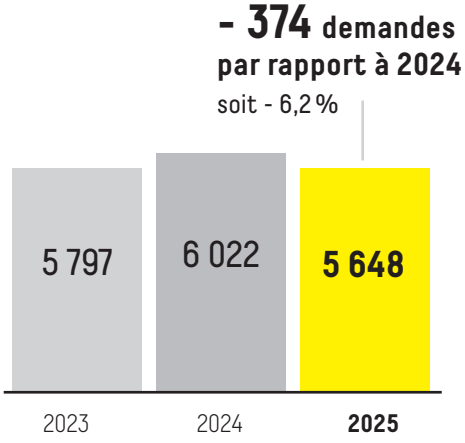



Nombre d'appels présentés pendant les horaires d'ouverture
Nombre d'appels (servis et transférés) répondus
Taux de réponse

## Demandes déchets

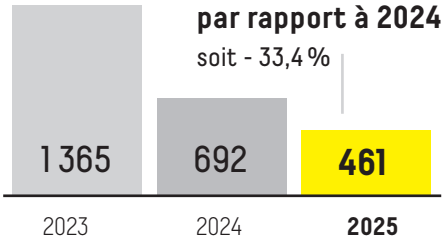



Demandes de renseignement traitées

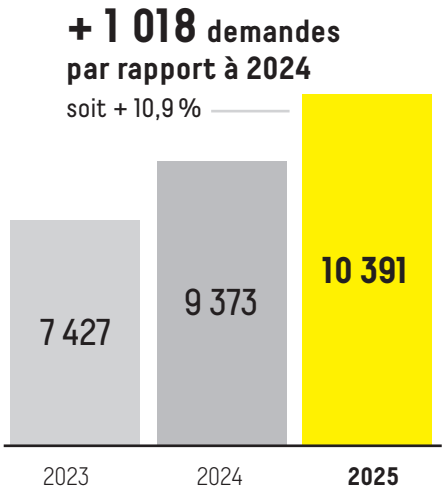



Signalements traités

## Demandes voirie




Demandes de renseignement traitées




Demandes de signalements traités

# Assainissement et eaux pluviales

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

- 2020-2025 : Contrat avec l'Agence de l'eau RMC pour les opérations SDA 2017 dont la déconnexion, mise en conformité (Sud Grenoblois) ;
- 2023-2024 : Inspection décennale des digesteurs d'Aquapole (opération majeure avec grutage d'une cloche de 117 tonnes) ;
- Acquisition d'hydrocureurs économes en eau pour le curage des réseaux ;
- Création d'une cellule foncière REA (régie eau et assainissement) et délibération sur la domanialité des réseaux ;
- Triple certification Qualité, sécurité et environnement QSE (ISO 9001, 14001, 45001) obtenue en 2025-2026 ;
- Raccordements/ suppressions de rejets : stations d'épuration Notre-Dame-de-Commiers, Vizille,Vaulnaveys-le-H, Saint-Martin-d'Uriage ;
- 2023-2025 : création de la mission « gestion intégrée des eaux pluviales » (GIEP) et co-animation du Cercle interservices (CIS) Eau dans la ville pour accélérer la déconnexion des eaux pluviales.

Limites :

- Sous-investissement sur les ouvrages de collecte (postes de relevage, déversoirs d'orage) ;
- Retards dans la régularisation foncière (50 ouvrages et 100 parcelles en PPI sur domaine privé) ;
- Tarif assainissement qui n'a pas évolué depuis 2019 (hors tarif 2024 avec application de l'inflation) : risque de contraction de l'épargne nette au regard des investissements à venir pour la DERU 2.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

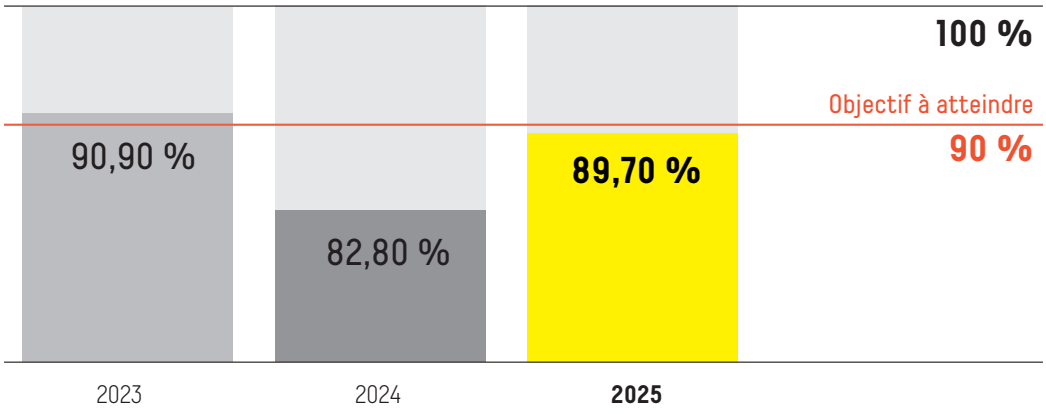
- Temps de pluie : création d'équipements complémentaires pour traiter les rejets par temps de pluie à Aquapole et mise en place d'une unité pour le traitement des matières externes ;
- DERU 2 : études pour adapter Aquapole (traitement azote/phosphore, micropolluants) PPI phasé (2036-2045) en préparation ;
- Révision du SDA (lancement en 2026) pour intégrer DERU 2, dérèglement climatique, et objectifs de déconnexion révisés ;
- PGIERU (Plan de gestion des eaux résiduaires urbaines) en articulation avec le SDA et le zonage eaux pluviales ;
- GIEP : Co-animation du cercle Eau dans la ville ; accompagnement des acteurs de l'aménagement pour la déconnexion et le déploiement de solutions via l'outil PARAPLUIE ;
- Transferts MAPTAM : Finalisation des transferts fonciers (objectif : 100 % des communes d'ici 2026).

Échéances clés :

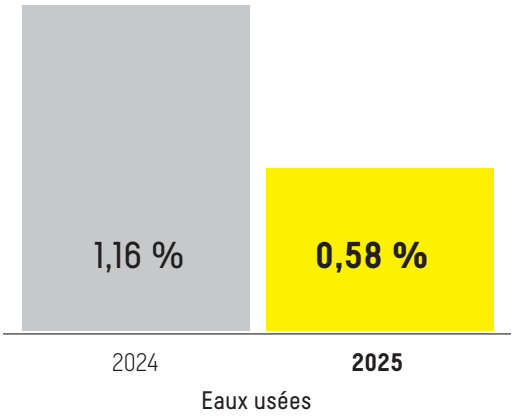
- 2026-2027 : Lancement de la révision du SDA et du PGIERU ;
- 2028-2030 : Transmission des données de surveillance des micropolluants et GES ;
- 2035 : Obligations DERU 2 (traitement tertiaire/quaternaire).

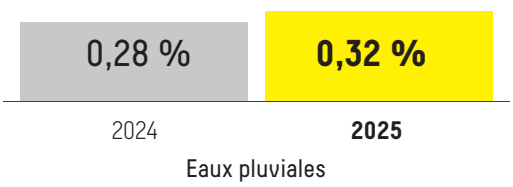
# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

## Taux de rendement épuratoire Aquapole

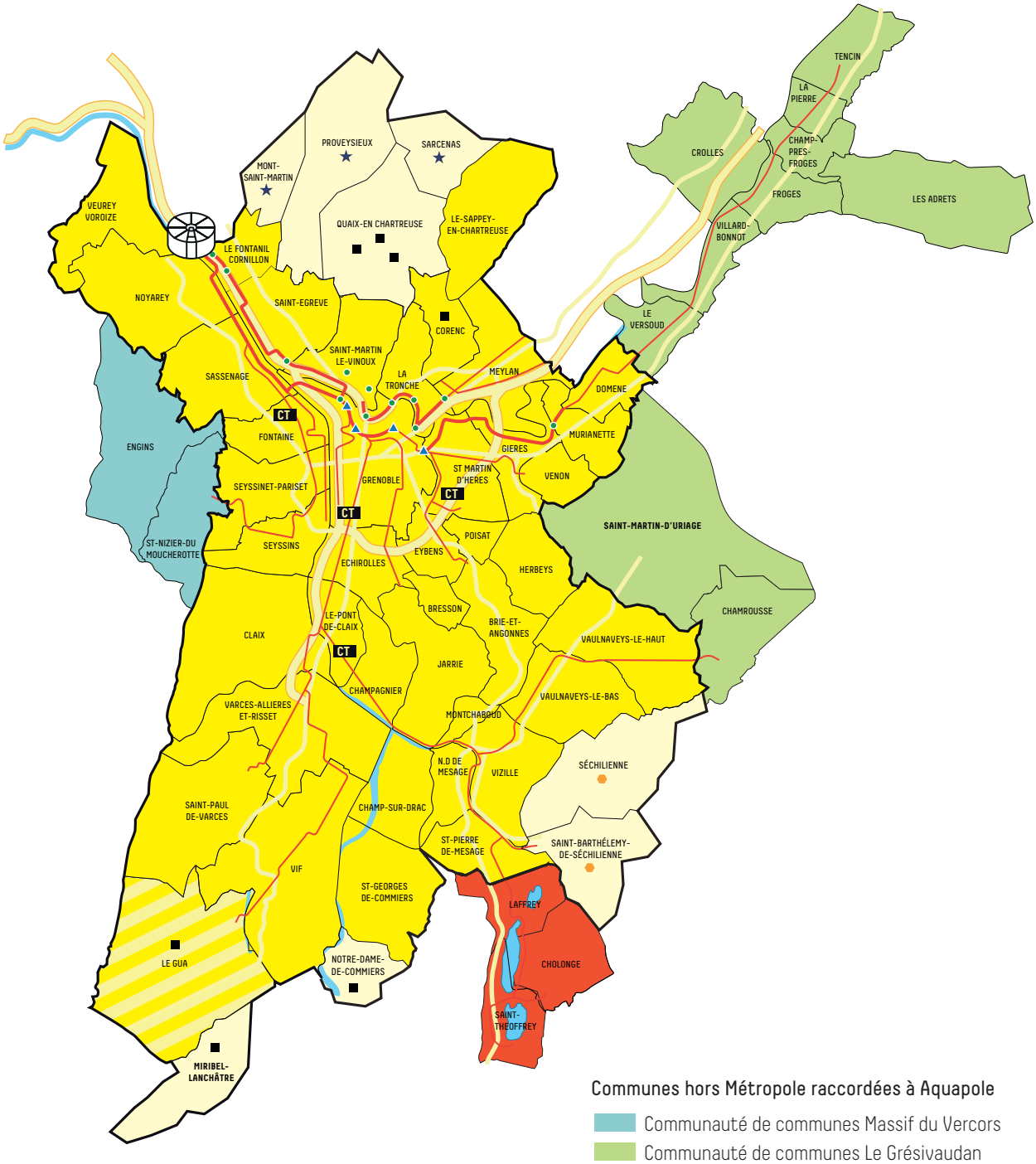



## Taux de renouvellement des ouvrages



# Assainissement: garantir le service à l'usager tout en protégeant le milieu naturel



# Eau potable et défense extérieure contre l'incendie

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

Actions majeures :

- Reprise en régie des activités anciennement confiées à la SPL Eaux de Grenoble Alpes (production et distribution) ;
- Convergence tarifaire finalisée pour l'eau potable.

Sécurisation des ressources :

- Substitution de l'alimentation en eau de Saint-Egrève/Fontanil-Cornillon et Saint-Georges/Notre-Dame-de-Commiers par la ressource Drac (9 km de conduites nouvelles, 4 surpresseurs, 2 réservoirs) ;
- Réduction d'1/3 de la population alimentée par les captages de coteaux.

Triple certification QSE (Qualité, sécurité et environnement) de la régie eau potable (ISO 9001, 14001 et 45001)

Protection des captages :

- 38/51 captages couverts par une DUP (74 %) ;
- Études terminées pour la révision des DUP du Drac et de la Romanche ;
- Amélioration du rendement : passage de 81,3 % (2015) à 84,3 % (2024).

Difficultés rencontrées :

- Recrutement : pénurie de compétences techniques post-Covid ;
- Régularisation foncière : blocages des usagers pour les réparations de fuites en domaine privé ;
- Résistance d'ARKEMA à l'application de la DUP de Rochefort ;
- Sécheresses : tensions hydriques sur les hameaux de moyenne et haute altitude.

# PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

Schéma directeur eau potable 2020-2030 :

Protection des ressources (20 % des investissements), sécurisation (30 %), réorganisation hydraulique (25 %), renouvellement patrimonial (25 %).

Régularisation foncière :

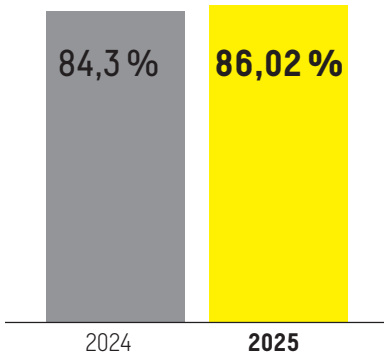
Finalisation des transferts (50 ouvrages et 100 parcelles en PPI).

Défense extérieure contre l'incendie :

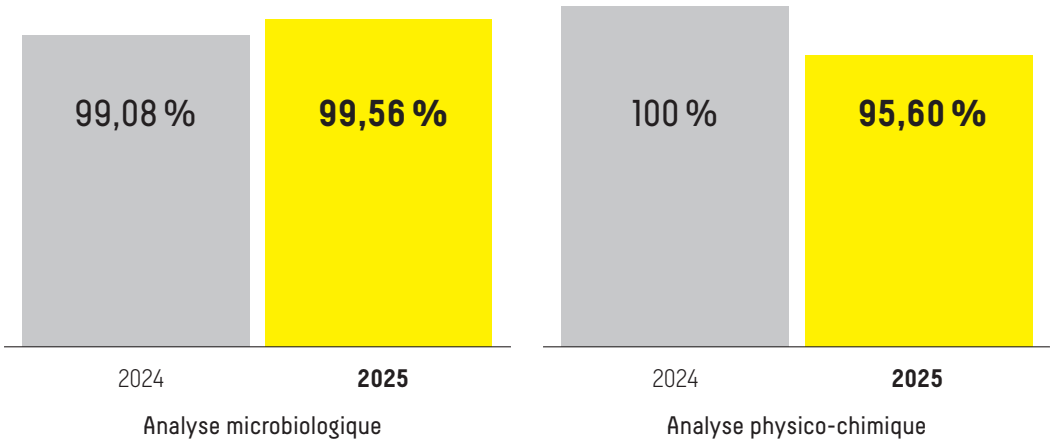
- Analyse des points d'eau incendie privés couverts par un PEI public ;
- Poursuite du schéma directeur.

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

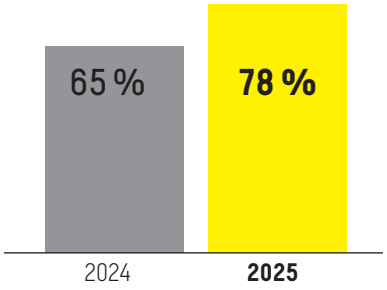
## Rendement du réseau d'eau potable



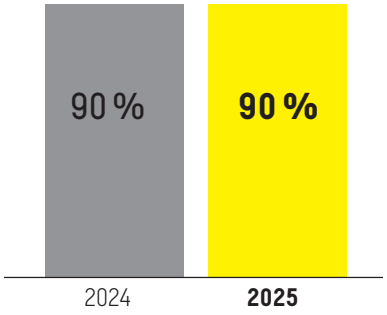

## Taux de conformité des analyses qualité



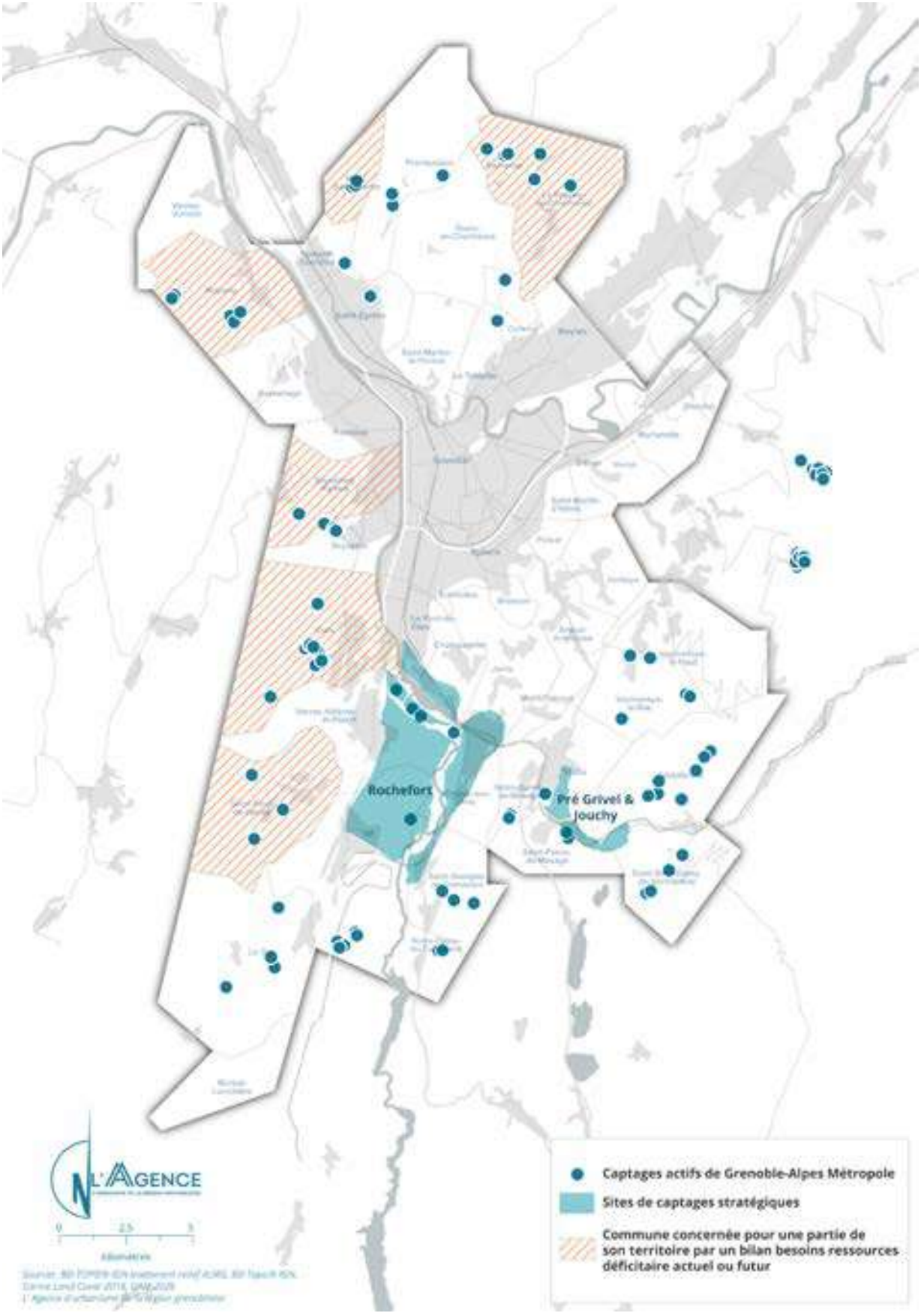
## Taux de renouvellement des ouvrages eau potable




## Part d'eau distribuée sans traitements



# Délivrer une eau de qualité à un prix juste et accessible tout préservant les ressources



# Gestion des milieux aquatiques, préservation de la ressource en eau et prévention des inondations

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

GEMAPI

- Réglementaire : autorisation du système d'endiguement du Furon (classe B), dépôt des dossiers Domeynon/Jaillières (classe C), mise en place d'un dispositif de surveillance des digues (logiciel SIRS, astreinte crise, surveillance caméra).
- Fonctionnement : entretien et surveillance des ouvrages métropolitains, mise en œuvre des plans pluriannuels de gestion (PPG).
- Investissements :
  - Travaux : Sonnant (1 M€ HT), Jaillières (500 k€ HT), Brise Tourte (500 k€ HT), station de pompage de la Chantourne (3 M€ HT) ;
  - PAPI Drac : avant-projet finalisé (86 M€ estimés, protection Q200).
- Restauration écologique : zones humides (Muriannette, Meylan), cours d'eau (Vence, Verderet), PPG déployés sur 5 sous-bassins, restauration gravière Rivoire, refonte parcours pédagogiques des 2 RNR.
- Gouvernance :
  - Pilotage du SYMBHI (3 élus, droits de vote à 39,9%), labellisation EPAGE, création de l'établissement public territorial de bassin Isère ;
  - Animation des comités métropolitains des milieux aquatiques et prévention des inondations (1 comité/an) et comités locaux par sous-bassin.

RNR :

- Isles du Drac : Plan de gestion 2025-2034 (8 M€) ;
- Étang de Haute-Jarrie : Plan révisé en 2025 (548 k€ pour 2025-2029, 74% des opérations engagées).

# PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

GEMAPI :

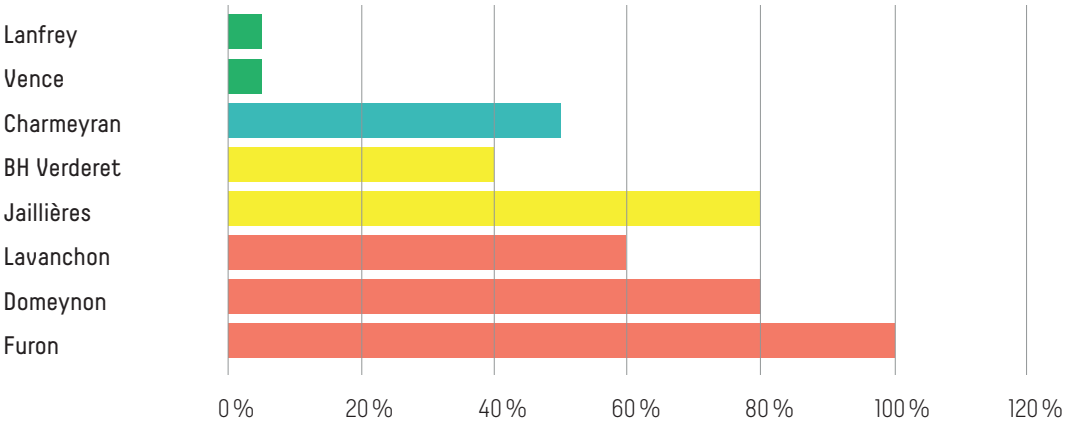
- PAPI Drac : finalisation des études et travaux (2026-2032, 86 M€).
- Schémas hydrauliques : finalisation des tranches fermes pour Domeynon, Lavanchon, Vernon (2026).
- Charte GEMAPI : validation pour expliciter les compétences.
- PTGE : lancement de l'étude diagnostic (2025).
- Comité métropolitain des milieux aquatiques et prévention des inondations (CoMMAPI) : réinterrogation du périmètre (baisse de fréquentation, multiplication des instances).

RNR :

- Isles du Drac : recherche de financements pour les 26% non couverts (2,13 M€).
- Étang de Haute-Jarrie : finalisation du plan révisé (2025-2029).

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

## Avancement des autorisations des systèmes d'endiguement

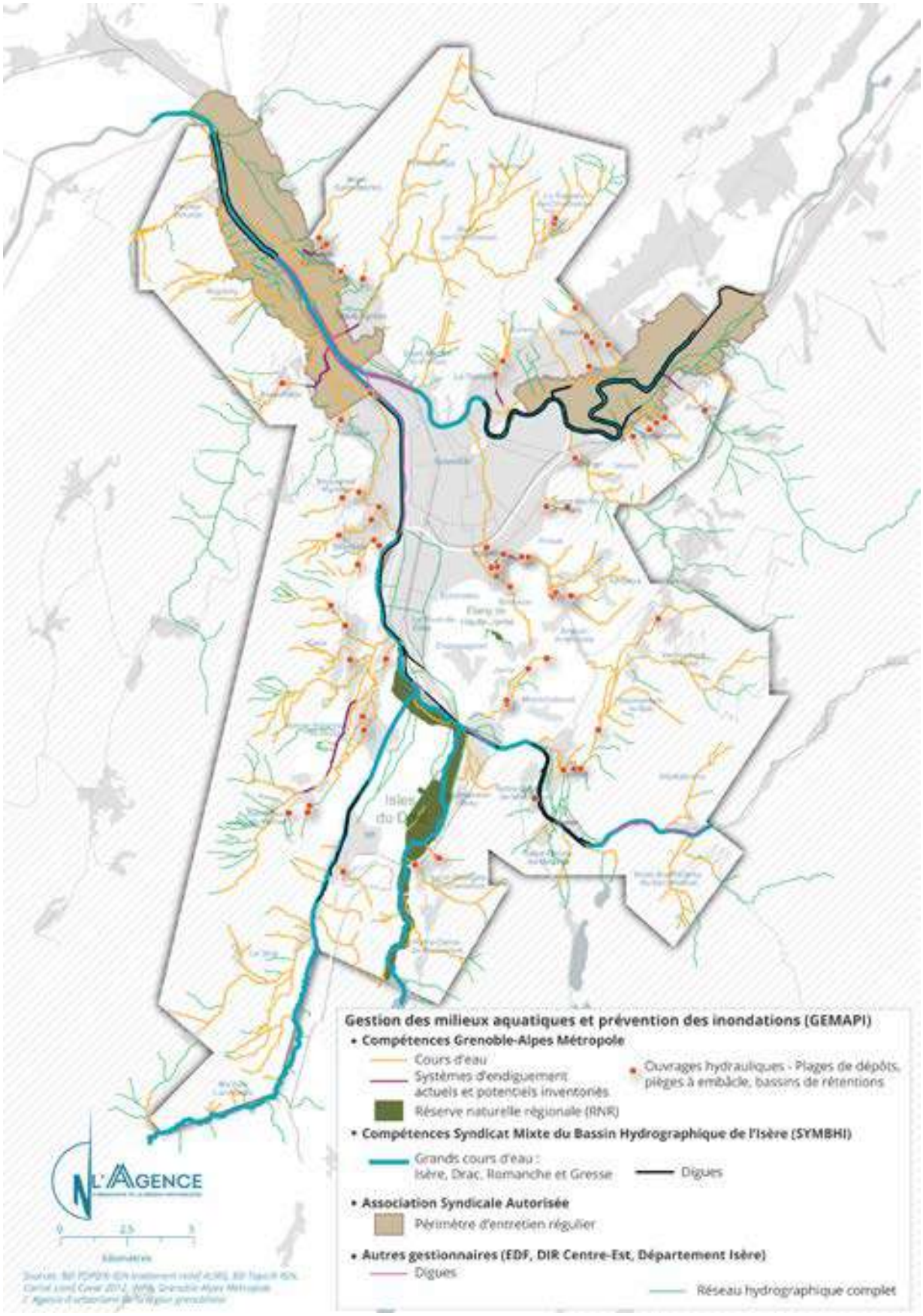



## État d'avancement des procédures de DUP

| Captages | Nombre captages | Avancement obtention DUP (2024) | Avancement obtention DUP (2025) |
|---|---|---|---|
| JOUCHY et PRE GRIVEL (VIZILLE / SAINT PIERRE DE MESAGE) | **2** | **48%** | **63%** |
| DRAC ET PUITS DES ISLES (VIF / VARCES) | **2** | **42%** | **50%** |
| CROZ / FONTFROIDE et RUISSET (SARCENAS) | **3** | **59%** | **63%** |
| EZY / SAINT JEAN (NOYAREY) | **2** | **56%** | **56%** |
| MATHIEUX (SECHILIENNE) | **1** | **4%** | **4%** |
| JONIER (LE GUA) | **1** | **55%** | **55%** |

# Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations

mise en œuvre de la GEMAPI



# Gestion des déchets

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

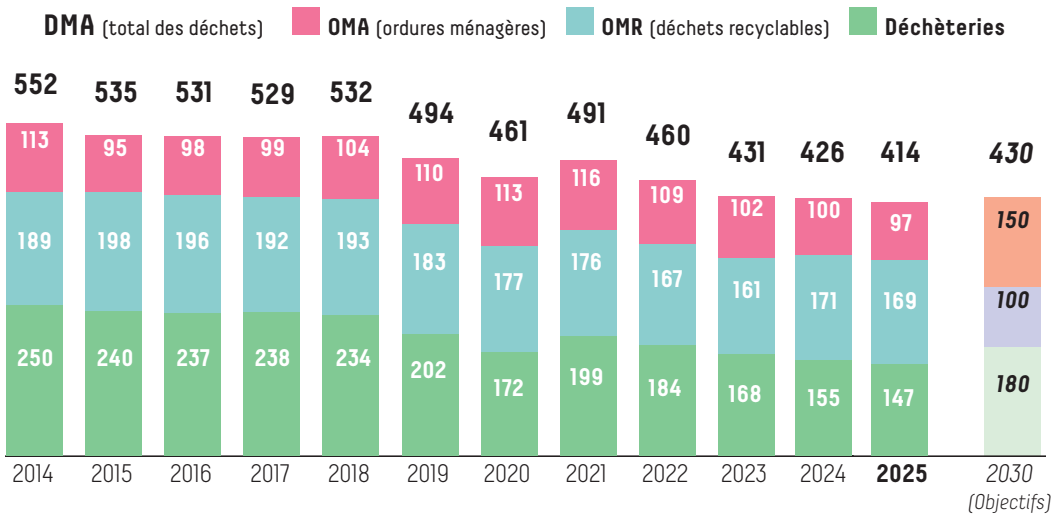
- Atteinte de l'objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés prévu schéma directeur (-20%) en 2025 ;
- Baisse des quantités de déchets enfouies (<3% des déchets en 2024) ;
- Reconstruction du centre de tri pour le Sud-Isère ;
- Élaboration de projets de statuts, de règlement intérieur et de budget pour un éventuel syndicat de traitement des déchets ;
- Indépendance du budget annexe : suppression de la subvention d'équilibre du budget principal ;
- Augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) en 2025 pour financer les investissements ;
- Reconstruction des déchèteries de Sassenage, Echirolles, Grenoble-Jacquard, et fermeture des déchèteries de Jouhaux et Peupliers ;
- Verdissement de la flotte de bennes à ordures ménagères - BOM (passage progressif au gaz naturel pour véhicules - GNV) ;
- Mise en place du tri à la source des déchets alimentaires: plus de 330 000 habitants dotés d'une solution en porte à porte, faisant de GAM l'une des métropoles exemplaires en la matière ;
- Test et abandon de la tarification incitative qui ne démontre pas d'effets positifs dans les quartiers comprenant plus de 30% d'habitat collectifs ;
- Création du Pôle R, site industriel dédié à l'économie circulaire : constitution de la SCIC Fabricanova (dont la Métropole est sociétaire), par 11 acteurs territoriaux de l'économie sociale et solidaire impliqués dans le réemploi / la réparation.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

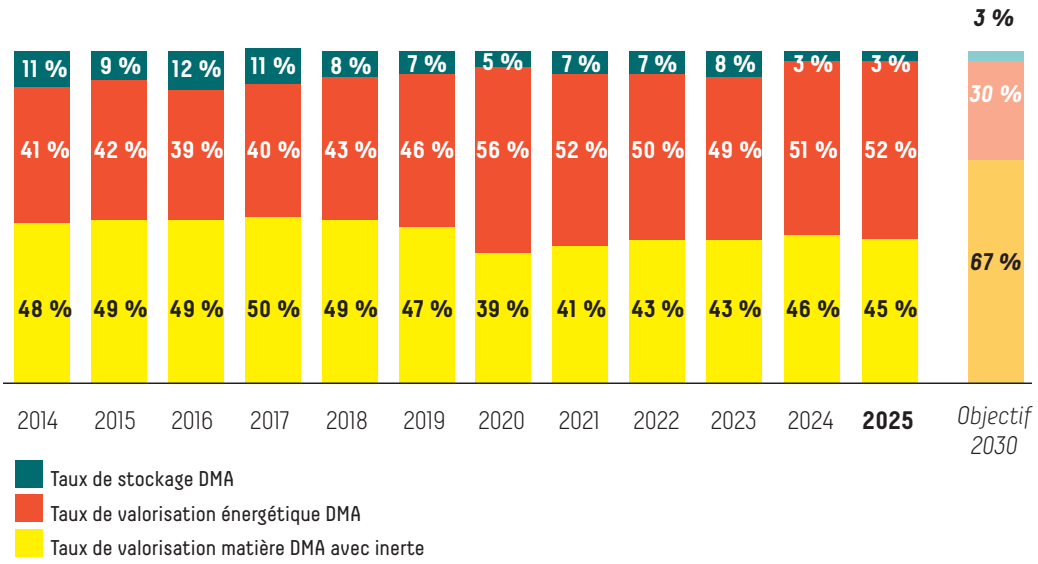
- Reconstruction de l'UIVE (Unité d'incinération et de valorisation énergétique) et du centre de compostage avec ajout d'une unité de méthanisation ;
- Reconstruction des déchèteries de Varces (livraison avril 2026) et de Fontaine (novembre 2026) ;
- Travail engagé sur l'optimisation des horaires de déchèteries & le contrôle d'accès par gabarit pour réserver l'accès des déchèteries aux seuls ménages ;
- Plan d'action ergonomie des déchèteries visant à améliorer les conditions de travail des agents et la disponibilité des bennes pour les usagers ;
- Élaboration et démarrage de la mise en œuvre du plan d'action d'une collecte dite « incitative » sur le secteur Grand Sud et le quartier Jouhaux.

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

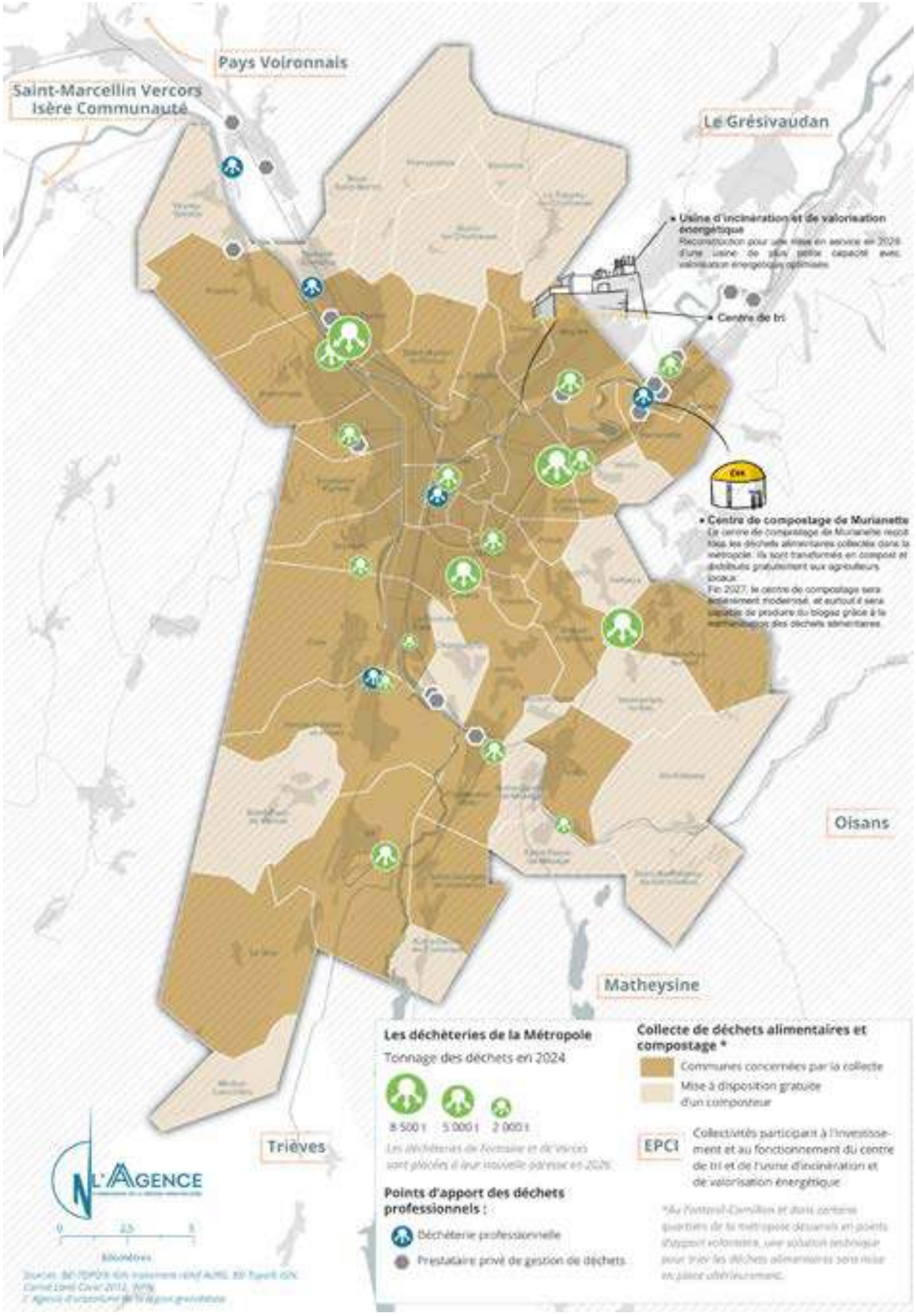
## Évolution des tonnages de déchets (kg/an/habitant)




## Taux de valorisation des déchets ménagers



# Réduire et valoriser les déchets



# Équipements funéraires

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

- Renouvellement de la délégation de service public pour les pompes funèbres et le crématorium ;
- Renouvellement des 2 fours au crématorium ;
- Travaux d'aménagement du cimetière :
  - pose de mobiliers et garde-corps ;
  - soutènements de murs ;
  - pose de caveaux ;
  - mise en conformité PMR ;
  - création de concessions ;
  - réaménagement du jardin du souvenir.
- Acquisition de parcelles pour la future extension du cimetière.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- UIVE : 95% des dépenses pour la reconstruction sécurisés (lots process et génie civil attribués). Démarrage des travaux préparatoires au printemps 2026.
- Travaux du centre de compostage pour rénovation complète et mise en place d'une unité de méthanisation ; mise en service industrielle prévue en 2027.
- Révision en 2026-2027 du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

## INDICATEURS D'ACTIVITÉS

### Disponibilité

**65 ventes de concessions**

**en 2025**

| | | |
|---|---|---|
| Emplacements disponibles au cimetière métropolitain | Pleine terre et caveau secteur traditionnel | 129 |
| Emplacements disponibles au cimetière métropolitain | Terrain cinéraire | 80 |
| Emplacements disponibles au cimetière métropolitain | Espace confessionnel israëlite | 24 |
| Emplacements disponibles au cimetière métropolitain | Caveau ou pleine terre secteur paysager | 49 |
| Emplacements disponibles au cimetière métropolitain | Case colombarium | 48 |
| Emplacements disponibles au cimetière métropolitain | Structure par défaut | 312 |

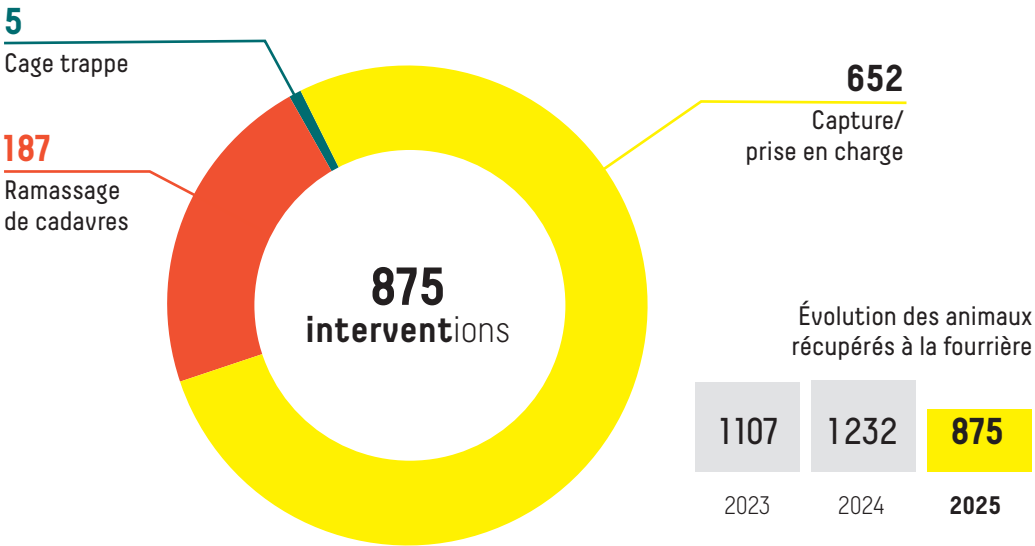
# Fourrière animale

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

- Rénovation et mises aux normes des boxes et des bâtiments pour les deux sites, au refuge (coût : 2M€) :
  - installation d'une chaufferie bois ;
  - construction d'un bâtiment accueil infirmerie au refuge ;
  - réfection des toitures et pose de panneaux photovoltaïques.
- Renouvellement marché fourrière 2024-2027 ;
- Création d'un parc d'ébats à la fourrière ;
- Appel à manifestation d'intérêt afin de conforter et d'optimiser la gestion du refuge du Versoud et encourager le développement de projets innovants en faveur du bien-être et de la condition animale sur son territoire.

## INDICATEURS D'ACTIVITÉS

### Activité de la fourrière




Évolution des animaux récupérés à la fourrière




### Activité au refuge

**416 entrées** **409 sorties**

**Évolution des entrées et des sorties au refuge métropolitain**

# Énergie et réseaux de chaleur

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

### Planification énergétique

- Construction d'une stratégie froid en 2024 ;
- Actualisation du schéma directeur énergies en décembre 2025 donnant la feuille de route 2050.

### Sobriété et efficacité énergétique

- 25 000 personnes conseillées dans le cadre du service public de conseil en énergie opéré par la SPL ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) ;
- 39 communes accompagnées par l'ALEC en 2025 ;
- Valorisation de l'ordre de 5 M d'€ par la plateforme des CEE (certificats d'économie d'énergie) opérée par la Métropole.

### Rénovation énergétique des bâtiments

- Elargissement de MurMur aux maisons individuelles en 2021 et poursuite du dispositif MurMur copros ;
- Mise en place en 2023 du service « Les pros de la réno » : plus de 1600 professionnels conseillés ;
- Elargissement de MurMur aux TPE PME, aux hôtels, commerces et associations d'utilité publique ;
- Mise en place du service public de rénovation de l'habitat en 2025 : signature d'un pacte territorial avec l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) pour le financement des dispositifs d'accompagnement à la rénovation du parc privé.

### Développement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur

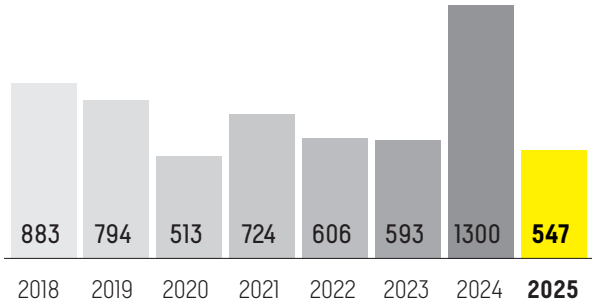
- Renouvellement de la convention fonds chaleur avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en 2024 : plus d'une centaine de projets de chaleur renouvelable soutenus sur le territoire (solaire thermique, biomasse et géothermie) ;
- Création de 2 nouveaux réseaux de chaleur métropolitains (Pont de Claix, Meylan) ;
- Mise en service de Biomax en 2021 ;
- Densification du réseau de chaleur principal notamment sur le campus universitaire ;
- Mise en place d'un budget annexe photovoltaïque depuis 2022 avec constructions de panneaux sur la ferme des Maquis, le CTA de Vizille, le CT du Rondeau, le centre de tri et CEMOI.
- Convention avec Energ'Y Citoyennes pour l'équipement photovoltaïque du MIN (Marché d'intérêt national) ;
- Mise en place de l'aide solaire thermique en 2022 : 74 projets subventionnés ;
- Lancement du dispositif zéro fioul en 2025 avec une aide spécifique à l'inertage des cuves à fuel dans les zones vulnérables des périmètres de protection des captages.

# PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

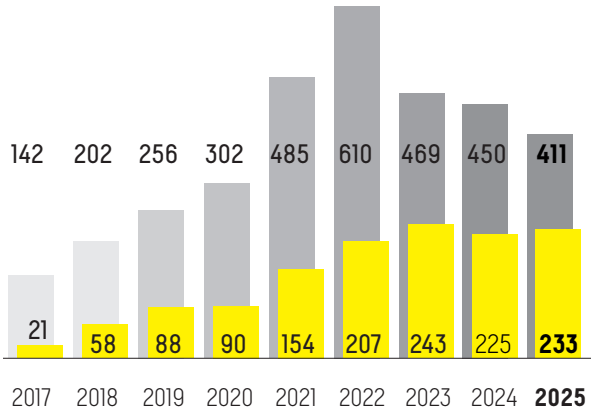
- Poursuite des dispositifs existants : service public du conseil en énergie opéré par la SPL ALEC, MurMur copros, maisons individuelles et TPE/PME, solaire thermique, fonds chaleur, Zéro fuel, plateforme de valorisation des CEE.
- Projet de réalisation de 4 nouveaux réseaux de chaleur : Domène, Varces, Vizille, Haut Meylan.
- Lancement en 2022 du projet de modernisation de la Poterne pour sortir du charbon pour un coût estimé à 72 M d'€ TTC.
- Expérimentation pour aider les copropriétés et le logement social à sortir du gaz sur des zones prioritaires.

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

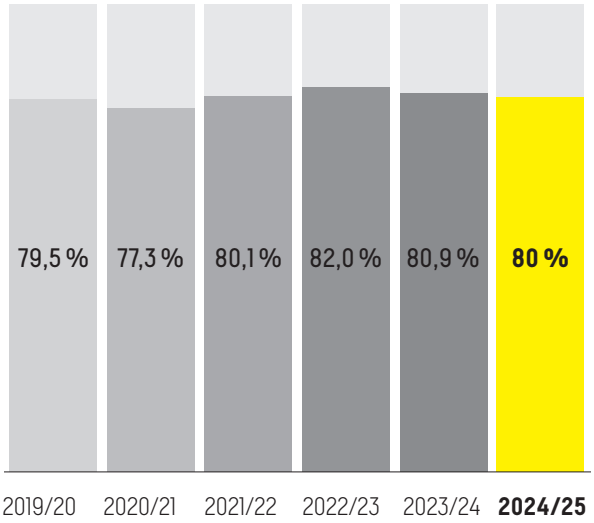
## Nombre de logements ayant voté des travaux - Mur Mur copropriétés



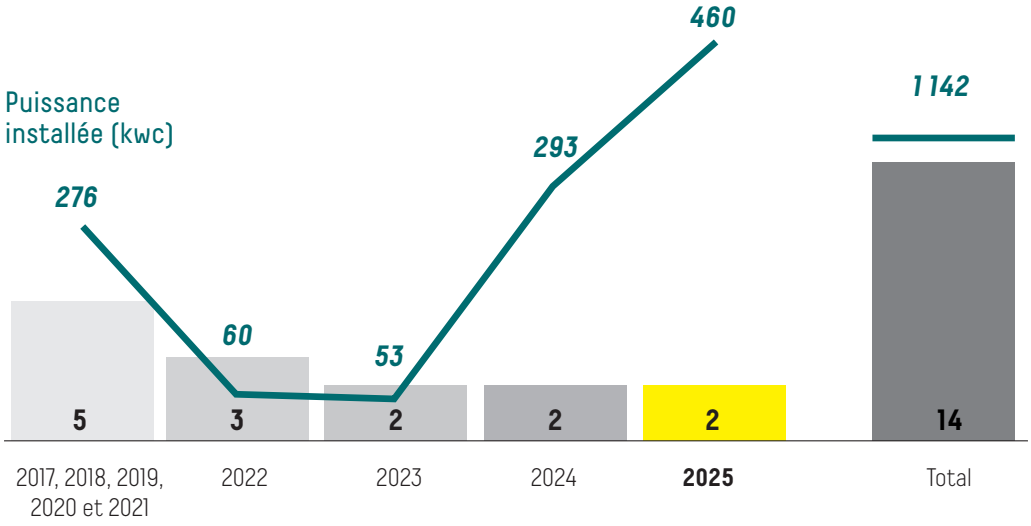

## Évolution du nombre de maisons inscrites dans le dispositif MurMur MI et nombre de chantiers terminés



## Évolution du pourcentage d'ENR dans le mix du réseau de chaleur principal




## Puissance des panneaux photovoltaïques installés sur le patrimoine métropolitain (bâtiments et parkings)



# Qualité de l'air

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

Une politique d'amélioration de la qualité de l'air ancrée dans la science : participation à Atmo AuRA et à des projets de recherche.

Informer les habitants pour les rendre acteurs de l'amélioration de la qualité de l'air : pylône de la Bastille et abris voyageurs, prêt de microcapteurs, mesures sur les bâtiments communaux, etc.

Réduire les émissions des principaux secteurs émetteurs de polluants :

- **Chauffage au bois** – inciter et accompagner pour généraliser le renouvellement des appareils polluants et les bonnes pratiques :
  - interdiction des appareils non performants par l'Etat ;
  - 4 500 Primes air bois ;
  - communication/animations : kit pour les communes, porte-à-porte, ateliers.
- **Trafic routier** – inciter et accompagner pour généraliser la mobilité faibles émissions/bas carbone :
  - mise en place de la **Zone à faibles émissions** (ZFE) en application de la Loi Climat et du PPA ;
  - mise en place d'un **dispositif d'accompagnement à la mobilité faibles émissions**, parmi les plus ambitieux au plan national, combinant communication/aller vers, conseils et aides financières dans des parcours adaptés :
    > habitants : 2 500 propriétaires de véhicules polluants accompagnés ; 5 400 Aides à l'achat de vélo (coopération avec le SMMAG) ;
    > acteurs économiques : 400 accompagnements.

Protéger les populations de la pollution de l'air par des mesures d'urbanisme

Mise à jour de l'Orientation d'aménagement et de programmation Qualité de l'air du PLUi (OAP QA).

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

Une politique d'amélioration de la qualité de l'air ancrée dans la science : maintenir et sécuriser les partenariats en cours.

Informer les habitants pour les rendre acteurs de l'amélioration de la qualité de l'air : poursuivre et amplifier les démarches de capacitation/responsabilisation des habitants, en développant de nouveaux discours/canaux ciblés.

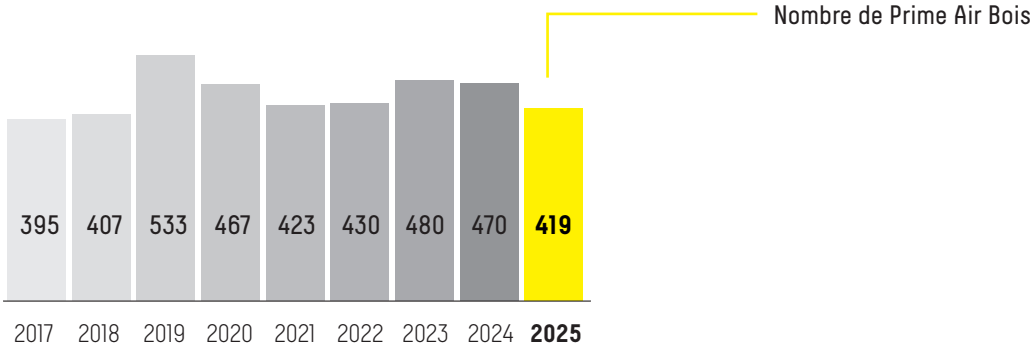
Réduire les émissions des principaux secteurs :

- **Chauffage au bois - une trajectoire sécurisée :** le dispositif Prime air bois (cofinancé par l'ADEME) est prévu jusqu'à fin 2028.
- **Trafic routier - incertitudes sur la ZFE** et une nécessaire refonte des dispositifs avant fin 2026 :
  - ZFE : un remodelage à envisager considérant les évolutions législatives et la forte décrédibilisation ;
  - accompagnement à la mobilité faibles émissions : une nécessaire refonte dans un dispositif intégré avant fin 2026 reposant sur un nouveau modèle économique :
    > habitants : un dispositif à refondre en coopération avec le SMMAG, en intégrant l'Aide vélo (actuellement prévue jusqu'à fin 2026), de nouveaux critères d'éligibilité et une logique de coaching/test ; aide véhicule déjà suspendue en 2025 ;
    > acteurs économiques : poursuivre l'amélioration de l'accompagnement (actuellement prévu jusqu'à fin 2026).

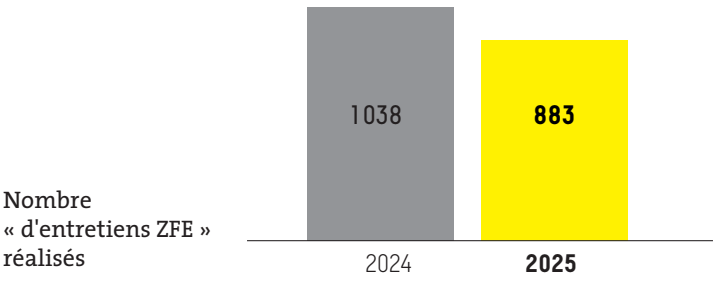
**Protéger les populations de la pollution de l'air par des mesures d'urbanisme :** renforcer la prise en compte effective de l'OAP QA du PLUi dans les projets (éviter les nouveaux logements le long des axes routiers).

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

## Nombre de renouvellement d'appareils de chauffage au bois non performants soutenus par Grenoble Alpes Métropole




## Nombre « d'entretiens Zone à faibles émissions » réalisés



# Mobilités

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

- Montée en puissance du SMMAG, désormais pleinement compétent sur les 3 EPCI, avec une coopération renouvelée avec le Département et l'adhésion du Vercors en 2025 ;
- Contribution de la Métropole portée progressivement de 31M€ en 2017-2019 à 44M€ depuis 2023, fin du protocole avec le Département en 2025 ;
- Création conjointe GAM/SMMAG de la SPL MTAG en 2022 à la suite de la SEMITAG, avec une direction renouvelée et une recapitalisation ;
- Services express régional métropolitain (SERM) :
  - plaidoyer en 2022 ;
  - préfiguration en 2024 ;
  - finalisation du dossier de statut en 2026 ;
  - bouclage du financement de la 1ère étape ferroviaire : Brignoud, Bifurcation de Veynes, Pont-de-Claix.
- Création de la SPL stationnement en 2025 ;
- Adaptation de l'espace public en faveur de la politique cyclable : environ 36 km aménagés ou en cours de travaux sur le mandat.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- Actualisation de la PPIF du SMMAG (courant 2026) ;
- Finalisation du Plan de mobilité par le SMMAG, en tenant compte des nouveaux usages, des réalités financières et en lien avec le PCAET (2027-2028) ;
- Suivi de la 1ère étape d'aménagements ferroviaires (2028), des suites données au statut SERM et des réflexions en cours sur le cadre national de financement des AOM et des SERM.

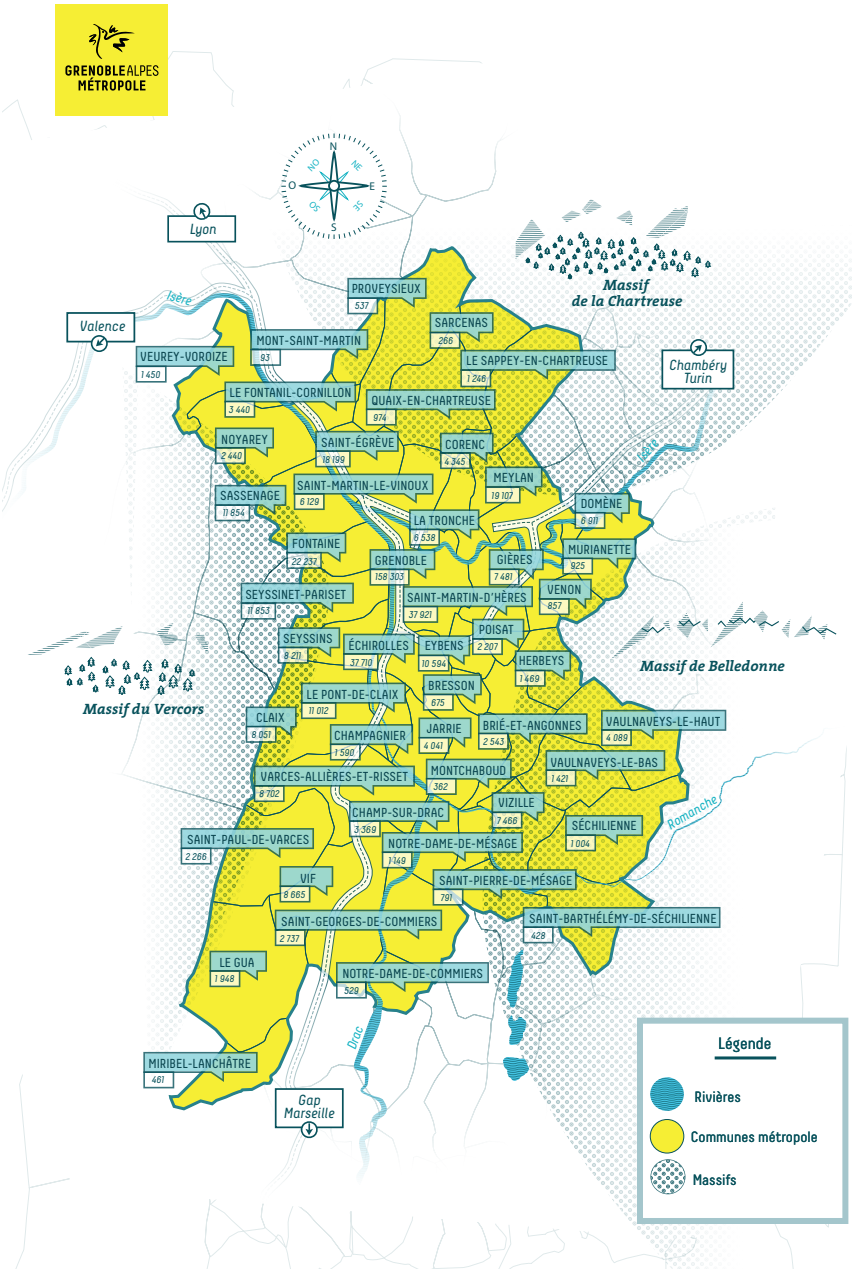
### Stationnement

- Mise en route de la SPL Stationnement en charge de l'exploitation des parkings publics au 1er avril 2026 ;
- Poursuite des études et des travaux de requalification de parkings en ouvrage.

### Opérations d'aménagement d'itinéraires cyclables

- En cours de travaux avec des achèvements prévus sur le mandat à venir :
  - Chronovélo 1 - Berriat / Sémard / Vercors à Grenoble > septembre 2027 ;
  - Combe de Gières > juillet 2026.
- Délibérée en septembre 2025 et conventionnée avec AREA dont les travaux sont à venir prochainement :
  - Passerelle sur l'Isère entre la presqu'ile de Grenoble et SMLV.
- Opérations se trouvant dans des phases d'études avancées dont les travaux seront à confirmer et planifier ces prochaines années :
  - Claix, Pont-de-Claix – Passerelle sur le Drac ;
  - Vizille – Franchissement souterrain de la RD1091 et aménagement du cheminement en berge de la Romanche..

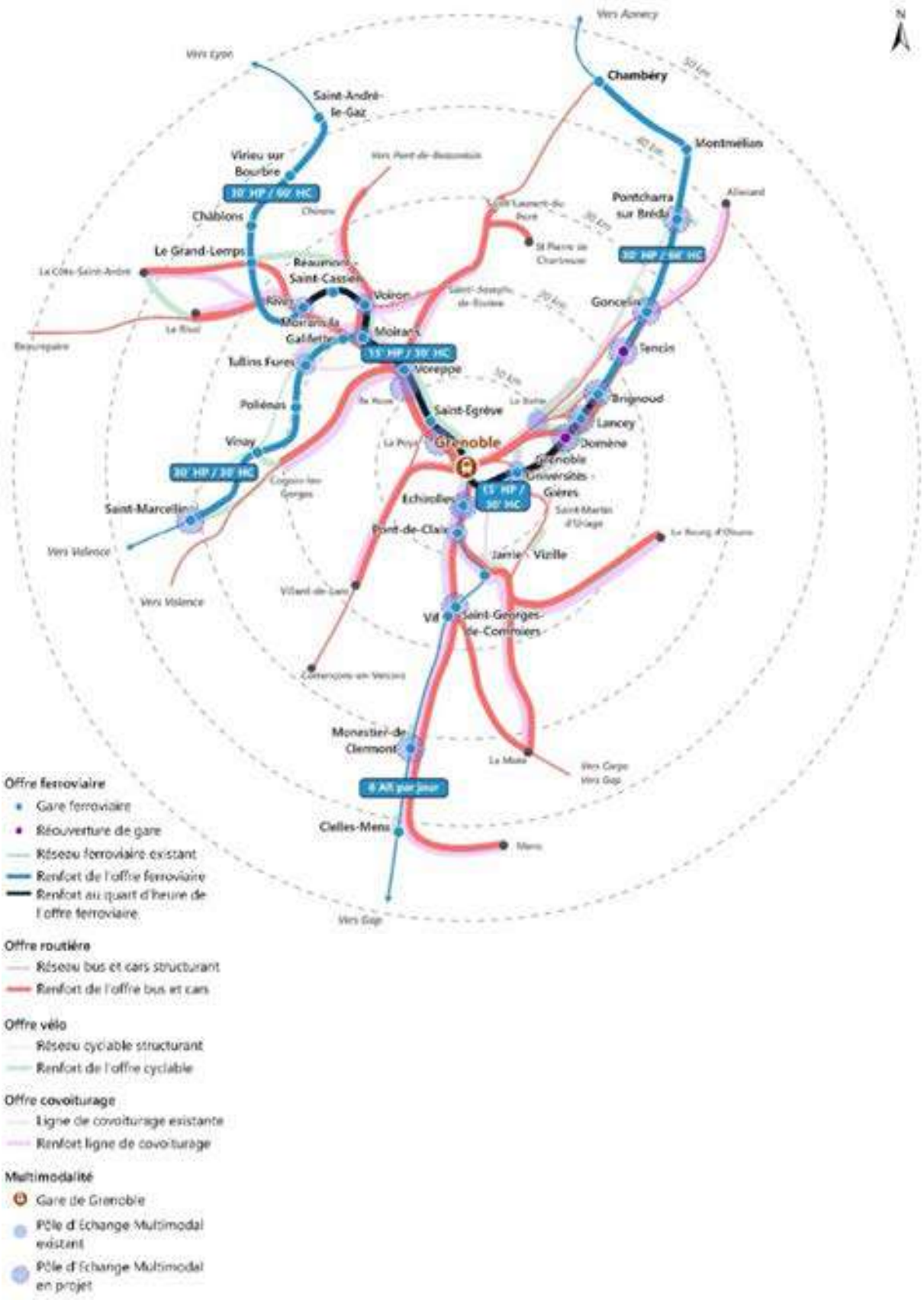
# INDICATEURS D'ACTIVITÉS




**5,09 km**
de chronovélo crées
en 2025

**559**
arceaux posés
en 2025

# Mobilités: construire une offre intermodale à l'horizon 2040



# Voirie et espaces publics

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

• **Gestion, entretien et renouvellement (GER) du patrimoine :**

- voirie : mise en place de patrouillage tous les mois sur les voiries et les pistes cyclables de niveau de service NS1 (voirie structurante)
- réorganisation de la Viabilité hivernale pour tenir compte des évolutions climatiques.
- ouvrages d'art : une 15aine d'ouvrages mis en sécurité par an ;

• **Adaptation de l'espace public :**

- réaménagement : environ 60 projets dans le mandat ;
- politique cyclable : environ 36 km aménagés ou en cours de travaux sur le mandat ;
- plan canopée : entre 1000 et 1500 arbres plantés par an ;
- accompagnement des projets de mobilité : aménagement de la ligne C1 à Meylan.

• **Outils :**

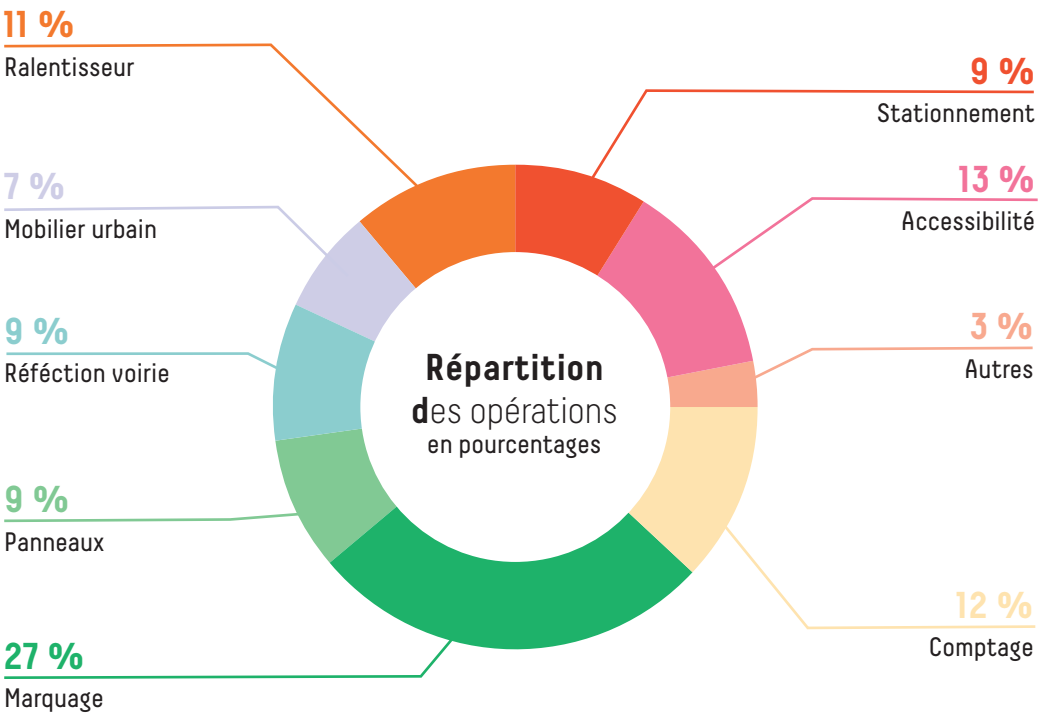
- mise en œuvre des plans d'actions des politiques publiques structurantes que sont le plan canopée et le plan d'actions en faveur de la pratique cyclable ;
- élaboration du Schéma directeur d'exploitation routière et modes doux SDERMD qui a permis la mise en place d'une surveillance et des niveaux de service ;
- mise en œuvre du programme « Pep's » qui permet à la fois la réponse aux réclamations des usagers et des communes, et la gestion patrimoniale en gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) ;
- 1ère brique de l'hyperviseur pour l'exploitation et la gestion de crise.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

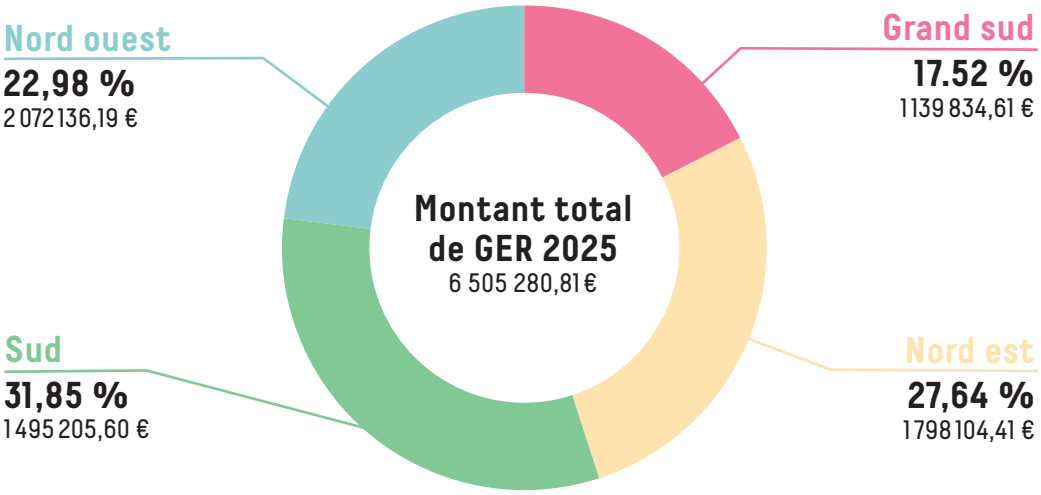
• Opérations dont les travaux sont en cours :
  - Place de Metz à Grenoble > septembre 2026
  - Entrée Ouest à Vif > 2027
• Opérations dont la programmation a été délibérée en septembre 2025 (Conseil métropolitain) ou conventionnées avec AREA et dont les travaux sont à venir prochainement, notamment :
  - Place des Justes au Gua
  - Giratoire de l'Argentière à Sassenage (conventionné avec AREA)
• Opérations se trouvant dans des phases d'études avancées dont les travaux seront à confirmer et planifier ces prochaines années :
  - Grenoble – Boulevard de l'Esplanade
  - Saint-Martin-d'Hères - CVCM Cachin Paul Eluard – 2ème phase

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

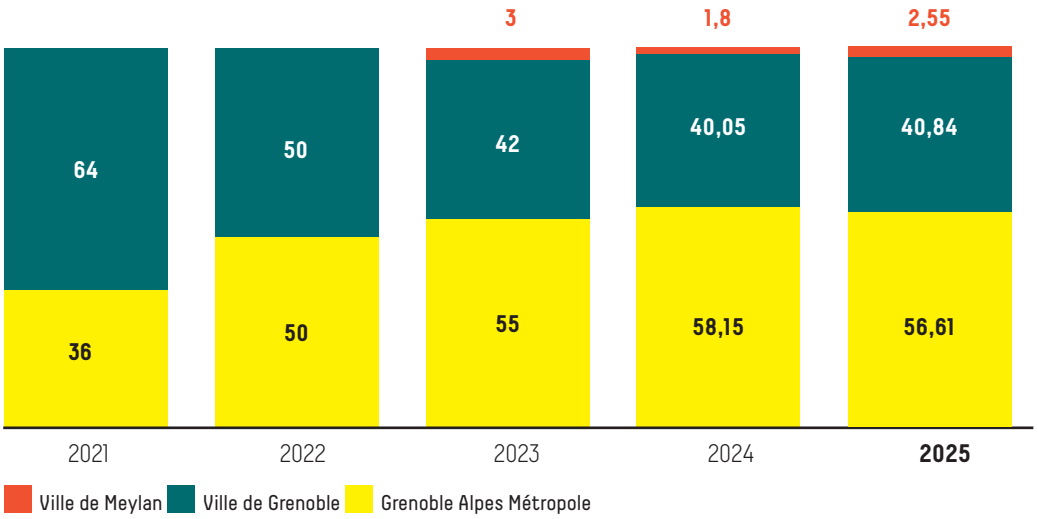
## Travaux de proximité




## Réalisation du "gros entretien renouvellement" (GER) 2025 par secteur



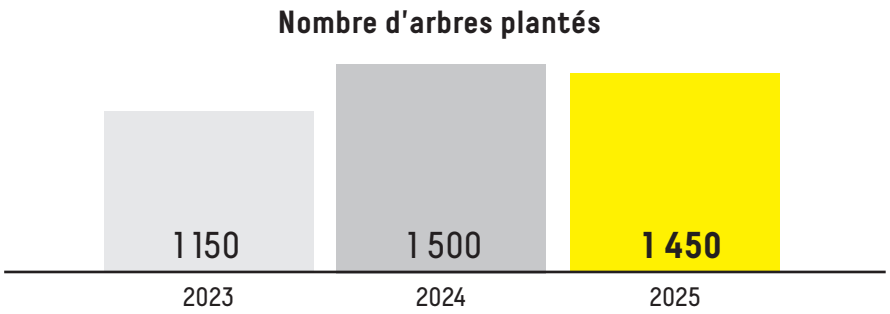
## Activités du Bureau d'Études Aménagement Espaces Publics, service commun avec les villes de Grenoble et Meylan




## Délai de traitement des fiches GRU (demandes d'interventions)




## Plantations d'arbres saison 2023-2024

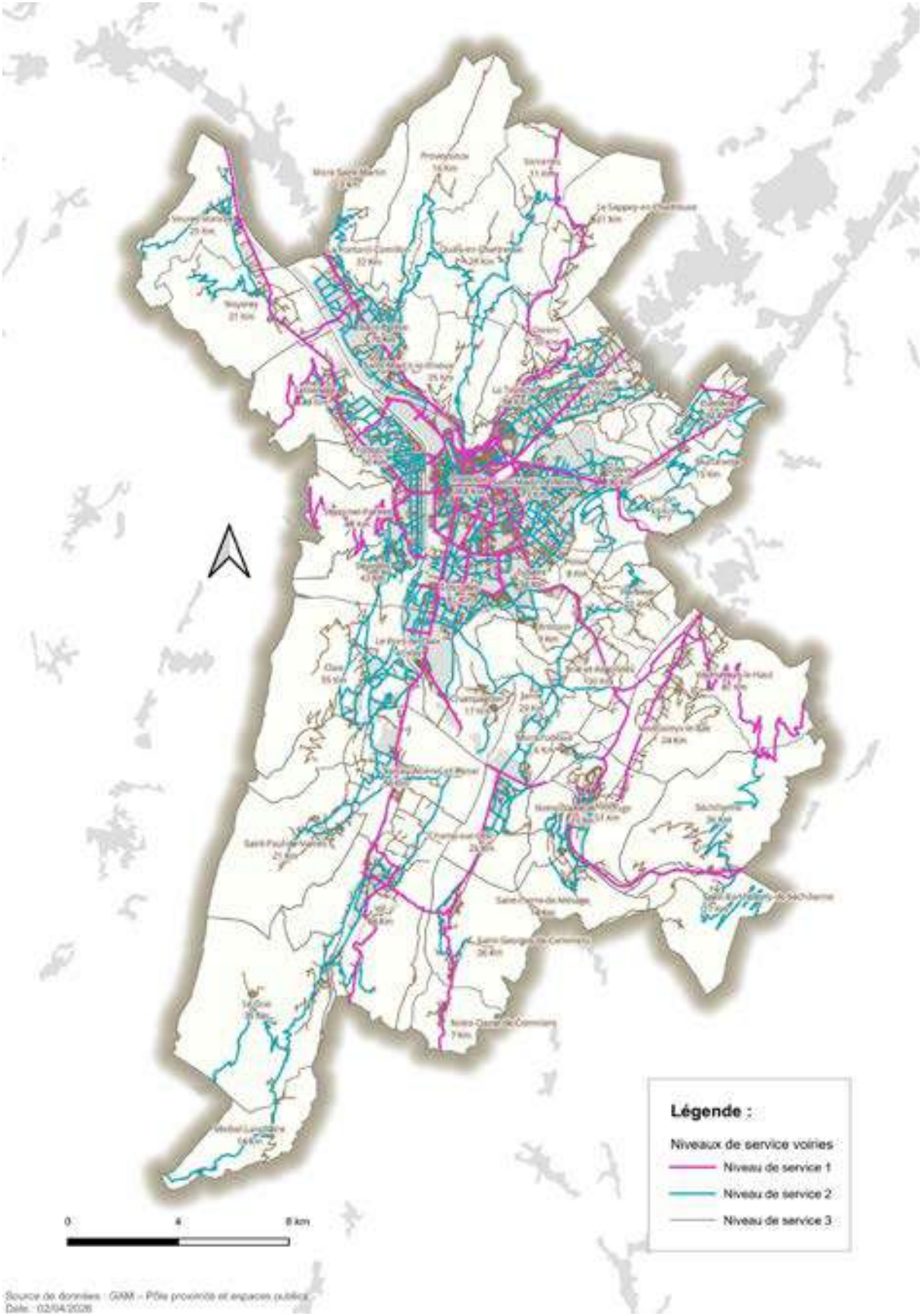



## Surfaces désimperméabilisées et végétalisées

**Surfaces désimperméabilisée**
1 430 m²

**Surfaces végétalisées**
2 430 m²

# Garantir la sécurité et la mobilité des usagers par l'entretien des voiries



# Ouvrages d'art

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

Ouvrages d'art

- 88 ouvrages réparés entre 2020 et 2025 pour 35 M€ dont le pont d'Oxford en 2025, soit environ une quinzaine d'ouvrages mis en sécurité/an.
- Plus de 1000 inspections réalisées par la Métropole depuis la prise de compétence, soit environ 100 inspections/an.
- 100% des ponts et passerelles primo-inspectés en 2026.
- Identification de plus de 230 ouvrages en péril nécessitant des travaux.
- Une 40aine d'ouvrages sous surveillance particulière via instrumentation.
- Une attention portée au remplacement des joints de chaussée dont l'état est très dégradé sur plus de 60 ouvrages structurants.

Risques naturels

- 170 événements risques naturels recensés sur nos infrastructures.
- Environ 100 inspections détaillées réalisées/an depuis 2024.
- Création d'une 100aine d'ouvrages de protection.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

Projets engagés en études et dont les travaux sont programmés à partir de 2026 :

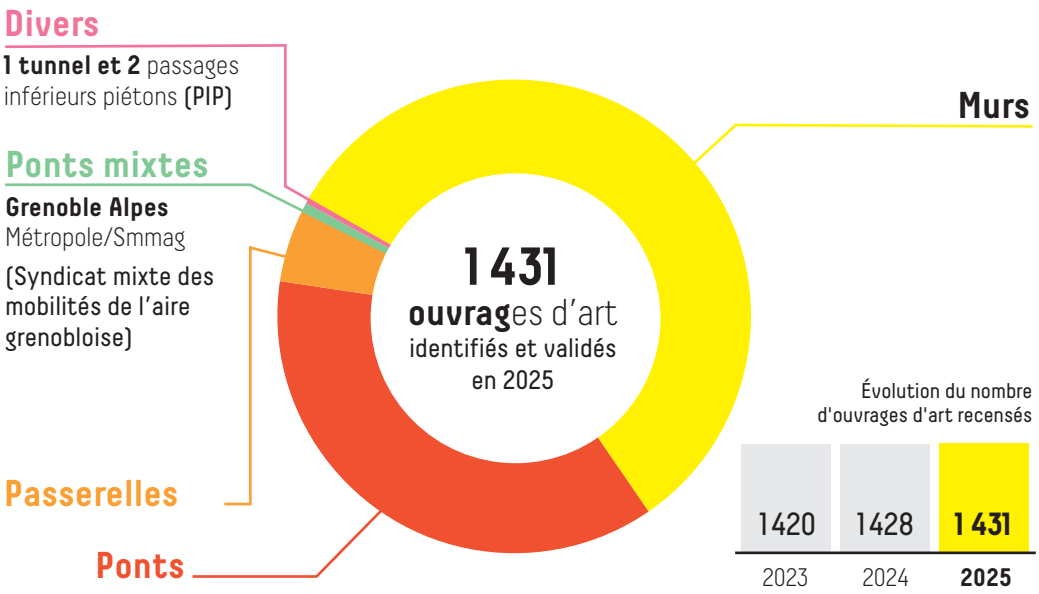
- Réparation du Pont V Hugo - Echirolles.
- Reconstruction du Pont du Moulin RD 105A - Quaix en Chartreuse.
- Renforcement de 11 murs de soutènement le long du Sonnant Combe de Gières RD524 - Gières.
- Démolition de l'ouvrage abandonné dit de l'Oulle RD105 - Quaix en Chartreuse.
- Reconstruction de l'ex-busage 9 sur la RD524 - Gières.
- Réparation des joints de chaussée sur 6 ponts :
  - 2 ouvrages (Dulcie September) à Saint-Martin-d'Hères ;
  - 2 ouvrages sur la RD3 à Veurey Voroize ;
  - 2 ouvrages à Grenoble (Verlaine).

Autres projets en investigation ou à l'étude :

- Passerelle du Forum à Grenoble.
- Mur du four à Chaux à Sassenage.
- Passerelle Pique Pierre à Grenoble/Saint-Martin-le-Vinoux.
- Comblement d'une buse à Séchilienne.
- Reprise trottoir pont de Chartreuse - Grenoble.
- Réparation du Pont Porte de France - Grenoble.

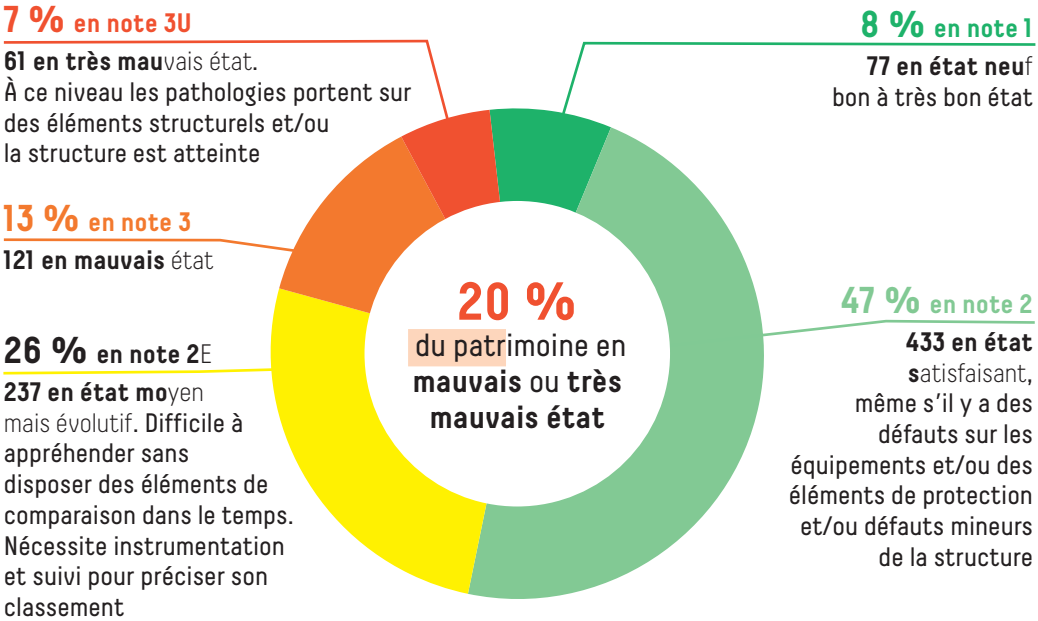
# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

## Nombre d'ouvrages d'art recensés et inspectés




## Nombre d'inspections détaillées réalisées et État du patrimoine (notation IQOA)

**L'état actuel** du patrimoine métropolitain pour les ouvrages d'art inspectés, hors murs ex-communaux, est le suivant :



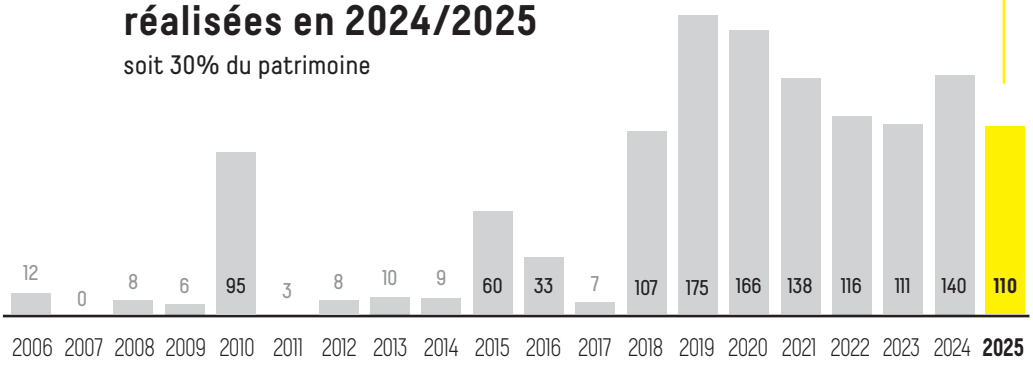
## Nombre d'Ouvrages de Protection contre les Risques Naturels (OPRN) recensés

**366 OPRN**
**identifiés et validés en 2025 (340 en 2024)**

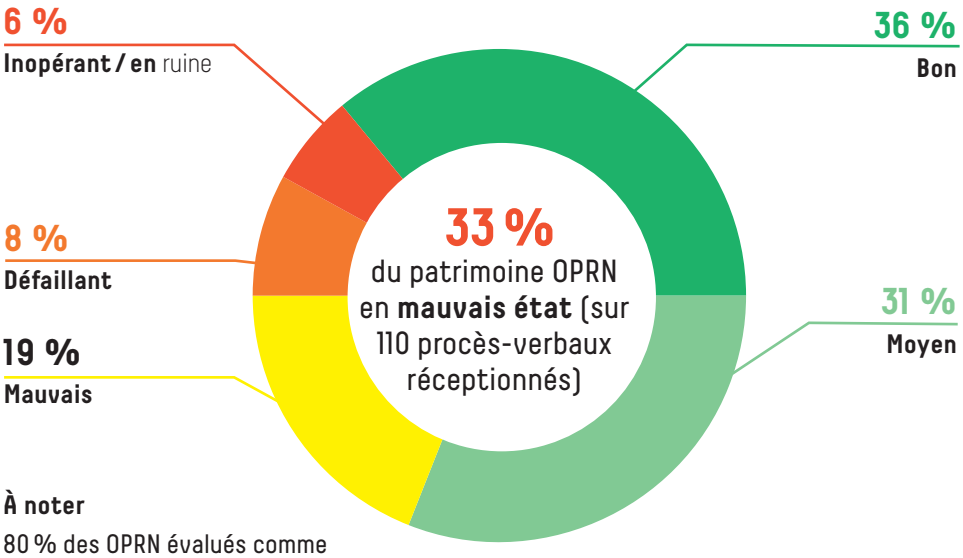
Actuellement le territoire métropolitain compte 366 OPRN recensés situés pour les 2/3 d'entre eux sur les versants montagneux de la métropole :

## Nombre d'inspections détaillées initiales (IDI) réalisées sur les OPRN et État du patrimoine

**110 inspections**
**réalisées en 2024/2025**
soit 30% du patrimoine



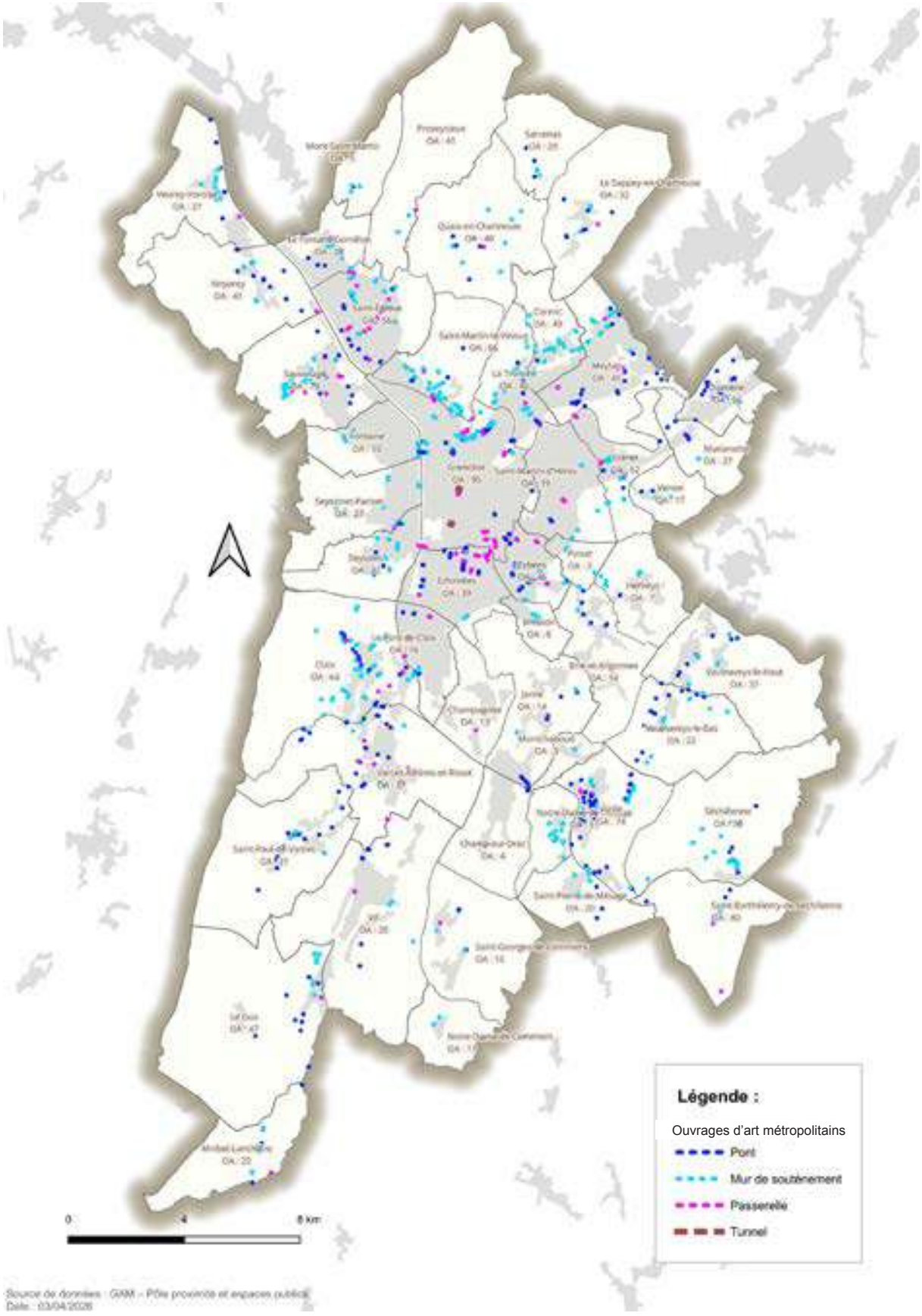

**État des 110 ouvrages**
**inspectés et réceptionnés**




**À noter**

80 % des OPRN évalués comme « défaillants » ou « en ruine » sont situés sur la RD512 (montée en Chartreuse) où des travaux sont prévus à partir de l'automne 2025. (11 OPRN)

# Garantir la sécurité et la mobilité des usagers par l'entretien des ouvrages d'art



PARTIE 4

# Développement économique et attractivité

# Création d'activités, implantation d'entreprises et animation économique

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

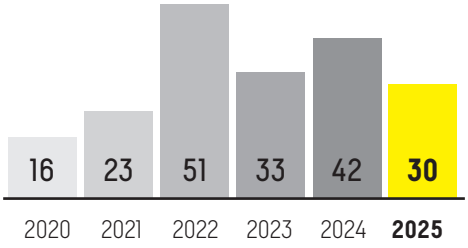
- Soutien financier et animation des acteurs de l'écosystème de l'entreprenariat (structures d'accompagnement, financeurs, pépinières) ;
- Elaboration et animation d'un site internet pour faciliter le parcours des créateur d'entreprises, organisation des forums « Je crée ma boite » (2 par an) ;
- Animation des zones d'activités, en soutenant les associations d'entreprises (Inovallée, Industriels du Sud Grenoblois, Asendo, ADEA) et en organisant une dizaine d'évènements thématiques par an (mobilités, obligations réglementaires, rénovation énergétique, financements) ;
- Travaux d'entretien, d'aménagement et de requalification des ZAE ;
- Pilotage du dispositif Murmur TPE PME pour les accompagner dans leurs travaux de rénovation énergétique (92 entreprises bénéficiaires en 2025) ;
- Accompagnement de plus de 100 entreprises et porteurs de projet en moyenne chaque année dans leur recherche d'implantation ;
- Pilotage, programmation et commercialisation des opérations d'aménagement économique : Fabricalpes, Tuilleries, Les Sagnes, et des volets économiques des grand projets urbains (PNRU, GrandAlpe, Boucle de l'Isère) ;
- Commercialisation de foncier économique métropolitain (4,5ha/ an en moyenne) ;
- Commercialisation, gestion immobilières et patrimoniale des locaux économiques métropolitain (bâtiments CEMOI, Artis, Tarmac, Pole'R, Peupliers) ;
- Organisation et animations des salons dédiés à l'immobilier d'entreprises (SIMI) ;
- Elaboration des stratégies cadre « dynamique entrepreneuriale » et « Stratégie foncière et immobilière de développement économique » ;
- Lancement (2021) puis animation du Pacte Economique Local, réseau interterritorial (Grenoble Alpes Métropole, Grésivaudan, Voironnais) regroupant les principaux employeurs, tous secteurs, publics/ privés. Ce réseau de 33 partenaires (56 000 emplois, soit 20% du total) vise à renforcer la coopération pour favoriser les transitions (écologique, numérique, énergétique, sociétale), la résilience et l'attractivité économique du territoire.
- Accompagnement des entreprises dans les transitions : réalisation du « Guide des entreprises dans les transitions » (regroupant l'ensemble des aides et accompagnements à destination des entreprises), de la Charte partenariale PCAET (permettant aux entreprises d'afficher leur soutien et contributions), et soutien de la Métropole au déploiement de la Convention des Entreprises pour le Climat – CEC Alpes qui ambitionne la réorientation écologique des modèles économiques.

# PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

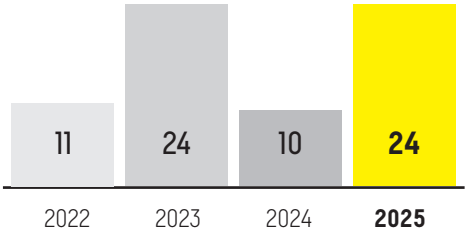
- Mise en œuvre de la stratégie foncière et immobilière de développement économique :
  - Aménager 50 ha de foncier économique d'ici 2040 dont 15 disponibles d'ici 2030 ;
  - Soutenir la réindustrialisation, l'ancrage des startups, la limitation de construction de bureaux neufs, la densification et l'accueil d'activité support ;
  - Créer un outil de portage foncier de long terme ;
  - Adapter le PLUI (modification 5) aux enjeux de foncier et d'immobilier économiques ;
  - Rénover le parc vieillissant d'immobilier d'entreprises métropolitain et optimiser sa commercialisation.
- Commercialisation de foncier économique métropolitain (Fabricalpe, Saut du Moine, site DXC, etc.) ;
- Animation de l'écosystème de la création d'entreprise sur le territoire ;
- Consolidation de la qualité et l'attractivité des ZAE ;
- Accompagnement et animations des entreprises sur des sujets à enjeux pour le territoire ;
- Continuité du travail des partenaires du Pacte Economique Local sur le Rapport annuel sur les risques et la résilience afin de mettre en place des actions concrètes permettant de répondre aux risques pesant sur l'économie du territoire identifiés fin 2025.

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

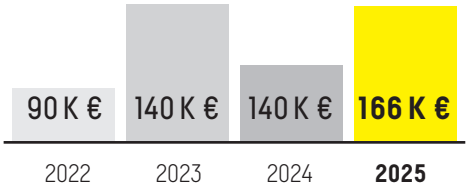
## Aides directes MurMur TPE/PME




Diagnostics réalisés




Convention signée
(en euros)




Subventions versées (en euros)

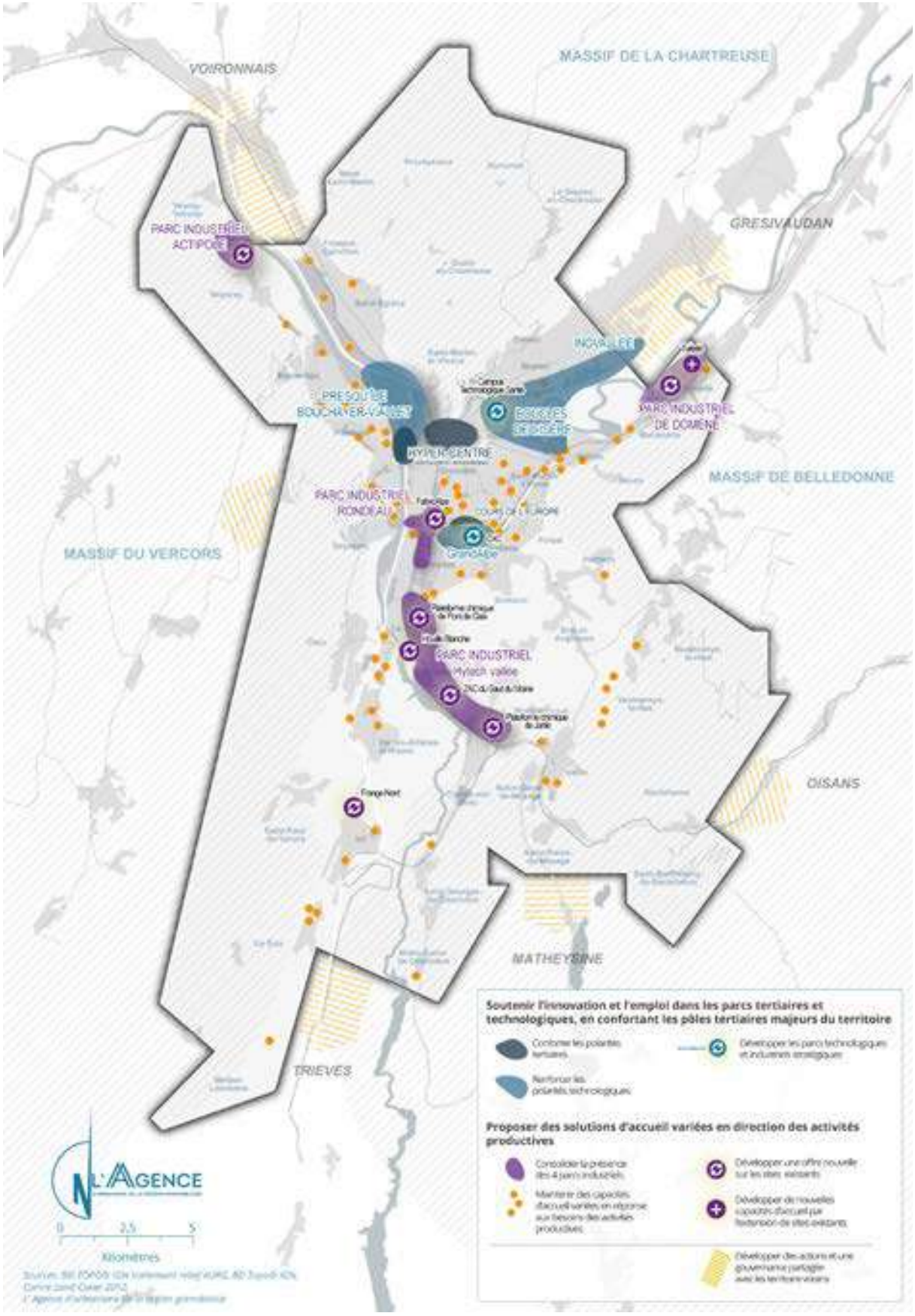
**60 000 m²**
**de locaux d'activité métropolitains en gestion**

**250**
**entreprises accueillies**

**120 ha**
**de foncier économique à aménager d'ici 2040, dont 50 ha sous portage métropolitain**

**4,5 ha/an**
**de foncier économique métropolitain à commercialiser**

# Renforcer l'attractivité économique de la Métropole



# Soutien aux filières

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

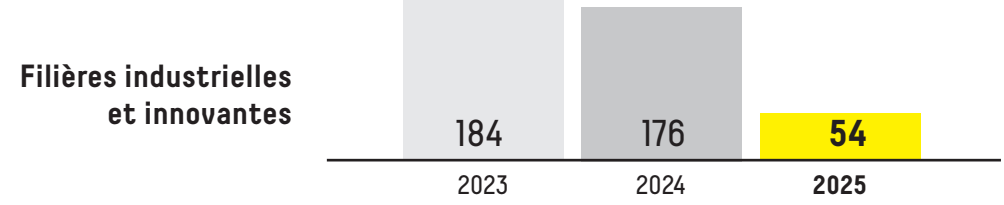
- 12 start-ups soutenues dans des projets de R&D pour un montant de 3,5 M€ dont 1,8 M€ en avances remboursables ;
- Soutien à 6 start-ups dans 7 projets de R&D dans le cadre du Programme NaNo 2026 pour un montant de subvention de 3,9 M€ ;
- Forum 5I : poursuite du développement de l'évènement et intégration à l'événement Tech&Fest ;
- Création de la SCIC Crisalid pour favoriser l'émergence d'une filière innovante de traitement des friches ;
- Poursuite des initiatives pour rapprocher les start-ups des grands comptes (BtoB) ;
- Lancement de 2 appels à projet « accélérer la transformation de l'industrie » à destination des PME ;
- SEPEM (salon de l'industrie) : coordination du stand Grenoble Alpes et valorisation des fleurons de l'industrie ;
- Smart city wold congress : coordination et rapprochement avec Business France ;
- Structuration des acteurs de la filière Proptech ;
- Pilotage et animation du groupe des accompagnateurs de start-ups dans le cadre du Pacte économique local.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- Stratégie numérique responsable : déploiement avec les acteurs ;
- Feuille de route quantique : finalisation et mise en œuvre en lien avec la Maison du quantique ;
- Projet européen skale2CT (Interreg): échange et amélioration des pratiques entre écosystèmes d'innovation et action pilote : semaine d'immersion au sein des écosystèmes ;
- Accompagnement du programme universitaire d'innovation toutes filières ;
- Projet d'un bâtiment Totem santé pour héberger les entreprises de la filière : dossier transversal dans le cadre du Campus techno santé (CTS).
- Grenoble Capitale européenne de l'innovation 2026.

## INDICATEURS D'ACTIVITÉS

### Entreprises innovantes accompagnées dans leur accès au marché



# Commerce et artisanat

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

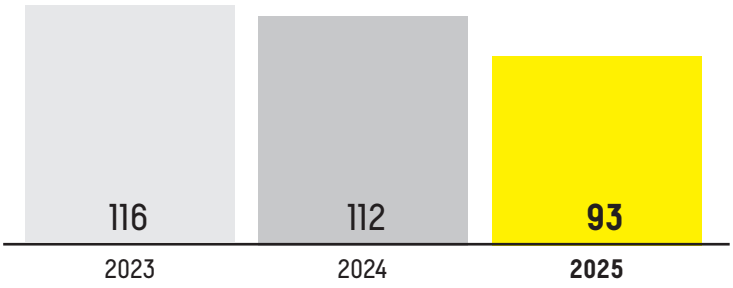
- Présence au quotidien aux côtés des commerçants :
  - accompagnement individuel des commerçants/artisans pour du conseil sur leurs projets ou problématiques en lien avec les services métropolitains et communaux ;
  - soutien aux unions commerciales ;
  - aides aux communes dans leurs projets urbains ayant une dimension commerciale, actions de restructuration de pôles commerciaux dans les quartiers «politique de la ville».
- Lancement en 2023 d'une foncière commerciale, pour acquérir et rénover des locaux sur des secteurs en redynamisation ;
- Intervention auprès des commerçants lors des moments difficiles (Covid 19, émeutes, etc.) ou sur le long terme, par des subventions aux investissements qui visent à accroitre leur activité tout en accélérant la transition écologique.
- Création d'un office métropolitain du commerce en 2024, pour coordonner les initiatives et assurer une approche concertée entre acteurs.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

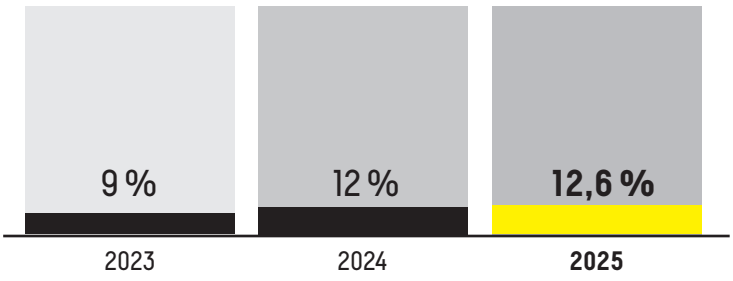
- Consolidation d'une attractivité commerciale durable à l'échelle métropolitaine (ville du quart d'heure), dans un contexte de baisse de la consommation et de rééquilibrage territorial ;
- Renforcement des polarités commerciales en centres-villes et centres-bourgs, limitation des nouvelles zones commerciales ;
- Accompagnement de proximité des entreprises et communes ;
- Lutte contre la vacance, par la reconversion ou la mutualisation des locaux ;
- Accompagnent spécifique du centre-ville de Grenoble touché par une forte vacance commerciale ;
- Renforcement des synergies avec les politiques d'espace public et de mobilité.

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

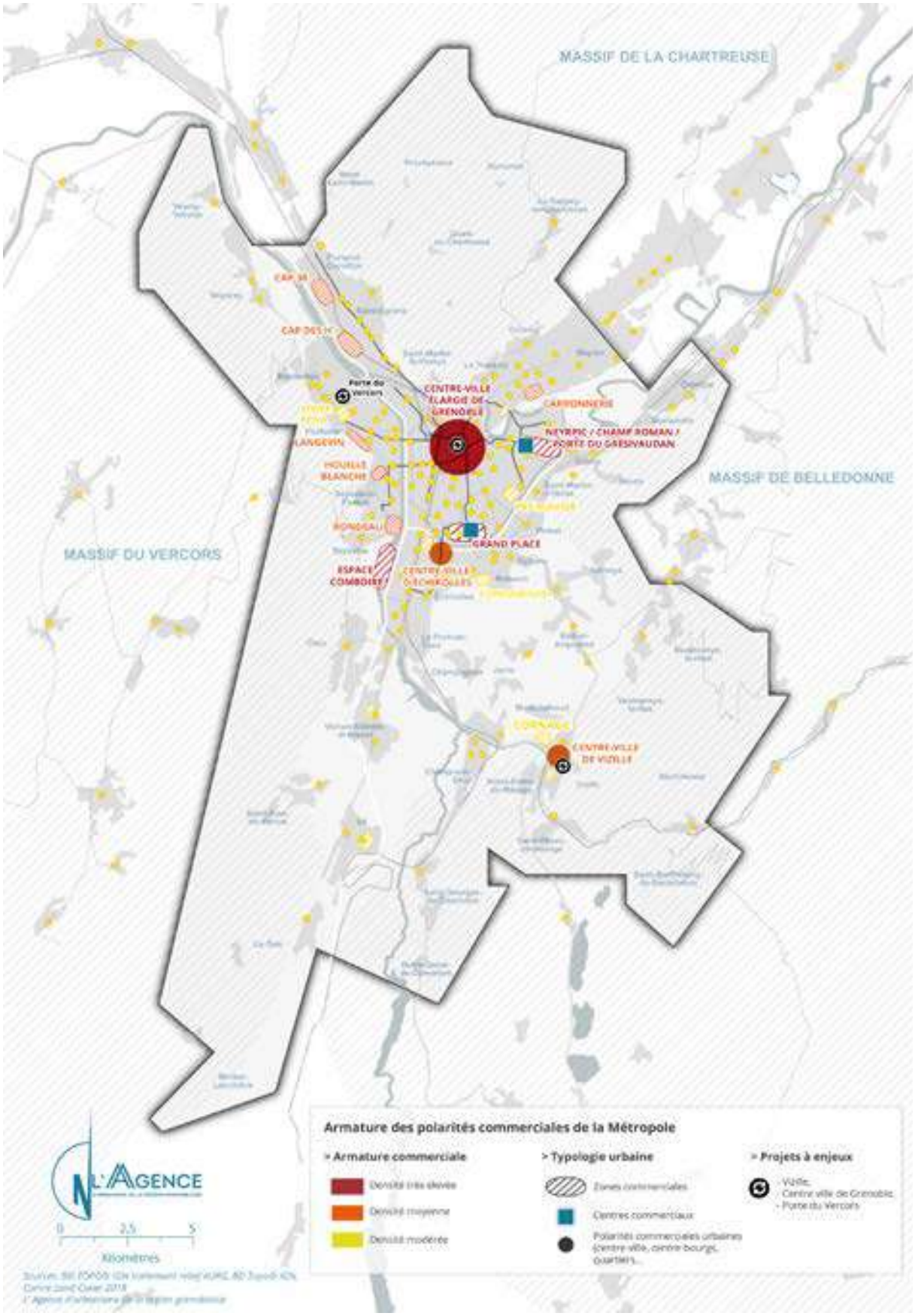
## Evolution du nombre de commerces aidés par année (aides directes d'investissement - dossiers déposés)




## Taux de vacance des locaux commerciaux



# Améliorer l'offre commerciale au service de l'ensemble du territoire



# Logistique urbaine durable

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

- Animation territoriale : engagement dans le programme InTerLUD+ (Innovations territoriales et logistique urbaine durable) ; événements : assises, trophées de la LUD ;
- Déploiement de la ZFE mobilité véhicules utilitaires légers - poids lourds (VUL-PL) et de dispositifs d'accompagnement (conseil & fonds air véhicule) ;
- Soutien à la cyclologistique : infrastructures cyclables, aides financières, accueil d'entreprises dédiées dans le parc immobilier métropolitain, intégration de « clauses ZFE » dans les marchés publics, etc.
- Inscription de la logistique au PLUi (sanctuarisation de foncier, autorisation entrepôts en cœur urbain si surface < 500 m²) ;
- Expérimentations de 2 Centre de distribution urbains mutualisés (CDUm) stoppées du fait de l'absence de modèle économique viable.
- Intégration de la logistique durable dans le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (2022-2026) ;
- Optimisation du parc roulant de GAM.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- Renforcement de l'animation de la démarche LUD : lancement des « clubs LUD », réédition des Assises et Trophées de la LUD ;
- Pilotage du schéma directeur métropolitain des aires de livraison ;
- Validation de la stratégie d'accueil des activités logistiques (+ traduction dans le PLUi et le ScoT) ;
- Consolidation de l'accompagnement des acteurs économiques à la transition énergétique.

**Projets à moyen terme :**

- Coordination du travail d'harmonisation des règlementations concernant les véhicules de marchandises ;
- Pilotage d'un projet de « démonstrateur logistique » (si l'opportunité est validée).

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

**260 745**

**mouvements de marchandises hebdomadaires en B to B**

**+ 28 %**

**entre 2019 et 2024**

**70 %**

**liés aux activités « présentielles » (petit commerce, artisanat/services et tertiaire : fonction logistique endogène)**

**52%**

**d'acteurs du transport routier (fonction de distribution du territoire ; la logistique etle stockage se sont reportés dans les territoires limitrophes)**

**88 %**

**de véhicules utilitaires légers parmi les véhicules de marchandises circulant dans la ZFE**

# Économie sociale et solidaire

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

- Métropole cheffe de file et animatrice de l'ESS du territoire :
  - pilotage et coordination de la stratégie territoriale ;
  - accompagnement et financement des projets;
  - animation de l'écosystème ESS (alimentation, réemploi des déchets, mobilité alternative, énergie, etc.) ;
  - évènements de promotion de l'ESS : visites apprenantes (énergie, etc.), journées de l'emploi social et solidaire (3 éditions), etc.
- Structuration et animation du collectif métropolitain de soutien à l'innovation sociale (repositionnement post dispositif « French Impact » mis en place par l'Etat) ;
- Accompagnement des coopératives dans les filières stratégiques : 95 SCOP et SCIC. La Métropole est actionnaire de 10 SCIC/22 (ex : Fabricanova, Campus numérique, etc.) ;
- Soutien à l'immobilier : hôtels d'activités ARTIS (Grenoble, Fontaine, Échirolles) ;
- Accompagnement des communes à la commande publique durable avec l'ESS.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- Construction d'une stratégie qui s'appuie sur une concertation renforcée avec les élus et acteurs ESS : 4 COPIL avec les élus/ an, 4 rencontres avec les acteurs ;
- Soutien aux financements des projets locaux dont les outils d'accompagnement des acteurs de l'ESS (Alpesolidaires, URSCOP, GAIA, les incubateurs, etc.) pour répondre à des enjeux persistants :
  - manque de visibilité du secteur ;
  - fragilité de certains modèles économiques ;
  - besoin de financements à long terme.
- Commercialisation, gestion immobilières et patrimoniale des locaux économiques métropolitain dédiés à l'ESS ;
- Fin de la convention de gestion immobilière d'ARTIS Fontaine par Grenoble Habitat (2029).

## INDICATEURS D'ACTIVITÉS

**+ de 250**
**projets d'ESS**

**9 M€**
**fléchés vers les structures de l'ESS dans le SPASER métropolitain**

**8 000 m²**
**d'immobilier dédiés à l'ESS**

# Économie circulaire

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

- Création du Pôle R, pôle métropolitain de l'économie circulaire
- Création du réseau des entreprises engagées dans l'économie circulaire Circul'Alpes
- Création de la coopérative Fabricanova et de la plateforme de réemploi au Pôle R
- Développement des synergies inter-entreprises dans le cadre des actions d'écologie industrielle et territoriale, avec :
  - la mise en place de groupes de travail thématiques en lien avec Circul'Alpes : Santé, emballages industriels, recyclage de la glassine ;
  - la mise en place d'une plateforme numérique d'échange de ressources entre acteurs économiques ;
  - l'animation d'actions d'écologie industrielle dans 3 zones d'activités.
- Accompagnement à l'émergence de nouvelles filières : textile de 2de main, réparation (repairs cafés), réemploi des bouteilles en verre ;
- Incitation des entreprises à développer l'économie circulaire dans les achats métropolitains (BtoB de l'achat local, assises de l'achat public) ;
- Accompagnement à la création d'activités en économie circulaire avec l'incubateur Ronalpia ;
- Labellisation Territoire en transition Economie circulaire 3 étoiles ;
- Mise en place de la feuille de route numérique responsable et du pilier sur le réemploi des équipements numériques.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- 2eme phase d'ouverture du pôle R avec la requalification du bâtiment La Fabrique ;
- Développement des cercles d'économie circulaire au sein de Circul'Alpes en partenariat avec la Métropole : recyclage plastique, recyclage de la glassine, réemploi BTP, réemploi chambre à air ;
- Accompagnement à l'émergence de nouvelles filières : 2de main textile avec la SCIC Fabricanova ; retour de la consigne des bouteilles en verre avec la SCIC Revera, réemploi dans le bâtiment, numérique responsable ;
- Soutien au développement des Low-tech avec le projet « Vers un Territoire Low tech ».

## INDICATEURS D'ACTIVITÉS

**1430 t**
**traitées pour réemploi par Fabricanova au Pôle R**

**80**
**emplois au Pôle R dont**

**47 ETP**
**(équivalent temps plein) en insertion par l'activité économique en 2024**

# Tourisme et attractivité

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

- Transformation de l'Office de Tourisme Métropolitain en Agence Grenoble renouvelant la gouvernance et le périmètre d'intervention en incluant les 4 dimensions : tourisme d'agrément / tourisme d'affaires / promotion économique internationale / déploiement de la marque Grenoble Alpes ;
- Affirmation du positionnement outdoor de la destination, mise en valeur du patrimoine naturel et historique: Via du tram, Vélo-Rail St Georges de Commiers, circuits Bastille, site de Prémol, tourisme scientifique à l'occasion de la Houille Blanche, Grande Odyssée, étapes Tour de France ou Critérium, UT4M, etc. ;
- Plan de promotion territorial annuel coordonné avec le Grésivaudan et le Pays Voironnais pour la participation aux principaux événements sous bannière Grenoble Alpes : MIPIM, Tech&Fest, Salon du randonneur, Mountain Planet, Salon de l'escalade, MedFit, Smart City Barcelone, SEPEM, SIMI, etc. ;
- 2 à 3 voyages de presse annuels mobilisant des journalistes de presse nationale. Diffusion de la campagne Grenoble Alpes « Aimer le futur » pour promouvoir l'écosystème d'innovation et le cadre de vie outdoor ;
- Partenaire Fondateur de Tech&Fest depuis 2024, avec l'intégration du iForum et du iVenture au cœur de ce rendez-vous, désormais international ;
- Lauréat du titre Capitale Européenne de l'Innovation 2026.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- Engagement de la vente d'Alpexpo à la Région AURA ;
- Promotion de la destination affaires dans un contexte fragilisé : fermeture du World Trade Center, réhabilitation d'Alpexpo suspendue dans le cadre de la cession du site ;
- Enrichissement de l'offre d'agrément pour assurer un meilleur équilibre de la destination ;
- Devenir de l'Auberge de jeunesse : bâtiment mis à disposition de la FUAJ via convention d'occupation jusqu'en 2034.

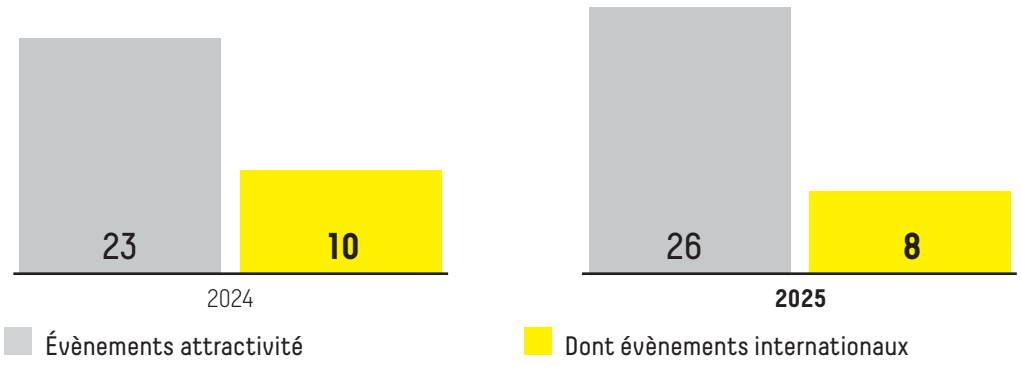
# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

## Accueil de délégations

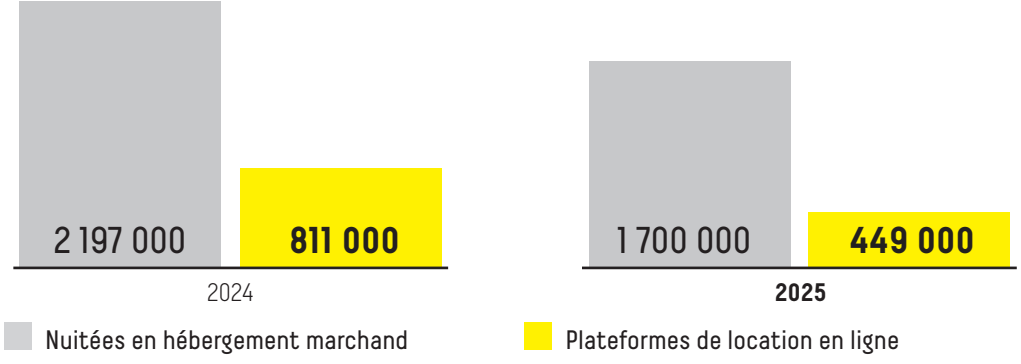
**19 délégations internationales**
**accueillies en 2025**

## Tourisme d'affaires et événementiels d'attractivité

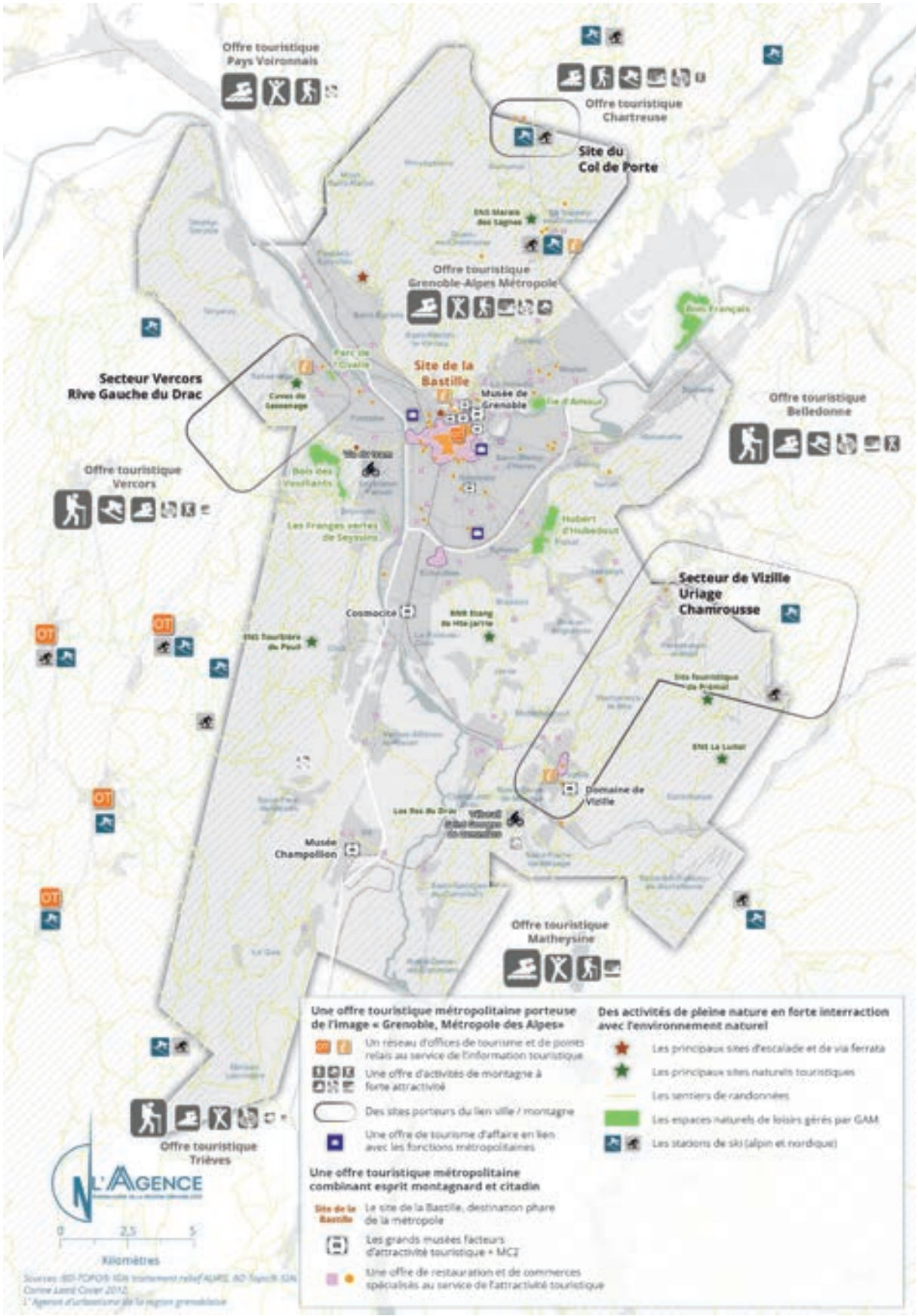
**26 événements d'attractivité soutenus**
**dont 8 événements internationaux**




## Évolution du montant la taxe de séjour récoltée



# Affirmer le positionnement touristique de la Métropole



# Enseignement supérieur et recherche

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

- Soutien financier sur le volet bâtimentaire via le Contrat de plan Etat-Région (CPER) :
  - résidence /restaurant universitaire (soutien financier au CROUS) ;
  - Maison universitaire des services à l'étudiant.
- Soutien financier au titre du CPER sur le volet programmes de recherche, afin de maintenir et développer l'innovation sur le territoire ;
- Soutien financier à l'UGA sur les volets : opérations d'accueil, soutien aux initiatives étudiantes, actions culturelles (culture scientifique technique et industrielle), à l'Espace vie étudiante (EVE), actions de prévention/sensibilisation (égalité et lutte contre les discriminations) ;
- Soutien financier à la fondation UGA dans le cadre du projet « UGA campus, solidaire et citoyen » visant à accompagner les l'engagement des étudiants sur des sujets de solidarité, citoyenneté et d'égalité des chances ;
- Mise en œuvre du dispositif « Bienvenue aux Etudiant·e·s Grenoble Alpes » à partir de la rentrée 2023, visant à développer l'accueil des nouveaux étudiants sur le territoire métropolitain ;
- Mise en place d'un cercle interservices enseignement supérieur et recherche :
  - cartographie des relations avec l'UGA à l'échelle de GAM ;
  - partage des outils du partenariat et des résultats de recherche.
- Opération de promotion des métiers de GAM avec accueil des étudiants de IEP, INP et Université en novembre 2025;
- Accompagnement et la rénovation du site de l'ESAD Grenoble (Ecole supérieure d'art et design) dans une logique de renforcement de l'attractivité de l'école et de meilleure intégration au territoire.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

Réviser légèrement les statuts de la métropole pour intégrer la vie étudiante avec la proposition suivante : « un soutien et un accompagnement du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante ».

## INDICATEURS D'ACTIVITÉS

**Nombre d'étudiants participants au dispositif « Bienvenue aux Etudiants Grenoble Alpes »**

**en 2025,**
**2 191 étudiants inscrits**
**(860 en 2024)**

# Équipements culturels

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

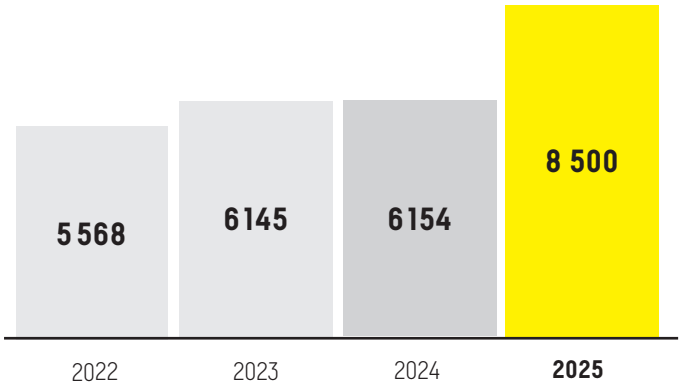
- Conférence métropolitaine de la Culture en 2021 et 2022 ayant conduit à l'adoption de la délibération cadre Culture de septembre 2022 ;
- Pérennisation et développement des 10 Jours de la culture ;
- Application smartphone gratuite de découverte du patrimoine : Archistoire (5 parcours) ;
- Renouvellement du portail de la Numothèque (bibliothèque numérique métropolitaine gratuite) en janvier 2025 ;
- Dispositif de lutte contre l'illettrisme avec 4 communes ayant des quartiers prioritaires de la politique de la ville : Des livres à soi ;
- Ouverture du centre de sciences Cosmocité à Pont-de-Claix en septembre 2023 ;
- Organisation et suivi des travaux d'investissement conséquents à la MC2 et à l'Hexagone (changement des fauteuils).
- 2 projets culturels de territoire intercommunaux:
  - projet jeunesse annuel avec le réseau VLV (Vive les Vacances) ; depuis la rentrée 2023 ;
  - projet avec l'Hexagone autour des transitions et des risques d'incendie de forêt déployé en 2024 et 2025.
- Cartographie de l'ensemble des actions culturelles et artistiques, classées par typologie d'actions déployées entre 2020 et 2026 sur les 49 communes ;

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

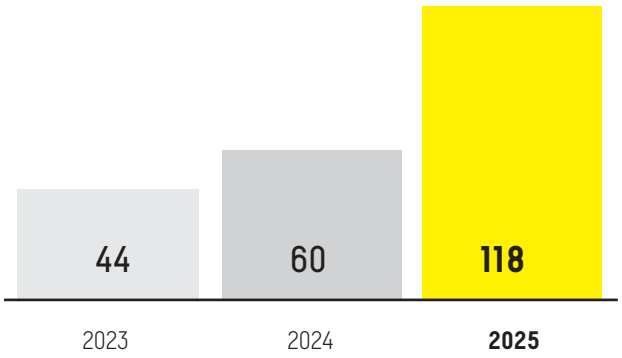
- Evènementiel annuel des 10 Jours de la Culture ;
- Développement d'Archistoire, qui proposera chaque année à s'enrichir de nouveaux parcours ;
- Travaux MC2 lancés : transition LED, remplacement de la tribune télescopique, remplacement du cintre SGL de la salle Georges Lavaudant été 2026 ; puis travaux restaurant et hall Stinco (isolation thermique).

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

## Nombre d'usagers actifs de la numothèque métropolitaine

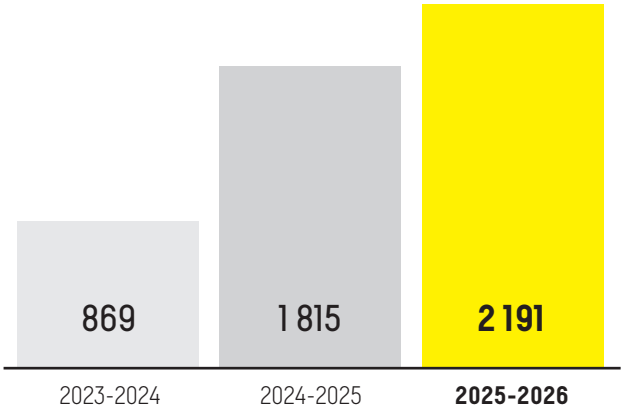



## Nombre de partenaires associés aux « 10 jours de la culture »




**en 2025,**
**les « 10 jours de la culture »**
**ont réunis**
**8 000 spectateurs**

## Nombre d'étudiants inscrits au dispositif « Bienvenue aux Etudiants Grenoble Alpes »



# Équipements sportifs

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

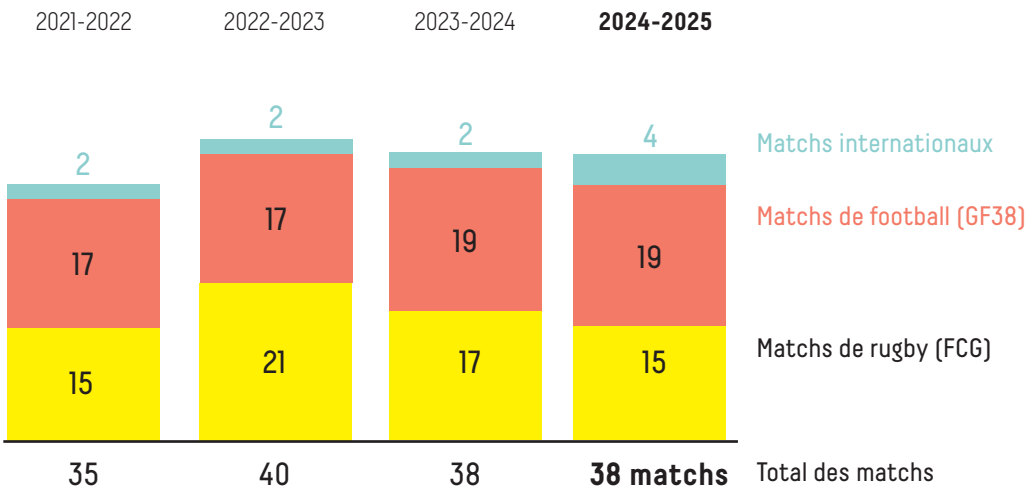
- Gestion en régie directe de la Patinoire Polesud avec 400 000 visiteurs/an, rénovation énergétique pour 6M€, et accueil de manifestations internationales (4 grands prix de France et finale mondiale du Grand prix de l'union internationale de patinage en décembre 2024) ;
- Mise en responsabilité des deux clubs occupants du Stade des Alpes à travers une autorisation d'occupation temporaire (AOT 2020-2025) ;
- Lancement du fonds de concours de rénovation énergétique « équipements aquatiques » en 2023 ;
- Co-fondation de l'association « Centre d'accompagnement du sport d'excellence Grenoble Alpes » en novembre 2024 ;
- Reprise en gestion en régie du Stade des Alpes : 29 juin 2025 ;
- Diagnostic et évaluation des pratiques de sport de nature sur le territoire (pratiques / fréquentations / associations / sites / évènements).

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

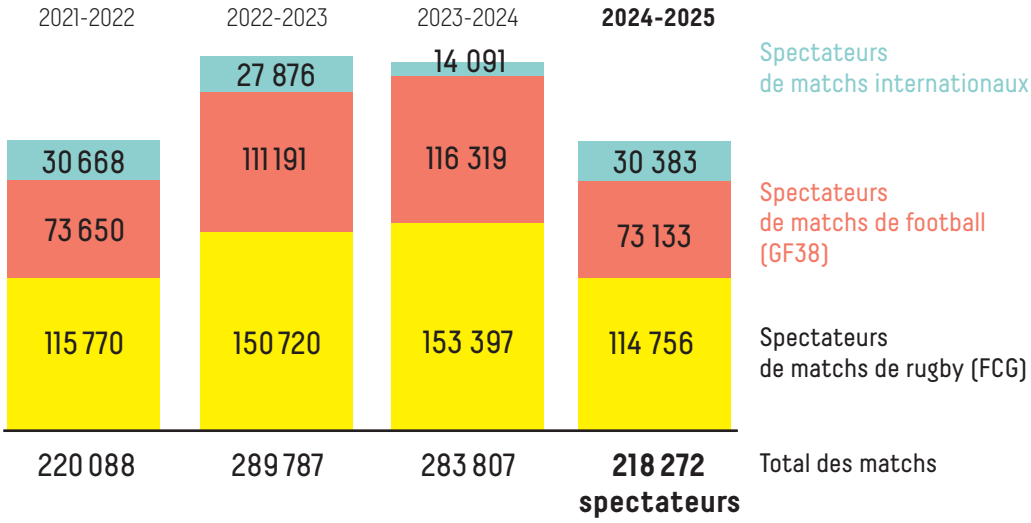
- Rénovation énergétique de la Patinoire PoleSud,
- Reprise en régie directe du Stade des Alpes au terme d'une saison sportive,
- Fin de la mise en œuvre du fonds de concours « équipements aquatiques »,
- Stabilisation de la gouvernance de l'association Centre d'accompagnement du sport d'excellence Grenoble Alpes pour assurer sa pérennité

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

## Nombre de matchs joués au Stade des Alpes




## Fréquentation du Stade des Alpes




## Fonds de concours métropolitain d'aide à l'investissement des communes dans le cadre de la rénovation énergétique des piscines

**5 fonds de concours délibérés**

**pour un montant de 1 441 296 €**

**en 2025**

# Sites naturels et de loisirs

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

- Mise en œuvre du schéma directeur des sentiers : 865 km d'itinéraires ;
- Valorisation et promotion des sentiers : cartoguide + 2 métrorandos ;
- Mise en place d'un comité de site sur le Domaine de Chamechaude ;
- Plan d'actions de projet de territoire autour de la mobilité, accueil, les activités 4 saisons, la biodiversité. ;
- Gestion de la station de ski nordique Col de Porte/le Sappey ;
- Confortation du Bois Français dans sa vocation familiale et sociale et développement d'activités de loisirs.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- Révision du schéma directeur des sentiers prenant en compte la hausse de fréquentation et les risques naturels ;
- Conduite du projet de territoire du Domaine de Chamechaude comme un « projet pilote » de transition d'un site de moyenne montagne ;
- Plan d'action du projet de territoire du Domaine de Chamechaude ;
- Adaptation de la station de ski nordique au regard des conditions d'enneigement ;
- Qualité et la sécurité de l'accueil au Bois français ;
- Démarche sur la baignabilité du lac Taillefer au regard du niveau d'eau en baisse.

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

**121 jours d'ouverture**

**non stop au Col de Porte et 3 jours au Sappey du 29/11 au 29/03**

**12 nocturnes du jeudi soir**

**au Col de Porte proposée** *(ouverture du domaine jusqu'à 21h)*

**314 h de damage**

**sur la saison**

**7 évènements**

**accueillis sur le domaine nordique durant la saison**

**+ de 30 000 journées skieurs estimées**

*(hors scolaires et hors pass saison départemental et national)*

**Un site d'apprentissage**

**6 678 scolaires**

**accueillis sur le Col de Porte dont 98% de l'Isère**

PARTIE 5

# Aménagement du territoire

# Urbanisme

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

PLUi

- 4 modifications du PLUI de droit commun en 2021, 2022, 2024, 2025 ;
- 1 modification simplifiée en 2020 ;
- 1 révision allégée en 2025 ;
- 8 mises à jour du document ;
- 2 déclarations de projets valant mise en compatibilité du PLUi.

Ces évolutions ont concerné notamment :
- L'intégration du PPRI DRAC approuvé en juillet 2024 ;
- La mise à jour de la connaissance des risques ;
- L'acte 1 de la bioclimatisation du PLUi.

ADS :

- Transformation de la prestation de service d'instruction (convention annuelle) en service commun ADS.
- Renouvellement du marché d'outil d'instruction en associant les 49 communes à la gouvernance (groupement de commandes).
- Refonte du service de conseil en architecture.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

PLUi

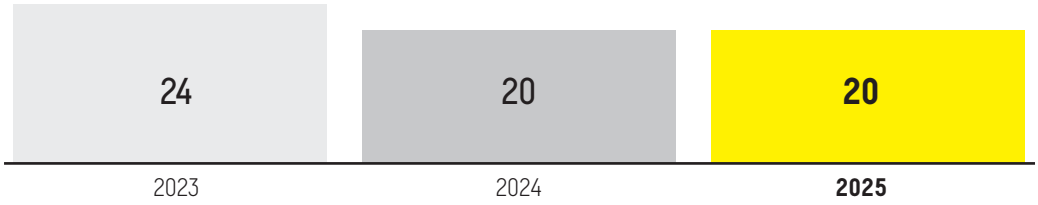
- Evaluation de la mise en œuvre du PLUi à 6 ans
- Modification n°5 à venir (axes majeurs) :
  - trajectoire de sobriété foncière (ZAN);
  - continuités écologiques (évolution de l'OAP paysages et biodiversité) ;
  - mise en compatibilité avec le PLH 2025 - 2030 ;
  - traduction de chantiers métropolitains : stratégie foncière économique, plans guide des polarités, formes urbaines et paysagères.

ADS

- Marché pour une plateforme d'instruction commune (logiciel spécifique) des autorisations d'urbanisme en cours jusqu'en 2027 (4 ans) et montée de version du logiciel (2025-27).
- Création d'un observatoire ADS (49 communes) en 2026.
- Relance du réseau des instructeurs ADS – partage d'expérience hebdomadaire + ateliers (programme 2026-32 à définir).
- Refonte du service de conseil en architecture
- Projet de dématérialisation des prises de rdv pour le conseil en architecture

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

## Nombre de communes adhérentes à la plateforme numérique de dépôt des autorisations d'urbanisme

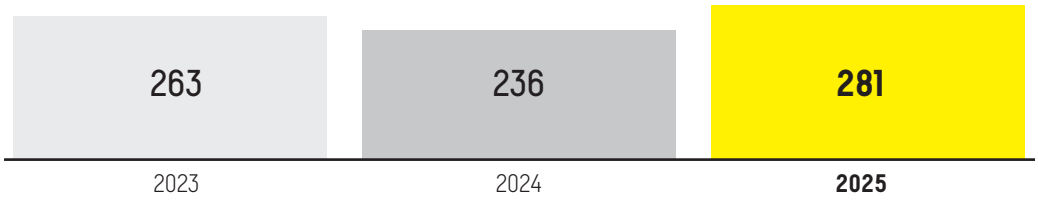



## Nombre de communes utilisant le géoservice ADS

**49 communes**

**sur les 3 dernieres années**

## Nombre d'autorisations du drois du sols instuites par la plateforme mutualisés d'instruction



# Risques naturels et technologiques

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

- 2023 : approbation du PPRI Drac (plan de prévention des risques inondation) porté par l'Etat.
- 2023 : finalisation et édition du guide de l'aménagement résilient en zone inondable constructible, en partenariat avec le CEREMA, document unique et innovant au niveau national.
- 2025 : révision allégée du PLUI dédiée à l'intégration de la problématique de renouvellement urbain résilient en zone inondable constructible.
- 2025 : production en régie et arrêt du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) en juillet 2025 (7ème PICS approuvé de France).
- Développement de la mutualisation « Risques et résilience » avec les communes (de 20 à 36 communes en 2026).
- Projet « Adapt Now » (Espace Alpin) : valorisation des actions métropolitaines, et notamment le déploiement du PICS.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- 2025-26 : modification du PPRI Isère amont et accompagnement sur les secteurs à enjeux, notamment dans la polarité des boucles de l'Isère.
- 2026 : évolution du PLUI sur la prise en compte des risques émergents et notamment le risque incendie-feux de forêt.
- Accompagnement des études GEMAPI : analyse de la vulnérabilité territoriale (schéma d'aménagement hydraulique) et de l'incidence de la nouvelle connaissance, sur l'affichage des risques (PPRN et cartes d'aléas).
- Accompagnement évolution des PPRT (plan de prévention des risques technologiques) :
  - abrogation PPRT de Domène ;
  - évolution PPRT de Pont de Claix.
- 2025-26 : consolidation du réseau et du déploiement du PICS (exercices de crise intercommunaux, développement de la géolocalisation des moyens mutualisables de crise).
- Préparation du PAPI Drac (mesures de réduction de la vulnérabilité sur les logements et entreprises exposés) et préparation du bloc communal à la crise.
- Animation de l'offre de mutualisation risques et résilience auprès des 36 communes membres.

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

**Communes métropolitaines dotées d'un PAG (Plan d'Anticipation Gradué)**

**4 communes**

**dotées d'un PAG en 2025**

**Nombre d'exercice de gestion de crise intercommunal (préfectoral et PICS)**

**5 exercices**

**en 2025**

**Offre de mutualisation Risques et Résilience**

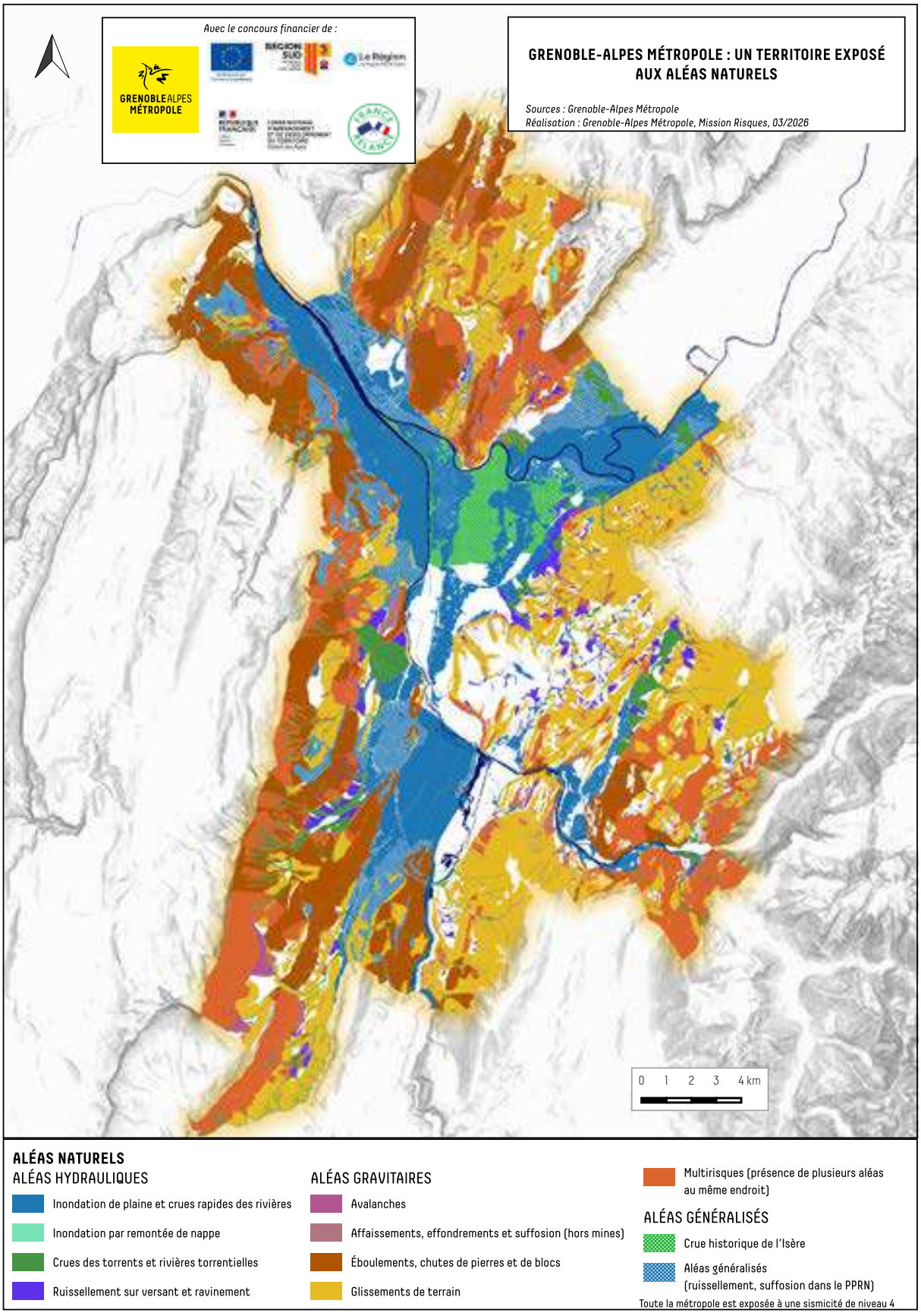
**37 communes adhérentes**

**en 2025 (soit 2 de plus qu'en 2024)**

**Utilisateurs de l'outil ACDC (Application Cartographique De gestion de Crise)**

**92 personnes**

# Grenoble-Alpes Métropole, un territoire exposé aux aléas naturels



# Stratégie foncière

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

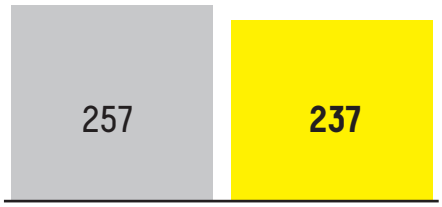
- Mise en place d'une stratégie foncière ;
- Délibération annuelle sur le bilan des flux fonciers et immobiliers pour le compte des politiques publiques de la Métropole (obligation réglementaire) ;
- Création et partage d'une base de données géolocalisées regroupant l'ensemble des biens publics sur toute la Métropole, et désignation des services référents et gestionnaires pour les biens métropolitains ;
- Convention EPFL-SAFER-GAM pour une intervention foncière coordonnée (délibération septembre 2025) ;
- Convention d'objectifs avec l'EPFL 2026 – 2027 (délibération décembre 2025) signée avec l'EPFL, calant les modalités de la collaboration technique et politique ;
- Mise en place d'une fiche de demande d'intervention foncière et immobilière ;
- Mise en place de veilles foncières, thématiques ou territorialisées suivant les besoins des directions opérationnelles ;
- Suivi rapproché des biens de la Métropole et des biens en portage par l'EPFL (suivi technique et financier mensuel des portages fonciers) ;
- Intégration de clauses types dans les cessions ou locations longue durée ;
- Création de références foncières : utilisation des montants des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) afin d'évaluer les prix d'acquisition, de cession ou de location au plus proche de la réalité du marché ;
- Régulation des prix en zone agricole en lien avec la SAFER ;

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

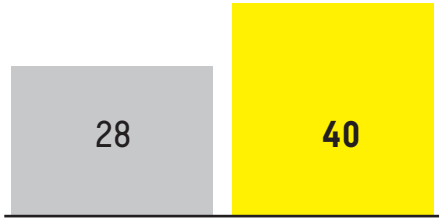
- Elaboration de feuilles de route foncières territorialisées et multithématiques ;
- Consolidation de l'optimisation des montants de taxe foncière ;
- Finalisation des transferts associés à la loi MAPTAM (Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) ;
- Mise en œuvre de la régularisation des espaces publics de voirie ;
- Mise en place de l'Observatoire foncier et habitat ;
- Etudes lancées sur les outils complémentaires en matière de portage foncier (foncières, outils de portage de long terme).

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

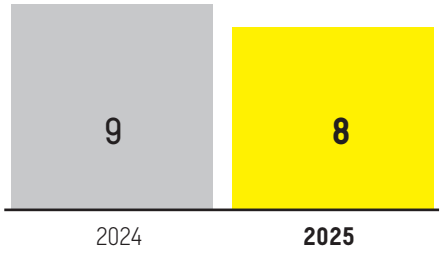
## Droit de préemption urbain, et portages EPFL



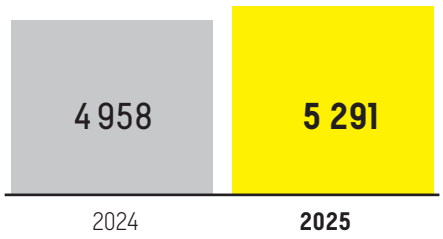

Nombre d'actes d'acquisition pour des biens en portage auprès de l'EPFL-D



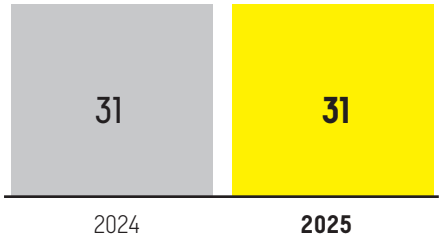

Nombre de nouveaux portages acquis




Nombre de portages cédés




Droit de préemption urbain - nombre de déclarations d'intention d'aliéner




Nombre total de préemptions

# Agriculture et forêt

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

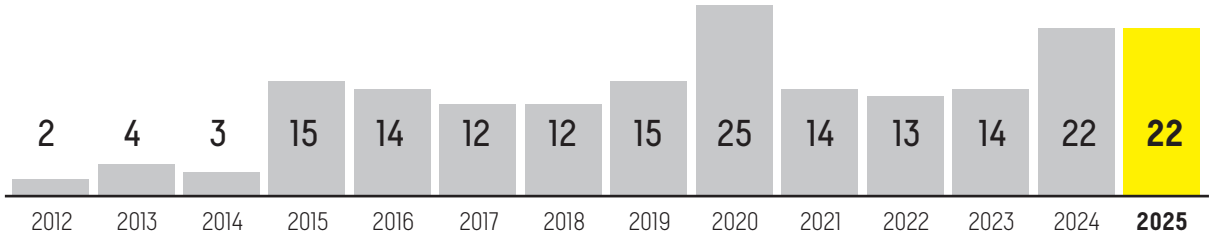
- Observatoires agriculture, forêt, biodiversité en coopération avec la communauté scientifique et associative ;
- Mise en place du Projet alimentaire inter territorial (PAiT) de la grande région grenobloise avec 9 EPCI et renouvellement de sa labellisation en 2025 ;
- 12 600 ha protégés durablement par un classement en PAEN (Protection et valorisation des espaces agricoles et naturels) et un programme d'action de valorisation ;
- Protection et intervention foncière dans les espaces agricoles, forestiers et naturels, dont acquisition de 55 ha pour la structuration d'une zone d'activité agricole à Meylan la Taillat ;
- Développement de filières locales durables et équitables (pôle agroalimentaire ; 2200 produits labellisés IsHere) ;
- Abattoir : création d'une salle de découpe, amélioration de la chaîne du froid et de la condition animale.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- Déploiement de PAEN sur une vingtaine de communes ;
- Poursuite de l'aménagement de Meylan la Taillat pour de nouveaux agriculteurs (dont espace test/ pépinière d'installation agricole et site d'expérimentation pour l'adaptation de l'agriculture au changement climatique) ;
- Poursuite de la modernisation de l'abattoir et restructuration du grand marché des Alpes (MIN) ;
- Création du magasin de la marque IsHere avec le pôle agroalimentaire ;
- Appel à projets pour accompagner les agriculteurs dans les transitions.

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

## Nombre de projets accompagnés

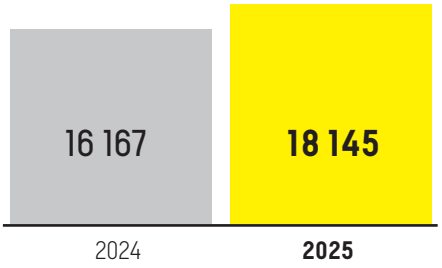



187 projets accompagnés depuis 2012

## Hectares de propriétés forestières métropolitains désormais sous document de gestion durable et labellisés PEFC

**152 hectares**
**labellisés en 2025**

## Montant des subventions versées aux propriétaires forestiers publics et privés par l'association Sylv'acctes



# Valoriser la biodiversité et les conditions de développement de l'activité agricole et sylvicole



# Grands projets et aménagement urbain

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

À l'échelle des polarités :

- Centralité vizilloise : une opération de revitalisation du territoire (ORT) a été signée avec l'Etat et de nombreux partenaires, avec de premières réalisations concrètes : piétonisation de la rue du général de Gaulle, transformation de la friche Alliance, etc. ;
- Boucles de l'Isère : l'élaboration partenariale d'un plan guide a permis d'enclencher une réflexion pour accompagner la transformation des secteurs d'Inovallée, de la Boucle des Sablons (CHU campus technologique santé) ou des grands axes (avenue Gabriel Péri, avenue de Verdun) ;
- GrandAlpe : le Projet partenarial d'aménagement (PPA) a démarré avec la déclinaison d'un plan-guide et d'un micro plan de mobilités, la transformation des espaces publics autour de Grand'Place, ou la transformation du quartier gare ;
- Bastille – Chartreuse - Centre historique : une démarche partenariale (tourisme, commerce, espaces naturels) est enclenchée, de nouveaux sentiers ont été aménagés.

À l'échelle des grands axes

- Un travail associant aménagement de l'espace public et urbanisme est engagé sur plusieurs axes stratégiques du territoire (Lesdiguières (Libération, Jean Jaurès, Saint André), Jean Perrot / Jean Jaurès, Péri, Verdun, Europe).

Projets opérationnels d'aménagement :

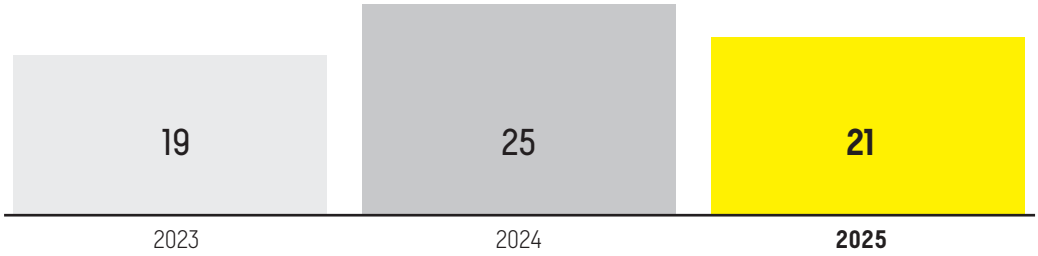
- 20 opérations d'aménagement métropolitaines dans 14 communes, en phase d'étude (56%) ou de réalisation ;
- 21 conventions de Projet urbain partenarial (et 20 avenants) ont été signées et 7 secteurs de taxe d'aménagement majorée ont été délibérés ;
- 5 projets d'aménagement pilotés pour le compte des communes du service commun.

# PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

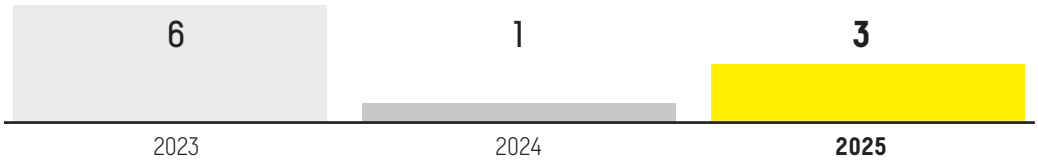
- Des projets démonstrateurs, combinant bâtiments et espaces publics, initiés dans les périmètres des polarités : le parc urbain des Boucles de l'Isère, la revitalisation du centre ancien de Vizille, la transformation des friches de GrandAlpe dans un esprit de ville parc, etc. ;
- Des opérations économiques qui s'achèvent avec quelques lots encore disponibles : Alliance (Vizille), Porte de Chartreuse (Le Fontanil / Saint-Egrève), Hyparc (Sassenage), Actipole (Veurey-Voroize), Saut du Moine (Champagnier), Papeteries (Pont-de-Claix) ;
- Les principales zones d'activité à développer sur le prochain mandat : Les Sagnes (Saint-Martin-Le-Vinoux), FabricAlpe (Grenoble/Echirolles), les Tuileries (Domène) ;
- Des projets d'aménagement exemplaires intégrant logements, espaces publics, et mixité fonctionnelle à poursuivre : Portes du Vercors (Fontaine), Cadran Solaire (La Tronche), Pôle Gare (Echirolles) ;
- Des études lancées pour les tènements métropolitains à reconvertir (sites Marie Reynoard et Hoche Malraux après le départ des services en 2028), les terrains portés par l'Etablissement public foncier local, et les secteurs à enjeux des polarités (boucle des Sablons, tènements majeurs de GrandAlpe, terrains disponibles du parc industriel sud, etc.) ;
- Une dynamique à poursuivre pour faire de l'aménagement du territoire un point d'appui du récit métropolitain et conforter les modes d'intervention pour « réparer » la ville et l'adapter à l'avenir dans un contexte de contraintes inédites.

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

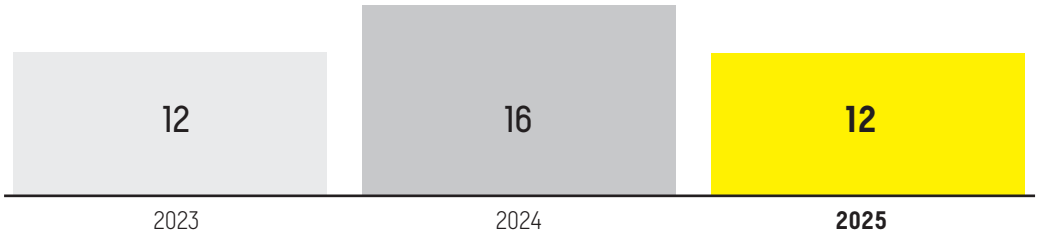
**Projets métropolitaines d'aménagement en cours d'étude ou de réalisation**



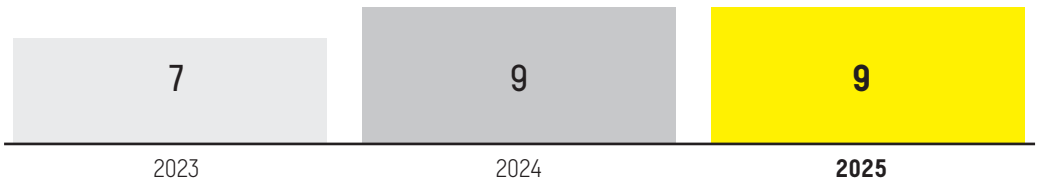
## Projets Urbains Partenariaux signés



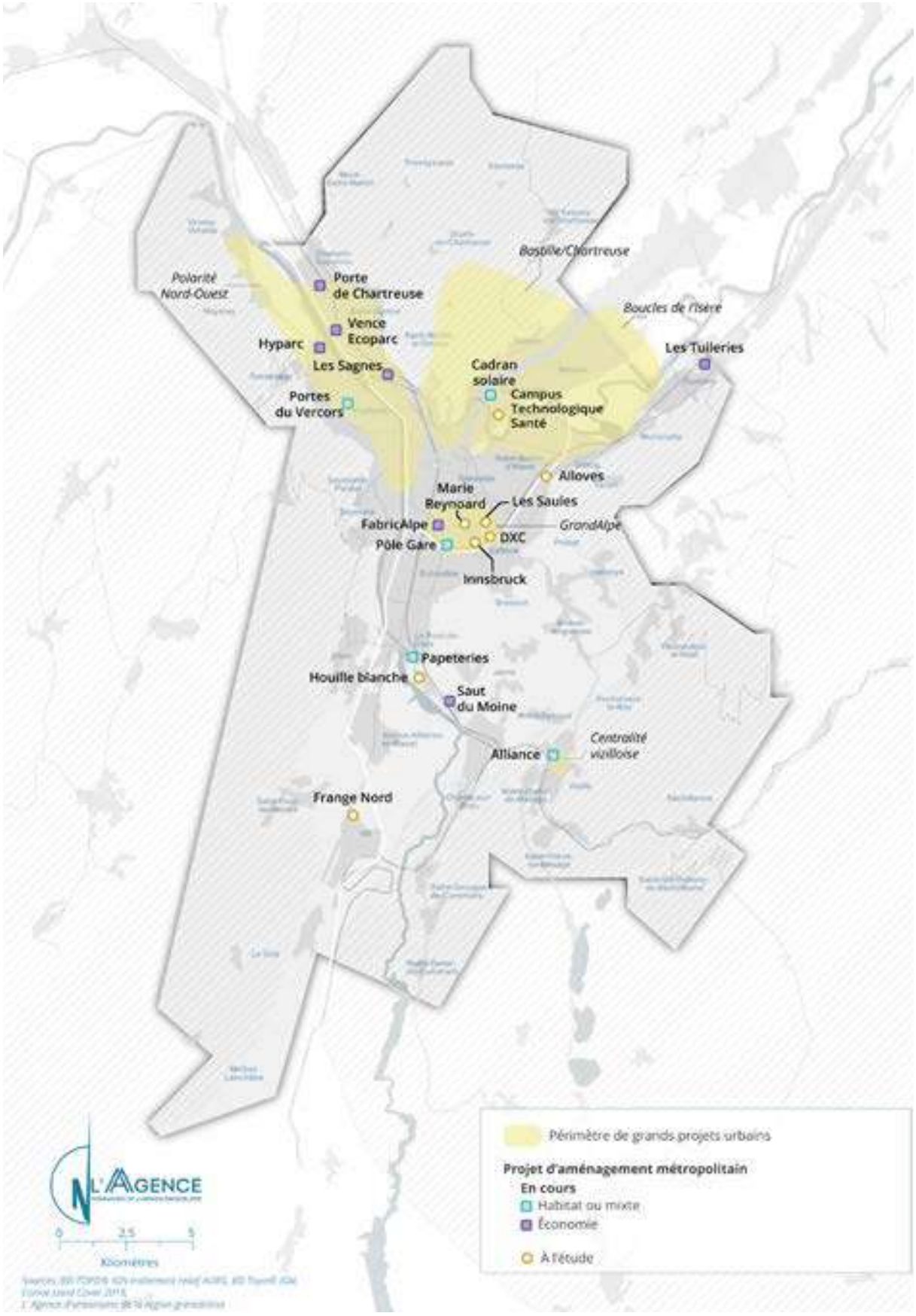

## Projets d'aménagement de zones d'activité économique




## Projets d'aménagement à vocation habitat ou mixte



# Développer des projets urbains et aménager le territoire métropolitain



# Renouvellement urbain

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

Le projet ANRU 2 en est à mi-parcours. La convention court sur les années 2019 à 2031.

- Etat d'avancement sur les opérations de démolition de logements locatifs sociaux (LLS) : 63 % ;
- Etat d'avancement sur les opérations de réhabilitation LLS : 48 % ;
- Etat d'avancement sur les opérations d'aménagement / d'espaces publics : 10 % ;
- Etat d'avancement sur les opérations développement économique : 78 % ;
- Etat d'avancement sur les opérations d'équipements publics : 58 %.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

Le Projet Mistral est en cours de finalisation. Les dernière opérations d'aménagement sont en chantier et il ne reste qu'une opération Habitat à mettre en œuvre (démarrage en 2027 pour 24 mois de chantier).

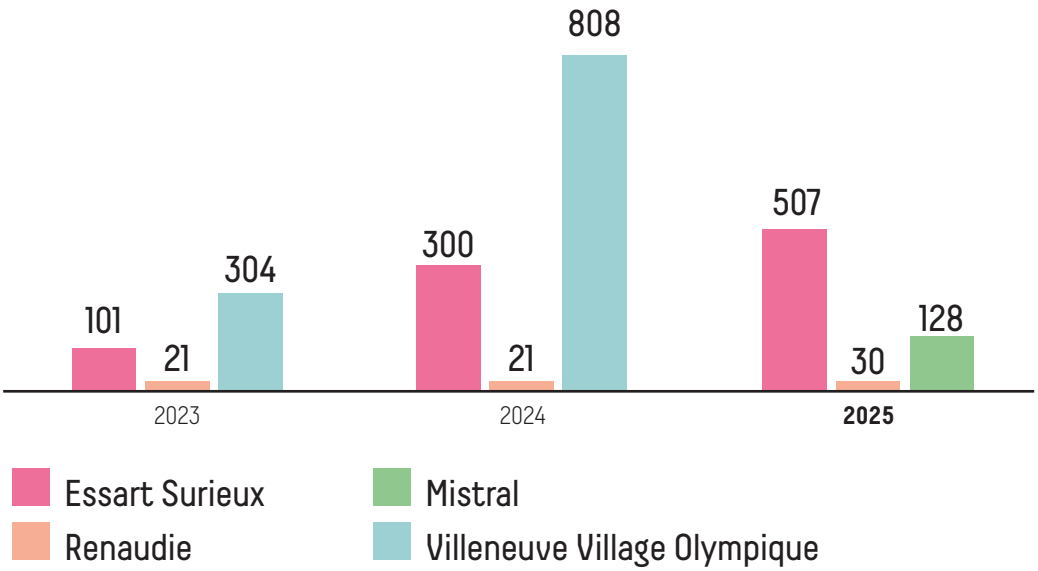
Le projet sur Renaudie - Champberton - La Plaine, à Saint Martin d'Hères sera terminé en 2027.

Les projets des Villeneuves à Grenoble et Echirolles sont en cours, sur quatre grands secteurs d'aménagement :

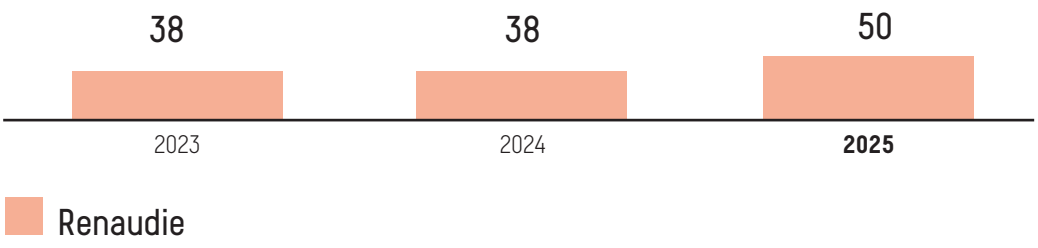
- le Village Olympique : AVP (avant-projet) des espaces publics validé et la réhabilitation des plus de 600 logements est terminée ou en travaux ;
- le secteur des Géants – Saules : AVP des espaces publics validé ;
- le secteur Arlequin Parc : toutes les réhabilitations des logements sont en cours, y compris le Plan de sauvegarde (PDS) (soit plus de 1.200 logements) et la phase de PRO (projet) des espaces publics est en cours de validation ;
- le secteur Essarts – Surieux : 75% des réhabilitations sont terminées ou en chantier. 30% des aménagements sont en chantiers et le reste à l'étude (AVP validé).

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

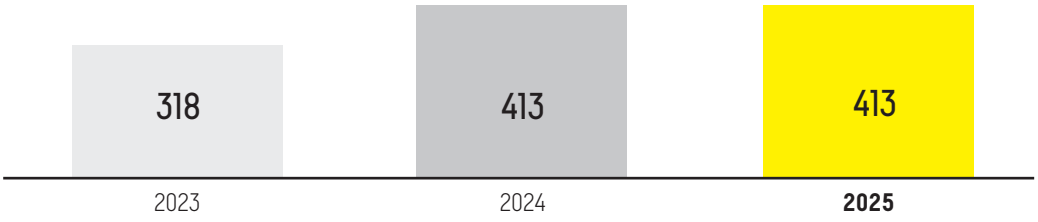
## Nombre de logements sociaux réhabilités




## Nombre de logements privés réhabilités




## Nombre de logements démolis



# Aires d'accueil des gens du voyage

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

- Réalisation de l'aire permanente d'accueil (APA) du Rondeau à Echirolles (32 places de stationnement) en 2021 ;
- Création du terrain sédentaire de Claix-Les Bauches (7 emplacements) permettant la fermeture définitive du terrain de Domène-Marius Charles (risque inondation) ;
- Création du terrain provisoire des Vouillants à Seyssinet-Pariset (pour la relocalisation des occupants du terrain des Perrières) ;
- Refonte globale de la contractualisation, de la tarification et des règlements intérieurs fin 2022 ;
- Agrément préfectoral d'une AGP provisoire pour l'année 2023 sur l'ex-terrain Allibert ;
- Signature du 1er bail emphytéotique avec les résidents du terrain de Claix-Drac en 2024 ;
- Signatures (2025-2026) des promesses de vente avec les carriers et EDF pour rendre opérationnel le projet d'AGP ;
- Travail partenarial avec l'Etat dans le cadre du nouveau SDAHGV 2025-2031.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- Réalisation de l'aire de grand passage sur le site du Pont barrage avec une mise en service prévue pour la période estivale 2027 ;
- Poursuite de la mise aux normes des terrains sédentaires métropolitains et la mise en œuvre d'actions permettant la transformation en terrains familiaux pour ceux inscrits au SDAHGV ;
- Poursuite du travail sur la relocalisation des occupants de terrains soumis au risque inondation (en particulier terrains provisoires des Sablons à La Tronche et des Perrières à Seyssinet-Pariset).

## INDICATEURS D'ACTIVITÉS

**1**
**projet d'aire de grand passage**

**3**
**APA existantes et fonctionnelles**

**101**
**places de stationnement**

**28**
**terrains sédentaires**

**166**
**emplacements**

**70%**
**de taux de contractualisation redevances**

# Production de logements et réhabilitation énergétique de l'habitat

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

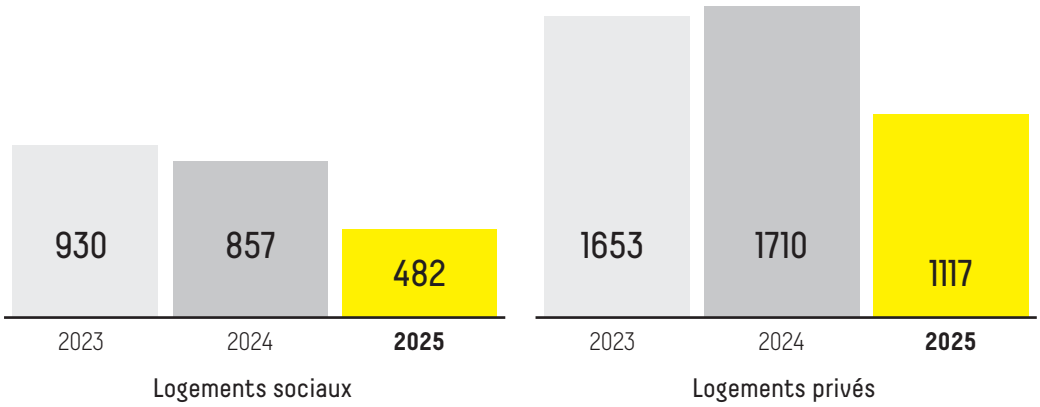
- 13 250 logements produits, dont 4 360 logements sociaux, entre 2020 et 2024 dont 95% de logements en construction neuve.
- Réhabilitations énergétiques entre 2020 et 2025 : 5 238 logements privés en copropriété (4 191 rénovations globales + 1 047 rénovations partielles), 1 161 maisons et 3 832 logements sociaux, soit un total de plus de 10 000 logements rénovés.
- Positionnement du PLH 2025-2030 sur une trajectoire de transition (réponse aux besoins, changement de modèle dans la production de logements, accélération de la transition énergétique) ;
- Engagement d'un tour de table des financeurs pour lever les freins techniques et économiques des projets d'acquisition-amélioration ;
- Accompagnement des communes dans le suivi de leurs projets d'habitat et de logement social ;
- Mise en place en 2023 du service « Les pros de la réno » : plus de 1 600 pros conseillés ;
- Toutes les copropriétés dégradées s'articulent sur le volet énergétique avec le référentiel Mur-Mur ;
- Mise en place du Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) en 2025 pérennisant le dispositif Mur Mur sur le territoire : signature d'un pacte territorial avec l'ANAH pour le financement des dispositifs d'accompagnement à la rénovation du parc privé ;
- Mise en œuvre de l'instruction des aides aux travaux et à l'ingénierie par délégation de l'Etat.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

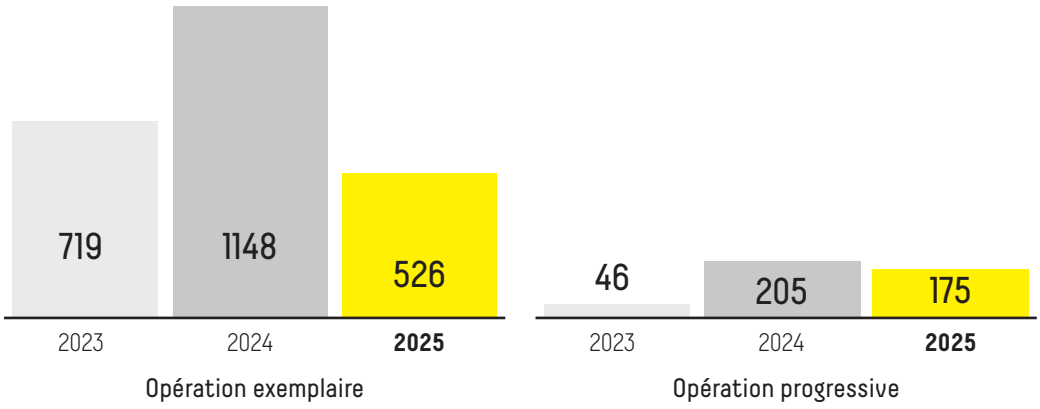
- Poursuite de l'identification de gisements potentiels pour produire du logement dans l'existant : lancement d'une stratégie foncière habitat pour le repérage et la mobilisation de gisements fonciers et immobiliers ;
- Mise en compatibilité du PLUi avec les objectifs du PLH 2025-2030 (modification n°5) ;
- Poursuite du dispositif Mur Mur et maintien d'un accompagnement de qualité (ALEC et SOLIHA) pour assurer la performance des rénovations énergétiques ;
- Consolidation des actions de communication vers les habitants et valorisation de l'Espace Conseil France Rénov' dans le cadre du SPRH ;
- Développement d'un parcours pour les propriétaires d'appartements en ciblant particulièrement les passoires thermiques quand la rénovation par l'extérieur s'avère trop complexe ;
- Conventions avec les bailleurs sociaux pour répondre aux objectifs du PLH.

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

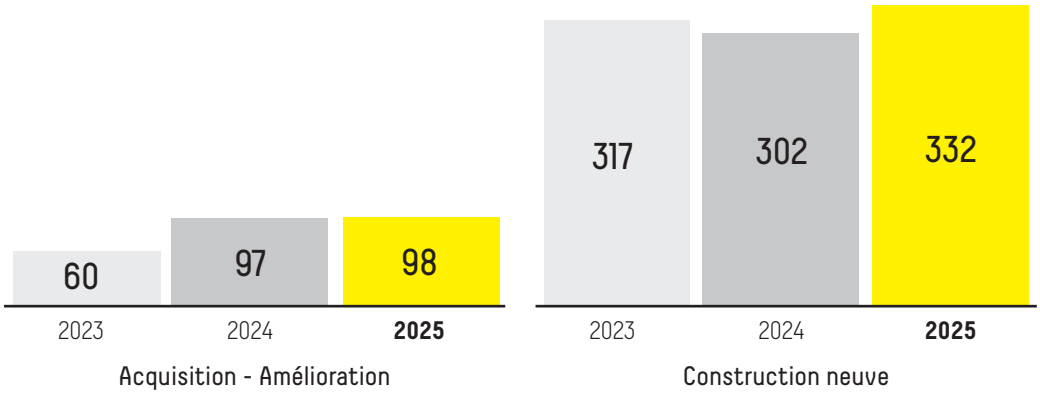
## Nombre de logements mis en chantier par an et répartition



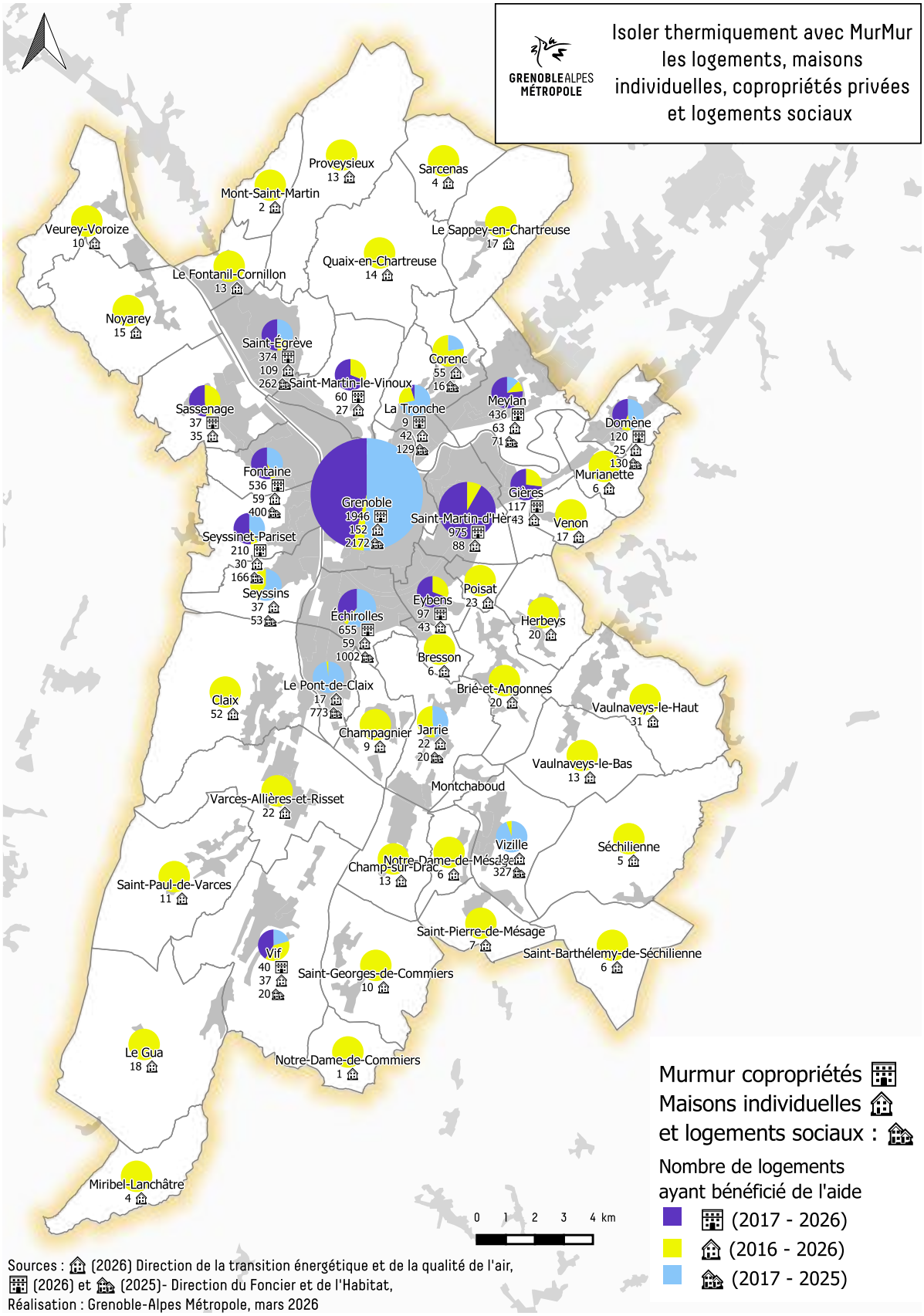

## Répartition des réhabilitations de logemens sociaux par type - Murmur parc public




## Evolution des logements locatifs sociaux familiaux (agréés et financés)



# Agir pour la transition énergétique de l'habitat




Sources : (2026) Direction de la transition énergétique et de la qualité de l'air, (2026) et (2025)- Direction du Foncier et de l'Habitat,
Réalisation : Grenoble-Alpes Métropole, mars 2026

# Accès au logement

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

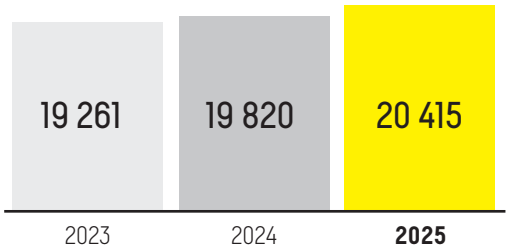
- Mise en œuvre du plan LDA 2017-2022 dont le dispositif spécifique LDA Jeunes ;
- Organisation et animation du réseau du logement des jeunes ;
- Mise en œuvre de la gestion en flux des attributions et d'une gestion partagée des logements réservés des Collectivités Territoriales dans le cadre du « Bloc CT » ;
- Structuration du Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID) et d'une gestion partagée de la demande intégrant un aller-vers les ménages les plus précaires ;
- Expérimentation de l'encadrement des loyers ;
- Mission de résorption des squats et bidonvilles (hébergement temporaire suite aux expulsions, captation de nouveaux logements, et accompagnement social).

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan LDA jusqu'en 2027 et étude de l'opportunité de l'inscription de certaines actions dans le droit commun pour assurer leur pérennité ;
- Poursuite du renforcement de l'accueil, de l'information et du soutien des jeunes dans leur accès au logement ;
- Contribution à l'écriture de la charte de prévention des expulsions avec la Direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS), et le département de l'Isère ;
- Mise en œuvre des actions de la CIA dont l'identification des groupes à mixité sociale renforcée et l'harmonisation des pratiques de location active ;
- Renforcement d'une gestion équitable et partagée des demandes, dont l'élaboration d'un protocole de gestion partagée de la demande ;
- Expérimentation de l'encadrement des loyers jusqu'en novembre 2026 (délégation à la ville de Grenoble).

## INDICATEURS D'ACTIVITÉS

### Évolution des demandes de logement social




### Part des ménages dépourvus de logement dans les attributions

**43**
**ménages**

PARTIE 6

# Cohésion sociale

# Insertion par l'emploi

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

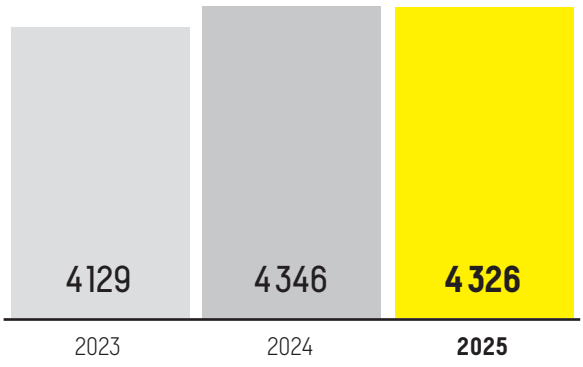
- Animation des clauses d'insertion dans les marchés publics : de plus en plus d'heures de travail réalisées par les publics accompagnés (en 2024, 578 000 heures grâce aux clauses d'exécution et aux marchés réservés et d'insertion).
- Forum des métiers du mois d'octobre : 200 exposants en 16 pôles, 5000 visiteurs en 2025.
- Soutien aux demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires grâce à la labellisation « Cité de l'emploi » et au dispositif « 1% insertion ».
- Projet expérimental ENGAJER (Ensemble Grenoble Alpes pour les jeunes en rupture), du 01/12/2022 au 31/12/2025 : repérage de 347 jeunes dits invisibles, accompagnement de 208 permettant ouverture de droits sociaux, des entrées en formation, et accès à l'emploi.
- Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) entre l'Etat et la Métropole, reconduit depuis 2019 pour soutenir une dizaine d'associations contribuant à l'insertion des publics primo-arrivants. Chaque année, près de 500 personnes accompagnées.
- AGORA, première instance métropolitaine de participation des réfugiés dont le mandat s'est terminé en mars 2025. 16 primo-arrivants, réfugié.es ou demandeurs d'asile, pour améliorer l'accueil et l'hospitalité sur le territoire.
- Labellisation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » pour Echirolles Ouest en février 2022. 89 personnes ont accédé à un emploi grâce à l'entreprise à but d'emploi (EBE) Ulisse SOLEEO ou ont levé leurs freins à l'emploi. Actuellement 50 personnes en EBE et 43 personnes accompagnées par ailleurs.
- Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), seule compétence d'aide sociale de la Métropole : soutien à hauteur de 150 000€ annuellement de l'Ecole de la deuxième chance et de la Mutualité Française de l'Isère et budget annuel de 220 000€ pour des aides financières individuelles aux jeunes dont des aides d'urgence. Environ 700 jeunes par an en bénéficient.
- Contrat Local de Solidarité 2024-2026 : référents emploi dédiés à des publics spécifiques (familles monoparentales, primo-arrivants, personnes sous-main de justice, volontaires en recherche d'emploi au titre de Territoire Zéro Chômeur de longue durée) et actions de levée des freins à l'insertion professionnelle : renforcement des apprentissages de la langue française, permanences psychologiques à destination des usagers du PLIE, etc.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

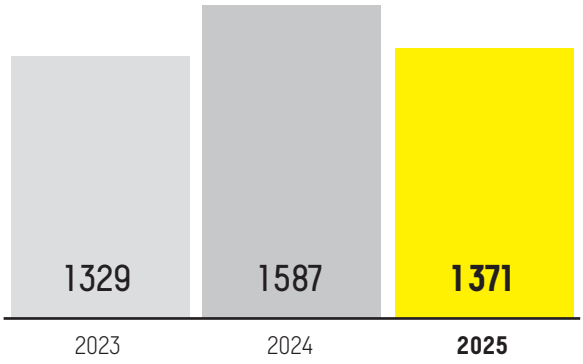
- Nouvel ERR (Remobilisation vers l'emploi) : repérage et accompagnement vers l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés ou les plus vulnérables par un consortium de 10 acteurs. Fin 2025, environ 70 personnes sont entrées en accompagnement sur un objectif de 500 d'ici fin 2027.
- Réponse favorable au projet déposé au fonds européen FAMI (Fonds asile migration intégration), pour renforcer les actions financées dans le cadre du CTAI jusqu'à fin 2028.

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

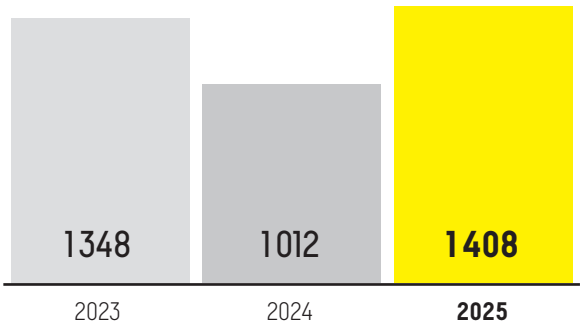
## Nombre de participants accompagnés par un référent PLIE



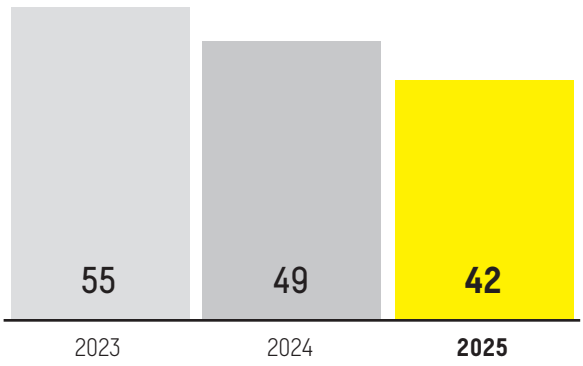

## Flux entrées (PLIE)




## Flux sorties PER (PLIE)



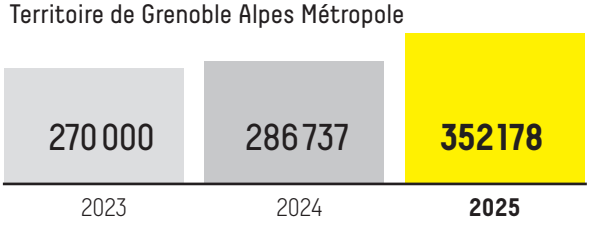

## Taux de sorties positives PLIE



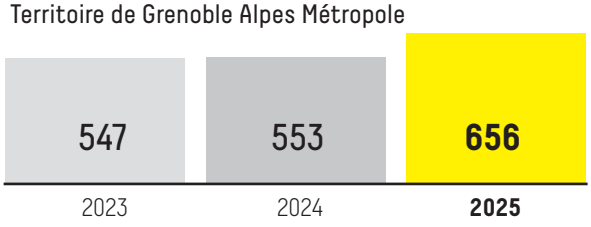
## Répartition du nombre de sorties d'accompagnement (PLIE)



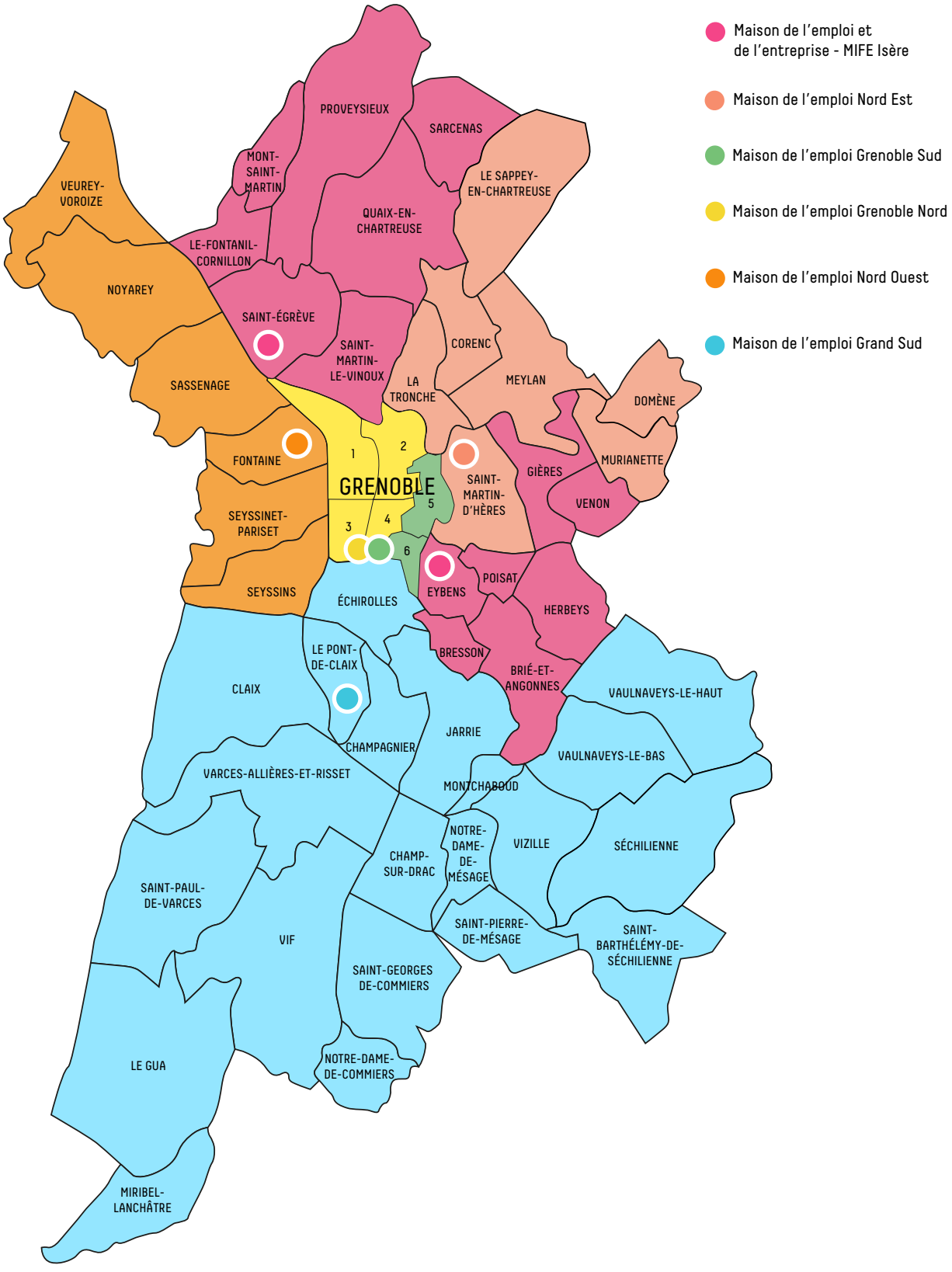

## Dispositif des clauses emploi - Évolution du nombre d'heures – Clauses d'exécution




## Dispositif des clauses emploi - Évolution du nombre de bénéficiaires - Clause exécution



# Les Maisons de l'emploi et leurs secteurs d'intervention



# Politique de la ville, cohésion sociale et accompagnement social des transitions

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

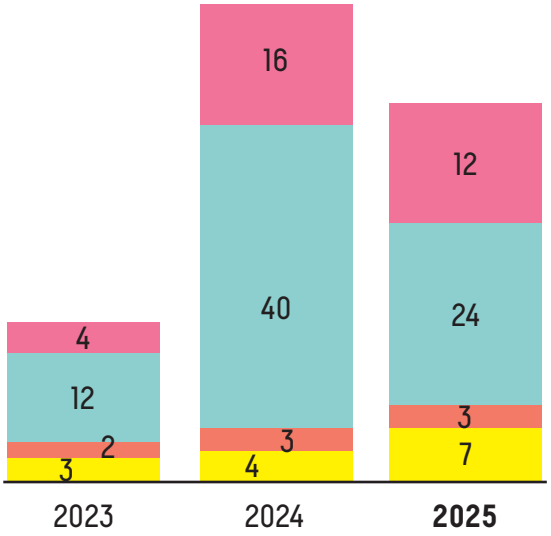
- Réalisation d'un diagnostic social et d'un diagnostic local de santé ;
- Signatures du Contrat de ville (CDV) et du Contrat métropolitain de santé (CMS) ;
- Prise en compte transversale de la santé dans les politiques publiques métropolitaines ;
- Mobilisation des acteurs et partenaires autour de la question de la justice environnementale ;
- Structuration d'un comité de pilotage du PRE ;
- Cycle de formation annuel des professionnels du PRE ;
- Séminaire de sensibilisation sur le décrochage scolaire avec l'Education Nationale (PRE) ;
- Cellule de Veille et d'Action sur les discriminations : formations et appui juridique ;
- Appel à projets « jeunes pour l'égalité » ;
- Cycles de conférences « Le Féminisme fait le printemps » depuis 2023 ;
- Centre ressource Maison pour l'égalité femmes-hommes (MEFH) ;
- Programme de formations à l'égalité (élu-e de GAM et des communes).

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

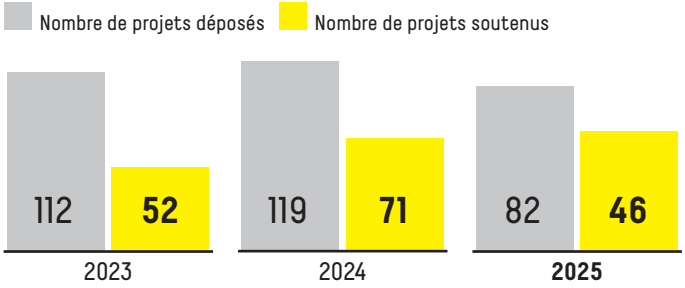
- Bilan à mi-parcours en 2027 pour le contrat de ville et le contrat métropolitain de santé ;
- Intégration du centre ressources gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) à la Métropole fin 2026 ;
- « Jeunes pour l'égalité » 2026 : restitution en juin ;
- Evénement « Le féminisme fait le printemps 2026 » : fin mai /début juin ;
- Accompagnement des acteurs du territoire sur la lutte contre les discriminations et les projets d'égalité femmes-hommes ;
- Evaluation du programme de réussite éducative ;

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

## Répartition des actions financées dans le cadre du FAST




## Nombre de projets déposés / soutenus dans le cadre de l'appel à projets permanent du Fonds d'accompagnement social aux transitions

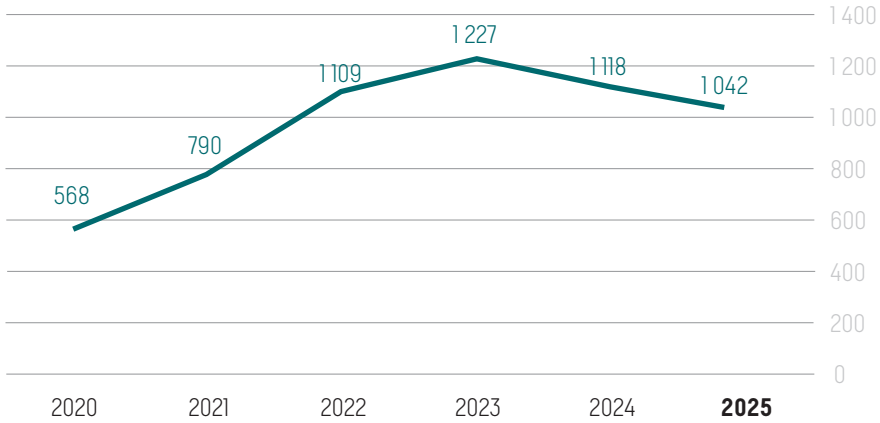



## Nombre d'outils empruntés au centre de ressources Maison Egalité Femmes Hommes

**254 outils**

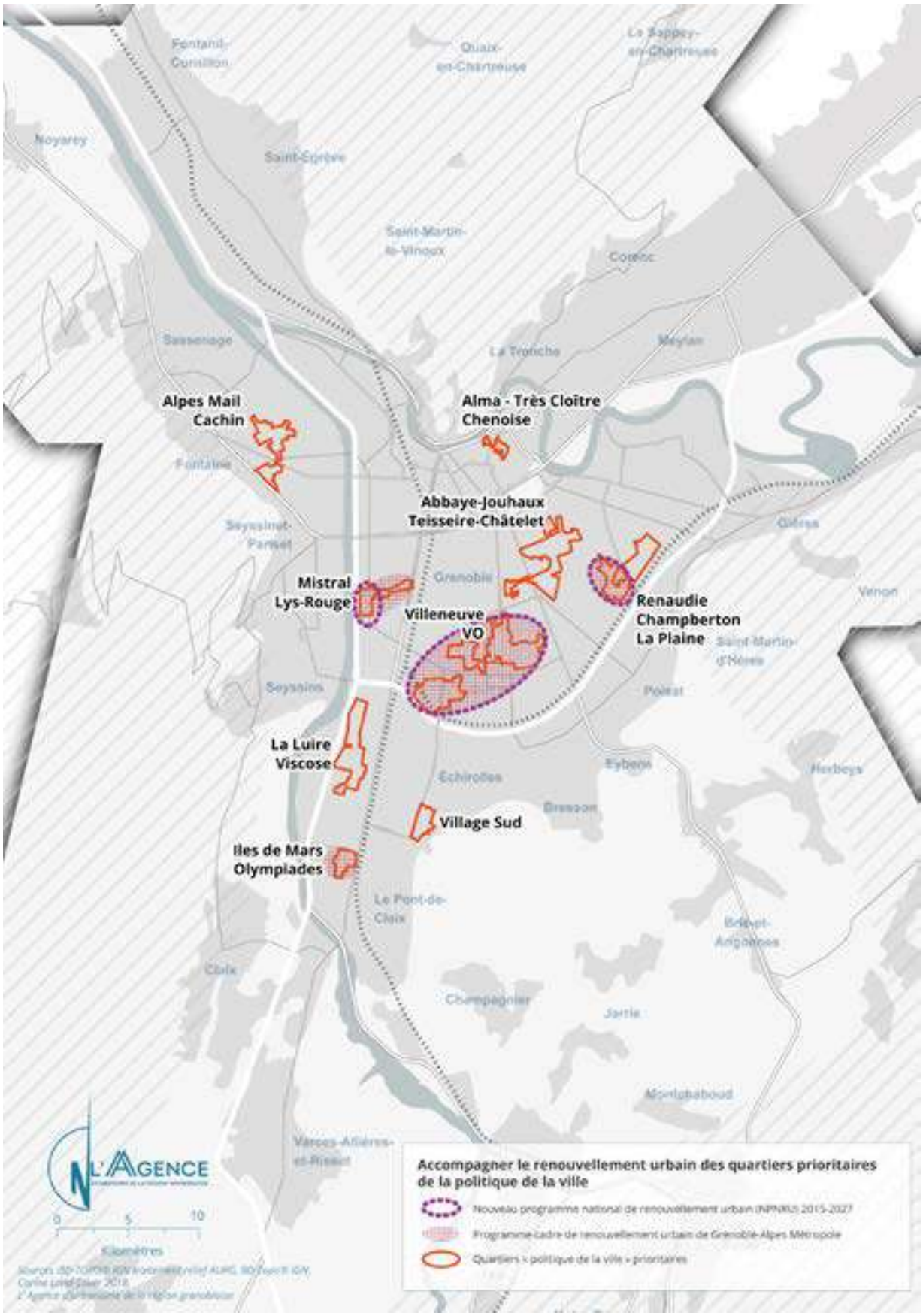
**(expos, supports de sensibilisations, jeux, livres...) à 56 structures (services communaux, MJC, entreprises, enseignement supérieur et établissements scolaires...) issues de 22 communes de l'agglomération...**

## Nombre d'enfants suivi dans le cadre du programme de réussite éducative 2-16 ans



# Bâtir une métropole solidaire et réduire les inégalités

La place des quartiers prioritaires de la politique de la ville



# Prévention de la délinquance

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

Adoption et mise en œuvre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2021-2026 (STSPD).

Exemples d'actions réalisées :

**Prévention de la délinquance et de la récidive chez les jeunes/très jeunes**
- Prévention des regroupements de jeunes à caractère violent et coordination partenariale ;
- Promotion du Travail d'intérêt général dans les collectivités et à la Métropole (ouverture de 9 postes) ;
- Développement de la pratique du rappel à l'ordre par les Maires.

**Protection des personnes vulnérables et risques santé**
- Mineurs en risque ou en situation de prostitution : création d'une cellule de coordination partenariale et de suivi des situations complexes ;
- Déploiement intercommunal du dispositif « Ici Demandez Angela » et d'un réseau d'acteurs ;
- Actions de lutte contre toutes les formes de harcèlement.

**Mobilité, protection du cadre de vie et de l'environnement**
- Soutien et coordination du dispositif intercommunal dit « Tranquillité résidentielle » ;
- Expérimentation locale en faveur de la médiation de chantiers en milieux urbains difficiles ;
- Marché groupé intercommunal pour la médiation sociale de proximité sur les espaces publics et sportifs ;
- Expérimentation été 2025 de la brigade de vigilance environnementale, partenariat innovant avec la gendarmerie nationale pour la lutte contre les atteintes à l'environnement.

**Coordination, accompagnement des politiques publiques et outils d'analyse du territoire**
- Coordination et veille territoriale Métropole-Communes (CLSPD-CISPD) ;
- Inauguration de la Plateforme Cartographique de la Vidéoprotection permettant aux enquêteurs PN-GN de mieux mobiliser les enregistrements de caméras dans leurs investigations ;
- Compilation et analyse des chiffres annuels de la délinquance Police et Gendarmerie.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- Actualisation du diagnostic intercommunal de sécurité (2026) ;
- Construction et adoption de la stratégie 2026-32 ;
- Construction et mise en ligne de la plateforme cartographique de la vidéoprotection dite V2 (numérisation de l'intégralité de la chaine de réquisition judiciaire) (2027-28).

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

**150 000 €/an**
**accordés en moyenne pour le soutien aux actions portées par les porteurs de projets via le Fond métropolitain de prévention de la délinquance (FMPD)**

**72 000 €**
**en moyenne pour les actions « tranquillité publique/ prévention de la délinquance » du Contrat de Ville**

**55**
**diagnostics de sûreté réalisés sur des équipements (dont 40 sur des installations GAM)**

# Prévention spécialisée

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

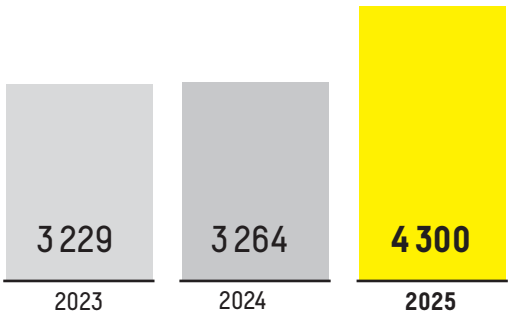
- Augmentation du budget de la prévention spécialisée de 0,5% par an pour prendre en compte essentiellement l'évolution de la masse salariale (prise en charge de la prime Ségur aux personnels sociaux et médico-sociaux puis des personnels administratifs) ;
- 2020 à 2022 : formation-action intercommunale et séminaires sur le travail social à l'épreuve du trafic de stupéfiants ;
- Lancement d'alerte sur l'essor de la prostitution de mineurs vulnérables auprès du Procureur et de la Préfecture qui a abouti à la création d'une cellule pilotée par le parquet ;
- Accueil des journées du Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée à Grenoble (novembre 2023) ;
- Séminaire transversal copiloté Education Nationale – Grenoble-Alpes Métropole (Programme de réussite éducative / Prévention spécialisée) sur le décrochage scolaire.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- Poursuite du partenariat et des dotations annuelles pour les 2 associations : 50 éducateurs positionnés sur 17 territoires (les 10 QPV + Hoche, Saint Bruno à Grenoble, Domène, Vizille, Eybens, Seyssinet-Pariset, St Egreve) ;
- 2026 : révision partenariale des contrats d'objectifs territorialisés qui se terminent fin 2026 ;
- À partir de septembre 2026, reprise des 17 comités territoriaux de prévention spécialisée avec les élus communaux en charge de la prévention ;
- Travail sur la coopération entre les équipes et les services jeunesse et prévention de la délinquance des communes afin de réduire les rivalités inter-quartiers entre bandes de jeunes.

## INDICATEURS D'ACTIVITÉS

**Nombre de jeunes accompagnés par des éducateurs de prévention spécialisée**



# Participation, sensibilisation, et mobilisation citoyenne sur les transitions

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

- Déploiement de concertations règlementaires et volontaires sur l'ensemble des politiques publiques, notamment l'aménagement du territoire (grands projets urbains, renouvellement urbain, espace public, GEMAPI, zones d'activité, etc.), la ZFE, le PLUI, le Plan Climat air énergie territorial ;
- Repositionnement du Conseil de Développement en laboratoire de prospective citoyenne ;
- Mise en place du dispositif de pétition citoyenne métropolitaine ;
- Animation de la convention citoyenne métropolitaine pour le climat (2022) et de son comité de suivi des engagements (2023-2026) ;
- Développement d'une plateforme numérique participative avec 8 communes du territoire (service commun) ;
- Animation de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) composée de 3 collèges : habitants, associations et élus ;
- Constitution d'une Agora (2023-24) de 16 migrants et réfugiés pour améliorer la politique d'accueil sur le territoire avec les premiers concernés ;
- Animation du réseau territorial de la participation avec les communes, production d'un guide de la participation ;
- Animation des « Débats pour le climat » (sur l'alimentation puis la fraicheur en ville) ;
- Mise en place des 5 « mois des solutions » et du site ressource « Le Petit Rien » valorisant les initiatives de transition ;
- Création et mise à disposition d'outils d'engagement des acteurs pour la transition écologique : catalogue d'actions, chartes d'engagement, guide des aides ;
- Organisation d'ateliers thématiques et du forum annuel du plan climat ;
- Animation des réseaux des référents climat des communes et des acteurs relais/ressources.

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

- Poursuite des concertations réglementaires et volontaires ;
- Renouvellement de la commission consultative des services publics locaux (mars 2026) ;
- Travail prospectif avec le conseil de développement sur le sujet de la pleine terre ;
- Prise en compte des interpellations formelles (pétitions) et informelles (remontées usagers) ;
- Mobilisation du grand public sur les transitions : sensibilisation, éducation à l'environnement, accompagnement au passage à l'action, appui sur le réseau des acteurs ;
- Montée en compétence collective sur l'accompagnement au changement de comportements ;
- Redynamisation de la participation citoyenne dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

## 147 citoyens engagés
**dans les Débats pour le Climat**

### Concertations fabrique de la Ville

- 10 réunions **publiques**
- 47 ateliers **et** visites
- 38 aller-vers
- 6 groupes **de travail**

### Conseil de développement (C2D)

33 femmes **et** 33 hommes **marqués par une diversité de profils sociologiques, géographiques et générationnels**

12 temps de médiation **sur les enjeux du territoire avec des publics variés**

1 rencontre débat tout public **sur les mobilités de demain co organisée avec le SMMAG**

6 expos **en différents lieux du territoire**

5 tomes **de la collection Imagine Demain**

Une diffusion de la collection **dans toutes les médiathèques et bibliothèques de la métropole**

6 podcasts

PARTIE 6

# L'institution métropolitaine

# Ressources humaines métropolitaines

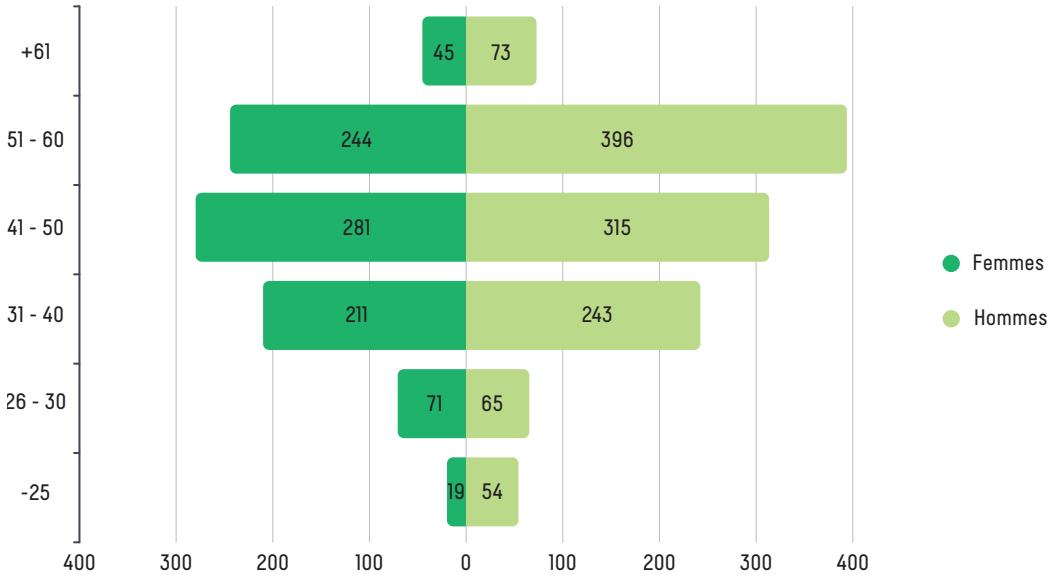
**2017**
**Agents en activité**

**Répartition Femme/Homme**

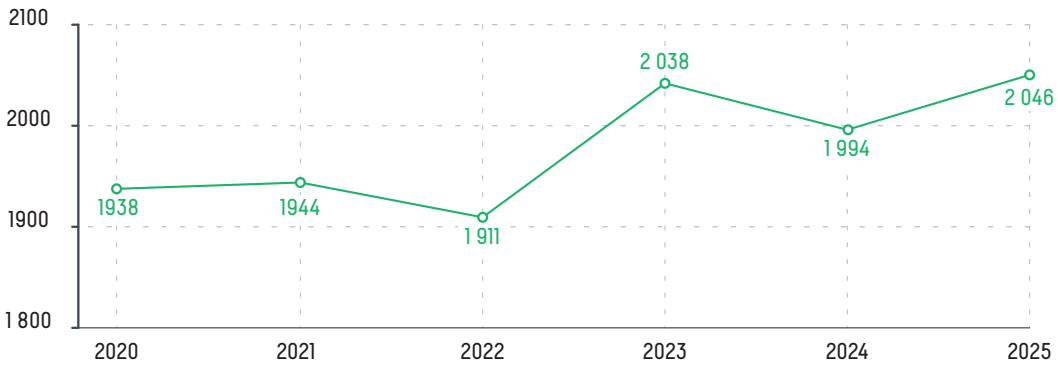
1 146 871

**45,4 ans**
**d'âge moyen**

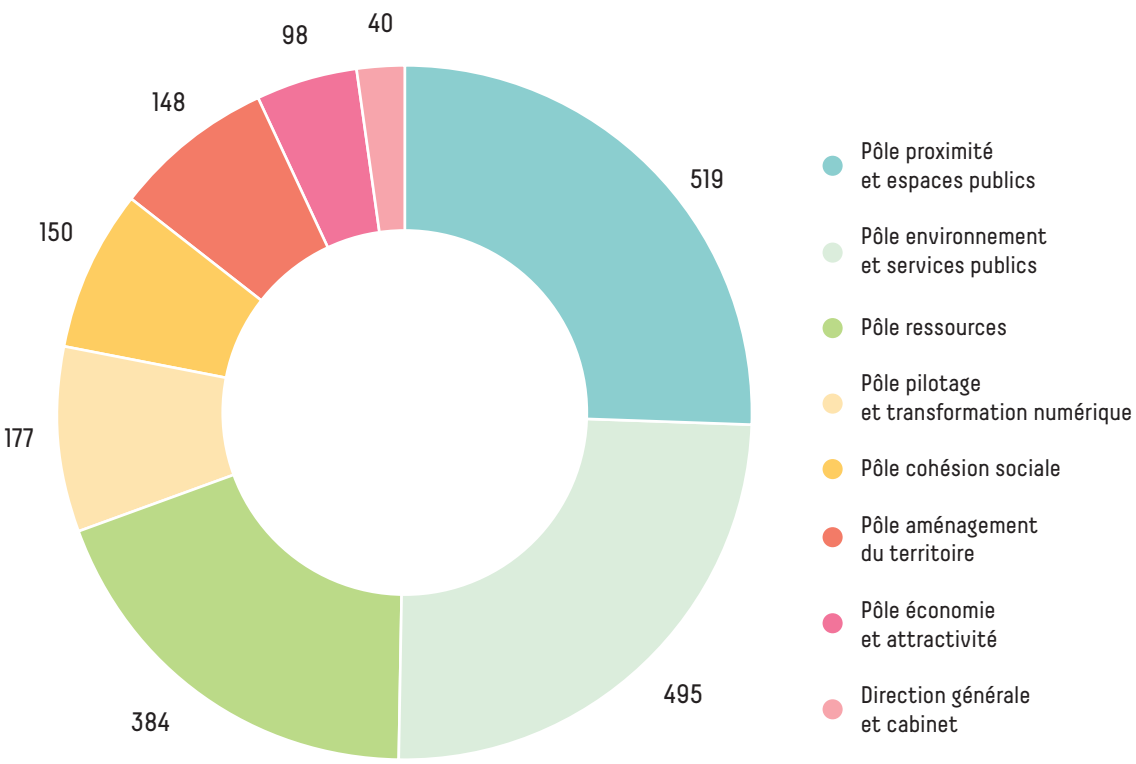
## Pyramide des âges :




## Évolution des effectifs en activité - 2020 à 2025 :



## Nombre d'agents par pôle :




## Nombre d'agents en activité :

| | |
|---|---|
| Titulaire | 1 301 |
| Contractuel | 289 |
| Privés | 171 |
| Titulaire détaché privé vers les régies | 111 |
| Contrat projet | 65 |
| Renfort | 26 |
| Apprenti | 20 |
| Remplaçant | 19 |
| Stagiaire étudiant | 8 |
| Saisonnier | 5 |
| Adulte relais | 2 |
| **Total** | **2 017** |

## Encadrement répartition Femme/Homme :

| | Femme | Homme |
|---|---|---|
| Cheffe / Chef d'équipe | 1 | 52 |
| Cheffe / Chef de service | 49 | 23 |
| Directrice / Directeur | 11 | 20 |
| Responsable de mission | 4 | 4 |
| Résponsable d'unité | 57 | 38 |
| **Total** | **122** | **137** |

## Salaire brut médian :

**32 105 € annuels**
**(hors salariés de droit privé)**

# Finances métropolitaines

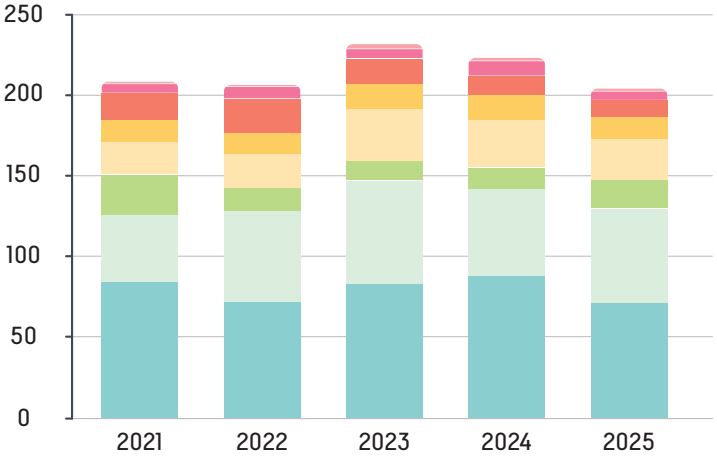
## La métropole, premier investisseur du territoire :

Avec **2,8 Md€ inscrits au PPI 2021-2030**, la Métropole a fait le choix au début du mandat 2020-2026 d'un niveau d'investissement élevé.

Ce PPI est porté par l'ambition de répondre à l'urgence climatique, de préserver la biodiversité et de réussir une transition du territoire vers la neutralité carbone, en tenant compte des impératifs de solidarité et de justice sociale, tout assurant le développement économique de la Métropole et le soutien aux communes.
Il se décline sur l'ensemble des budgets de la Métropole et se structure selon les grandes politiques et permet de piloter les investissements avec une vision pluriannuelle.

**Sur la période 2021-2025, la métropole a investi 1 072 M€**, dont 725 M€ sur le budget principal, 155 M€ au titre du cycle de l'eau, 153 M€ concernant le budget annexe déchets pour lequel des projets d'ampleur sont en cours.

**Réalisation du PPI - Tous budgets (M€)**




**Le recours à l'emprunt** constitue **le 1er** moyen de financement du PPI. Aussi, sur la même période 2021-2025 l'encours de dette a augmenté de 58,3 M€ pour s'établir à 857,6M€ fin 2025. **L'endettement a principalement concerné le budget principal avec + 91,3 M€.**

Quant aux budgets annexes, les 3 budgets du cycle de l'eau se sont désendettés de 37,2 M€, le BA Collecte et Traitement des Déchets n'avait plus que 5 M€ d'encours fin 2020. Depuis, il emprunte à nouveau pour financer son PPI et notamment la reconstruction des outils de production ; d'où un endettement de 36,5 M€ sur la période. Quant au BA Réseaux de chaleur, il a eu un important recours à l'emprunt pour la construction de Biomax. Depuis lors, il se désendette (-14,8 M€ sur la période 2020-2025). Enfin, les budgets annexes stationnement en ouvrage et locaux économiques ont un stock de dette historique important. Toutefois, ils se sont désendetté de 18,4 M€, soit une diminution de leur encours de respectivement 67% et 65%.

### CHIFFRES CLÉS DU BP 2026 (BUDGET PRINCIPAL) :

**Investissement :**
**183 M€**
pour la mise en œuvre du PPI

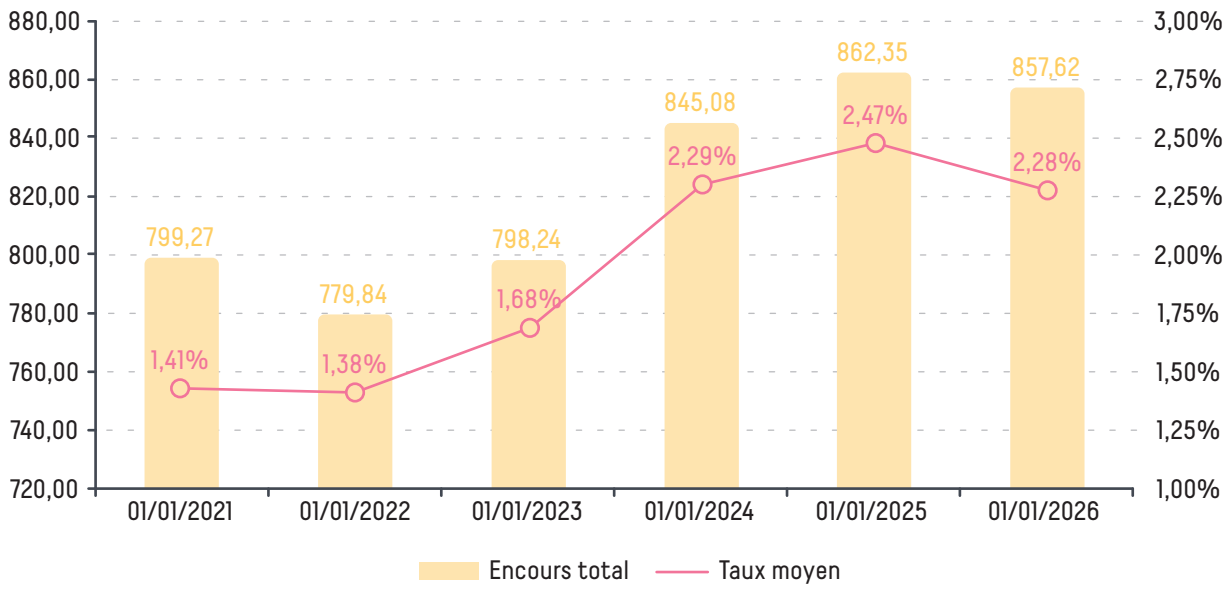
**Fonctionnement :**
**366 M€**

**Encours de dette :**
**688,3 M€**
au 1er janvier 2026

**Impact loi de finance 2026 :**
**16 M€ en moins**
dont
**11 M€**
seront à intégrer en décision modificative

- Cohésion sociale et territoire
- Environnement, montagne, agriculture, forêts
- Équipements culturels et sportifs
- Attractivité, insertion et dynamisme économique
- Politiques de l'habitat
- Planification projets urbains et paysagers
- Ressources métropolitaines
- Mobilités inclusives et espaces publics
- Changement climatique : atténuation et adaptation

Encours total (fonds de soutien déduit) de la dette Métropole
du 01/01/2021 au 01/01/2026 (en M€)




# En fonctionnement, la Métropole et plus particulièrement son budget principal subit une contrainte financière d'une ampleur inédite et une dépendance à l'Etat accrue

(- 15 M€ de recettes en 2025 et -16 M€ en 2026), auxquels s'ajoutent une impact d'1 M€ par an sur 4 ans sur la masse salariale de l'augmentation de cotisation vieillesse des collectivités (CNRACL[1]) de 12 points sur 4 ans.

**Les recettes provenant de l'Etat représentent 57% des recettes en 2025, contre 33% en 2020**. Les réformes fiscales ont conduit à remplacer des impôts locaux (THRP[2] et CVAE[3]) par des compensations. Ces dernières se sont élevés à 132 M€ en 2025 représentant 30 % des recettes métropolitaines, contre seulement 5 M€ en 2020 soit 1,3% des recettes de fonctionnement. Dans le même temps, les dotations de l'Etat (DGF[4], DCRTP[5] et FNGIR[6]), représentant 118 M€ en 2025, ont baissé de près de 7% par rapport à 2020, soit une perte cumulée de 19,3 M€, sans compter la non prise en compte de l'inflation.

En corolaire, la part des recettes fiscales directes diminue pour ne représenter que 23% des recettes de fonctionnement en 2025 alors qu'elles représentaient encore 46,4% en 2020.

Dans ce contexte et afin de faire face à la contrainte, **les possibilités d'activation du levier fiscal sont limitées.**

- La variation du taux de CFE[7] est encadrée et limitée à l'augmentation de la taxe foncière constatée sur le territoire intercommunal l'année précédant celle du vote du taux. Ainsi, en 2026, Grenoble Alpes Métropole n'a pas la possibilité d'augmenter le taux de CFE. Pour les années à venir, ce levier ne pourrait redevenir activable que si les communes du territoire augmentent leur taux de taxe foncière.
- En revanche, les bases minimum de CFE pourraient être à nouveau modulées.
- Enfin, l'évolution du taux de Taxe Foncière constitue le levier fiscal le moins contraint d'un point de vu règlementaire. Couplé à une augmentation proportionnelle du taux de THRS[8], une augmentation de 1,29 à 2,29% représenterait un produit de 7M€.

Face à la contrainte budgétaire, la Métropole a engagé, dès 2024, un **plan d'amélioration du fonctionnement** visant à identifier des marges d'optimisation et à mettre en œuvre un plan d'actions concernant à la fois des dépenses transversales et sectorielles, et l'optimisation des recettes.

Le plan de performance intègre à la fois **la maitrise des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des recettes de fonctionnement,** notamment liées à la tarification des services publics. Il constitue l'un des leviers devant permettre de maintenir la santé financière et la capacité d'investissement de la Métropole après 2026.

Par ailleurs, les contractualisations pluriannuelles au titre de dispositifs transversaux (ex. Fond Vert ou DSIL[9]) constituent un levier structurant qui apporte des ressources, sécurise la soutenabilité des projets. Toutefois, à l'instar des ressources, les partenaires et leurs financements se font de plus en plus rares.

Enfin, l'ensemble des satellites de la Métropole sont partie prenante du service public métropolitain et constitue le « Groupe Métropole ». Les missions de service public leur sont confiées par DSP[10], contrat de gestion ou financées par subventions. Dans ce cadre, la Métropole est actionnaire de 17 sociétés publiques ou d'économie mixte pour un montant total de capitale détenu de 34,7M€.

*1 : caisse nationale retraite agents collectivités locales*
*2 : taxe d'habitation sur les résidences principales*
*3 : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises*
*4 : dotation globale de fonctionnement*
*5 : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle*
*6 : fonds national de garantie individuelle des ressources*
*7 : cotisation foncière des entreprises*
*8 : taxe d'habitation sur les résidences secondaires*
*9 : dotation de soutien à l'investissement local*
*10 : délégation de service public*

## TOTAL DES CO-FINANCEMENTS OBTENUS EN 2025 :

**6 148 062 € POUR 27 PROJETS**
**(hors Agence de l'Eau - pas de suivi jusqu'en 2025) avec 2 projets à financeurs multiples :**

- Massif du CONNEX – 3 financeurs (EU, Région, CD38)
- Scénarios mutation plateforme de Pont-de-Claix - 2 financeurs (Région, CDC-BdT)

**Au total, pour chacun des financeurs :**

**Europe - 5 projets pour 1 394 000 € dont :**

- Au titre des fonds structurels (FEDER & FEADER) : 3 projets pour 1,128 M€
- Au titre des projets européens (Horizon Europe, Interreg) : 2 projets pour 275 500 €

**Etat - 13 projets pour un montant de 3 241 120 € dont :**

- Au titre du Droit Commun : 4 projets pour 851 744
- Au titre de la DSIL : 2 projets pour 560 650 €
- Au titre du Fonds Vert : 8 projets pour 1 828 726

**Région : 3 projets pour 261 936 €**

**Département : 1 projet pour 45 296 €**

**Agence de l'Etat – 7 projets pour 1 164 739 € dont :**

- CDC-BdT : 3 projets pour 100 000 €
- ADEME : 4 projets pour 1 064 739 €

**Financeurs privés : 1 projet pour 40 964 €**
**(4 financeurs : 2 de mécénat, 2 de sponsoring)**

# Bâtiments métropolitains

**85 Agents** **4 Services** **3 Unités**

La **direction de l'immobilier et de l'environnement de travail (DIET)** est une direction « ressource » créée en 2021 et positionnée comme interlocutrice unique sur tous les sujets afférents à l'immobilier et à l'environnement de travail. Au quotidien, elle travaille avec toutes les directions de Grenoble Alpes Métropole, le syndicat mixte des abattoirs, le SABF, ponctuellement le SMMAG et les différents délégataires de services publics notamment sur les grands équipements. Elle traite les demandes de ses usagers/clients dans une chaine organisationnelle unifiée pour simplifier et améliorer la réponse aux différentes demandes.

En 2025 : création des unités pilotage patrimoniale et mobilités durables pour renforcer l'intégration des enjeux de transition écologique dans les pratiques de la direction.

**INVESTISSEMENT 2026**
100 M€
(siège, UIVE, chaufferie Poterne)

**FONCTIONNEMENT 2026**
16 M€

**PPI BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS 2021-2026**
90 M€

## Patrimoine bâti GAM géré tout ou partie par la DIET

**250 Sites** **325 Bâtiments** **422 000 m²**

### Service maintenance :

- Gestion technique des bâtiments de la petite réparation à la maintenance réglementaire en passant par les gros travaux suivis en maitrise d'œuvre interne ;
- Vidéosurveillance des sites et alarmes ;
- Suivi des abonnements fluides et travaux sur le chauffage-ventilation-climatisation ;
- Pilotage du schéma directeur immobilier énergie et sites techniques (SDIE-ST) (mission énergie).

**+ DE 1000**
abonnements de fluides (surtout électricité) gérés en 2025

**+ DE 2000**
interventions sur les bâtiments en 2025

**77 M€**
montant prévisionnel d'intervention SDIE (2/3 améliorations énergétiques et thermiques des bâtiments, l'autre tiers consacré à l'optimisation des sites techniques)

## Service construction :

Pilotage des projets de construction ou réhabilitation. Le principal enjeu du prochain mandat sera la mise en œuvre du **Schéma directeur immobilier énergie**, qui planifie l'ensemble des investissements nécessaires pour mettre les bâtiments métropolitains aux normes thermiques du décret tertiaire. Il représente un enjeu financier de 77 M€ à horizon 2040 dont 55 M€ sur le budget principal.

**55 OPÉRATIONS EN COURS**

Dont les principales :

- Futur siège de la métropole ;
- Unité d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE) ;
- Chaufferie Poterne ;
- Aire d'accueil grand passage gens du voyage ;
- 3 déchetteries en cours ;
- Extension cimetière de Poisat ;
- Maison de l'emploi Eybens ;
- Restaurant et performance thermique de la MC2 ;
- Performance thermique Hexagone ;
- Création de réseaux de chaleur ;
- Reconstruction des centres techniques assainissement d'Echirolles et collecte d'Eybens ;
- Rénovation et performance thermique du MIN ;
- 4 parkings en ouvrage en cours de réfection ;
- Rénovation de la ferme de La Taillat.

## Service environnement de travail :

Fournitures des outils et fournitures nécessaires aux missions des agents ainsi qu'au fonctionnement des bâtiments.

- Gestion des équipements de protection individuelle (EPI), vêtements de travail, outillage et consommables ;
- Gestion du mobilier : réemploi et seconde main privilégiés ;
- Gestion de l'événementiel et intégration du protocole en 2025.

Unité pilotage patrimonial (créée en 2025) : porte d'entrée client interne et pilotage de la prospective moyen terme d'intervention en GER (gros entretien-renouvellement) sur les principaux sites de GAM afin de les maintenir en bon état de fonctionnement et limiter les interventions lourdes curatives.

## Unité pilotage patrimonial (créée en 2025) :

Porte d'entrée client interne et pilotage de la prospective moyen terme d'intervention en GER (gros entretien-renouvellement) sur les principaux sites de GAM afin de les maintenir en bon état de fonctionnement et limiter les interventions lourdes curatives.

## Service administration et finances :

Comptabilité budgets, marchés publics.

**+ DE 20 AGENTS**

**+ DE 450 MARCHÉS EN COURS**

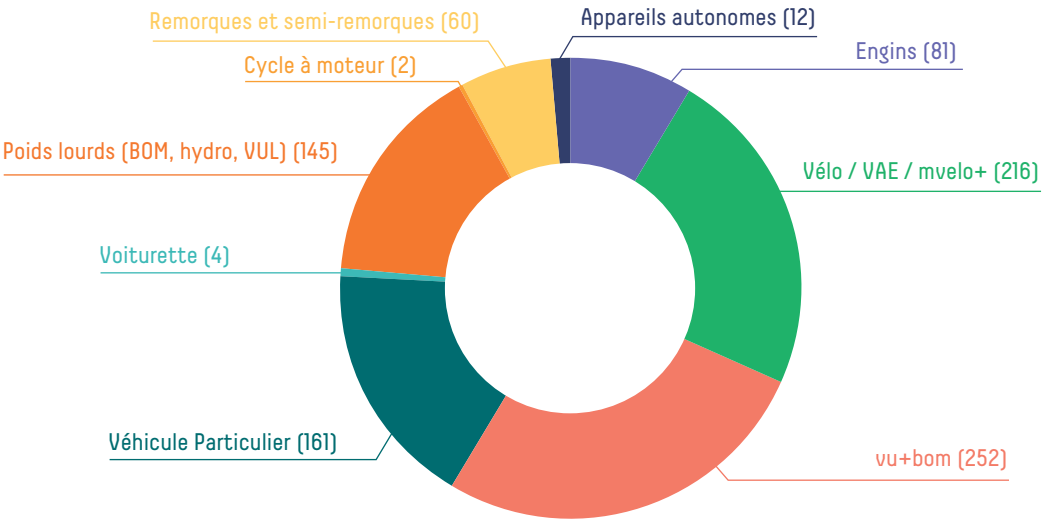
suivis pour la DIET (dont 200 pour la construction)

**8000 FACTURES/AN**

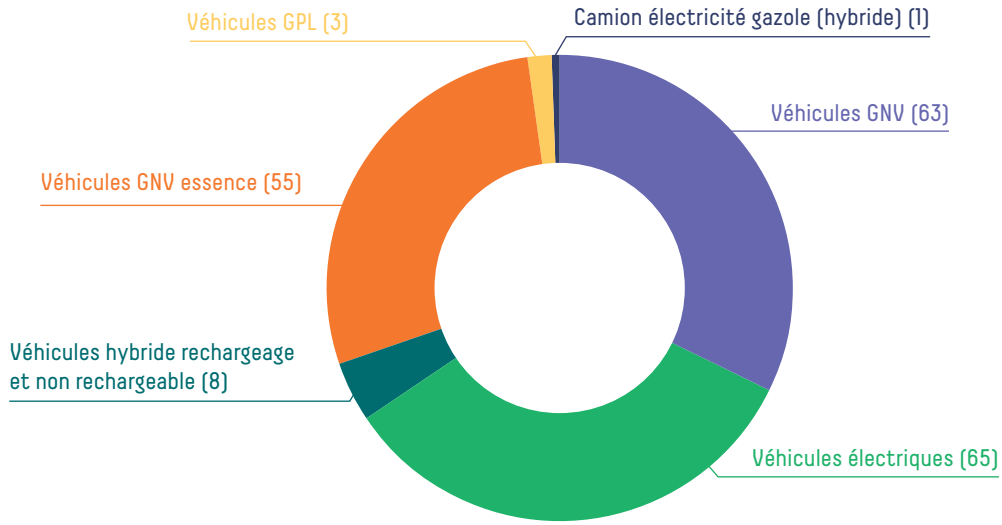
(environ ¼ des factures de la collectivité)

## Service parc roulant :

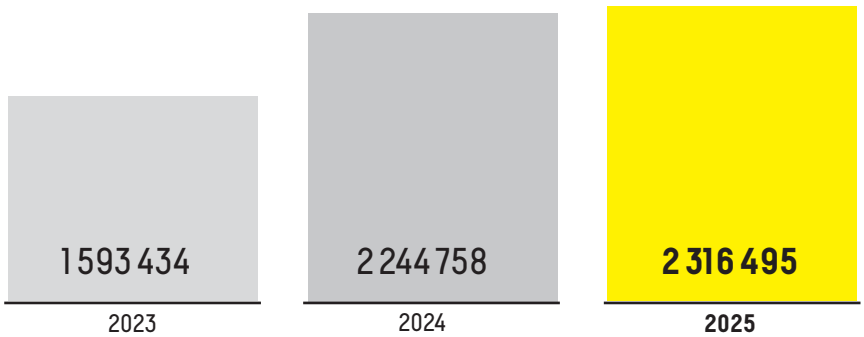
### Répartition du nombre de véhicules par type




### Véhicules «verts» dans la flotte de véhicules DGASTM




### Evolution des kwh de carburant (station lente)



# Communication

## LES RÉALISATIONS DE LA MÉTROPOLE (2020-2026)

- **Nouveau site web institutionnel éco-conçu et 100% accessible (2022) :** Site pionnier pour sa sobriété numérique, son accessibilité aux personnes handicapées et sa clarté éditoriale.
- **Nouvelle formule du magazine (2022) :** Premier média de la Métropole (un habitant sur deux le lit régulièrement), en progression depuis 2010 (+14 points, enquête 2024).
- **Développement des réseaux sociaux :** En 2025, ils cumulent 108 000 abonnés (120% environ de plus qu'en 2019), représentant 25 % de la population.
- **Développement du format média « Infolettre » (newsletter) :** 5 infolettres créées (1 généraliste, 4 thématiques : déchets, économie, énergie, GrandAlpe)
- **Création d'un réseau des responsables communication des communes :** 10 RDV/an dont 1 intégrant visites de sites métropolitains (Centre de Tri, Centre de sciences, patinoire...)

Prix et récompenses :

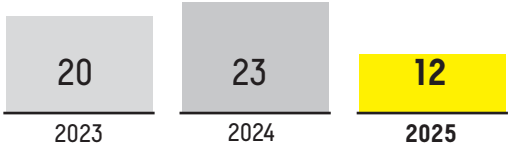
- **2023 : Nouveau site web :** label argent Territoire Innovant cat. Moderniser le service public (Interconnectés, Toulouse)
  **Campagne Homo Reparus :** Palme d'or & prix Coup de Cœur (Palmes de la communication, Nice), Lauréat Ours de la com (Région AURA)
- **2024 : Chaine WhatApp :** Hashtag d'argent cat. Pédagogie des politiques publiques (Cap'Com X Observatoire de la com publique numérique)
- **2025 : Campagne Homo Reparus :** Grand Prix Communication d'engagement (groupe Stratégies, Paris)
  **Nouveau site web :** Hashtag d'or cat. Sobriété éditoriale (Cap'Com X Observatoire de la com publique numérique)
  **Evénement Le Féminisme fait le Printemps :** Nomination Prix de la créa (Cap'Com)

## PROJETS EN COURS / ENGAGÉS

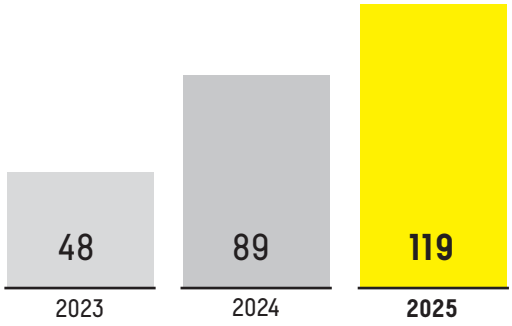
- **Création d'un réseau d'affichage métropolitain de service public :** Déploiement de panneaux d'affichage de 2 m² dans les communes volontaires pour relais des messages de la Métropole.
- **Participation systématique aux Journées européennes du Patrimoine :** Appel à participation auprès des directions opérationnelles.
- **Signalétique sur les équipements métropolitains :** Pose de matériel sur les bâtiments et l'espace public pour une meilleure visibilité et identification métropolitaine.
- **Développement de la vidéo :** prise en main progressive de l'expertise vidéo en interne, pour adaptation aux usages en vigueur sur les réseaux sociaux.

# INDICATEURS D'ACTIVITÉS

## Répartition de l'activité Relations Presse




Dossiers de presse

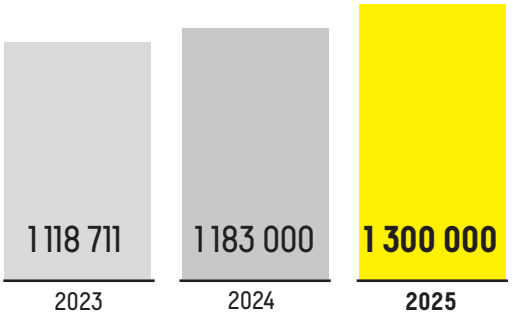



Communiqués de presse

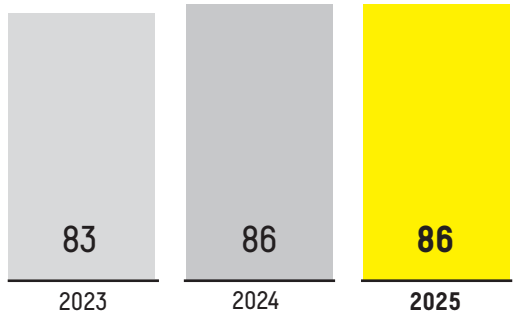
## Campagnes de communication réalisées

**32**
**Campagnes réalisées en 2025**

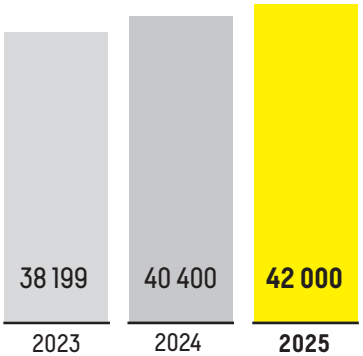
## Nombre de visites sur le site grenoblealpesmetropole.fr



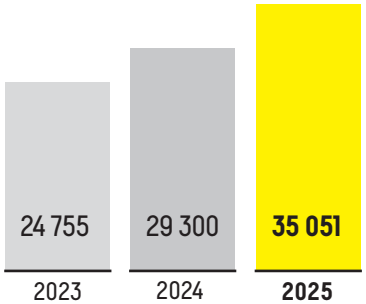

## Taux de satisfaction des internautes du site internet GAM



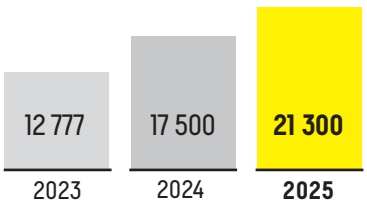

## Abonnés sur les réseaux sociaux




Facebook




Linkedin




Instagram

# Mutualisations communes-métropole

La mise en œuvre de mutualisations répond à une volonté affirmée de développer la mutualisation de services entre la métropole et ses communes membres.

Une « Offre de mutualisations » est ainsi proposée régulièrement aux communes, répondant aux objectifs définis par le Pacte de Gouvernance et de Citoyenneté adopté par le Conseil métropolitain le 25 mars 2021 :

- Bâtir des formes nouvelles de coopération entre les communes et la Métropole ;
- Permettre une homogénéisation du niveau de services et d'ingénierie pour l'ensemble des habitants de la Métropole ;
- Réaliser des économies d'échelle partagées - faire autant avec moins / faire plus avec autant.

Les mutualisations peuvent être mises en œuvre entre la Métropole, ses communes membres, leur Centre Communal d'Action Sociale, le Syndicat Mixte des mobilités de l'Aire Grenobloise.
Plus de 200 agents métropolitains, soit environ 10% des effectifs, travaillent dans un cadre mutualisé.

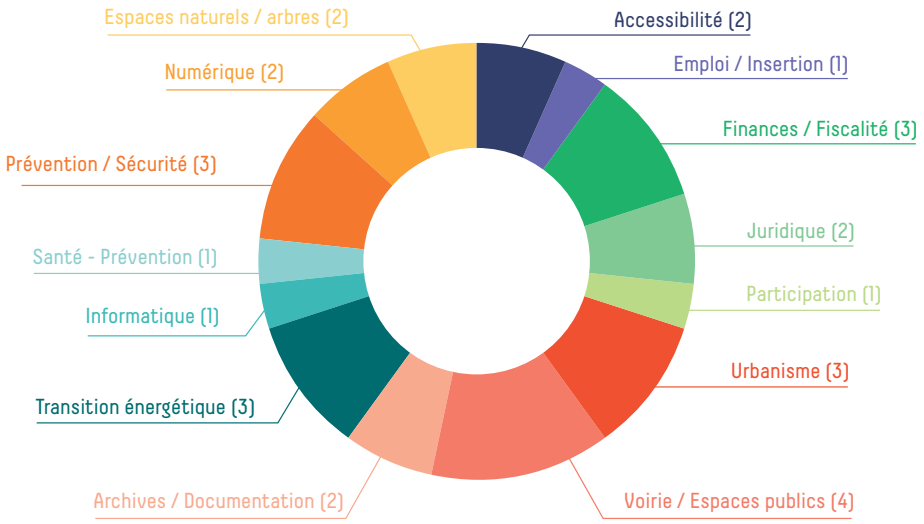
Les mutualisations peuvent prendre différentes formes, plus ou moins intégrée :



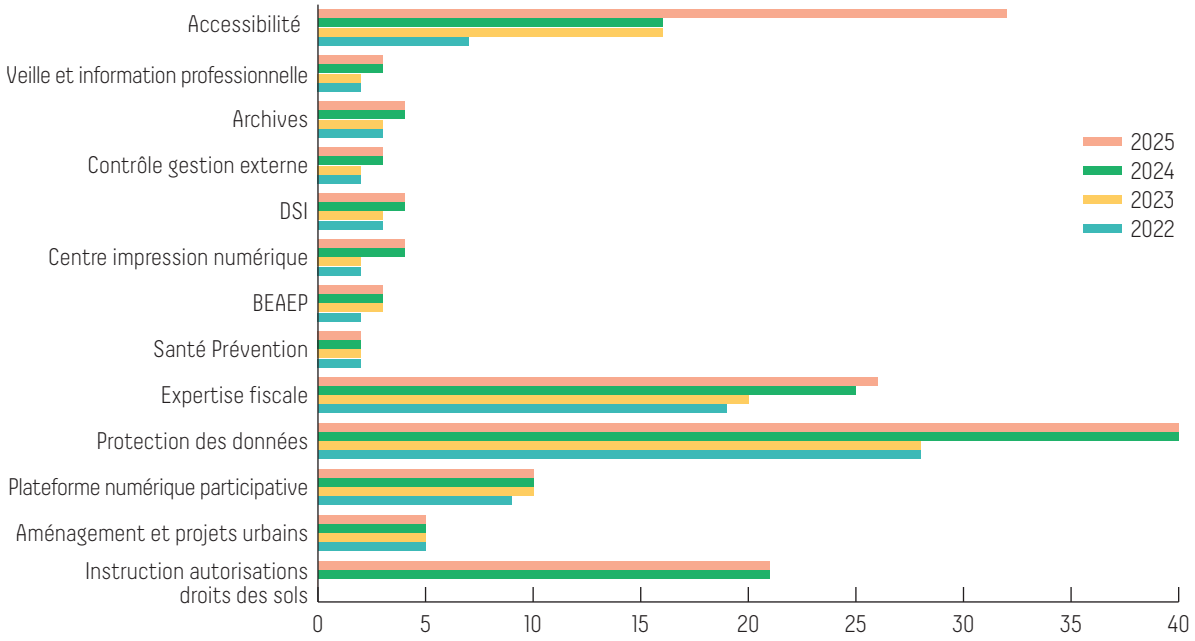

Toutes les formes de mutualisations impliquent la signature d'une convention entre les parties prenantes, définissant : l'objet de la mutualisation, les missions concernées, les moyens affectés, les modalités financières (une clé de répartition des coûts entre les différents membres est déterminée pour chaque mutualisation, avec pour objectif de répercuter à chacun la réalité de ce qu'il a consommé).

Les missions confiées par les communes à la Métropole dans le cadre d'un dispositif mutualisé demeurent de pleine compétence communale, la mutualisation n'entrainant pas de transfert de compétence.

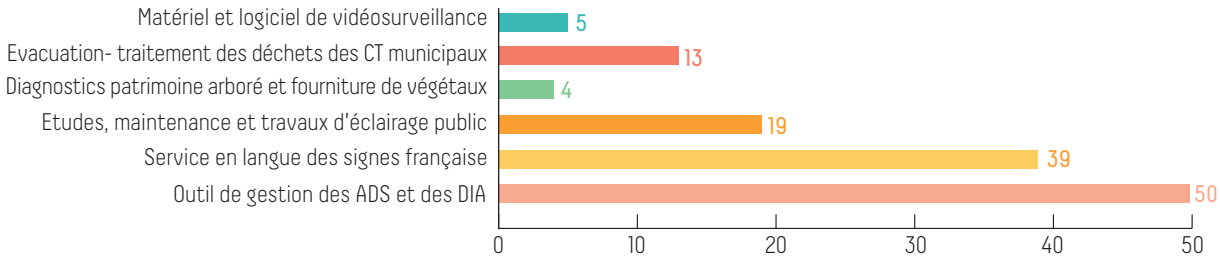
**Les mutualisations sont déployées dans de nombreux domaines d'intervention :**



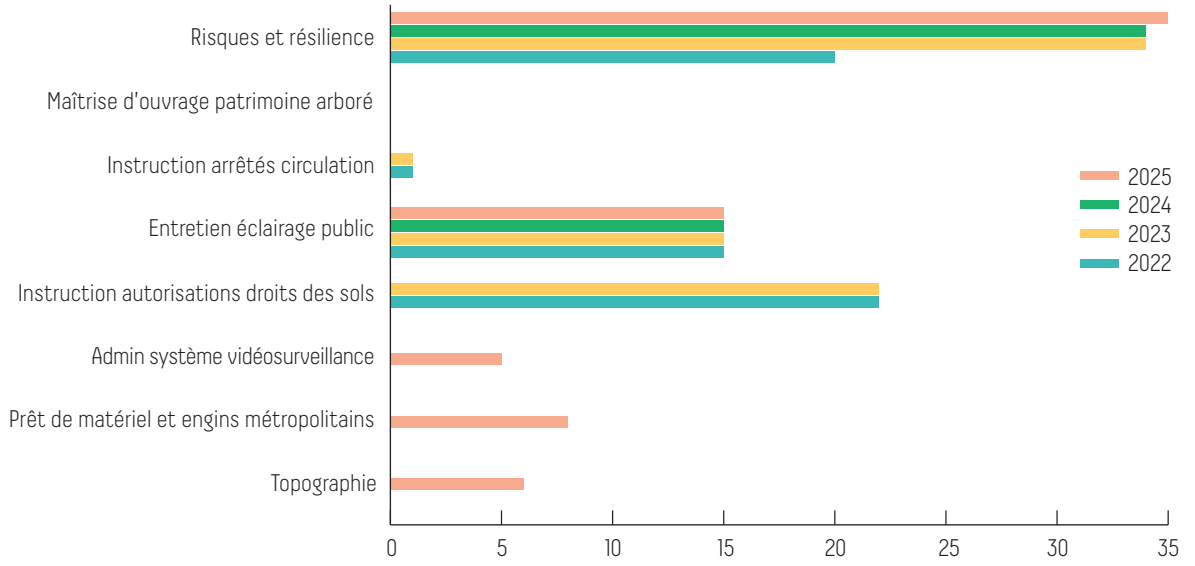
**Les services communs portés par la Métropole en 2025 - nombre de membres :**




**Groupements de commandes ouverts à toutes les communes - nombre de membres en 2025 :**




**Les prestations de services proposées en 2025 par la Métropole - nombre de communes adhérentes :**



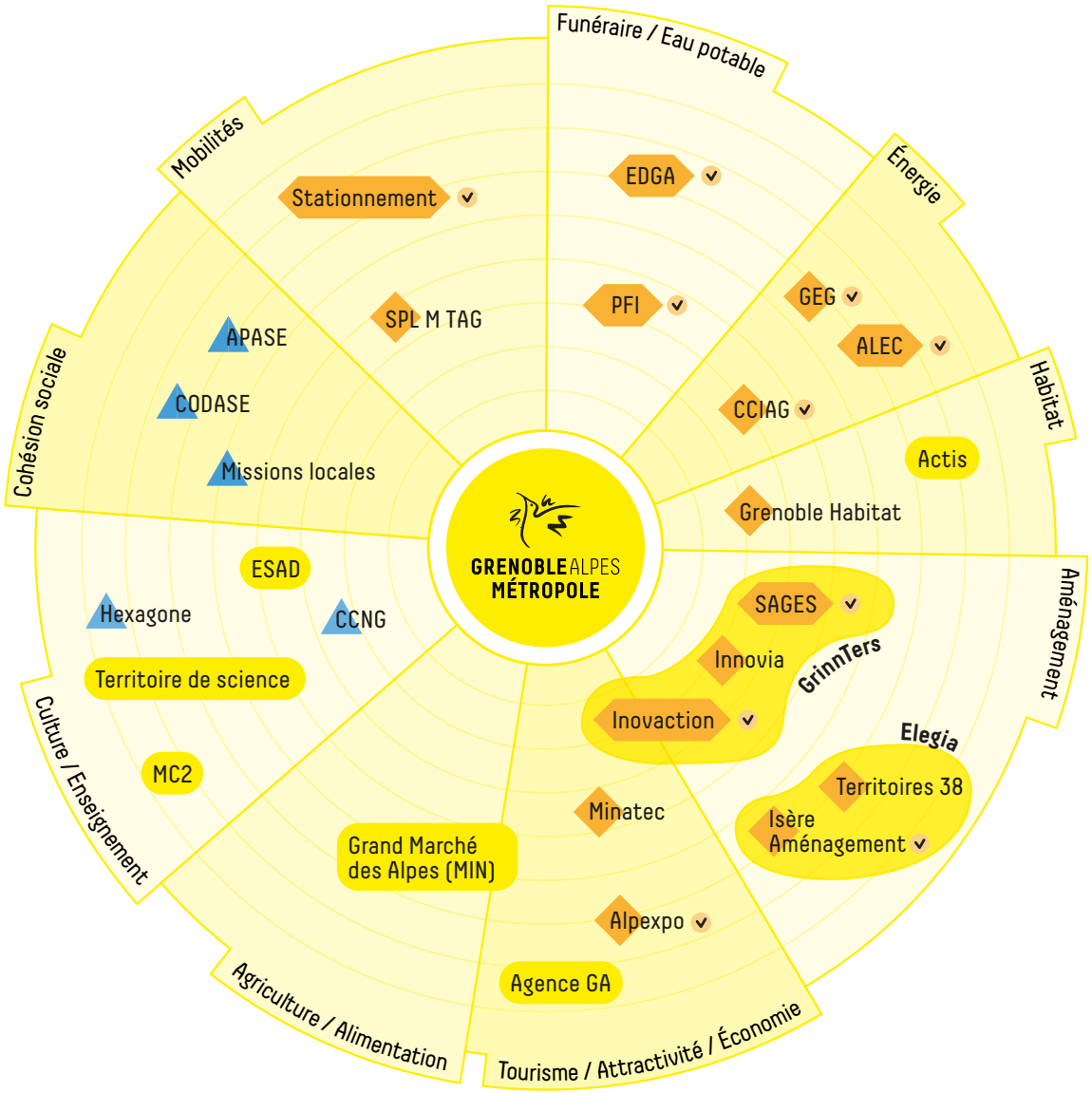

Une évaluation des mutualisations a été menée en 2024 auprès des communes et des services métropolitains.

# Satellites et organismes associés de la métropole

La Métropole n'agit pas seule dans la mise en oeuvre de ses politiques ; différents structures ou satellites, s'inscrivant dans l'ensemble des thématiques, contribuent à la réalisation de l'action publique.

Le territoire métropolitain est riche d'Entreprises Publiques Locales (EPL) oeuvrant dans leurs domaines d'intervention respectifs : aménagement, habitat, énergie, développement économique, mobilités, ou funéraire. La Métropole est l'actionnaire public majoritaire dans certaines sociétés telles que Eaux de Grenoble Alpes (EDGA), les Pompes Funèbres Intercommunales (PFI), l'Agence locale pour l'énergie et le climat (ALEC), SAGES, Inovaction, Park'GAM, Stationnement de la Région grenobloise ; et elle est minoritaire pour d'autres telles que Gaz Electricité de Grenoble (GEG), la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise (CCIAG), Grenoble Habitat, Minatec, Alpexpo, Innovia, Territoire 38, Isère Aménagement. Dans chacun de ces métiers, la Métropole confie la réalisation de tout ou partie de ses politiques publiques à ces opérateurs

D'autres structures aux statuts différents sont des partenaires au service du territoire : des établissements publics tels que l'OPH Actis, l'Agence Grenoble Alpes, le grand marché des Alpes, l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD), Territoire de Science et la Maison de la Culture de Grenoble (MC2) ainsi que des structures associatives telles que le Centre Chorégraphique National de Grenoble (CCNG), l'Hexagone, l'APASE, le CODASE et les missions locales.




**GAM minoritaire**

- Société
- Établissement
- Association

**GAM majoritaire**

- Société
- Établissement

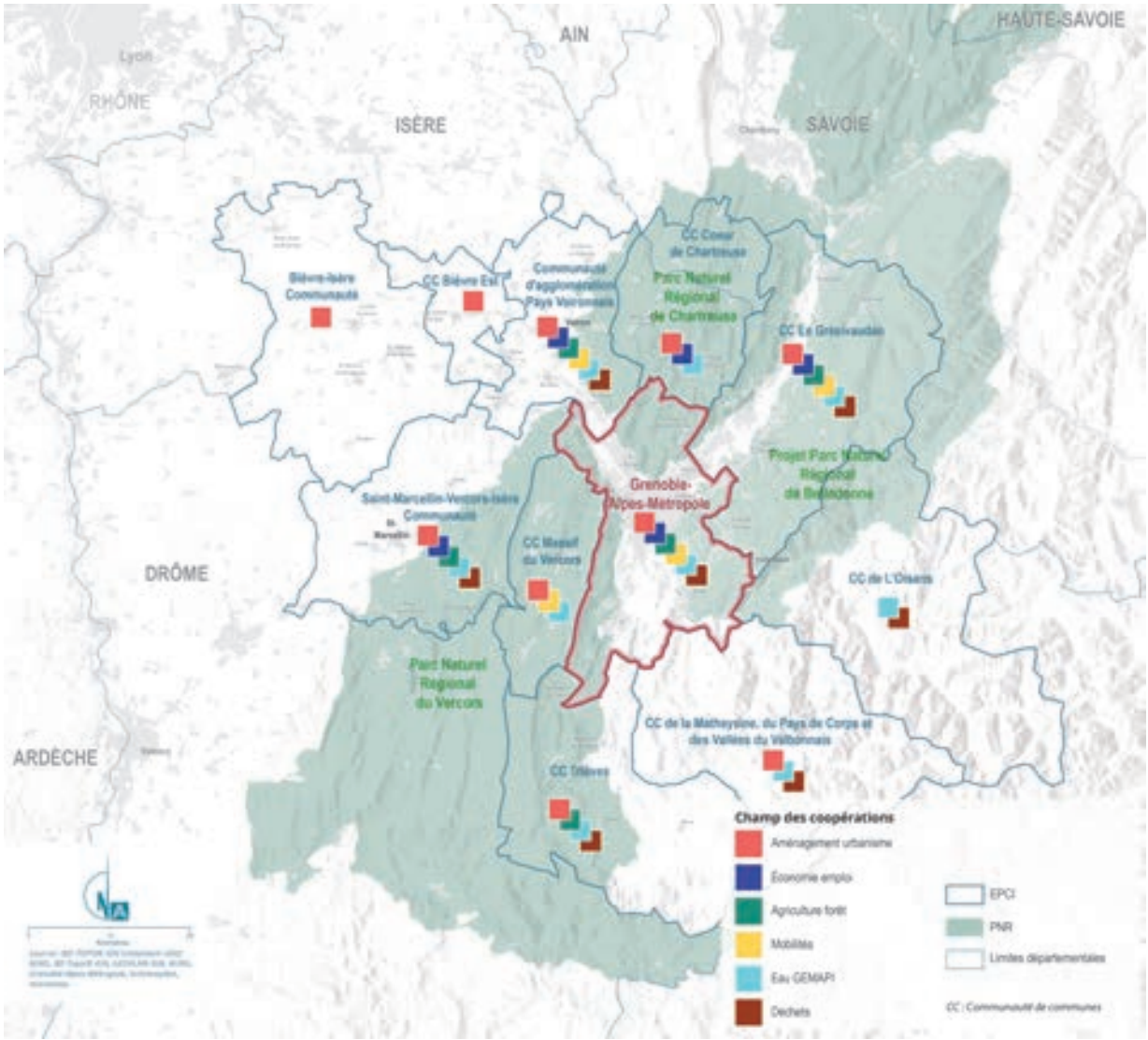
Contrat / DSP / concession aménagement

Une délibération « Gouvernance et mise en réseau des structures et satellites : bilan et perspectives » votée en conseil métropolitain du 19 décembre 2025, a formalisé le cadre de la gouvernance et de la mise en réseau des structures et satellites afin de répondre à plusieurs enjeux :

- Enjeux stratégiques : cohérence des politiques publiques, articulation des objectifs des structures aux orientations stratégiques de la collectivité, mobilisation des capacités d'expertise ;
- Enjeux de gouvernance : accompagnement des élus dans leur rôle, positionnement éclairé des représentants métropolitains pour garantir le respect des orientations de la Métropole ;
- Enjeux financiers : dégagement de marges de manœuvre, maîtrise des risques, optimisation, mutualisation, recherche de synergies.

# Coopération avec les territoires voisins

Le fonctionnement de la Métropole ne peut se concevoir que dans le périmètre de son grand territoire. Pour répondre aux besoins et aux attentes des habitants et des usagers, les limites administratives des intercommunalités ne sont pas toujours pertinentes. Il est nécessaire de penser et se projeter au-delà des limites du territoire métropolitain, et d'articuler les interventions, à plusieurs échelles. **Le bassin de mobilités** défini par la Région en 2018, **regroupant les 11 EPCI du Sud Isère** est la maille pour faire grand territoire. Au sein de ce périmètre, selon les thématiques, les collaborations sont à géométrie variable.



Les coopérations inter-territoriales sont une réalité dans de nombreuses politiques publiques, elles se sont développées, pérennisées voire pour certaines structurées et institutionnalisées.

**Des structures partagées avec les territoires voisins :**

- Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) ;
- Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL) ;
- Etablissement Public du Schéma de Cohérence Territoire de la Grande région de Grenoble (EPSCoT) ;
- Syndicat Mixte Alpes Abattage (SYMAA) ;
- Syndicat d'Aménagement du Bois Français (SABF) ;
- Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) ;
- Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise (SMMAG).

**Des coopérations thématiques :**

- Economie, attractivité et tourisme : pacte économique local, marque Grenoble Alpes, contrat de réciprocité avec Cœur de Chartreuse autour du « Domaine de Chamechaude » ;
- Emploi et insertion : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ;
- Agriculture et forêt : Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT) et forêt horizons 2030 ;
- Gestion des déchets : Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D), groupement de commande pour les outils de traitement et de valorisation des déchets ;
- Eau et assainissement : conventions de vente d'eau, raccordement à Aquapole.

**Des scènes de dialogue inter-territorial mises en place :**

- Au niveau politique – conférences des Présidents des EPCI ;
- Au niveau technique – réunions des DGS des EPCI, groupes de travail thématiques (déchets, eau, habitat, économie, etc.) entre techniciens des EPCI.

**Quelques faits marquants du mandat 2020-2026 :**

- Montée en puissance du SMMAG : création du réseau unique de transports en commun M Réso, intégration des lignes de la Région, tarification unique ;
- Groupement de commandes pour le renouvellement des outils de traitement et de valorisation des déchets dimensionnés à l'échelle de 7 EPCI ;
- Conventions de vente d'eau avec le Grésivaudan et le Voironnais ;
- Décision de lancement de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Mise en place du pacte économique local sur le territoire de la Métropole, du Grésivaudan et du Voironnais, développement de la marque Grenoble Alpes ;
- Développement du PAIT et de la stratégie « Forêt Horizons 2030 » ;
- Validation des nouvelles chartes de parcs et conventions de partenariats avec les Parcs Naturels Régionaux (PNR) ;
- Signature d'un contrat de réciprocité avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et le Département de l'Isère, autour du projet du Domaine de Chamechaude.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

## PLUS D'INFORMATIONS :

**GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE**
04 76 59 59 59

**Accueil du public :**
1 place André Malraux à Grenoble

**Adresse postale :**
3 rue Malakoff, 38031 Grenoble, France

**grenoblealpesmetropole.fr**

Rédaction/Conception Grenoble Alpes Métropole
Réalisation La Mine Août 2026

Document imprimé sur papier recyclé.



# CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU RUCHER COMMUNAL ET D'UN LOCAL DE STOCKAGE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LE RUCHER PARTAGÉ DE CHAMPAGNIER »

## Préambule

Dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation de la biodiversité, de la protection des pollinisateurs et de la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux, la commune de Champagnier a créé un rucher communal implanté au sein du parc Velten.

Ce rucher constitue un équipement communal destiné à contribuer au maintien de la biodiversité locale, à favoriser la découverte de l'apiculture et à développer des actions pédagogiques et de sensibilisation auprès des habitants, des associations et, le cas échéant, des établissements scolaires.

Afin d'assurer la gestion durable de cet équipement, la commune souhaite confier son exploitation à l'association Le Rucher partagé de Champagnier, dont l'objet et les compétences répondent aux objectifs poursuivis par la collectivité.

La présente convention définit les conditions dans lesquelles la commune met gratuitement à la disposition de l'association le rucher communal ainsi qu'un local de stockage, ainsi que les droits et obligations respectifs des parties.

**Convention conclue entre les soussignés :**

D'une part,

**La commune de Champagnier**
Place de l'église, 38800 Champagnier

Représentée par Florent CHOLAT, maire, agissant en tant que propriétaire et en vertu de la délibération DEL2026_099 du 12 octobre 2026 ; ci-après dénommée : « la Commune » ;

D'autre part,

**L'association Le rucher partagé de Champagnier**

Dont le siège est situé 13 chemin du pressoir 38800 Champagnier

Représentée par Maud MIGUET, présidente, agissant en vertu d'une décision de l'assemblée générale en date du 13 décembre 2025 ; ci-après dénommée : « l'Association » ;

## Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune met gratuitement à la disposition de l'Association le rucher communal ainsi qu'un local de stockage afin qu'elle assure, sous sa responsabilité :

- La gestion et l'exploitation du rucher communal ;

- Le suivi sanitaire des colonies ;
- L'entretien courant des équipements mis à disposition ;
- La conduite des activités apicoles ;
- La participation aux actions de sensibilisation à l'apiculture et à la biodiversité organisées ou soutenues par la Commune.

La présente convention ne confère à l'Association aucun droit réel sur les biens mis à sa disposition. Elle constitue une autorisation d'occupation précaire et révocable, consentie dans l'intérêt général.

Cette gratuité est consentie compte tenu de l'intérêt général attaché aux objectifs poursuivis par le partenariat, notamment la préservation de la biodiversité, la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux et la valorisation du rucher communal.

## Article 2 : Biens mis à disposition

La Commune met gratuitement à la disposition de l'Association les biens suivants :

- Le rucher communal implanté au sein du parc Velten, comprenant les équipements figurant à l'inventaire annexé à la présente convention ;
- Un local de stockage situé au sous-sol de la mairie, exclusivement destiné au rangement du matériel nécessaire à l'activité apicole.

L'association prend possession du local de stockage situé au sous-sol de la mairie ainsi que du rucher communal dans l'état où ils se trouvent au jour de son entrée en jouissance.

La composition du rucher pourra évoluer pendant la durée de la convention sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant, sous réserve de la mise à jour de cet inventaire.

En cas d'acquisition de nouvelles ruches par la Commune, celles-ci demeureront la propriété de la Commune.

En cas d'acquisition de nouvelles ruches par l'Association, celles-ci demeureront la propriété de l'Association.

Les biens mis à disposition demeurent la propriété exclusive de la Commune.

Le matériel appartenant à l'association et entreposé dans le local de stockage situé au sous-sol de la mairie doit être adapté à l'activité exercée, conforme aux règles de sécurité en vigueur et maintenu en bon état d'entretien. La commune pourra demander à l'association de retirer tout matériel présentant un risque pour la sécurité des personnes ou des biens.

L'Association ne peut ni céder, ni prêter, ni sous-louer, ni mettre tout ou partie des biens à disposition d'un tiers, à quelque titre que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la Commune.

## Article 3 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 19 octobre 2026.

Elle est renouvelable par tacite reconduction six fois pour des périodes successives d'un an.

Elle prendra donc fin au plus tard le 18 octobre 2033, sauf résiliation anticipée dans les conditions prévues à la présente convention.

Le renouvellement tacite ne constitue pas un droit acquis au profit de l'Association.

## Article 4 : Obligations de la commune

La Commune s'engage à :

- Mettre à disposition les biens désignés à l'article 2 ;
- Garantir à l'Association une jouissance paisible des biens pendant la durée de la convention, sous réserve des nécessités de service, des travaux ou d'un motif d'intérêt général ;
- Remettre les moyens d'accès nécessaires au rucher et au local de stockage ;
- Assurer les grosses réparations relevant de sa qualité de propriétaire, sauf lorsqu'elles sont rendues nécessaires par une faute ou une négligence imputable à l'Association ;
- Assurer l'entretien des espaces verts situés hors de l'enceinte clôturée du rucher ;
- Maintenir en bon état la clôture et les aménagements dont elle est propriétaire.

La Commune pourra accéder au rucher, après information préalable de l'Association sauf urgence, afin de contrôler le respect de la présente convention, de réaliser des travaux ou de répondre à toute nécessité liée à la sécurité ou à la conservation de son domaine.

## Article 5 : Obligations de l'Association

L'Association s'engage à assurer, pendant toute la durée de la présente convention, la gestion du rucher communal conformément aux règles de l'art, aux bonnes pratiques apicoles et à la réglementation en vigueur.

À ce titre, elle assure notamment :

- La surveillance régulière des colonies et de leur état sanitaire ;
- Le nourrissement des colonies lorsque les conditions l'exigent ;
- Les traitements sanitaires autorisés et la mise en œuvre des mesures de prévention ou de lutte contre les maladies réglementées ;
- Le renouvellement des cadres, la gestion des essaimages, le remplacement des reines lorsque cela est nécessaire et l'ensemble des opérations courantes d'exploitation ;
- La récolte, l'extraction, le conditionnement et la valorisation des produits de la ruche ;
- La préparation des colonies à l'hivernage et leur suivi durant cette période ;
- L'entretien courant des ruches, du rucher et du local de stockage ;
- L'entretien et le nettoyage du terrain autour des ruches, dans l'enceinte clôturée ;
- La déclaration annuelle des ruches entre le 1er septembre et le 31 décembre de chaque année.

L'Association s'engage à respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables à l'activité apicole, notamment celles relatives :

- À la santé animale ;
- À la traçabilité des produits de la ruche ;
- Aux traitements vétérinaires autorisés ;

- Aux obligations sanitaires imposées par les autorités compétentes.

Elle informe immédiatement la Commune de tout événement susceptible d'affecter le fonctionnement du rucher ou la sécurité des personnes, notamment en cas :

- De mortalité importante des colonies ;
- De maladie réglementée ;
- De vol ou de vandalisme ;
- De dégradation des équipements ;
- De sinistre ou de tout autre événement exceptionnel.

L'Association participe, après concertation avec la Commune, aux actions de sensibilisation organisées par celle-ci autour de l'apiculture, de la biodiversité ou de la protection des pollinisateurs.

L'Association s'engage à :

- Participer chaque année au Forum des associations organisée par la commune ;
- Participer chaque année à la Fête de la Nature organisée par la commune ;
- Proposer une animation par an au service animation dans le cadre du périscolaire ou du centre de loisirs ;
- Proposer une animation par an à l'école Vatin-Pérignon.

L'Association s'engage à respecter le droit à l'image des participants à ses animations.

Toute utilisation du nom, du logo ou de l'image de la commune est soumise à son accord préalable.

Avant le 31 janvier de chaque année, elle transmet à la Commune :

- Un rapport annuel d'activité ;
- Son rapport moral ;
- Son rapport financier ;
- Ses comptes approuvés ;
- Son budget prévisionnel ;
- Un justificatif de la déclaration annuelle des ruches de N-1.

Le rapport annuel comporte notamment :

- Le nombre de colonies présentes ;
- Le bilan sanitaire de l'année écoulée ;
- Les principales interventions réalisées ;
- Les quantités de miel produites ;
- Les animations conduites ;
- Les perspectives de développement du rucher.

## Article 6 : Produits de la ruche et propriété des colonies

Les quatre ruches ainsi que les hausses appartenant à la Commune, au nombre de trois à la date de conclusion de la présente convention, demeurent la propriété de la Commune pendant toute la durée de la convention.

Les colonies d'abeilles installées, renouvelées ou développées par l'Association demeurent la propriété de celle-ci, sauf accord contraire exprès entre les parties.

Les essaims créés, récupérés ou issus de divisions réalisées par l'Association demeurent également sa propriété.

Les produits issus de l'exploitation du rucher communal, à l'exception du miel destiné à la Commune dans les conditions définies ci-après, appartiennent à l'Association. Sont notamment concernés la cire, la propolis, le pollen, la gelée royale ainsi que tout autre produit issu de la ruche.

Le miel récolté dans le cadre de l'exploitation du rucher communal est réparti entre la Commune et l'Association selon les modalités suivantes :

- La Commune bénéficie d'une part annuelle de 10 kg de miel au maximum, conditionnée en pots en verre de 250 grammes, soit au maximum 40 pots par année ;
- La part attribuée à la Commune ne peut en aucun cas excéder 25 % de la production annuelle de miel ;
- Lorsque la production annuelle est inférieure à 40 kg, la quantité de miel revenant à la Commune est réduite à 25 % de la production annuelle.

À titre d'exemple, pour une production annuelle de 32 kg, la part revenant à la Commune sera de 8 kg.

L'Association assure, à ses frais, l'extraction, la maturation, la mise en pot et l'étiquetage du miel destiné à la Commune, dans le respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment en matière d'hygiène, de sécurité sanitaire, de traçabilité et d'étiquetage.

Les pots de miel destinés à la Commune sont conditionnés en contenants en verre de 250 grammes et portent le logo de la Commune. L'étiquetage des pots de miel est assuré par l'Association.

La Commune est libre de disposer de la part de miel qui lui est attribuée, notamment à des fins de représentation, de communication institutionnelle, d'animations ou de manifestations communales, ainsi que de cadeaux protocolaires.

Le miel restant après attribution de la part communale demeure la propriété de l'Association. Celle-ci en assure seule la commercialisation, la distribution ou l'utilisation, ainsi que, plus généralement, la responsabilité de sa mise à disposition auprès de tiers, dans le respect de la réglementation applicable.

## Article 7 : Entretien, réparations et charges

L'Association assure l'entretien courant des biens mis à sa disposition.

À ce titre, elle prend notamment à sa charge :

- Le nettoyage du local de stockage ;
- Les consommables nécessaires à l'activité apicole ;
- Le petit matériel apicole ;
- Les traitements sanitaires ;
- Les dépenses courantes liées à l'exploitation du rucher.

Elle veille au maintien en bon état de propreté et de fonctionnement des équipements communaux.

Toute anomalie ou dégradation constatée est signalée sans délai à la Commune.

La Commune demeure responsable des grosses réparations relevant de sa qualité de propriétaire. L'association ne pourra prétendre à aucune indemnité ou réduction de ses obligations du fait des travaux réalisés par la commune, quelle que soit leur nature ou leur durée, dès lors qu'ils sont nécessaires à la conservation, à l'entretien ou à la sécurité des biens mis à disposition.

Les dégradations résultant d'une faute, d'une négligence ou d'un défaut d'entretien imputable à l'Association restent à la charge de cette dernière.

En cas de destruction ou de détérioration d'une ruche appartenant à la Commune du fait de sa vétusté ou d'un événement extérieur non imputable à l'Association, son remplacement relève de la décision de la Commune.

Les améliorations ou aménagements réalisés par l'Association sur les biens mis à disposition ne peuvent être entrepris qu'avec l'accord préalable de la Commune.

Sauf décision contraire de cette dernière, ils deviennent sa propriété sans indemnité à l'expiration de la convention.

## Article 8 : Sécurité et accès

L'Association est seule responsable de l'organisation des interventions réalisées sur le rucher. Seuls les membres de l'Association, régulièrement autorisés par celle-ci, peuvent intervenir sur les colonies. Toute personne intervenant sur le rucher doit disposer des compétences adaptées à l'activité exercée et porter les équipements de protection appropriés.

La présence de personnes extérieures, notamment dans le cadre d'animations, demeure placée sous la responsabilité de l'Association.

L'Association met en œuvre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir les risques pour les usagers du parc Velten, les riverains et les visiteurs. Elle veille à ce que les accès au rucher demeurent sécurisés.

Les clés ou moyens d'accès remis par la Commune ne peuvent être reproduits ni confiés à un tiers sans son autorisation.

La Commune peut suspendre temporairement l'accès au rucher lorsqu'un impératif de sécurité, des travaux ou un motif d'intérêt général le justifient.

## Article 9 : Contrôle de la commune

La Commune peut, à tout moment et après en avoir informé l'Association, procéder à toute visite des biens mis à disposition afin de vérifier le respect des dispositions de la présente convention.

En cas d'urgence, notamment lorsqu'un risque est identifié pour la sécurité des personnes, des animaux ou des biens, la Commune peut accéder immédiatement au site.

L'Association facilite l'exercice de ce contrôle et communique à la Commune tout document utile relatif à l'exécution de la présente convention.

## Article 10 : Assurances

Pendant toute la durée de la présente convention, les parties s'engagent à maintenir les assurances correspondant à leurs responsabilités respectives.

La Commune assure, en sa qualité de propriétaire, les biens immobiliers et les équipements lui appartenant dans les conditions prévues par ses contrats d'assurance.

L'Association souscrit et maintient en vigueur une assurance couvrant sa responsabilité civile pour l'ensemble des activités exercées dans le cadre de la présente convention, notamment les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles d'être causés :

- À ses adhérents ;
- Aux tiers ;
- Aux usagers du parc Velten ;
- À la Commune, à ses élus, à ses agents ou à toute personne intervenant pour son compte.

Cette assurance couvre également les activités de sensibilisation ou d'animation organisées par l'Association.

Les matériels, équipements, colonies, consommables et biens appartenant à l'Association ne sont pas couverts par les contrats d'assurance de la Commune. Il appartient à l'Association de les assurer si elle le juge utile.

Une attestation d'assurance en cours de validité est remise à la Commune lors de la signature de la présente convention puis chaque année, à sa date anniversaire.

À défaut de production de cette attestation après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de trente jours, la Commune pourra prononcer la résiliation de la convention.

## Article 11 : Responsabilités

L'Association assume l'entière responsabilité des activités qu'elle exerce dans le cadre de la présente convention.

Elle répond notamment :

- Des dommages causés par ses adhérents, bénévoles ou intervenants ;
- Des conséquences des opérations apicoles réalisées sur le rucher ;
- Des dommages causés aux tiers du fait de son activité ;
- Des dégradations résultant d'une utilisation anormale des biens mis à disposition.

La Commune ne pourra être tenue responsable des dommages résultant directement de l'activité propre de l'Association, sauf faute qui lui serait personnellement imputable.

L'Association garantit la Commune contre tout recours, réclamation ou action engagés par un tiers à raison de son activité.

Chaque partie informe sans délai l'autre de tout sinistre ou événement susceptible d'engager sa responsabilité ou celle de son cocontractant.

La mortalité des colonies imputable à des causes naturelles, climatiques, parasitaires ou sanitaires ne saurait engager la responsabilité de la Commune, sauf faute démontrée de cette dernière.

## Article 12 : Restitution des biens

À l'expiration de la convention, pour quelque cause que ce soit, l'Association restitue à la Commune les biens mis à sa disposition.

Cette restitution intervient dans un état conforme à un usage normal, compte tenu de la vétusté.

Les clés, badges ou autres moyens d'accès sont restitués à la même date.

Les matériels, équipements, consommables et colonies appartenant à l'Association sont retirés par celle-ci dans un délai fixé d'un commun accord avec la Commune, après la récolte du miel.

À défaut de retrait après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de deux mois, la Commune pourra procéder à leur enlèvement aux frais de l'Association.

Un état contradictoire de sortie est établi entre les parties lors de la restitution des biens.

## Article 13 : Modification de la convention

Toute modification des stipulations de la présente convention fait l'objet d'un avenant écrit signé par les représentants habilités des deux parties.

Les évolutions de l'inventaire des biens mis à disposition peuvent être constatées par simple mise à jour de l'annexe correspondante, sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant, dès lors qu'elles ne modifient pas l'économie générale de la convention.

## Article 14 : Résiliation

### 14.1 – Résiliation à l'initiative de la Commune

La Commune peut résilier de plein droit la présente convention :

- En cas de non-respect par l'Association de ses obligations contractuelles, après mise en demeure restée sans effet pendant un délai d'un mois ;
- Sans délai, en cas de manquement grave aux règles de sécurité ou à la réglementation applicable à l'activité apicole ;
- Sans délai, en cas de dissolution de l'Association ou de cessation de son activité ;
- Sans délai, en cas de perte des autorisations ou déclarations réglementaires nécessaires à l'exercice de son activité.

Compte tenu du caractère précaire et révocable de la mise à disposition, la Commune peut également résilier la convention pour tout motif d'intérêt général, sous réserve du respect d'un préavis de six mois, sauf urgence.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

### 14.2 – Résiliation à l'initiative de l'association

L'Association peut mettre fin à la présente convention à tout moment en respectant un préavis de trois mois, notifié par lettre recommandée avec avis de réception.

## Article 15 : Règlement des litiges

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

À défaut d'accord amiable dans un délai de deux mois à compter de la notification du différend, le litige relève de la compétence du tribunal administratif de Grenoble.

Fait en 3 exemplaires à Champagnier, le

| | |
|---|---|
| Mme MIGUET Maud | Florent CHOLAT |
| Présidente de l'Association Le rucher partagé de Champagnier | Maire |

*Précédé de la mention Lue et approuvée*

## Annexe n°1

# Inventaire des biens mis à disposition

**Rucher communal :**

- 3 ruches ;
- 3 hausses ;
- 1 ruche pédagogique ;
- 2 pièges à frelons (BeeVital VelutinaTrap) ;
- 1 clôture ;
- 1 portail d'accès ;
- 1 clé.

**Local de stockage** (sous la mairie – place de l'église 38800 Champagnier)

- 1 local de stockage ;
- 1 clé.

### 3. FRAIS DE GARDE DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS

Pour les enfants âgés de moins de 6 ans au 1er janvier de l'année au titre de laquelle les revenus sont déclarés, les frais de garde éligibles au crédit d'impôt représentent 60 % du prix total de la restauration scolaire.

### 4. INSCRIPTIONS NON RESPECTÉES

En cas d'abus répétés, la commune se réserve la possibilité de facturer une pénalité de 15 € à compter de la troisième inscription non respectée au cours de la période de facturation.

## IMPORTANT
## DÉTERMINATION DU TARIF SELON LE LIEU DE DOMICILIATION DU PARENT INSCRIVANT

Les accueils périscolaires (accueil du matin avant l'école et accueil du soir après l'école) ainsi que les accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires sont soumis à une **tarification distincte selon le lieu de domiciliation du parent ou représentant légal qui procède à l'inscription de l'enfant.**

- **Tarif « Champagnier »** : applicable lorsque le parent ou le représentant légal qui procède à l'inscription de l'enfant est domicilié à Champagnier ainsi qu'aux enfants des agents communaux ;
- **Tarif « extérieur »** : applicable lorsque le parent ou le représentant légal qui procède à l'inscription de l'enfant est domicilié hors de la commune de Champagnier.

**En cas de résidence alternée ou de domiciliation distincte des deux parents, le tarif applicable est déterminé en fonction du domicile du parent qui procède à l'inscription de l'enfant au service concerné.** Ainsi, un même enfant peut se voir appliquer le tarif « Champagnier » ou le tarif « extérieur » selon le parent qui effectue l'inscription.

La domiciliation du parent inscrivant est justifiée selon les modalités prévues par le règlement intérieur du service. La commune peut demander, à tout moment, un justificatif de domicile actualisé.

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
## Matin et soir

L'accueil périscolaire (matin et soir) ne concerne que les enfants scolarisés à l'école Madeline Vatin-Pérignon de Champagnier.

### 1. TARIF « CHAMPAGNIER »

| | Tarif péri-matin<br>De 7h30 à 8h20 | Tarif péri-court<br>De 16h30 à 17h30 | Tarif péri-long<br>De 17h30 à 18h30 |
|---|---|---|---|
| **Formule de calcul** | **= 0.0015 x quotient / Tarif plafonné à 3€** | | |
| Si le quotient est à 480 | 0,72 euros | | |
| Si le quotient est à 678 | 1,02 euros | | |
| Si le quotient est à 1500 | 2,25 euros | | |

La tarification linéarisée se fait sur la plage de réservation.

La tarification est arrondie au centième. Si le troisième chiffre après la virgule est supérieur ou égal à 5, la tarification est arrondie au centième supérieur.

Le tarif est plafonné à **3,00 euros par heure**.

Il est précisé que ces tarifs s'appliquent au **premier enfant d'une même famille inscrit au service**. Une réduction de **10 %** est appliquée pour les enfants suivants lorsque leurs inscriptions sont constatées

simultanément le même jour.

### 2. TARIF « EXTÉRIEUR »

| | Tarif péri-matin de 7h30 à 8h20 | Tarif péri-court de 16h30 à 17h30 | Tarif péri-long de 16h30 à 18h30 |
|---|---|---|---|
| **Forfait QF < OU = à 2000** | 3,00 euros / heure | | |
| **Forfait QF > à 2000** | 3,50 euros / heure | | |

Il est précisé que ces tarifs s'appliquent au **premier enfant d'une même famille inscrit au service**. Une réduction de **10 %** est appliquée pour les enfants suivants lorsque leurs inscriptions sont constatées simultanément le même jour.

### 3. INSCRIPTIONS NON RESPECTÉES

En cas d'abus répétés, notamment lorsqu'un enfant est accueilli sans avoir été inscrit ou lorsqu'un enfant inscrit au « péri-court » n'est pas récupéré au cours de cette période, la commune se réserve le droit de facturer une **pénalité de 15 € à compter de la troisième inscription non respectée au cours de la période de facturation**.

En cas de retard des parents à la fermeture du service, au-delà de 18h30, une **pénalité de 15 € pourra être facturée à compter du troisième retard constaté au cours de l'année scolaire**.

## ACCUEIL DE LOISIRS
## Mercredis et vacances scolaires

### 1. TARIF « CHAMPAGNIER »

| | | *3 exemples de tarification selon quotient familial* | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Formules** | **QF à 480** | **QF à 678** | **QF à 1500** |
| **Journée** | **=0,009 x quotient + 3**<br>**Tarif plafonné à 30 €** | 7,32 € | 9,10 € | 16,50 € |
| **Matin (avec repas)** | **=0,0049 x quotient + 3**<br>**Tarif plafonné à 17 €** | 5,35 € | 6,32 € | 10,35 € |
| **Après-midi (sans repas)** | **=0,0045 x quotient**<br>**Tarif plafonné à 13 €** | 2,16 € | 3,05 € | 6,75 € |
| **Veillée** | **=0,005 x quotient**<br>**Tarif plafonné à 10 €** | 2,40 € | 3,39 € | 7,50 € |
| **Nuitée** | **=0,012 x quotient + 3**<br>**Tarif plafonné à 30 €** | 8,76 € | 11,14 € | 21,00 € |
| **Forfait 2 jours (sans nuitée)** | **=0,016 x quotient + 6**<br>**Tarif plafonné à 50 €** | 13,68 € | 16,85 € | 30,00 € |

La tarification est arrondie au centième. Si le troisième chiffre après la virgule est supérieur ou égal à 5, la tarification est arrondie au centième supérieur.

Le forfait de deux jours sans nuitée correspond à un stage organisé à une date déterminée, précisée dans le règlement intérieur du service.

En cas de non-fourniture du repas par la collectivité, notamment lorsque l'enfant bénéficie d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** lui imposant d'apporter son propre repas, le temps de restauration est facturé sur le calcul suivant :

| | | *3 exemples de tarification selon quotient familial* | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Formules** | **QF à 480** | **QF à 678** | **QF à 1500** |
| **Journée** | **=0,009 x quotient** **Tarif plafonné à 27 €** | 4,32 € | 6,10 € | 13,5 € |
| **Matin (avec repas)** | **=0,0049 x quotient** **Tarif plafonné à 14 €** | 2,35 € | 3,32 € | 7,35 € |
| **Après-midi (sans repas)** | **=0,0045 x quotient** **Tarif plafonné à 13 €** | 2,16 € | 3,05 € | 6,75 € |
| **Veillée** | **=0,005 x quotient** **Tarif plafonné à 10 €** | 2,40 € | 3,39 € | 7,50 € |
| **Nuitée** | **=0,012 x quotient** **Tarif plafonné à 27 €** | 5,76 € | 8,14 € | 18,00 € |
| **Forfait 2 jours (sans nuitée)** | **=0,016 x quotient** **Tarif plafonné à 44 €** | 7,68 € | 10,85 € | 24,00 € |

La tarification est arrondie au centième. Si le troisième chiffre après la virgule est supérieur ou égal à 5, la tarification est arrondie au centième supérieur.

En cas de grève ou de tout autre problème empêchant la collectivité de fournir le repas, lorsque l'accueil des enfants est maintenu et que les familles fournissent un repas sous forme de pique-nique, le **tarif PAI** est appliqué.

## 2. TARIF « EXTÉRIEUR »

| | **Forfait** **QF < ou = à 2000** | **Forfait** **QF > à 2000** |
|---|---|---|
| **Journée** | 30,00 € | 34,00 € |
| **Matin (avec repas)** | 17,00 € | 19,00 € |
| **Après-midi (sans repas)** | 13,00 € | 15,00 € |
| **Veillée** | 10,00 € | 12,00 € |
| **Nuitée** | 30,00 € | 34,00 € |
| **Forfait 2 jours (sans nuitée)** | 50,00 € | 60,00 € |

En cas de non-fourniture du repas par la collectivité, notamment lorsque l'enfant bénéficie d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** lui imposant d'apporter son propre repas, le tarif du repas de 3 € n'est pas facturé.

### 3. INSCRIPTIONS NON RESPECTÉES

En cas d'abus répétés, notamment lorsqu'un enfant est accueilli sans avoir été inscrit ou lorsqu'un enfant inscrit au « péri-court » n'est pas récupéré au cours de cette période, la commune se réserve le droit de facturer une **pénalité de 15 € à compter de la troisième inscription non respectée au cours de la période de facturation**.

En cas de retard des parents à la fermeture du service, au-delà de 18h30, une **pénalité de 15 € pourra être facturée à compter du troisième retard constaté au cours de l'année scolaire**.

---